This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07598510 5

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

AUX

ÉTATS-UNIS

ÉCOLES PUBLIQUES

COLLÉGES, UNIVERSITÉS, ÉCOLES SPÉCIALES

RAPPORT ADRESSÉ AU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

PAR

C. HIPPEAU

Professeur honoraire de Faculté, Secrétaire du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes.

DEUXIÈME ÉDITION

PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE

DIDIER ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES AUGUSTINS, 35

Education — U.S.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

AUX

ÉTATS-UNIS

Paris. — Impr. VIÉVILLE et CAPIOMONT, rue des Poitevins, 6.

Packer Institute, à Brooklyn.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

AUX

ÉTATS-UNIS

ÉCOLES PUBLIQUES

COLLÉGES, UNIVERSITÉS, ÉCOLES SPÉCIALES

RAPPORT ADRESSÉ AU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

M. C. HIPPEAU

Professeur honoraire de Faculté, Secrétaire du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes.

DEUXIÈME ÉDITION

PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE

DIDIER ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES AUGUSTINS, 35

1872

Tous droits réservés.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
532107 A
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R 1931 L

PRÉFACE

DE CETTE SECONDE ÉDITION

La première édition de cet ouvrage a été épuisée plus promptement que je n'aurais osé l'espérer. Je préparais celle-ci au moment où commençait une guerre moins désastreuse encore par les défaites inattendues qui en ont été la suite immédiate, que par les événements lamentables qui ont épouvanté le monde et dont chacun sait aujourd'hui sur qui doit peser la responsabilité.

Les faits nombreux qu'une étude sérieuse m'avait permis de réunir sur l'Instruction publique de tous les degrés aux États-Unis avaient attiré l'attention des hommes qui pensent que le sort des nations dépend en grande partie de la manière dont elles conçoivent et organisent l'éducation publique.

Cette question a pris plus d'importance et elle s'impose à tous les esprits d'une manière bien plus impérieuse depuis qu'une cruelle expérience nous a révélé la part immense qu'ont eu dans nos malheurs l'insuffisance et la mauvaise direction de notre éducation nationale. Il ne faut pas assigner d'autre cause à l'impuissance dont toute une génération a semblé frappée, puisqu'un si petit nombre

Blanch 30 Dec 1920

d'hommes s'est trouvé à la hauteur du péril, lorsque la chute d'un gouvernement, qui se croyait inébranlable, a mis le pays dans la nécessité de se sauver lui-même.

C'est en raison de l'éducation qu'il reçoit ou qu'il se donne qu'un peuple est capable de maîtriser sa destinée, de se gouverner et de se montrer ainsi digne d'être libre, ou qu'il est condamné à manquer d'initiative et à n'avoir d'autre souci que le choix des maîtres qui se disputent l'honneur de penser et d'agir pour lui.

Pour ce motif et bien d'autres, il est utile de mettre sous les yeux de nos compatriotes, si jaloux de leur indépendance et si peu familiarisés avec les moyens de la maintenir, l'exemple de la libre Amérique. C'est en lui empruntant, dans la mesure du possible, la forte organisation de son éducation nationale que la France pourra parvenir à donner une forme stable à ce gouvernement républicain dont la conquête lui a coûté si cher. Puisque, malgré des tentatives suivies de cruelles déceptions, c'est toujours vers cet idéal que se tournent ses aspirations, qu'elle sache du moins comment se forment les citoyens d'une république; qu'elle comprenne que si l'Amérique doit à cette éducation nationale le maintien de ses institutions politiques, c'est aussi grâce à ces institutions politiques qu'elle a pu fonder sa puissante éducation nationale: exemple admirable de l'influence réciproque qu'exercent les lois sur les mœurs et les mœurs sur les lois.

Le moment est favorable. Si tous les esprits ne sont pas également convaincus de l'excellence du gouvernement républicain, le pays du moins paraît décidé à en faire un essai loyal. En présence de ces dispositions, les partis monarchiques ont ajourné leurs prétentions dans la crainte de susciter de nouveaux troubles. La nécessité autant que la raison les a ralliés autour de l'homme d'État illustre qui, dès le principe, a annoncé la ferme résolution de conserver intacte la forme de gouvernement sous laquelle il a pris en main le pouvoir.

Or, la première condition du gouvernement républicain, c'est que les citoyens s'occupent résolûment de tout ce qui peut intéresser la *chose publique* à laquelle se rattachent leurs affaires privées. Si les États-Unis offrent au monde l'exemple de l'organisation la plus complète, la plus large et la mieux entendue qui puisse être donnée à l'instruction publique, c'est que la question de l'éducation n'y a jamais dépendu d'un vote du gouvernement central, de la bonne volonté ou du génie d'un ministre, du zèle et des lumières d'une corporation savante, investie par privilége du droit d'enseigner.

La constitution avait proclamé la nécessité pour un peuple libre de former, au moyen d'une éducation largement donnée, des citoyens éclairés, instruits, capables d'accomplir leurs devoirs et de faire respecter leurs droits : chaque commune, chaque comté, chaque état s'est chargé d'y pourvoir. Les familles se sont considérées avec raison comme les

meilleurs juges du degré d'instruction qu'il importait de donner à leurs enfants. Elles n'ont point abandonné à l'État ou à ses représentants la solution de toutes les questions relatives à la création et à l'entretien des écoles, aux méthodes d'enseignement, au choix des livres, au matériel des classes, aux exigences hygiéniques, à toutes les améliorations enfin, que les progrès de chaque jour permettaient d'introduire pour assurer le bien-être physique et le développement moral de la jeunesse.

Elles ont avant tout reconnu cette vérité juste et féconde que les femmes ont droit à l'éducation la plus complète et la plus élevée, attendu qu'il est essentiel de préparer les mères de famille à devenir capables d'instruire et de diriger leurs fils et de former des épouses dignes d'être les compagnes et au besoin les conseillères de leurs époux. Les écoles primaires furent donc ouvertes dès l'origine aux filles et réunirent les enfants des deux sexes. Aucune raison légitime ne s'opposait à ce qu'ils partageassent plus tard les mêmes études soit dans les établissements d'instruction secondaire, soit dans les universités et les écoles supérieures. Nul sacrifice n'a paru trop grand pour assurer aux enfants et aux jeunes gens des deux sexes, de 6 à 16 ans, le bienfait d'une éducation générale. Si les habitants des États-Unis consacrent à leurs écoles quatre cent cinquante millions, c'est-à-dire une somme cinq fois plus forte que celle que dépensent les nations les plus avancées de l'ancien monde, c'est qu'ils se sont réservé le droit de

surveiller eux-mêmes l'emploi de ce fonds des écoles, qui est la première et la plus considérable de leurs dépenses annuelles. Ce ne sont pas quelques fonctionnaires, dont le zèle et les lumières, quelque grands qu'ils puissent être, ne sauraient suffire à une tâche aussi étendue et aussi lourde, ce sont *six cent mille citoyens*, répartis en comités formés par voie d'élection, qui se partagent le soin de veiller à l'éducation nationale. Ils n'attendent pas que l'autorité étende ou restreigne, selon ses craintes ou ses préjugés, ses programmes officiels, pour déterminer la nature des études que doivent suivre les sept millions d'enfants dont une éducation aussi large que rationnelle fera des hommes. Ils ne demandent pas à un préfet ou à un recteur de former et de nommer des instituteurs : ils créent eux-mêmes les écoles normales qui les préparent, et ils les placent dans les établissements où ils pourront rendre le plus de services.

Partout où l'instruction publique est dirigée par l'État, elle ne figure que pour une somme insuffisante dans un budget dont la guerre absorbe la plus grande partie. C'est à grand'peine alors que l'on peut organiser un système d'éducation publique conforme aux besoins de la société. Savoir lire et écrire et compter est presque le *nec plus ultrà* du savoir que l'on se borne à désirer pour les fils et les filles des ouvriers et des agriculteurs. Aux États-Unis, tous les enfants peuvent participer à un enseignement que donnent à peine nos meilleurs colléges.

C'est encore à l'initiative privée, c'est au patriotisme des citoyens désireux d'élever leur pays au niveau des nations les plus éclairées de l'Europe que l'enseignement secondaire et supérieur doit son organisation. Le gouvernement central n'a rien à voir dans la création des universités et des colléges. Les particuliers, les corporations, jouissant d'une liberté absolue, savent y pourvoir d'une manière splendide. Ici c'est le collége d'Yale (New-Haven) qui, grâce à des dons s'élevant à plusieurs millions, a fondé et entretient ses nombreuses chaires pour les lettres, les sciences exactes et naturelles, les beaux-arts et la jurisprudence ; là c'est le collége d'Ithaca, surgissant en quelques années par les soins d'un simple particulier, M. Esra Cornell, qui consacre huit millions à la fondation de l'établissement qui portera son nom. Ce sont d'autres millionnaires, les Peabody, les Astor, les Sheffield, les Chandler, les Thayer, les Pardée, les Vassar, etc., qui construisent à leurs frais de magnifiques édifices, pour établir à New-York, à New-Haven, à Boston, à Chicago, à St-Louis, à Hanover, à Ann-Arbor, à Philadelphie des bibliothèques, des musées, des observatoires astronomiques, des laboratoires, pour les hautes études scientifiques, industrielles ou agricoles. De riches émoluments, une honorable indépendance, une existence calme et digne sont le partage des savants appelés par les suffrages de leurs pairs à occuper les emplois pour lesquels leur aptitude est reconnue. Cette munificence forme un douloureux contraste avec la pauvreté et

l'insuffisance des moyens mis à la disposition des élèves de nos facultés et de leurs professeurs. Et ce n'est pas seulement en comparant nos laboratoires de recherches et nos instruments de travail avec ceux que possèdent les savants des États-Unis, que nous avons à gémir sur notre infériorité. Le rapport récemment publié par le doyen de la faculté de médecine de Paris, M. Würts, a montré combien nous avons été distancés par l'Allemagne en ce qui concerne les hautes études. Habitués à nous entendre vanter comme marchant, au point de vue des sciences et de la culture intellectuelle, en tête de l'Europe, nous apprenons trop tard, hélas! à nos dépens, combien il nous aurait été utile de nous mettre au courant des progrès accomplis par les autres nations, au lieu de nous endormir sous le charme des éloges immérités que nous nous décernions à nous-mêmes.

L'organisation des écoles publiques aux États-Unis, telle que nous l'avons exposée, ne pouvait exister que chez une nation pénétrée de l'esprit démocratique, sachant se régir elle-même, pourvoir à ses besoins, et décidée à ne demander au gouvernement central, à l'État, que ce qui ne peut être accompli par l'initiative individuelle. Je n'ai donc pas besoin de dire qu'il me paraît bien difficile qu'elle puisse s'appliquer d'une manière absolue à d'autres nations, et particulièrement à la France.

J'ignore si notre pays pourra jamais se dégager entièrement du besoin, qui semble propre aux nations de race latine, d'être gouverné et réglementé par une

puissante administration centrale ; j'ignore s'il pourra conquérir cette autonomie dont on prétend que la race anglo-saxonne possède exclusivement le privilége.

Ce que je crois fermement, c'est que l'esprit pratique, l'énergie du caractère, un patriotisme profond et réfléchi, ne se développent que là où les citoyens ne se renferment pas dans une indifférence égoïste et ne se reposent pas uniquement sur leurs gouvernements pour la défense de leurs plus chers intérêts.

L'admiration que je professe pour l'organisation de l'Instruction publique aux États-Unis ne va donc pas jusqu'à me faire penser qu'elle puisse s'adapter facilement aux institutions administratives de la France.

Alors même que la République sera devenue son gouvernement définitif, il lui faudra bien du temps pour substituer à ses préjugés et à ses habitudes des principes véritablement démocratiques. Les conceptions de la plupart de ses hommes politiques ne vont pas au delà d'une République autoritaire.

Chez nous, il faut bien le reconnaître, l'esprit d'initiative ne s'est manifesté jusqu'à présent, en ce qui concerne l'éducation publique, que dans une portion de la société qui y a vu surtout l'influence que pourrait lui assurer sur les destinées du pays cette arme puissante de l'enseignement de la jeunesse des deux sexes. La loi de 1850, faite en sa faveur, lui a ouvert une libre carrière. Ni les sympathies des fa-

milles, ni les contributions volontaires, ne lui ont fait défaut, et ses établissements possèdent des ressources supérieures à celles que les institutions laïques peuvent obtenir des subventions de l'État.

Nous ne nous plaindrions pas d'un pareil résultat, conséquence naturelle d'une législation libérale, admettant la concurrence, si l'esprit qui préside à la direction de ces écoles rivales n'accusait pas un antagonisme déplorable contre les conquêtes et les aspirations du monde moderne.

Aux États-Unis, les ministres des différents cultes, loin de se séparer de la nation, prêtent aux écoles publiques le concours le plus intelligent et le plus dévoué. Deux systèmes d'éducation ne s'y trouvent point en présence avec des solutions entièrement opposées sur toutes les questions fondamentales, triste spectacle offert par la France, où, pour son malheur, un double courant d'idées partage la population en deux moitiés : l'une tournée vers le passé, dont elle voudrait faire revivre les institutions surannées, et l'autre vers l'avenir qui doit donner satisfaction aux aspirations intellectuelles et morales de la société actuelle.

Les défenseurs et les conservateurs naturels de l'esprit et des tendances de la société laïque sont les membres de l'Université. Fondée d'abord dans des vues étroites et intéressées, elle est devenue une institution essentiellement nationale. Mais pour soutenir la lutte à laquelle la condamne l'attitude des partis hostiles, elle a besoin de trouver désormais

son appui dans la nation elle-même, s'intéressant à ses écoles de tous les degrés et ne les livrant point à l'omnipotence de l'administration centrale. Notre instruction publique pourrait se rapprocher de celle des États-Unis, si nos académies, reprenant les traditions des anciennes universités, devenaient autant de centres intellectuels, d'où rayonneraient le mouvement et la vie qui manquent à nos provinces. Les communes et les départements sauraient bien s'imposer les sacrifices nécessaires pour rendre ces diverses universités de plus en plus florissantes et les pourvoir de moyens d'études que les jeunes gens ne trouvent réunis aujourd'hui qu'à Paris et dans quelques-unes de nos grandes cités. Les dons des citoyens généreux ne manqueraient pas de s'ajouter aux sommes votées par les administrations municipales et les conseils généraux. Ce serait là une décentralisation bien entendue; il s'agirait seulement de trouver les moyens de concilier les intérêts des provinces aspirant à vivre de leur vie propre et les besoins de l'unité sur le maintien de laquelle plusieurs publicistes semblent concevoir des craintes exagérées. La diversité des études et l'indépendance des maîtres peuvent très-bien s'allier avec l'unité d'action. L'extrême liberté dont jouissent les établissements d'instruction publique aux États-Unis n'empêche nullement qu'une direction uniforme leur soit donnée. Il suffit pour cela qu'ils se montrent fidèles à l'esprit dans lequel la constitution a voulu que fût dirigée l'éducation nationale. C'est à cet esprit que les États-

Unis doivent leur prospérité et leur grandeur. La jeunesse des écoles y apprend avant tout à honorer et à chérir une patrie qui lui ouvre, par un enseignement libéral, l'accès de toutes les positions sociales. C'est aussi grâce à ces écoles que les trois cent mille étrangers, qui, chaque année, viennent s'établir sur cette terre classique de la liberté, se trouvent en si peu de temps fondus pour ainsi dire au sein d'une société dont les institutions habilement protectrices transforment leurs mœurs et leurs habitudes. Une éducation commune efface bientôt les différences qui les séparent des anciens habitants, et leurs enfants sortent de l'École heureux et fiers du titre de citoyens de la grande République.

Je voudrais que ces considérations, corroborées par les documents que contient mon exposé de l'instruction publique aux États-Unis, contribuassent à faire porter l'attention de mes concitoyens sur la question de l'éducation nationale.

Il y a certes bien longtemps que l'on s'en occupe en France : ce ne sont ni les projets ni les systèmes qui manquent; il est dans les habitudes françaises de poser tous les problèmes et de n'en résoudre aucun. Chaque jour en voit surgir un nouveau. Des gens d'esprit s'empressent d'en discuter le pour et le contre, et lorsqu'il a été tourné et retourné dans tous les sens, le public qui voudrait savoir enfin où l'on veut en venir demeure beaucoup plus embarrassé qu'auparavant.

Espérons qu'il n'en sera pas ainsi pour une ques-

tion qui nous est si chère. Elle est, nous le savons en ce moment, l'objet d'un examen approfondi de la part de quelques-uns de nos représentants, car il n'est personne qui ne comprenne que le premier devoir de la France est de mettre l'organisation de son enseignement public en harmonie avec les institutions républicaines qui doivent désormais la régir.

Paris, 1er octobre 1871.

C. HIPPEAU.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

AUX

ÉTATS-UNIS

AVANT-PROPOS

OBJET, NATURE ET IMPORTANCE DE L'ÉDUCATION PUBLIQUE
AUX ÉTATS-UNIS.
SES RAPPORTS AVEC LA CONSTITUTION POLITIQUE.

Ce qui donne à l'organisation des écoles publiques aux États-Unis un caractère spécial, c'est la nécessité, hautement reconnue et proclamée dès l'origine, d'assurer à un peuple appelé à régler lui-même ses destinées l'instruction la plus large et la plus libérale. Sur ce point, jamais aucun doute ne s'est produit, jamais la question de savoir s'il est bon et convenable d'élever le niveau intellectuel des classes que le hasard place aux degrés inférieurs de la société n'a été sérieusement agitée, jamais

des publicistes timorés ou de prétendus défenseurs de la foi religieuse ne se sont avisés d'examiner dans quelles proportions devait être distribué le pain de la science considéré comme un aliment dangereux et ne pouvant être administré qu'à petites doses. La religion et la politique, d'accord avec le bon sens, ont inscrit en tête de toutes les constitutions américaines le droit universel à l'éducation et assigné dans tous les budgets des fonds spéciaux pour la création et l'entretien d'écoles publiques. Ce sont les habitants eux-mêmes qui s'empressent de fournir les sommes nécessaires à la construction de ces écoles, à l'achat du mobilier des classes, aux salaires des instituteurs. Jamais impôt n'a rencontré un assentiment plus unanime. Il grandit d'année en année avec les besoins ; les accroissements successifs dont la nécessité se fait sentir ne rencontrent jamais de contradicteurs, ne sont l'objet d'aucunes protestations de la part des contribuables. Réglant eux-mêmes le montant et contrôlant l'emploi des taxes qu'ils s'imposent volontairement, ils considèrent les sacrifices dont ils ne voudraient s'affranchir sous aucun prétexte,

comme rendant au centuple ce qu'ils coûtent. Ils les ont triplés pendant les cinq désastreuses années de la dernière guerre. C'est une maxime généralement adoptée que tout citoyen devant mettre au service du pays tous ses talents, le pays doit, de son côté, fournir à ses enfants les moyens d'acquérir la plus grande somme de talents et d'aptitudes, pour qu'ils puissent accomplir ce devoir.

L'initiative privée suffirait donc pour donner à l'enseignement populaire une large et puissante organisation ; mais la Constitution, voyant dans l'éducation publique un grand intérêt national, a pris soin d'assurer au gouvernement central un droit de protection et de surveillance sur les écoles, au moyen d'un fonds permanent destiné à leur entretien.

L'idée que l'on se fait aux États-Unis de l'instruction publique est conforme aux principes démocratiques auxquels tout est subordonné dans le pays le plus véritablement libre de la terre : elle a pour but de former des citoyens.

Le minimum de l'éducation ne peut être au-dessous de l'instruction que tout homme doit posséder

pour remplir ses devoirs envers la société et envers l'État, pour donner comme juré, comme témoin, comme électeur, un concours intelligent à tout ce qui intéresse les affaires municipales ou nationales, pour s'acquitter enfin convenablement des obligations imposées à celui qui possède une portion de la souveraineté nationale.

Le *self government* est le principe de toutes les institutions démocratiques des États-Unis. La *Commune*, le *Comté* et l'*État* sont les trois foyers d'action qui y font mouvoir la vie publique.

Les communes ne sont en général soumises à l'État que lorsqu'il s'agit d'un intérêt social. Pour tout ce qui n'appartient qu'à elles seules, elles sont restées des corps indépendants ; elles ne reconnaissent pas à l'État le droit d'intervenir dans des intérêts purement communaux.

Dans les six États de l'Est, que l'on désigne sous le nom de *Nouvelle-Angleterre*, c'est la commune qui est prépondérante. Dans l'État de New-York, dans celui de l'Ohio, dans la Pennsylvanie, le comté devient le grand centre administratif, servant d'intermédiaire entre le gouvernement et les particuliers.

« Le principe de la souveraineté du peuple, dit très-bien M. de Tocqueville, plane sur tout le système politique des Anglo-Américains. Chaque individu forme une portion égale du souverain, et participe également au gouvernement de l'État. De là, cette maxime que l'individu est le meilleur juge de son intérêt particulier, et que la société n'a le droit de diriger ses actions qu'alors qu'elle se sent lésée par son fait, ou lorsqu'elle a besoin de réclamer son concours. La commune, prise en masse et par rapport au gouvernement central, n'est qu'un individu comme un autre, auquel s'applique la théorie que je viens d'indiquer. »

Dans tous les États de l'Union, c'est d'après ces principes généraux qu'a été conçu le système de l'éducation publique. Elle doit être la même pour les deux sexes ; la gratuité en est la base fondamentale, et sa condition essentielle est l'indépendance absolue où se trouvent les États, soit entre eux, soit à l'égard du gouvernement central.

Il faut remonter jusqu'à l'année 1642, vingt ans après le moment où les pèlerins, *Pilgrim Fathers*, débarquèrent du *May-Flower* sur la baie de Mas-

sachusetts, pour trouver la première idée de la fondation d'écoles populaires gratuites. La législature de l'État, cinq ans après, en 1647[1], établit une loi portant que chaque commune ou *township*, contenant cinquante familles, serait tenue d'entretenir un instituteur, chargé d'apprendre à tous les enfants de la localité la lecture et l'écriture; que chaque *township*, ayant cent familles, aurait une école de grammaire, dont les élèves seraient préparés, par des maîtres capables, à suivre les études universitaires. Des amendes furent imposées aux infracteurs de cette loi, soumis à des pénalités qui s'accrurent avec les progrès de la population. Tous les États suivirent le même exemple; le cercle des études s'agrandit peu à peu pour prendre les vastes proportions que présente aujourd'hui l'organisation de l'éducation publique dans les diverses parties de l'Union.

Gratuitement ouvertes à tous les enfants des deux sexes, depuis cinq ans jusqu'à dix-huit, les écoles publiques (*common schools*, *free schools*)

1. La population de l'État de Massachusetts, qui était à cette époque de 21,000 âmes, en comptait en 1860 1,231,066.

embrassent notre enseignement primaire à tous ses degrés, celui des écoles *réelles* d'Allemagne, l'enseignement secondaire spécial, organisé depuis peu en France, et une grande partie de l'enseignement de nos colléges et de nos lycées. L'élève passe successivement par tous les degrés de l'enseignement élémentaire, comprenant : la lecture, l'écriture, l'orthographe, les principes de la grammaire, le calcul, le dessin, la musique. L'école de grammaire (*grammar school*) et l'école supérieure (*high school*) ajoutent à cet enseignement celui des langues anciennes de la littérature, de l'histoire, de la géométrie, de l'algèbre, de la chimie, de la physique et de l'histoire naturelle. L'élève, qui a parcouru le cercle entier de ces études, se trouve ainsi en possession d'une forte et complète éducation professionnelle, en même temps qu'il est suffisamment préparé, s'il aspire aux professions libérales et savantes, à l'enseignement des colléges et des universités.

On ne connaît pas en Amérique cette inique et impolitique répartition du savoir, qui pendant si longtemps a été considérée en France comme une sorte de nécessité sociale, accordant aux pauvres et

aux habitants des campagnes l'instruction primaire, souvent fort restreinte, et réservant aux privilégiés de la fortune l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur. Le système de l'Amérique assure aussi bien aux écoles rurales qu'aux écoles urbaines le bienfait de l'instruction secondaire. On ne craint pas qu'il y ait de la cruauté, comme l'on dit, à éveiller dans les âmes des désirs qu'il n'est pas possible de satisfaire. « L'étude des classiques, disent MM. Demogeot et Montucci, dans leur excellent rapport sur l'enseignement secondaire en Angleterre et en Écosse [1], ouvre à l'intelligence encore vierge un monde enchanteur, séduisant, dont on se sépare avec d'autant plus de regret, qu'on voit au bout de la carrière un mirage de célébrité, d'honneur et d'aisance, mirage le plus souvent trompeur, pour ceux-là même à qui leur fortune a permis de s'adonner exclusivement aux fortes études, avec pleine connaissance des luttes et des déceptions auxquelles il devaient s'attendre. Que sera-ce du paysan qui, se voyant supérieur à tous ceux qui l'entourent, se sentira attiré vers la

1. P. 407.

ville, convaincu que cette supériorité le suivra partout? »

Je n'ignore aucune des raisons sur lesquelles se fondent les sages esprits qui craignent de susciter des ambitions dangereuses, en élevant le niveau des études pour les classes dites inférieures de la société. Mais tous ces arguments sont inapplicables aux États vraiment démocratiques, dans lesquels tous doivent prétendre à tout, où il y a place pour tous, où les institutions politiques ont précisément pour but de combattre, d'affaiblir et de faire disparaître, autant que possible, les inégalités que les gouvernements aristocratiques et monarchiques se croient intéressés à conserver. Remarquons d'ailleurs que, dans cet enseignement donné libéralement à tous, l'étude des langues anciennes n'est pas, comme en France, le point central autour duquel viennent se grouper les autres branches de l'enseignement scientifique et littéraire. Ce sont les mathématiques, les sciences physiques et naturelles, l'histoire, la géographie, la langue maternelle, et les langues vivantes, qui en constituent la partie fondamentale. Le grec et le latin, dont s'occupent les

écoles de grammaire et les écoles supérieures, sont enseignés en partie à cause de l'heureuse influence qu'ils exercent sur le développement de l'intelligence, mais surtout parce que, devant être étudiés plus spécialement dans les colléges et les universités, l'entrée de ces universités serait fermée aux jeunes gens qui ne pourraient remplir les conditions d'admission déterminées par les programmes. L'enseignement des écoles publiques ne constitue pas seulement un système se suffisant à lui-même, et ouvrant toutes les carrières professionnelles qu'embrasseront le plus grand nombre des enfants, tant que la nation ne sera pas sortie de la phase industrielle et commerciale; mais il est en même temps *préparatoire* pour ceux qui auront le pouvoir et la volonté de se vouer aux professions libérales. De cette manière, aucune porte n'est fermée; la voie est ouverte à tous les besoins et à toutes les aspirations, et personne n'est condamné d'avance, par la spécialité de son éducation première, à se renfermer dans un cercle plus ou moins étroit, dont il ne pourra sortir que grâce à des efforts surhumains, ou par suite de circonstances exceptionnelles.

C'est l'immense inconvénient que présentent en France les établissements qui, sous les noms d'écoles professionnelles, de cours spéciaux, d'enseignement secondaire spécial, reçoivent les élèves qui ne doivent pas suivre les cours des lycées. Préparés pour les professions commerciales, industrielles et agricoles, ou pour certaines fonctions administratives, qui n'exigent point le baccalauréat, ils se trouvent, lorsqu'ils ont achevé ces études spéciales, dans l'impossibilité de se rattacher plus tard, s'ils en éprouvent le besoin, à l'enseignement classique, qui seul donne entrée aux carrières libérales. Il ne faut pas attribuer à une autre cause le peu d'empressement apporté jusqu'ici par les pères de famille à faire profiter leurs enfants de cet enseignement secondaire spécial, une des créations les plus heureuses de M. Duruy, et pour lequel l'intéressante école de Cluny doit former des maîtres. Les parents comprennent, sans doute, que l'enseignement des colléges, tel qu'il est organisé, où tout est subordonné à l'étude du latin et du grec, et ne portant tous ses fruits que lorsqu'il a été suivi jusqu'au bout, ne saurait convenir à tous les en-

fants, à ceux surtout qui n'aspirent à être ni avocats, ni magistrats, ni médecins, ni professeurs. Mais ils savent aussi qu'en renonçant d'avance pour leurs enfants aux bénéfices de l'éducation classique, ils les placent dans un état réel d'infériorité à l'égard des élèves des colléges et des lycées.

Ce résultat n'est pas à craindre en Amérique, où en sortant des *grammar schools* et des *high schools*, les élèves peuvent entrer de plain-pied dans les colléges qui, s'ouvrant seulement pour les jeunes gens de seize à dix-sept ans, correspondent à nos classes de seconde, de rhétorique et de philosophie. Ils y arrivent dans les meilleures conditions pour y faire des progrès rapides. Ils ne sont pas, comme les élèves de nos lycées, fatigués et rebutés par six ou sept années consacrées à l'étude des grammaires latine et grecque, à la composition de thèmes et de vers latins. Ils ont été seulement exercés au travail de la traduction des principaux écrivains dans les deux langues. Ils se livrent alors avec d'autant plus de fruit aux études littéraires, philosophiques et scientifiques, qu'ils les ont choisies eux-mêmes librement, dans un but bien déterminé, et avec

l'intention de les achever dans les Facultés qui font suite à l'enseignement des colléges, comme ceux-ci font suite aux écoles publiques.

Ce n'est pas ici le lieu de faire le procès à notre enseignement classique et d'indiquer, même sommairement, les améliorations que tant d'éminents esprits considèrent comme nécessaires. Mais je suis persuadé que la plupart des plaintes dont nos lycées sont l'objet, cesseraient s'il était possible d'adopter, pour l'organisation de l'instruction secondaire, le plan suivi dans les écoles des États-Unis. Il ne faudrait pas leur emprunter seulement une meilleure répartition des études ; on travaillerait puissamment à améliorer le bien-être, la santé et la moralité des enfants, si l'on supprimait les internats, ce triste composé du cloître et de la caserne, qui sont malheureusement en France le régime ordinaire, tandis qu'ils n'existent aux États-Unis que par exception. J'aurai l'occasion de revenir sur ce sujet lorsque je m'occuperai de l'enseignement supérieur et des universités d'Amérique.

Il est inutile de faire observer qu'à côté de ces écoles publiques et gratuites, l'enseignement libre

a ses établissements conçus dans le même esprit et formés sous toutes les dénominations qui leur sont données : académies, séminaires, universités, etc., sur le même modèle.

Justement fiers de leurs écoles publiques, les Américains consacrent à leur fondation et à leur entretien des sommes considérables, et il est certain qu'aucune nation dans le monde ne possède un système d'études plus fortement constitué et plus largement rétribué.

Les hautes parties de l'enseignement classique, scientifique et littéraire, sont réservées, comme on vient de le voir, aux colléges, où les jeunes gens sont admis après des examens constatant qu'ils possèdent les connaissances données dans les *grammar schools* et les *high schools*. Après y avoir passé trois années, de 18 à 21 ans, ils suivent les cours des universités, en vue d'obtenir les grades de docteur dans les facultés de théologie, des sciences, des lettres, de droit et de médecine. Des écoles spéciales sont de plus établies pour l'enseignement de l'agriculture, des arts mécaniques, des beaux-arts, pour le génie civil et militaire. L'école navale d'Annapolis

et l'école militaire de Westpoint forment des officiers pour la marine et pour l'armée de terre.

On le voit, les Anglo-Américains ont porté leurs premiers soins sur l'organisation des écoles, où devait se donner l'enseignement utile à tous. Ce premier devoir accompli d'une manière véritablement grandiose et magistrale, ils mettent aujourd'hui la même ardeur pour créer ou perfectionner des établissements consacrés à l'enseignement supérieur, dont profiteront seulement ceux qui occuperont, dans la société ou dans l'État, les positions élevées auxquelles tous peuvent prétendre.

Si ces colléges, ces universités, ces académies, fondés et soutenus par des associations particulières ou des corporations religieuses, splendidement dotés par la munificence de bienfaisants millionnaires, ne peuvent soutenir encore pour la force des études la comparaison avec les grandes universités de France, d'Angleterre et d'Allemagne, les ressources immenses qu'ils possèdent, les puissants instruments de travail mis à leur disposition, les efforts que fait naître le louable désir de ne pas se laisser surpasser à cet égard par les autres

nations, ne peuvent manquer de produire dans un avenir prochain les plus heureux résultats.

Cette exposition sommaire de tout l'enseignement public me conduit tout naturellement à partager en deux parties le présent rapport. Je m'occuperai dans la première des écoles publiques, et dans la seconde des colléges, de l'enseignement supérieur et des écoles spéciales. Dans un appendice je réunirai les documents officiels, les règlements d'étude et les détails statistiques qui serviront de contrôle à cette exposition et aux appréciations dont elle doit être accompagnée.

PREMIÈRE PARTIE

ÉCOLES PUBLIQUES

CHAPITRE PREMIER

BUDGET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE : STATE FUND. AGRICULTURAL FUND. — TAXES LOCALES. ÉVALUATION APPROXIMATIVE DES SOMMES CONSACRÉES A L'ÉDUCATION NATIONALE.

1° *State fund.* — En vertu d'un des articles de la Constitution, le Congrès des États-Unis a le droit de disposer de tout le territoire ou de toute propriété appartenant à la nation et d'établir à cet égard tous les règlements qu'il juge utiles au bien public. L'administration de ces propriétés est confiée à un bureau appelé *Government land office*, établi en 1812, comme un département du Trésor et transféré en 1859 au ministère de l'intérieur. Sur les 1,921,288,233 acres[1] (ou 2,819,811 milles carrés) qui forment l'étendue territoriale de l'Union, 1,450,549,033 acres (ou 2,265,625 milles carrés)

1. L'acre vaut 40 ares.

appartiennent aux terres dont la vente et l'administration sont confiées au *land office*[1]. Cette immense étendue est divisée en arrondissements ou communes, *townships*, de six milles carrés, subdivisés en trente-six sections dont la seizième est réservée pour l'entretien des écoles publiques.

Voici comment est établie cette seizième section, ou *school section*. On divise chacun des arrondissements en trente-six parties disposées de la manière suivante :

6	5	4	3	2	1
7	8	9	10	11	12
18	17	16	15	14	13
19	20	21	22	23	24
30	29	28	27	26	25
31	32	33	34	35	36

1. Il faut ajouter à ces territoires celui d'Alaska ou de l'Amérique-Russe, acheté en 1867, pour la somme de 36,000,000 de francs, dont la surface est de 385,000 milles carrés, ce qui porte à 3,174,811 milles carrés l'étendue actuelle des États-Unis.

Chacune de ces sections représente une surface d'un mille carré. On en fait le compte comme dans ce tableau, en commençant toujours par le côté du nord.

La valeur de la seizième section varie selon les lieux et selon la circonstance dans laquelle la vente en est faite. Dans l'État d'Ohio dont la superficie, divisée en 1,351 *townships*, est de 39,954 milles carrés, le trente-sixième est de 710,470 ares. Si l'on en juge par le revenu que donnait en 1864 cet *irréductible fund*, qui était de 1,093,185 fr., le prix de l'acre serait de 17 fr. 50 à 20 fr.

Dans certaines parties de l'Illinois, où les frais de culture sont peu considérables, la valeur de la seizième section est plus grande. La compagnie du *Central railway* a offert d'acheter environ un million d'acres de terres, voisines du chemin de fer, dans des fermes de 40 ou 50 acres, à des prix qui varient suivant leur situation, mais qui vont de 45 fr. à 75 fr. l'acre.

2° *Union State deposit fund.* — A la fin de l'année 1835, le gouvernement des États-Unis se trouva, par une fortune bien exceptionnelle, en possession de 40 millions de dollars (plus de 200 millions de francs), dont il songea à faire l'emploi le plus avantageux. Le Congrès décida que les deux tiers de cette somme, 150 millions de francs,

seraient attribués proportionnellement à chacun des États de l'Union, avec la liberté d'employer cet accroissement de revenu de la manière qu'ils jugeraient la plus utile. Ils devaient seulement en faire retour à l'État, si l'intérêt national l'exigeait. Ce retour n'a pas été réclamé, même sous la pression de la guerre civile, et quoiqu'il soit considéré comme un prêt, personne ne pense que le gouvernement en réclame jamais la restitution.

Dans plusieurs États, le revenu annuel de ce fonds, désigné sous le nom d'*Union State deposit fund*, est approprié au service des écoles publiques, en totalité dans le Connecticut et dans Rhode-Island et en partie dans les autres. La part de l'État de New-York est de 20,072,600 fr., produisant un revenu d'environ 1,300,000 fr., sur lesquels 830,000 fr. sont chaque année appliqués au fonds des écoles; dans l'Illinois, le *deposit fund* est de 1,677,960 fr., produisant un revenu de 100,000 fr.; dans le Connecticut, de 3,818,300 fr., dont le revenu est de 225,000 fr.

3° *State agricultural fund.* — La dernière donation faite par le gouvernement central est consignée dans l'acte connu sous le nom d'*Agricultural college act*.

Par cet acte, le Congrès de 1862 accorde aux États qui voudront se conformer à ses dispositions

une quantité de terres égale à 30,000 acres pour chacun des sénateurs et des représentants dont le nombre est fixé par le *census* de 1860. Le niveau du prix de vente de ces terres sera consacré à la création, dans chaque État, d'un collége, ayant pour objet, indépendamment des différentes études scientifiques et classiques, l'enseignement de toutes les branches de connaissances relatives aux arts agricoles et mécaniques.

La plupart des États se sont empressés de profiter de cet acte de munificence et ont fondé des établissements répondant aux intentions du législateur. L'État d'Ohio a pour sa part 630,000 acres, dont la vente, si elle est habilement conduite, produira 3,150,000 fr., en portant seulement à 5 fr. la valeur de l'acre. Cette somme placée à 6 p. 0/0, dans la banque des États-Unis, produira un revenu de 190,000 fr.

4° *Taxes locales.* — Quelque considérable que soit le prix des terres dont le revenu appartient aux différents États, ce sont les taxes locales qui constituent la plus grande partie des fonds attribués aux écoles publiques. Ces taxes portent, non sur le revenu, mais sur la valeur capitale de toute propriété personnelle et réelle. La partie afférente aux écoles est déterminée par les citoyens eux-mêmes, d'après le nombre des enfants en âge d'y être

admis et les dépenses matérielles qu'elles exigent dans certains États. La caisse des écoles s'enrichit encore de quelques impôts frappant principalement sur les liqueurs fortes, ou du produit des amendes. Dans un petit nombre d'autres, les familles, au lieu d'être imposées d'une manière générale, pour le service des écoles, payent directement les frais d'études des enfants qu'elles envoient. Mais ce mode s'accorde peu avec la disposition des esprits et les sentiments de la majorité des citoyens, et les payements individuels ou *rate bills* finiront sans doute par disparaître, pour ne laisser subsister que le *school fund* formé par les taxes générales assurant à tous, d'une manière certaine, la gratuité de l'enseignement. Ce qu'il est utile de faire observer, c'est que la contribution assignée sur le produit de la vente ou de la location des terres publiques, ne forme que le dixième ou le onzième environ des allocations diverses dont l'ensemble constitue le budget de l'instruction publique aux États-Unis.

Le *school fund*, pour les douze États de Connecticut, Indiana, Iowa, Kansas, Albany, Maine, Massachusetts, Michigan, Minnesota, Missouri, Ohio, West-Virginie et Wisconsin, formait en 1867 un capital de 27,171,090 dollars ou 135,855,450 fr., dont le revenu annuel est, à raison de 6 p. 0/0, de 8,151,327 fr. Or, pendant la même année, ces douze États ont dépensé pour les écoles la somme

de 97,762,162 fr. Le *State fund* n'a donc produit que le onzième environ de la dépense totale.

On peut déjà se faire une idée de l'importance des sommes dépensées chaque année pour l'entretien des écoles publiques. Des renseignements puisés à des sources officielles me permettent d'en présenter ici un aperçu plus complet.

Il est assez difficile d'établir une statistique exacte des écoles publiques aux États-Unis, en l'absence d'une administration centrale se chargeant d'en rassembler les éléments, et à cause de l'indépendance dans laquelle les divers États se trouvent, comme je l'ai fait remarquer plus haut, à l'égard les uns des autres. Si quelques-uns d'entre eux publient, avec beaucoup d'étendue et des détails surabondants quelquefois, des rapports officiels sur les ressources financières, les dépenses, le personnel des maîtres, le nombre des élèves, etc., qu'il importe de connaître, dans d'autres États ces documents ne sont pas encore l'objet de publications régulières, ou ne sont pas rédigés avec une exactitude rigoureuse.

Une considération importante s'oppose d'ailleurs à ce que la statistique offre des renseignements certains : c'est le changement qu'opère chaque jour dans la marche de la population l'arrivée incessante de nouveaux émigrants, dont le nombre s'est élevé, dans ces derniers temps, à 300,000 chaque année,

ce qui, indépendamment de l'accroissement normal de la population, modifie incessamment le montant des dépenses, le nombre des écoles et celui des enfants en âge de les fréquenter [1].

C'est seulement depuis deux ans que sur la proposition d'un député de l'État d'Ohio, M. James Garfield, le Congrès a reconnu la nécessité d'établir à Washington un *Département de l'éducation* qui sous la direction de M. Henry Barnard, bien connu aux États-Unis et en Europe par la publication de sa revue de l'instruction publique, *the American Journal of education*, a commencé un travail de centralisation indispensable à la réunion des éléments d'une statistique.

D'après les rapports imprimés que j'ai pu consulter à Washington sur l'enseignement public dans vingt-deux États de l'Union [2], il résulte qu'en 1868 on y comptait 124,613 écoles fréquentées par 5,360,561 élèves, dirigées par 63,600 instituteurs et 135,250 institutrices, en tout 198,850. Le nombre des institutrices, comme on le voit, est bien su-

1. La population des États-Unis, qui était en 1780 de 3 millions d'habitants, s'élève en 1869 à 37,930,903. C'est à peu près la population de la France. En sept ans, de 1861 à 1868, la population entière des États-Unis s'est accrue de près de 6 millions.

2. Ces États sont les suivants : Californie, Connecticut, Illinois, Indiana, Iova, Kansas, Kentucky, Maine, Maryland, Massachusetts, Michigan, Minnesota, Missouri, New-Hampshire, New-Jersey, New-York, Ohio, Pennsylvanie, Rhode-Island, Vermont, West-Virginie et Wisconsin.

périeur à celui des instituteurs. Il était, en 1862, de 45 p. °/₀; il est en 1868 de 70 p. °/₀. Je reviendrai sur ce sujet lorsque j'aurai à apprécier le rôle des femmes dans l'enseignement et en général la place qu'elles occupent dans la société américaine. Les sommes dépensées dans ces vingt-deux États ont dépassé l'énorme chiffre de 269,288,553 fr. pour le personnel, et de 86,386,395 fr. pour les frais matériels, constructions, mobilier des écoles, acquisition de livres et appareils classiques, en tout 354,675,948 fr. Je ne crois pas pouvoir être taxé d'exagération, si j'ajoute à cette somme cent millions pour les quinze États sur lesquels nous manquons de renseignements officiels; je porte par conséquent à plus de *quatre cent cinquante millions* les sommes dépensées annuellement pour les écoles publiques dans les trente-sept États de l'Union.

Ces écoles dépassent le nombre de 200,000, ce qui fait une école pour 180 habitants, et l'on peut évaluer à plus de 7 millions le nombre des élèves auxquels elles sont gratuitement ouvertes.

En France, l'enseignement primaire, bien que circonscrit dans d'étroites limites, n'a pas pu obtenir encore, malgré les réclamations les plus vives, le bénéfice de la gratuité. Sur les 75 millions environ qui lui sont alloués, plus de 21 millions sont encore à la charge des familles [1]. La France compte en-

1. Sur les 3,477,542 enfants que réunissaient, en 1866, les

viron 70,000 écoles primaires [1], 32,000 cours d'adultes, 3,572 salles d'asile, pour lesquels le budget de l'État fournit la maigre somme de 9,998,300 fr., les communes, 36,349,998, et les départements, 6,503,033 [2]. Il serait injuste, sans doute, d'assimiler entièrement les États-Unis, où tout se crée, à la France, déjà en possession de nombreux établissements. On ne peut néanmoins s'empêcher de remarquer l'énorme différence qui existe entre les budgets que chacune des deux nations consacre, pour une population à peu près égale, à l'enseignement populaire.

La première différence résulte de l'importance que les citoyens des États-Unis attachent à cet enseignement et à l'étendue qu'ils lui donnent. Chez eux, l'école publique n'est pas destinée seulement à l'instruction du premier âge : elle est instituée pour que, de 5 ans à 18 ans, tous les enfants des deux sexes puissent recevoir une éducation complète. A l'inverse de ce qui a eu lieu en Amérique, la France ne s'est occupée sérieusement de l'instruction populaire que longtemps après avoir fondé des colléges et des universités. Cinquante mille francs seulement

écoles primaires communales et religieuses, 2,111,183 payaient la rétribution scolaire.

1. 53,350 écoles communales et 16,349 écoles libres.

2. Ces dernières sommes se sont accrues depuis quelque temps d'une manière notable.

figuraient en 1816 au budget de l'État, pour le service des écoles primaires. L'année 1833 lui ouvrit une ère nouvelle; mais, malgré les progrès accomplis depuis cette époque mémorable, combien elles laissent encore à désirer! Avec les 450 millions dépensés par les États-Unis, non-seulement la gratuité absolue s'y est partout établie, mais on a pu encore attribuer aux instituteurs et aux institutrices des traitements qui leur assurent une honorable existence [1]; construire des établissements vastes, aérés, sains, pourvus d'un mobilier convenable, de bibliothèques, de cabinets de physique, de chimie et d'histoire naturelle. On ne sait que trop qu'elle a été jusqu'à présent la condition misérable de nos instituteurs, et surtout de nos institutrices, et le triste état dans lequel se trouvent, à tous les points de vue, les bâtiments destinés aux élèves dans la plupart des villes et dans les communes rurales [2]. Quand la somme portée au budget de l'instruction primaire serait doublée, on n'arriverait pas encore à réaliser les améliorations qu'elle réclame [3]. Pour l'enseignement des garçons, et surtout pour celui

1. A New-York, le directeur d'une école, comptant 500 élèves, reçoit un traitement de 15,000 francs; chaque maître d'une classe de 150 élèves, 7,250 fr., et chaque maîtresse, 3,775 fr.

2. Un rapport officiel constate qu'il faudrait au moins 140 millions pour les mettre seulement dans un état convenable.

3. En 1866, 694 communes étaient encore dépourvues de tout moyen d'instruction.

des filles [1], peut-être faut-il attendre l'époque où les départements et les communes, au lieu de demander pour leurs écoles l'intervention de l'État, se décideront, à l'exemple de l'Amérique, à faire eux-mêmes leurs affaires et à tout demander à l'initiative des habitants. Ce ne serait pas un des moindres bienfaits de cette décentralisation, qui pourrait mettre en valeur et développer toutes les ressources que possède la France.

Parmi les États sur lesquels les rapports officiels me fournissent les détails les plus intéressants, je mentionnerai les suivants :

L'État de New-York a 11,722 écoles, 949,203 élèves des deux sexes, 5,275 instituteurs, 21,218 institutrices (en tout 26,499). Son budget pour les écoles publiques est, pour l'année 1869, de 38,416,006 fr.

Dans l'État d'Ohio, l'on compte 12,462 écoles, 704,747 élèves, 8,348 instituteurs, 13,220 institutrices (en tout 21,568). Dépenses, 15,976,137 fr. pour les salaires, et 5,121,044 fr. pour les frais matériels, en tout 21,187,181 francs.

État de Michigan : 4,744 écoles, 243,141 élèves, 2,007 instituteurs, 7,377 institutrices (en tout 9,384). Dépenses, 8,948,874 fr. 6,087,702 pour les salaires, et 2,861,172 fr. pour le matériel.

1. La loi de 1867, qui fonde enfin l'enseignement primaire des filles exigerait 17 millions par an et 11,000 écoles.

Illinois : 9,945 écoles, 614,659 élèves, 4,825 instituteurs, 10,454 institutrices (en tout 15,279). Dépenses, 16,898,520 fr., 12,655,180 fr. pour les salaires, et 4,243,340 fr. pour le matériel.

Iowa : 6,229 écoles, 257,281 élèves, 3,674 instituteurs, 6,667 institutrices. Dépenses, 10,057,545 fr. 5,808,205 pour le personnel, 4,243,340 pour le matériel.

Californie : 1,083 écoles, 54,724 élèves, 616 instituteurs, 773 institutrices (en tout 1,389). Dépenses, 4,655,604 fr.

Massachusetts : 4,838 écoles, 237,364 élèves, 934 instituteurs, 4,871 institutrices, total, 5,805. Dépenses, 27,458,703 fr., 14,800,000 fr. pour le personnel, et 12,658,703 fr. pour le matériel.

Indiana : 8,399 écoles, 254,539 élèves, 5,330 instituteurs, 4,163 institutrices (en tout 9,493). Dépenses, 8,438,560 fr., 5,102,260 fr. pour le personnel, 3,333,360 fr. pour le matériel.

Pennsylvanie : 13,435 écoles, 789,389 élèves, 6,698 instituteurs, 9,825 institutrices (en tout 16,529). Dépenses, 21,454,321 fr., dont 15,140,328 pour les salaires et 6,313,993 fr. pour les frais matériels.

Je montrerai plus tard quelle est l'importance des sommes employées pour les colléges, les facultés et les grandes écoles spéciales ; le chiffre en est énorme.

L'Amérique, à ce point de vue, offre juste l'inverse de ce qui se pratique dans les États de l'Europe. Dans le Nouveau-Monde, l'instruction publique enlève au budget de la guerre tout ce que dans l'ancien monde le budget de la guerre enlève à l'instruction publique [1].

1. Au mois de juin 1868 l'armée des États-Unis avait un effectif de 48,000 hommes : il était réduit à 42,000 le 1er janvier 1869. Il a subi depuis cette époque une nouvelle réduction.

CHAPITRE II

ADMINISTRATION DES ÉCOLES. — MODE D'ÉLECTION ET DEVOIRS DES COMITÉS, DES COMMISSAIRES, CURATEURS OU SYNDICS (TRUSTÉES), SURINTENDANTS ET INSPECTEURS DES ÉCOLES.

Le principe d'après lequel le système des écoles publiques est organisé est le droit absolu de la commune ou *township* de régler elle même ce qu'elle considère comme le plus avantageux aux intérêts dans lesquels elle se trouve particulièrement engagée. La législature de chaque État détermine les attributions et les pouvoirs des administrations, mais là s'arrête son droit. Ce sont les citoyens qui choisissent les fonctionnaires dont elles se composent. Une fois constituées, elles doivent pourvoir elles-mêmes, sans être gênées ou contrariées en quoi que ce soit, à l'organisation et à la gestion des intérêts confiés à leurs soins.

Dans les différents États, les affaires générales relatives à l'instruction publique sont administrées par un comité central qui, selon les lieux, prend le nom de bureau d'éducation (*board of education*)

ou bureau des commissaires des écoles (*board of commissionners*).

L'organisation et les attributions de ces comités sont partout à peu près les mêmes. En comparant les lois et les règlements adoptés et publiés par chaque État, on s'aperçoit bientôt que l'indépendance absolue dans laquelle ils se trouvent les uns à l'égard des autres n'a nullement pour conséquence ce désordre, cette confusion, ce manque d'harmonie que l'on pourrait s'attendre à y trouver. Le bon sens, la sagesse, le désir de bien faire, servent de contre-poids à la liberté, et préviennent les tentatives hasardées ou les essais aventureux. Les États qui se fondent profitent de l'expérience de ceux qui sont le plus anciennement organisés. La réputation méritée des écoles de la Nouvelle-Angleterre, dont l'esprit progressif ne craint point d'introduire dans ses statuts toutes les améliorations jugées nécessaires, a fait presque partout adopter le système d'instruction dont elles ont admirablement tracé le code.

L'unité d'organisation se retrouve donc au milieu des différences que les exigences des lieux et la diversité des besoins rendent inévitables. Les règlements adoptés par les citoyens des État de l'Ouest et du Sud reproduisent en grande partie ceux de New-York ou de Massachusetts, selon leur tendance à faire prédominer l'influence de l'administration

centrale ou à maintenir dans toute sa force l'indépendance de la commune.

Le comité central de chaque État, directement élu par les citoyens, ainsi que le surintendant, n'exerce pas gratuitement les fonctions dont il est chargé. Le traitement de chacun des membres du comité est, dans l'État de New-York, de 800 dollars; celui du surintendant, de 2,500 dollars ou 12,500 fr.

L'inspection des écoles, la surveillance des dépenses, l'examen des instituteurs sont les principales attributions du comité général. C'est lui qui assigne aux différents comités particuliers la part qui leur revient dans le fonds général des écoles, qui règle le montant des taxes levées pour leur entretien, choisit et achète les livres, et surveille les réunions périodiques des instituteurs. Mais, malgré l'influence et l'autorité qu'exercent et le comité central et le surintendant général de l'État, ce sont les comités formés au sein des communes et des villes qui sont les vrais administrateurs des écoles.

La ville de New-York est divisée en sept districts scolaires, embrassant les arrondissements qui constituent la commune. Chacun de ces districts choisit au scrutin trois commissaires nommés pour trois ans et renouvelés par tiers chaque année.

Les vingt et un membres élus composent le bureau, *board of education*, chargé de la surveillance

et de la direction des écoles publiques de la cité. Ce bureau forme dans son sein quinze commissions particulières, ayant pour attributions : 1° l'administration des écoles publiques et l'académie libre de New-York ; 2° les écoles primaires ; 3° les écoles du soir ; 4° les finances ; 5° les terrains à acquérir ou acquis pour les constructions de nouvelles écoles ; 6° les mobiliers classiques ; 7° le chauffage et l'aération ; 8° le soin des bâtiments ; 9° les traitements ; 10° l'apurement des comptes ; 11° les lois et les règlements ; 12° les élections et les titres des élus ; 13° les études et les livres des classes ; 14° le personnel des instituteurs ; 15° les appels.

Le comité choisit ses secrétaires et ses divers employés. Chaque district nomme pareillement au scrutin, pour chacun des arrondissements, cinq commissaires, syndics ou curateurs (*trustees*), ayant l'administration de tous les fonds, meubles et immeubles, dont le produit est affecté à l'établissement et à l'entretien des écoles de l'arrondissement auquel ils appartiennent.

Des inspecteurs, au nombre de trois par district, sont nommés par le maire de la ville, dont le choix doit recevoir l'approbation de la majorité des membres du bureau.

Enfin, c'est au comité, produit de l'élection, qu'appartient le droit de nommer un surintendant des écoles de la cité, chargé, avec les officiers qui

lui sont adjoints, s'il en est besoin, de visiter toutes les écoles au moins une fois dans l'année, d'examiner tout ce qui concerne le gouvernement, l'enseignement, les études, la conduite des instituteurs, les livres classiques, l'état matériel des maisons d'école; de s'entendre avec les syndics pour tout ce qui regarde les questions de finances ou de propriété; de veiller à l'exécution des règlements, et particulièrement de ceux qui interdisent l'introduction de l'esprit sectaire dans les écoles, soit par les livres, soit par l'enseignement religieux; enfin, d'adresser chaque mois au bureau d'éducation un rapport sur les écoles qu'il a visitées, et chaque année un exposé général de leur situation morale, matérielle et financière. Le bureau, à son tour, adresse au conseil municipal de la ville un rapport annuel sur sa gestion. Ce rapport est répandu à un grand nombre d'exemplaires, ainsi que les documents de toute nature qui portent à la connaissance des citoyens ce qu'il leur importe de savoir. Les journaux ne manquent jamais de les publier, et c'est ainsi qu'à défaut d'une autorité supérieure jugeant en dernier ressort, les actes de toutes les administrations sont soumis au contrôle de l'opinion publique, toute-puissante dans les États démocratiques.

C'est le surintendant qui donne aux instituteurs l'autorisation d'enseigner, après un examen qui a

lieu en présence de deux inspecteurs désignés *ad hoc* par le bureau d'éducation.

Les attributions de ce bureau sont fort étendues et ses travaux aussi nombreux que compliqués. Celui de la ville de New-York administre 260 écoles publiques (241 pour les blancs et 19 pour les enfants) de couleur (*colored schools*), 18 écoles d'adultes, une école normale, 13 établissements divers appartenant à des corporations, mais sommis à son contrôle. Ces écoles recevaient, en 1867, 226,187 enfants. Le budget des dépenses de toute nature qu'elles nécessitent présente pour l'année 1869 la somme de 3,375,897 dollars, près de 17 millions de francs. C'est 10 millions de plus que ce que dépense la ville de Paris pour ses écoles primaires.

Les écoles de la ville de Philadelphie sont administrées par un comité nommé bureau des contrôleurs (*board of controllers*), composé de vingt-six membres, un pour chaque arrondissement ou quartier (*ward*). Le peuple nomme d'abord auprès de chaque école un bureau de délégués (*school directors*), et chaque bureau choisit un représentant pour faire partie du bureau des contrôleurs. Ses attributions sont les mêmes que celles du bureau d'éducation de New-York.

A Boston, le bureau des écoles se compose du maire, du président du conseil municipal (*ex officio*) et de soixante-douze membres choisis par les douze

wards de la cité, six pour chacun, élus pour trois ans, de manière que chaque année deux nouveaux membres puissent être élus dans chaque *ward*. Le bureau se partage en plusieurs commissions de cinq membres pour la division du travail, et choisit chaque année au scrutin le surintendant auquel appartient la partie active de l'administration.

Cette organisation assez compliquée n'est pas exempte d'inconvénients. Les rouages de l'administration des affaires sont trop multipliés, et plus d'un conflit peut naître entre les divers comités ayant quelquefois des attributions analogues. Le choix des commissaires n'est pas toujours heureux; on se plaint assez souvent de la prédominance des influences politiques sur les élections. Ce n'est pas toujours la capacité qui décide du choix du candidat. Dans quelques États, on songe à remédier aux inconvénients qui résultent d'un morcellement exagéré, en donnant plus d'influence au pouvoir central. Déjà dans l'État de New-York et dans la Pennsylvanie, le gouvernement général agissant par l'intermédiaire du surintendant, exerce sur les écoles une action directrice. Il a le pouvoir de régler les sommes qui leur sont allouées, de nommer et de révoquer les instituteurs, les commissaires, les syndics et les autres fonctionnaires ne remplissant pas exactement leurs devoirs, de les priver d'une partie de leurs émoluments. C'est lui qui prépare

les formules convenables pour les rapports, la tenue des registres, qui prend l'initiative enfin pour toutes les réformes proposées à la législature.

Un surintendant actif et intelligent, comme j'ai eu le plaisir d'en rencontrer dans les villes que j'ai visitées, peut, grâce à la confiance qu'il inspire, rendre à l'administration les plus grands services quand son autorité se fonde sur la haute opinion que les comités ont de sa capacité et de son dévouement. Parfois, c'est le secrétaire du comité qui prend la même importance. C'est en cette qualité que le célèbre Horace Mann, le véritable fondateur du système des écoles publiques aujourd'hui partout en vigueur, a pendant longtemps (de 1837 à 1849) dirigé le bureau d'éducation de Boston. On ne peut parcourir les établissements d'instruction publique de cette capitale du Massachusetts sans y trouver les traces de l'influence considérable qu'exerce sur les comités le surintendant actuel, M. John Philbrick, auquel on doit des rapports si judicieux et dont la bienveillance m'a été si utile. C'est une bonne fortune pour les écoles lorsqu'elles peuvent avoir pour surintendants des hommes tels que MM. Henry Barnard, Daniel Gilman, le savant professeur d'Yale; Northrop, secrétaire de bureau de Connecticut; Alvord, à Washington; Thomas Baird, à Baltimore; R. White, à Columbus; Pickard à Chicago; T. Rice, à Albany; John Minn, à Madison;

Ira Divol, à Saint-Louis; White, à Cincinnati; Randal, à New-York; Shippen, à Philadelphie. Les hommes les plus considérables comptent au nombre de leurs meilleures années le temps pendant lequel ils ont pu, en qualité de surintendants, de présidents ou de secrétaires des comités, s'occuper activement de cette grande question des écoles, objet des préoccupations de tous ceux qui voient dans le progrès et la diffusion de l'instruction et des lumières la condition de la prospérité des États-Unis. On peut évaluer à 500,000 le nombre des personnes qui, en qualité de membres des différents comités établis auprès des écoles publiques, s'intéressent directement et donnent un concours actif à leur administration.

CHAPITRE III

CLASSIFICATION DES ÉCOLES. — ÉCOLES GRADUÉES. ÉCOLES DE GRAMMAIRE. — ÉCOLES SUPÉRIEURES, ANGLAISES OU LATINES, ENGLISH HIGH SCHOOL, LATIN HIGH SCHOOL. ASPECT GÉNÉRAL DES ÉCOLES.

Le système des écoles publiques est arrivé, successivement et par degrés, à l'organisation aujourd'hui généralement adoptée. On distingue, en Amérique, les écoles *classées* et les écoles non *classées*. Dans ces dernières, dont quelques districts offrent encore des exemples, chaque élève ayant déjà reçu un commencement d'éducation, apporte un degré d'instruction et des livres différents, et l'instituteur, obligé de s'occuper de chacun en particulier, perd beaucoup de temps sans grand profit pour les élèves. Il existait, en 1862, dans l'état de Pennsylvanie, 1,245 écoles de ce genre; ce nombre, en 1864, était réduit à 198 et l'on s'efforce partout de le diminuer de plus en plus.

Les écoles *classées* sont celles dans lesquelles les élèves sont répartis en plusieurs sections, d'après

leur degré d'instruction; mais ces sections ne forment pas encore des séries s'élevant graduellement depuis les plus élémentaires jusqu'à celles où l'instruction est la plus élevée.

C'est ce qui a lieu dans les écoles *graduées*. Les élèves peuvent y parcourir successivement un cercle complet d'études, réparties entre les classes des différents degrés, l'école primaire, l'école de grammaire et l'école supérieure (*Primary School*, *Grammar* ou *Secundary School* et *High School*). Dans certaines localités les écoles des différents degrés sont établies dans des bâtiments séparés et distincts. Dans d'autres, elles occupent les différents étages d'un batiment unique assez vaste pour les contenir. Les élèves ne sont admis dans une section qu'après des examens constatant qu'ils ont convenablement suivi les cours de la section immédiatement inférieure.

La durée totale de cet enseignement, depuis l'âge de cinq à six ans jusqu'à celui de dix-huit, est de quatre années environ pour chacun des degrés dont il se compose.

Comme dans chacune de ces trois séries il est nécessaire d'établir des subdivisions, d'après la force des élèves, il n'est pas rare de trouver dans certaines écoles quelque confusion à cet égard. La répartition des élèves ne s'opère d'une manière régulière que dans les écoles dirigées conformé-

ment aux programmes indiquant d'une manière précise ce que l'élève doit savoir pour être admis dans un cours. C'est ce qui se pratique dans les bonnes écoles graduées, où l'on établit cinq à six degrés pour l'école de grammaire. Tous les élèves appartenant à la même division sont réunis dans une salle et se servent des mêmes livres.

Chaque salle est composée de deux divisions, dont l'une prépare la leçon pendant que l'autre écoute le maître ou répond à ses questions.

Cette organisation est excellente, si le maître tient sévèrement à ce que les élèves ne passent d'un degré dans un autre que lorsqu'ils y sont suffisamment préparés. C'est surtout dans le passage de l'école primaire à l'école de grammaire, et de celle-ci à l'école supérieure, qu'il a besoin de toute son énergie pour résister à l'impatience des élèves et souvent aussi aux sollicitations des parents. Qu'il se garde bien aussi de céder au désir qu'il pourrait éprouver lui-même de pousser ses élèves, afin de les faire avancer plus vite. Les avantages accordés aux bons élèves des deux degrés supérieurs sont par eux-mêmes des stimulants assez puissants, et l'on remarque surtout leur influence sur les jeunes filles, dont l'ardeur surpasse celle des garçons et qui mettent leur amour-propre à les devancer. Plus d'un instituteur m'a avoué que très-souvent l'excès du travail compromettait leur

santé. A ce point de vue, rien n'est plus salutaire que la pratique dans presque toutes les écoles des exercices gymnastiques et la musique vocale, qui apportent une agréable diversion aux occupations de la classe. On a soin d'ailleurs de rendre les leçons attrayantes par leur variété et leur courte durée.

Le système des écoles graduées et des examens réguliers, qui n'est en vigueur que depuis un petit nombre d'années, a déjà produit les meilleurs résultats. Les familles y trouvent le gage d'une éducation bien dirigée, le nombre des élèves qui les suivent s'accroît d'année en année, et l'établissement des écoles normales doit accroître celui des instituteurs capables d'appliquer les procédés et les méthodes, que vulgarisent les savants rapports publiés tous les ans par les surintendants.

Je me contenterai d'indiquer ici, d'une manière sommaire, les objets dont se composent les écoles publiques des trois degrés. Je donnerai dans l'*appendice* les programmes complets de chacun d'eux tels qu'ils sont établis dans les meilleurs institutions :

1° *Enseignement primaire :* Lecture, écriture, calcul, dessin, geographie, musique, *leçons de choses.*

2° *Classe de grammaire :* Lecture, écriture, cal-

ligraphie, grammaire pratique, définitions, étymologies, analyses, études des racines, histoire ancienne, histoire moderne, géographie, composition littéraire, langue latine, arithmétique, tenue des livres, géométrie et trigonométrie, levé des plans, algèbre, physique, astronomie, physiologie, hygiène, dessin d'architecture, musique vocale, langues latine, française et allemande (cours facultatifs), leçons de choses.

3° *École supérieure* (*high school*) : Continuation de l'enseignement donné dans la *grammar school*, mais d'une manière plus scientifique et plus complète. On distingue presque partout l'école supérieure anglaise, *English high school*, et l'école supérieure latine. Elles ne diffèrent, ainsi qu'on peut le juger par les noms sous lesquels on les distingue, que par une plus grande attention apportée dans les dernières à l'étude des langues anciennes, comme devant préparer spécialement les élèves aux cours des colléges et des universités. Les premières constituent ce que nous désignons chez nous sous le titre d'*éducation professionnelle*. Je ferai remarquer seulement que l'étude des sciences mathématiques, physiques, chimiques et naturelles y est poussée très-loin; que la littérature, la philosophie, la morale, l'histoire politique, la géographie industrielle et commerciale y sont l'objet d'un enseigne-

ment plus approfondi et plus sérieux que celui que les Allemands ont depuis longtemps organisé dans leurs *écoles réelles*, et qui, en ce moment même, tend à se généraliser en France, sous le nom d'*enseignement secondaire spécial.*

Comme ce n'est pas sur l'étendue des programmes, auquels la réalité ne répond pas toujours, que l'on doit apprécier un système d'études, mais bien sur la méthode avec laquelle on les applique, je me hâte de me placer sur le terrain de la pratique, en essayant de faire connaître les impressions que j'ai rapportées des différents établissements que j'ai visités.

La seule inspection des chiffres indiquant les sommes consacrées à la construction et au mobilier des écoles peut faire juger de leur importance; l'idée que l'on s'en fait d'avance est dépassée par la réalité. Toutes les villes semblent rivaliser de zèle pour donner à leurs établissements l'aspect le plus grandiose et pour réunir à l'intérieur toutes les conditions de l'élégance et du comfort. On pourrait considérer quelques-uns d'entre eux comme de vrais palais de l'enfance et de la jeunesse. J'aurai tout dit lorsque j'aurai affirmé que les plus modestes écoles rurales n'ont, sur ce point, rien à envier aux écoles primaires des grandes villes de l'Europe, et qu'aucune de celles-ci n'en possède qui puissent soutenir la comparaison avec celles de

New-York, de Brookling, de Boston, de Baltimore, de Washington, de Saint-Louis, de Chicago. M. Henri Barnard me faisait visiter, à Hartford, petite ville qui n'a pas plus de 15,000 habitants, une école en construction pour laquelle on ne dépensera pas moins de 500,000 francs. Il trouvait, comme moi, que c'est dépasser le but, et que l'amour du confortable poussé jusqu'à l'exagération a entraîné le bureau d'éducation dans un luxe que condamne la saine raison.

Les écoles, pour la construction desquelles les architectes cherchent à se surpasser les uns les autres, sont bien loin de présenter cette uniformité qui leur donne chez nous assez souvent l'aspect de couvents ou de casernes. L'art, dirigé plutôt par l'imagination et le caprice que par les règles d'un goût sévère, donne aux bâtiments les formes les plus variées. Il y a des écoles qui, comme celle des orphelins de Girard, à Philadelphie, sont construites avec le plus beau marbre, sur le patron du Parthénon ; d'autres ont pris pour modèle une basilique ; celle-ci, avec ses tours et ses créneaux, ressemble à un château normand ; celle-là, avec ses fenêtres et sa grande porte à ogives, représente un manoir gothique ; d'autres rappellent les édifices de la Renaissance. C'est dans l'Ouest surtout que ces maisons, élevées à grands frais, et d'un goût douteux, contrastent, par la richesse de leurs orne-

ments et la splendeur de leur architecture, avec la destination qui leur est donnée. L'esprit positif et utilitaire reprend son empire dans les dispositions de l'intérieur.

Généralement, après avoir franchi un large perron, le visiteur est introduit dans un spacieux péristyle, au milieu duquel est un grand escalier conduisant aux étages supérieurs ; à droite et à gauche, des couloirs aboutissant à des cours, des préaux ou des salles couvertes destinées aux récréations des enfants. Le sous-sol est disposé de manière à recevoir les calorifères, l'eau chaude et autres appareils servant au chauffage, à l'éclairage ou à la ventilation des classes. La maison se compose ordinairement de trois étages, distribués d'une manière uniforme : à droite et à gauche de l'escalier, deux salles garnies de champignons où les élèves déposent leurs chapeaux, les châles ou les manteaux ; tout autour, des lavoirs munis de robinets ; un peu plus loin, les chambres des instituteurs et des institutrices. Au centre, un vaste espace, divisé en autant de compartiments qu'il doit y avoir de classes. Celles que l'on préfère sont séparées par des cloisons vitrées. A l'une des extrémités est une estrade, d'où le principal ou la directrice surveille toutes les classes, six ou huit ordinairement, contenant chacune 50 à 60 élèves des deux sexes. Chaque élève est assis sur un siége fixé au sol, devant une

petite table ou bureau ayant un tiroir où se mettent les livres, crayons, règles, papier, ardoises. Un tableau noir, des cartes, pour la lecture, le calcul et la géographie, sont suspendus aux murs. Tous ces objets, propres, élégants, commodes, sont rangés avec beaucoup d'ordre.

Ordinairement les filles occupent le côté droit et les garçons la gauche. Dans un grand nombre d'écoles cette séparation n'existe pas. Rien n'est plus agréable que la vue de toutes ces classes à la fois réunies et divisées, ayant chacune leur enseignement et leurs maîtres distincts et opérant simultanément sous les yeux du directeur qui d'un coup d'œil peut en embrasser l'ensemble. Plusieurs fois dans la journée les cloisons sont écartées et les différentes classes n'en forment plus qu'une seule. Le piano se fait entendre : tous les enfants exécutent des marches et des contremarches, puis ils reviennent reprendre avec ordre leurs places, soit pour chanter des chœurs, soit pour exécuter des mouvements gymnastiques. L'un d'eux est appelé sur une estrade d'où il commande et fait une série de gestes conçus dans le but de donner de la souplesse aux membres. Il n'est pas d'école ou le chant, les marches militaires et les exercices gymnastiques ne constituent une partie nécessaire de l'éducation. Il n'en est pas aussi où les soins hygiéniques les plus minutieux ne soient pris dans l'intérêt de la santé et

du bien-être des enfants. La tenue générale des élèves, des plus petits comme des plus grands, est telle qu'il serait difficile de distinguer ceux qui appartiennent aux familles pauvres de ceux dont les parents sont les plus riches.

Réunir dans les mêmes écoles, faire asseoir sur les mêmes bancs et participer à une éducation commune les enfants de toutes les conditions, est le moyen le plus assuré de conserver dans la nation cet esprit d'égalité qui est la loi suprême des institutions véritablement démocratiques. On n'y connaît pas ce sentiment d'orgueil et de vanité qui établit une distinction blessante entre les écoles où sont gratuitement admis les enfants des classes inférieures et les écoles payantes ne recevant que les enfants des classes aisées ou riches.

L'école primaire des États-Unis est un premier trait d'union entre les différentes classes de la société, tandis que l'école primaire des nations européennes établit et consacre en quelque sorte le point de départ de l'inégalité et la séparation des classes. La gratuité pour tous est un bienfait qui n'humilie personne, la gratuité pour quelques-uns n'est qu'un demi-bienfait dont souffre l'amour-propre de ceux qui en sont l'objet. L'exemple des États-Unis répond encore d'une manière péremptoire aux objections présentées quelquefois au sujet de la réunion dans les mêmes écoles des enfants de

la bourgeoisie et de ceux du peuple. Le système qui met en contact des jeunes gens et des jeunes filles apportant des manières distinguées et un langage correct et pur, et des enfants du même âge appartenant à des parents qui n'ont pu leur donner qu'une éducation imparfaite, a pour effet, non de faire perdre aux premiers les avantages qui les distinguent, mais d'y faire participer les seconds ; non de faire descendre les premiers, mais de faire monter les seconds à leur niveau.

Les vrais Américains ne s'y trompent pas ; et, si quelques riches parvenus préfèrent aux écoles publiques, où les rangs sont confondus, certains établissements particuliers, où ne peuvent entrer que les enfants des familles des classes élevées, c'est une faiblesse aristocratique, heureusement rare encore, que l'on craint d'avouer, et qui, dans tous les cas, ne sera longtemps qu'une exception.

CHAPITRE IV

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — SON CARACTÈRE GÉNÉRAL.
LECTURE, ÉCRITURE,
CALCUL, DESSIN, HISTOIRE, GÉOGRAPHIE.

L'enseignement de la lecture, de l'écriture et du calcul, pour les enfants de 5 à 10 ans, a été depuis longtemps l'objet des méditations des hommes voués au perfectionnement des études élémentaires. Un grand nombre de procédés et de méthodes ont donc été tour à tour employés dans le nouveau comme dans l'ancien monde. L'esprit, qui a présidé au choix qu'on a fait dans les écoles publiques des États-Unis, peut s'observer dans les diverses branches de l'enseignement à tous les degrés. C'est l'emploi de la méthode expérimentale s'appuyant sur la pratique, rejetant les règles abstraites, les principes généraux, les idées *à priori;* s'adressant d'abord aux sens, aux facultés *perceptives*, et attendant, pour mettre en jeu la raison et l'intelligence, l'âge où les facultés *réflexives* sont suffisamment développées : les notions synthétiques et concrètes d'abord ; puis, à leur suite, les connaissances fondées sur l'analyse et l'observation.

Pour la lecture, le maître ne commence pas, on le conçoit, par faire apprendre les lettres, puis les syllabes, puis les mots. Il montre un objet, un animal, un arbre, une maison, puis le mot qui sert à les désigner et dont l'image se lie naturellement à celle de l'objet lui-même. Allant tour à tour de l'un à l'autre, l'enfant les reconnaît sans peine, et cet enseignement, par les yeux et par les oreilles, se continue jusqu'à ce qu'il sache distinguer et énoncer d'une manière imperturbable tous les mots que l'on a fait entrer dans les tableaux successivement étudiés. Il est exercé, avec le plus grand soin, à les prononcer distinctement et correctement, et lorsque l'on connaît les difficultés qu'offre sur ce point la langue anglaise, on comprend qu'il est important de multiplier les exercices variés que l'on imagine pour rendre cet enseignement attrayant et facile. L'enfant doit être habitué à articuler séparément chaque consonne, afin de bien distinguer le bruit particulier qui la constitue, indépendamment du son qu'elle fait entendre lorsqu'elle frappe une voyelle.

Il y a des sons et des articulations pour lesquelles les différentes parties de l'organe vocal doivent recevoir une éducation particulière. On exerce les enfants à les prononcer et à les articuler séparément. Tels sont le *th*, doux ou fort, les différents sons de l'*a*, de l'*o*, de l'*u*, pour lesquels les mouve-

ments des lèvres, la position de la langue, l'action des dents, l'émission de l'air sont indiqués avec soin par le maître qui ne laisse passer aucune faute sans la signaler immédiatement.

Pour s'assurer que tous les élèves de la classe sont attentifs, il fait commencer l'épellation d'un mot en faisant épeler la première lettre par un élève, la seconde par un autre, la troisième par le suivant; le dernier donne le mot tout entier. Le maître montrera par exemple le mot *natation:* le premier élève dit *n*, le second *a*, le troisième *na*, le suivant *t*, le cinquième *a*, le sixième *ta* et ainsi de suite, jusqu'au dernier qui prononce le mot entier *natation*. Les enfants sont exercés aussi à aspirer l'air et à l'expirer, tantôt lentement, tantôt vite. L'émission des sons peut, selon leur nature, être accompagnée de mouvements de la tête, des pieds et des mains, et le besoin d'agitation qui caractérise l'enfant trouve satisfaction dans cette union d'articulations vocales et d'exercices physiques.

L'enfant qui sait lire et prononcer le mot, peut distinguer les syllabes dont il se compose, puis les lettres qui entrent dans chaque syllabe. Cette nouvelle étude se fait pour lui sans peine et sans fatigue. Elle lui enseigne sous une autre forme ce qu'il sait déjà. Les progrès sont bien plus sûrs et plus rapides que s'il suivait la méthode inverse si longtemps maintenue par la routine.

Les Américains ne craignent point de consacrer à la lecture un temps considérable dans tous les degrés de l'école primaire, et pendant la durée de l'enseignement des *grammar schools*. On lit et l'on épèle ; et à force d'épeler et de lire, on a appris l'orthographe. L'élève donc parle et écrit correctement avant d'avoir étudié les règles de la grammaire, qui lui donnera la théorie de ce qu'il sait déjà par la pratique.

Lire, épeler et prononcer les mots d'une langue, ce n'est pas encore savoir lire. Les directeurs des écoles n'ignorent pas que l'on ne lit bien que ce que l'on comprend, et ils apportent les plus grands soins à exercer de bonne heure les enfants à donner à chaque mot, à chaque phrase, le ton et l'accent qui leur conviennent. Ils doivent avoir avant tout l'intelligence et le sentiment de ce que les mots expriment. Ce ne sont point pour eux des sons insignifiants, des lettres mortes, psalmodiées, criées, anonnées enfin, comme on ne le fait que trop souvent chez nous dans les meilleures écoles, et même dans les classes les plus avancées.

Pour s'assurer si l'élève comprend bien la phrase qu'il lit, le maître a recours à plusieurs moyens ; il fait des questions nécessitant des réponses où sont employés les mots qui viennent d'être prononcés. Il fait répéter en d'autres termes la pensée exprimée. Il fait définir les mots dont le sens paraît

difficile, et substituer dans la phrase la définition au mot défini.

Un maître intelligent sait donner de l'intérêt à ces divers exercices. Tous les petits moyens propres à maintenir l'attention, en intéressant l'amour-propre, en faisant passer à la tête de la classe celui qui répond le mieux, etc., produisent des effets salutaires. On sait combien il est difficile de rompre les mauvaises habitudes qu'on laisse prendre aux enfants des écoles. Quiconque, dans sa jeunesse, n'a pas appris à lire d'une manière claire, distincte et intelligente, ou ne le saura jamais, ou aura beaucoup de peine à corriger, sur ce point, les vices de son éducation première. Je n'ai jamais entendu mieux lire et mieux réciter la prose et les vers que dans les écoles des États-Unis. Le grand et salutaire principe, appliqué en tout et partout, et qui consiste à se rendre compte de chaque parole, de chaque fait, de chaque acte, de chaque geste, empêche ce laisser-aller et cette insouciance routinière que les maîtres ont pris l'habitude de tolérer dans nos classes, et qui sont portés si loin quelquefois, que l'élève qui, en récitant son Virgile ou son Boileau, s'aviserait d'y mettre le ton et l'accent nécessaires, semblerait, aux yeux de ses camarades, faire quelque chose de prétentieux et de ridicule. C'est en lisant d'une manière convenable dès l'école primaire, que l'on peut acquérir le

talent de lire, si rare en France et si commun aux États-Unis.

L'écriture n'est pas enseignée par principe. L'élève ne commence pas par barbouiller du papier en faisant en *gros*, puis en *moyen*, puis en *fin* des barres et des ronds. C'est plus tard qu'il devra faire usage de l'encre et du papier. L'enseignement de l'écriture se fait comme celui du dessin. L'élève a une ardoise sur les bords de laquelle sont disposés les dessins des principales figures géométriques, de quelques animaux, de quelques arbres et des lettres de l'alphabet, consonnes et voyelles majuscules et minuscules. Il doit les reproduire le mieux qu'il peut, et montrer ce qu'il a fait au maître qui approuve ou corrige. Il écrit donc comme il dessine; il essaye de reproduire un mot, comme il reproduit une figure; cela l'amuse, l'intéresse, et, sans se fatiguer, il arrive, après des essais et des tâtonnements plus ou moins longs, à réussir dans cette double reproduction. Il écrit ensuite les mots que contiennent les tableaux de lecture, et il imite le modèle imprimé comme le modèle écrit. Le maître écrit sur le tableau un mot que toute la classe reproduit sur l'ardoise, il nomme chaque lettre qu'il écrit immédiatement, et cet exercice, d'abord lent et de plus en plus rapide, finit par rendre la main souple et obéissante.

Apprendre à bien écrire n'est plus tard qu'un

jeu, et pendant les dernières classes le *penmanship* est l'objet de soins assez sérieux pour que l'on obtienne tout le succès que peut désirer un pays où la calligraphie est un honneur.

Les mêmes principes sont appliqués, avec bien plus de rigueur encore, à l'enseignement de l'arithmétique. L'enfant saura faire, de tête ou par écrit, toutes les opérations importantes, avant d'avoir entendu parler de définitions, de règles générales ou d'axiomes. C'est seulement lorsqu'il sait compter qu'il aborde l'étude de l'arithmétique raisonnée. On ne saurait prendre plus de précaution que ne le font les Américains, pour éviter tout ce qui ne fait que charger la mémoire, sans parler aux sens et à la raison. C'est dans cet esprit que sont conçus tous les livres élémentaires, et en particulier ceux qui concernent la science du calcul. Les caractères qui expriment les nombres, lettres ou chiffres, ne sont que des signes représentatifs d'une certaine quantité d'objets. C'est en voyant *un* ou *plusieurs* objets que l'on a une idée de l'*unité* et de la *pluralité*. La vue des cinq doigts de la main en apprend plus à l'élève sur le nombre cinq que les deux signes 5 ou V, sur lesquels on appellerait exclusivement son attention. Des tableaux spéciaux lui représentent un arbre, deux enfants, trois chiens, quatre maisons, cinq chaises, et au-dessous de l'objet et à côté de son nom, sont les chiffres 1, 2, 3, 4, 5, etc.

L'intelligence, qui va de chaque groupe d'objets au chiffre qui en désigne le nombre, conçoit immédiatement les rapports que ce nombre exprime. Elle travaille sur le concret, et la notion qu'elle se forme est claire et précise. Sur d'autres images représentant six objets, par exemple, trois sont placés à droite et trois à gauche. L'enfant voit avec ses yeux qu'en ajoutant 3 objets et 3 objets, il peut en compter 6, et que si de la totalité il en retranche 3, il en reste 3 encore. Il a fait sans le savoir la double opération que l'on nomme l'*addition* et la *soustraction*. Que ces opérations se renouvellent avec toutes les modifications qu'elles comportent, elles lui feront parfaitement comprendre comment les quantités croissent et décroissent; et, s'il plaît au maître de l'accoutumer à appeler addition la réunion de plusieurs groupes d'objets en un seul, et soustraction le résultat du retranchement de quelques-uns des objets du groupe dont ils faisaient partie, il ne lui enseignera que ce que les sens lui ont appris déjà.

La multiplication et la division se feront par des procédés analogues, et une poire, coupée en 2, en 3, en 4 ou en 5 parties égales, l'introduira à la connaissance des fractions et des nombres fractionnaires.

Après cet enseignement élémentaire, l'enfant peut être initié aux opérations faites sur les nom-

bres abstraits. Ici encore, il s'agit d'un enseignement purement pratique. Les élèves font toutes sortes d'additions, de soustractions, de multiplications et de divisions sur l'ardoise, en suivant les mêmes opérations faites par le maître sur le tableau noir; ils sont surtout habitués à calculer de tête, et ils acquièrent bientôt une habileté si grande, qu'ils se trouvent en état de résoudre immédiatement les problèmes assez compliqués qui leur sont proposés et qui se résolvent par ces opérations élémentaires. De petits garçons et de petites filles de dix à douze ans calculent ainsi de tête avec une promptitude surprenante.

Quand l'âge d'étudier scientifiquement les procédés qu'ils ont d'abord mis en pratique sera venu, leurs progrès, soit en algèbre, soit en géométrie, ne pourront être que fort rapides, et c'est ce qui en effet a lieu, comme je le ferai voir lorsque je parlerai de l'enseignement dans les classes de grammaire.

Des faits, des faits, et non des règles, des exemples, des *informations*, et non des maximes : telle est la méthode universellement employée et appliquée à tout ce qui doit être enseigné.

Ce n'est encore ni par un catéchisme ni par un traité philosophique que s'enseignent les vérités morales et religieuses. La morale et les bonnes manières, tout ce qui constitue l'*éducation*, occu-

pent une grande place dans l'enseignement des écoles. L'amour pour les parents, l'amitié, la tendresse, la douceur, l'obéissance, l'honnêteté, la bonne foi, la générosité, le désintéressement, la propriété, l'activité, l'amour du travail, ne sont l'objet ni d'exhortations directes ni de préceptes dogmatiques. Le meilleur moyen d'enseigner à l'élève ce que c'est que la bonté et la charité, c'est de lui inspirer le désir d'être bon et charitable; c'est ici surtout que la pratique doit devancer la science. Tout devient pour un maître zélé et comprenant ses devoirs une occasion pour cette sorte d'enseignement. Des anecdotes, offrant des exemples de l'amour fraternel, du respect pour la vieillesse, de l'humanité pour les animaux, de la mutuelle affection qui unit les enfants associés aux mêmes études, inspirent l'amour de ces vertus; tandis que d'autres récits présentant sous leurs couleurs véritables l'esprit méchant, querelleur ou cruel, la fraude, le mensonge, le manque de foi, font naître dans de jeunes cœurs l'aversion pour ces défauts. Une exacte surveillance pendant les classes et les récréations est nécessaire pour que les enfants contractent de bonne heure des habitudes d'ordre, de régularité, de propreté, de politesse, que la pratique seule peut donner. La réunion dans les mêmes écoles des enfants des deux sexes, entre lesquels s'établit naturellement une heureuse riva-

lité, produit pour ce point intéressant de l'éducation des résultats fort remarquables. Ce n'est pas la conséquence la moins importante de cette coéducation des deux sexes sur laquelle j'aurai l'occasion de revenir.

Les écoles primaires graduées partagent ordinairement en dix séries successives les cours d'études qu'elles embrassent. Dans les dixième, neuvième, huitième, septième et sixième, les exercices dirigés d'après la méthode pratique, exposée ci-dessus, on pour objet la lecture, l'épellation, l'écriture, le calcul, le dessin, la musique vocale et la morale. A partir de la cinquième série, l'enseignement se complète par celui de la grammaire, de l'arithmétique raisonnée, de la géographie, de l'histoire et de la Constitution des États-Unis.

La méthode appliquée à la grammaire consiste surtout à faire distinguer aux élèves eux-mêmes, sur les textes qu'ils lisent ou qu'ils ont appris par cœur, les différentes espèces de mots, leurs rapports, les temps des verbes, etc. Il sont exercés à l'analyse, et ils sont ainsi préparés à l'instruction plus élevée et plus complète qui leur sera donnée dans les classes de grammaire proprement dites. Les rédactions écrites deviennent alors plus fréquentes. Elles consistent en résumés des leçons de la classe précédente et en compositions sur des sujets donnés. Elles ont ordinairement pour sujets quelqu'anecdote racontée

par le maître dans ses instructions orales, ou quelque considération de l'ordre moral ou religieux, se rapportant toujours à ce qui se rattache soit aux lectures, soit à l'enseignement. C'est aussi par des récits faits par l'instituteur que commencent les premières notions de l'histoire. Elles ne sont point embarrassées par les détails de la chronologie, et elles embrassent les faits dégagés des détails qui ne sont que purement accessoires. Comme l'étude de l'histoire embrasse presque exclusivement d'abord celle des États-Unis, elle peut être aussi complète que possible, et les détails sur lesquels insistent les maîtres et les livres mis entre les mains des élèves ont pour but de faire connaître les ressources financières, industrielles et commerciales du pays, ses productions, la nature et l'excellence de ses institutions politiques, tout ce qui peut enfin graver dans le cœur l'amour de la patrie et une confiance sans bornes dans la grandeur de ses destinées. Les chants dont retentissent les écoles, dans les moments consacrés à l'étude de la musique, célèbrent les grands événements dont les États-Unis ont été le théâtre et les actions généreuses de leurs hommes les plus illustres.

C'est sur des globes que s'enseigne la géographie. On ne fait distinguer et étudier aux enfants les parties séparées des continents et des mers que lorsqu'ils ont été familiarisés avec la

vue de l'ensemble et avec la forme générale de la terre.

Les surintendants ont accueilli partout avec empressement et mis aussitôt en usage l'invention récente de M. Pierce, qui consiste à construire en fer des globes terrestres de dimensions variées, sur lesquels se posent de petits objets représentant des vaisseaux, des animaux, des arbres, les types des différentes races humaines. Ces objets ont été soumis à l'action du fluide magnétique. La loi de l'attraction les rend adhérents au globe, et celui-ci, en tournant sur lui-même après avoir été placé dans toutes les positions relativement à l'écliptique, offre une image réelle de la terre. Le fait parle aux yeux et l'esprit le saisit sans effort. La sensation a précédé la perception et ouvert la voie à la réflexion et au raisonnement.

CHAPITRE V

LEÇONS DE CHOSES. — LESSONS ON OBJECTS.

La théorie d'après laquelle les philosophes exposent l'ordre d'acquisition de nos connaissances, étant le point de départ de toute méthode d'enseignement, a conduit les instituteurs de l'enfance à donner une part de plus en plus considérable à ce qu'on appelle aux États-Unis les leçons de choses, *object lessons* ou *lessons on objets*, ou encore *teaching objects*. Depuis le premier degré de l'éducation jusqu'au dernier, ce genre d'enseignement oral s'élève graduellement des notions les plus simples aux connaissances les plus importantes. Il mérite donc d'être exposé ici avec quelques développements.

C'est une Anglaise, miss Jones, qui, dans une institution de Londres (*the home and colonial training institution*), a la première exposé d'une manière méthodique et mis en pratique cet enseignement qui, introduit plus tard en Amérique, s'y est rapidement propagé.

Plusieurs manuels, parmi lesquels se distinguent ceux de Mlle Elisabeth Mayo, du professeur Krusi et de M. Sheldon, surintendant des écoles publiques d'Oswego, ont popularisé ce genre d'instruction, suivi aujourd'hui dans presque toutes les écoles publiques.

Il fallait avant tout y préparer les instituteurs. Les *leçons de choses* sont établies d'après les principes suivants, dont les maîtres ne sauraient trop se pénétrer, et que l'on cherche à leur inculquer dans toutes les écoles normales :

Cultiver les facultés d'après l'ordre naturel de leur développement; commencer en conséquence par les sens; ne rien dire à l'enfant de ce qu'il peut découvrir de lui-même. Réduire chaque sujet à ses éléments les plus simples. N'expliquer qu'une difficulté à la fois ; marcher pas à pas sans s'arrêter, la mesure de l'*information* n'étant pas dans ce que le maître peut donner, mais dans ce que l'élève peut recevoir; assigner à chaque leçon un but déterminé, immédiat ou prochain. Développer l'idée, puis le mot, perfectionner le langage, procéder du connu à l'inconnu, du particulier au général, du concret à l'abstrait, du simple au composé; d'abord la synthèse, puis l'analyse; suivre non l'ordre du sujet, mais l'ordre de la nature.

Les leçons de choses ne peuvent donner une instruction réelle que si les notions que l'on fournit ou

que l'on fait découvrir aux enfants sont justes, exactes et conformes à la vérité. De là, pour l'instituteur, la nécessité d'une préparation sérieuse. Il doit avoir soin de déterminer le sujet de la leçon et le but dans lequel elle doit se faire, enfin établir son plan, divisé en autant de points qu'il sera nécessaire.

On peut, d'après ces préliminaires, juger de l'importance que les Américains attachent à cette partie de l'enseignement dans les écoles primaires. Ils le considèrent comme un moyen assuré d'exercer utilement et de développer chez les élèves l'attention, l'esprit d'observation, la réflexion et le raisonnement. Ce que les méthodes anciennes essayent de produire, au moyen de l'étude des langues considérées jusqu'à présent comme la meilleure des gymnastiques intellectuelles, les instituteurs des États-Unis croient l'atteindre plus directement et avec plus de fruit par l'étude des choses.

Pour procéder méthodiquement, l'instituteur considère l'éducation de l'école comme la continuation et la suite de celle que l'enfant reçoit dans sa famille. Celui-ci arrive déjà pourvu d'une foule de connaissances naturellement acquises qu'il est bon de lui remettre sous les yeux et dont il faut l'habituer à se rendre compte. Les premiers objets dont on lui parlera seront donc ceux qui déjà lui sont devenus familiers : une chaise, une table, un cou-

teau, du pain, du lait, du vin, un livre, une montre, etc. Il s'agira d'abord de l'habituer à regarder l'objet, d'en énumérer et d'en nommer les différentes parties ou les propriétés. Voici, par exemple, une orange : chaque enfant appelé à son tour en nomme et en montre les différentes parties, la peau, le jus, la pulpe, les graines, les divisions, le dedans, le dehors, la surface, etc.; puis les qualités : elle est d'un jaune rouge, ronde en forme de boule, la pulpe en est douce, rafraîchissante, d'une odeur agréable, etc. Voici un livre : l'élève en fait remarquer l'extérieur, l'intérieur, les bords, les coins, la reliure, le papier, le dos, les côtés, le haut, le bas, le titre, la préface, l'introduction, les parties, la fin, les feuilles, les pages, la marge, les lettres, les chiffres, les mots, les phrases, les syllabes, les lignes, les paragraphes; tous ces *mots* dont s'enrichit son langage sont autant de faits acquis par sa mémoire, de matériaux de connaissances sur lesquelles pourra s'exercer son jugement.

Voici une leçon de ce genre, faite dans une classe d'enfants de huit à neuf ans, à laquelle j'assistais dans une école de Boston.

Le maître avait placé sur la table une montre, et les élèves répondirent tour à tour aux questions qui leur furent posées. — Le maître : Quel est cet objet? — L'élève : C'est une montre. — Le maître : Maintenant regardez-la, et faites-moi connaître le

nom de quelques-unes de ses parties? — L'ÉLÈVE : Le verre. — Une autre partie? — Les aiguilles. — TOUS LES ÉLÈVES : Une montre a un verre et des aiguilles. — LE MAÎTRE : A-t-elle d'autres parties? — L'ÉLÈVE : Un bord. — LE MAÎTRE : Y a-t-il d'autres parties que vous ne pouvez pas voir lorsque je vous présente la montre? — L'ÉLÈVE : Oui, le dedans. — LE MAÎTRE : Regardez-bien, et vous pourrez encore me nommer quelque chose? — L'ÉLÈVE : Le dehors. — TOUS LES ÉLÈVES : La montre a un dedans et un dehors. — LE MAÎTRE : Vous m'avez dit que la montre a des aiguilles; où ces aiguilles se touchent-elles? — D'abord dans le milieu. — LE MAÎTRE : Dans le milieu de quoi? — L'ÉLÈVE : Dans le milieu de la face de dessus. — LE MAÎTRE : Vous venez de me nommer deux autres parties de la montre. Elle a un dessus et un petit trou dans le milieu; maintenant dites-moi combien il y a d'aiguilles? — L'ÉLÈVE : Deux. — LE MAÎTRE : Sont-elles semblables? — L'ÉLÈVE : Non. — LE MAÎTRE : Pourquoi ne sont-elles pas semblables? — L'ÉLÈVE : L'une est longue et l'autre est courte. — LE MAÎTRE : Dites donc : la montre a deux aiguilles dont l'une est longue et l'autre courte. Voyez-vous quelque autre chose sur le dessus? — L'ÉLÈVE : De petites figures autour de sa circonférence le long de son bord. — LE MAÎTRE : Dites-moi une autre partie que vous avez déjà nommée? — L'ÉLÈVE : Le verre.

— Le maître : Combien une montre a-t-elle de verres? — L'élève : Un seul. — Le maître : Et qu'est-ce que couvre ce verre? — L'élève : Le dessus de la montre. — Le maître : Très-bien. Puisque vous avez regardé cette montre et que vous m'en avez nommé quelques parties, quel est celui d'entre vous qui pourrait me dire comment il peut reconnaître qu'une montre est près de lui sans qu'il la voie? — Un élève : Moi, Monsieur; la montre fait du bruit, elle fait *tic-toc*. — A quoi sert une montre? — A faire connaître quelle heure il est. — C'est vrai; mais n'y a-t-il pas d'autres objets qui marquent l'heure? — Oui, la cloche. — Eh bien, chantons donc en chœur la chanson de la cloche. Les élèves chantent :

The neat little clock in the corner it stands.

« La jolie petite cloche est là-bas dans son coin. » Telle est dans toute sa simplicité le premier degré de ces leçons de choses.

On continue, et le second pas que l'on fait faire aux élèves consiste à leur montrer des objets plus compliqués ou moins communs, et à leur faire connaître les termes techniques qui expriment leurs propriétés diverses. C'est ainsi qu'ils prennent une idée de toutes les figures géométriques des corps élastiques, flexibles, transparents, opaques, rudes,

polis, lumineux; c'est ainsi qu'ils apprennent à distinguer ceux qui sont solubles (le sucre), demi-transparents (gomme arabique), poreux (l'éponge), etc., etc. A cette classe d'objets appartiennent le sel, une plume, de la cire, une bougie, etc.

En étudiant des objets d'un ordre différent, l'enfant est amené à y distinguer les qualités autres que celles qui tombent sous les sens. En lui montrant, par exemple, de la laine et un morceau de drap, on lui fait reconnaître les objets *naturels* et les objets *artificiels* ou *fabriqués*, indigènes et exotiques, minéraux, végétaux, animaux, etc., etc. Telles sont les notions qui fournissent les remarques à faire sur la chaux, le charbon, une allumette, une feuille de rose, le miel, un papillon, une huître, une aiguille à coudre, etc.

Après avoir, au moyen de ces exercices qui peuvent être multipliés et variés à l'infini, développé ce que les psychologues ont appelé les facultés *perceptives* et *intuitives*, source et origine des idées sensibles, on doit songer, non plus seulement à nommer et à distinguer les objets, mais à découvrir les analogies ou les différences qui peuvent exister entre eux au point de vue physique et moral.

Les élèves sont assez avancés pour pouvoir mettre par écrit sur l'ardoise ou le papier les résultats de leurs observations. On choisit, par exemple, pour

en faire faire la description et en expliquer les propriétés, des objets appartenant à une même classe : les épices (poivre, muscade, gingembre, girofle, piment, etc.) ; les liquides (eau, vin, huile, bière, encre, lait) ; les métaux (or, argent, mercure, plomb, fer, étain). Puis viennent les principaux objets appartenant aux grandes divisions des règnes minéral, végétal et animal. Enfin, les explications ont pour objet les principaux tissus de fil de coton, de laine, de soie, les objets manufacturés, porcelaine, aiguilles, ciseaux, limes, plumes, etc. Ces observations, ces informations, ces explications, ces comparaisons, continuées et méthodiquement graduées, n'ont pas seulement pour résultat de fournir les éléments d'un savoir réel, de pourvoir l'intelligence de connaissances positives, d'une utilité incontestable ; elles n'ont pas seulement remplacé heureusement pour les enfants cette science purement verbale que donnent les études grammaticales commencées avant l'âge où elles peuvent être profitables ; elles n'ont pas seulement, enfin, intéressé, attaché, charmé souvent les élèves, dont la curiosité a constamment été soutenue et surexcitée par l'immense variété des objets mis tour à tour sous leurs yeux ; elles ont servi surtout à éveiller, à mettre en jeu, à développer, à fortifier toutes les facultés de l'entendement ; il n'y est entré aucune de ces idées vagues ou mal définies, qui ne sont pour la plupart

des enfants que des sons ayant frappé sans profit leurs oreilles, des mots vides de sens acceptés de confiance, inutile fardeau dont se surcharge la mémoire. Les leçons de choses les ont habitués à voir et à bien voir, à observer, à distinguer, à juger, à comparer et à raisonner. Les leçons de choses ne constituent pas encore la science ; mais elles préparent merveilleusement l'esprit à un enseignement scientifique. Lorsque plus tard les élèves étudient sérieusement la physique, la chimie, la géologie, la minéralogie, la zoologie, la botanique, etc., ils n'entrent pas dans un monde inconnu ; ils connaissent les principales productions de la terre, les procédés de fabrication employés dans la plupart des manufactures où le travail de l'homme transforme les produits de la nature ; ils apportent dans les professions commerciales et industrielles des notions qu'ils auront plus d'une fois à mettre à profit[1].

Tel est surtout le but que les Américains veulent atteindre au moyen de cette méthode, qui s'applique d'ailleurs à toutes les parties de l'enseignement et dont l'esprit se retrouve, même dans les hautes études des colléges et des facultés.

1. Un grand nombre de livres à l'usage des maîtres et des élèves ont été publiés aux États-Unis, dans ces derniers temps ; je mentionne particulièrement ceux de M. E.-B. Scheldon : *Lessons on Objects, graduated series.* New-York, Charles Scribner, 1868 ; *Manuel of elementary instruction for the use of public and private Schools, and normal classes.* 1868, même librairie.

L'habitude de procéder par voie d'information et d'enquête, de raisonner sur des faits positifs, ne peut que produire d'utiles résultats dans le domaine des sciences ; mais, transportée dans l'art, la littérature, la philosophie, l'histoire, elle laisse dans l'ombre une des facultés les plus brillantes de l'esprit, l'imagination, qui, comme nous le verrons, ne joue dans le système général de l'éducation publique aux États-Unis qu'un rôle secondaire. Cette faculté ne manque nullement à l'enfance, et il est bon de ne pas la laisser dormir. C'est une chose excellente, sans doute, que ces leçons d'objets dont l'introduction dans nos écoles serait fort désirable ; mais il serait dangereux de leur donner une importance exclusive. En apprenant par cœur les fables de notre La Fontaine, les enfants n'acquièrent pas seulement sur les plantes, les animaux et l'homme, les notions utiles que leur fournit ce grand observateur de la nature ; ils trouvent de plus le charme du récit, la vivacité des peintures, les piquantes allusions, la finesse des réparties, la délicatesse des sentiments. Les leçons de morale pratique et les impressions qu'ils en reçoivent laissent dans leur esprit des traces profondes. Ainsi se forment et se développent chez eux ces qualités de l'esprit et du cœur, sans lesquelles aucun progrès n'est possible dans le domaine de l'art et de la poésie.

On ne s'occupe pas avec assez de soin, dans les

écoles des États-Unis, des études propres à donner l'essor au sentiment et à former le goût. On y abuse de l'observation, on y abuse du *nihil est in intellectu nisi quod fuerit prius in sensu*, ce qui conduit l'instituteur à insister sur des moyens souvent puérils. Dans une école de Brooklyn, parfaitement dirigée d'ailleurs, j'assistais à une instruction morale. Le maître se proposait de faire comprendre aux enfants la nécessité de l'ordre. Il avait fait apporter sur la table un verre, une soucoupe, une cuiller, des mouchettes, une bougie, un chandelier. Tous ces objets étaient placés en désordre sur la table. Un enfant, appelé par lui, fut invité à ranger ces différents objets dans un ordre convenable, ce qu'il fit en plaçant le verre au milieu de la soucoupe, la cuiller sur le côté droit de la soucoupe, la bougie dans le chandelier et les mouchettes sur le plateau. Lorsque ces objets étaient éparpillés sur la table, ils l'encombraient d'une façon désagréable ; mis chacun à leur place et rangés symétriquement, ils dégageaient la table dont on pouvait alors se servir. Les yeux avaient été frappés du double spectacle de l'ordre et du désordre, et l'intelligence avait compris pourquoi le premier est préférable au second.

J'aime mieux la leçon qui suivit celle-ci. On apporta et on mit sous les yeux de la classe un nid d'oiseau. Après les questions d'usage : Quel est cet objet? quelles en sont les parties? avec quoi, par

qui est-il fait? où l'a-t-on trouvé? après quelques observations sur l'industrie des oiseaux, sur la bonté et la sagesse de Dieu, qui leur a donné l'admirable instinct avec lequel ils trouvent et disposent avec tant d'art les divers matériaux qu'ils emploient, etc., le maître raconta comment des enfants sans pitié avaient pris un nid où se trouvaient cinq pauvres petits oiseaux, sous les yeux mêmes de la mère, qui voletant autour de sa chère couvée, faisait entendre des cris plaintifs, capables d'attendrir les cœurs les plus insensibles. Ce récit était fait d'une manière simple et touchante. Les enfants paraissaient émus. Le maître leur demanda ce qu'ils pensaient de la conduite des dénicheurs; elle fut unanimement condamnée. La leçon était bonne; mais elle aurait eu toute sa valeur, quand bien même on ne se serait pas cru obligé de parler préalablement aux sens des enfants en leur montrant un nid. Un instituteur français, en lisant ou en faisant réciter une fable de Florian, aurait produit sur les écoliers la même impression. — Ces observations n'ont nullement pour but de condamner un système d'instruction, qui, sur beaucoup de points, s'approprie merveilleusement aux dispositions naturelles de l'enfance. Je constate seulement ce qui lui manque. Tout en reconnaissant, d'un autre côté, l'utilité des exercices par lesquels nos instituteurs développent les facultés intellectuelles et morales de leurs élèves,

je ne saurais trop leur recommander l'usage de la méthode américaine de l'enseignement au moyen des objets; elle est extrêmement profitable. On obtiendrait assurément d'excellents résultats, si chacun des deux pays, empruntant à l'autre ce qui lui manque, faisait marcher de front les deux méthodes d'enseignement.

CHAPITRE VI

ÉCOLES DE GRAMMAIRE. — ÉCOLES SUPÉRIEURES (HIGH SCHOOLS). ACADÉMIES.

Toutes les parties de l'enseignement, commencées dans les écoles primaires, se continuent et se complètent, avec les développements que comporte l'âge plus avancé des élèves, dans les *classes de grammaire*. Établies les unes dans des maisons spéciales, les autres dans les écoles primaires, leur organisation varie, dans les divers États de l'Union, et quant aux matières qu'elles embrassent et quant à la distribution des classes. C'est à New-York que j'ai trouvé le meilleur système d'études et les programmes les mieux rédigés. On les a pris pour modèles dans plusieurs États de l'Ouest.

On s'était pendant longtemps fondé, pour la distinction des cours, sur les livres classiques (*text books*) adoptés par les comités; et les instituteurs, s'occupant avant tout d'en faire la répartition entre chacune des années consacrées aux classes de grammaire, ne suivaient en général aucun ordre

logique et régulier. Les programmes de New-York établissent les différents degrés que les élèves doivent successivement parcourir, d'après les matières mêmes de l'enseignement.

Le cours régulier des études dans les classes de New-York se partage, d'après le programme publié en 1868, en degrés. Les élèves y sont admis à l'âge de neuf ou dix ans. La durée totale de l'enseignement est de quatre à cinq ans. Une année entière est exigée pour les cours du degré le plus élevé. On y enseigne la lecture, l'épellation, la grammaire anglaise raisonnée, les définitions, l'étymologie, la composition, l'arithmétique, la géographie et l'histoire. Les leçons de choses (*oral instruction*), faisant suite à celles de l'école primaire, font connaître successivement les qualités des objets familiers, les propriétés des plantes, des minéraux, des animaux; puis les faits appartenant au domaine de l'agriculture, du commerce et de l'industrie. On y continue avec le même soin l'enseignement pratique de la morale (*manners and moral*).

Un cours d'études supplémentaires, divisé en deux degrés, est établi pour les filles et pour les garçons. Dans les premières (*female grammar schools*), les élèves étudient la grammaire anglaise (analyse et composition), la rhétorique, la littérature anglaise, l'histoire ancienne, l'histoire moderne, abrégée pour ce qui concerne les États autres que

la France et l'Angleterre, objets d'un enseignement plus détaillé, l'algèbre, la géométrie, la physique, l'histoire naturelle et l'astronomie.

Ces cours sont les mêmes pour les garçons, qui poussent cependant un peu plus loin l'étude de l'algèbre et de la géométrie. Ils ajoutent à la physique et à l'histoire naturelle la chimie, le dessin d'architecture et de machines, et la tenue des livres. L'histoire des États-Unis, de leur constitution politique, les lois municipales et internationales, complètent cet enseignement supplémentaire, auquel les élèves ne sont admis qu'après des examens sévères présidés par le surintendant.

Dans plusieurs États, les classes de grammaire avec leurs cours supplémentaires sont communes aux élèves des deux sexes sans distinction. La même remarque s'applique aux écoles supérieures dont j'aurai bientôt à parler, et la tendance générale des esprits semble devoir conduire dans un avenir prochain à ouvrir aussi aux jeunes filles les cours des colléges et des facultés. Plusieurs villes, comme nous le verrons, ont déjà pris sur ce point l'initiative.

Les écoles primaires, comme celles de grammaire, ont aussi des cours de musique vocale et de dessin, dont l'enseignement est conduit très-loin dans les cours supplémentaires. Le surintendant peut autoriser pareillement l'étude du latin, du

français, de l'allemand dans les classes les plus avancées des écoles de grammaire.

Toutes ces études, ainsi que j'ai fait observer, correspondent à nos écoles réelles ou professionnelles, et à la plus grande partie de notre enseignement secondaire.

C'est depuis un petit nombre d'années seulement que l'organisation des écoles primaires et des écoles de grammaire a reçu le degré de précision qui lui a longtemps manqué.

Les efforts intelligents d'hommes tels que MM. J. Philbrick, de Boston, Randal, de New-York, Wells, de Cincinnati, Ira Divol, de Chicago, sont parvenus à en circonscrire jusqu'à un certain point les limites et à en déterminer le but. Les résultats auxquels on est parvenu, dans les États où l'éducation publique est le mieux ordonnée, ont été de donner aux élèves une instruction suffisante et immédiatement applicable aux besoins de la vie, tout en les préparant à continuer leurs études, s'il leur convient ou s'il leur est possible d'entrer dans les écoles supérieures, et plus tard dans les établissements classiques ou scientifiques, colléges ou universités.

Si l'instruction donnée dans les *écoles primaires*, n'était considérée que comme une préparation pour les *écoles de grammaire*, et si celles-ci ne faisaient que préparer aux écoles supérieures, le but ne serait pas atteint.

Il était nécessaire, d'une part, de traiter chacune des branches de l'enseignement public, comme formant un cours complet d'instruction, quoique limité et proportionné soit à l'âge des enfants, soit aux nécessités sociales qui les forceraient à s'en contenter; de l'autre part, de disposer les programmes de telle sorte que celui de la branche supérieure fût la suite et la continuation de la branche qui la précède immédiatement, et que depuis l'enfant de six ans, recevant les premières leçons à l'école primaire, jusqu'au jeune homme ou à la jeune fille de dix-huit ans qui sort de l'école supérieure, il n'y eût, dans le système des études, ni lacune ni solution de continuité. Ainsi se trouvent conciliés les principes de l'égalité et la loi de progression. Pour tous les enfants de la libre Amérique, le point de départ et le point d'arrivée sont les mêmes. Tous entrent dans ce vaste domaine de l'éducation publique, en marchant dans le même sentier et en suivant le même *curriculum* d'études. La seule différence (et cette différence est le fait non de la législation, mais des conditions naturelles de la vie), c'est que les uns s'arrêtent à un certain point du voyage; les autres, en plus petit nombre, à un point plus éloigné; les autres, en nombre encore plus restreint, atteindront le sommet et les dernières limites.

L'État ouvre libéralement à tous les écoles de

tous les degrés. Après les écoles de grammaire, il organise, sous le nom de *high schools*, écoles supérieures, des établissements où le niveau des études s'élève encore avec ce double caractère, déjà constaté pour les écoles des degrés inférieurs, qu'ils donnent une instruction immédiatement applicable et qu'ils préparent aux cours dont se compose l'enseignement classique.

L'organisation de ces écoles affecte deux formes différentes : l'une, sous le nom d'*école supérieure anglaise* (*english high school*), embrasse les matières dont se compose en général ce que nous appelons l'*enseignement professionnel*, dans lequel les langues anciennes et les hautes parties scientifiques occupent peu de place; l'autre (*latin high school*) se rapproche davantage de notre enseignement classique.

On y étudie le latin et le grec. Dans quelques États, ces écoles forment deux divisions tout à fait distinctes. Dans d'autres, elles n'ont qu'un programme général; mais, comme les leçons se font à des heures différentes, les élèves peuvent choisir parmi tous les cours ceux qu'il leur convient le mieux de suivre. C'est ce qui a lieu à Chicago, à Saint-Louis, dans la *free Academy* de New-York, qui cependant vient d'ajouter aux divisions établies un cours particulier, donnant l'instruction purement professionnelle. A Boston, les deux genres de *high*

schools sont distincts; il en est de même à Philadelphie. Chaque ville adopte le système qu'elle préfère, selon le point de vue où elle se place.

Il est assez difficile de constituer un enseignement qui doit être à la fois spécial et général. Les études littéraires, historiques et philosophiques, devant y trouver place, ainsi que les études de mathématiques, de physique, de chimie et d'histoire naturelle, de plus en plus envahissantes, est-il possible de les faire marcher de front, et ne devient-il pas nécessaire d'assigner à chacune d'elles une part distincte? d'opérer à un certain moment cette séparation qui, sous le nom de *bifurcation*, a été pendant plusieurs années essayée dans nos écoles françaises, puis abandonnée comme ne produisant aucun des effets qu'on en avait attendus?

Dans un pays qui, comme l'Amérique, est toujours à la recherche du mieux et qui ne recule devant aucune tentative se présentant sous la séduisante image du progrès, tous les systèmes peuvent être mis en œuvre et fonctionner sur divers points. On les adopte ou on les rejette, selon que l'expérience et les résultats pratiques les justifient ou les condamnent.

Les meilleurs esprits travaillent maintenant à faire comprendre que, de cinq à dix-huit ans, l'instruction publique doit être dirigée dans des vues générales; que les lettres et les sciences ne peuvent

pendant ce temps être l'objet d'études spéciales et approfondies; qu'en se bornant à y chercher une source d'enseignements et d'informations positives, les maîtres doivent songer avant tout à former des hommes et des citoyens, également préparés pour entrer avec distinction dans les diverses carrières qu'ils auront choisies, mais auxquelles il serait souverainement imprudent de les condamner en quelque sorte d'avance. Les écoles publiques ne doivent former ni des agriculteurs, ni des mécaniciens, ni des ingénieurs, ni des physiciens, ni des chimistes; c'est le fait des *écoles spéciales* qu'il s'agit de multiplier, et qui s'organisent en effet dans la plupart des États de l'Union, d'une manière forte et puissante, en dehors et à côté des écoles existantes.

Conçus dans cet esprit, les programmes des écoles publiques primaires, secondaires et supérieures, se dégagent peu à peu des matières qui les encombraient jusqu'à ce jour, et qui leur donnaient cette apparence encyclopédique qu'ont eue pendant longtemps et qu'ont encore malheureusement beaucoup trop ceux de nos baccalauréats. Mais c'est encore moins par le nombre et la nature des objets dont se compose le programme des *grammar schools* et des *high schools*, que par la méthode et la mesure qui doivent présider à leur enseignement, que l'on peut apprécier leur caractère et leur nature.

Il est expressément recommandé de ne prendre dans chacune des branches d'études enseignées que la partie la plus essentielle, c'est-à-dire ce qu'il importe à tous de connaître, en réservant pour les écoles particulières les matières que doit embrasser et approfondir tout enseignement spécial. Les professeurs sont naturellement portés à donner une importance exagérée à la partie de l'enseignement dont ils sont chargés : ils traitent la grammaire, l'histoire, la géographie comme si elles étaient les seules branches de l'instruction; ce qui les conduit à insister trop longtemps sur les mêmes points et à entrer pour chacun d'eux dans des détails trop minutieux. J'avais été étonné, par exemple, de l'importance donnée dans les écoles de grammaire, et même dans quelques écoles supérieures, à l'épellation des mots. Quel que soit le système orthographique adopté pour noter tous les sons de la langue anglaise, il me semblait qu'après avoir épelé pendant cinq à six ans, les élèves les moins intelligents devaient être suffisamment habitués à distinguer les sons des lettres, à en séparer et à en assembler les syllabes. J'ai vu avec plaisir, plus tard, que sur ce point j'étais d'accord avec l'habile surintendant de la cité de Boston, M. Philbrick, qui, dans son rapport de 1867, p. 237, disait : « L'art d'épeler n'a jamais été considéré comme nécessaire. Roger Asham, cet homme d'une si grande sagesse et d'un

savoir si profond, l'instituteur des princes et des princesses, l'auteur d'un des meilleurs livres d'éducation qui existent, ne pouvait pas épeler dans le sens que nous donnons aujourd'hui à ce mot. Les plus grands écrivains du siècle d'Élizabeth ignoraient cet art. Shakespeare n'aurait pas pu épeler son nom. L'orthographe alors n'était pas fixée; chacun était libre d'épeler à sa fantaisie. Aujourd'hui les dictionnaires nous ont enlevé ce privilége, et nous sommes tous forcés, sous peine de passer pour illettrés de nous conformer aux usages reçus. Cette nécessité ne nous impose pas néanmoins l'obligation d'épeler pendant dix ans, afin de parvenir à ne point faire de faute d'orthographe; le temps peut être employé plus utilement. »

Des observations semblables pourraient être faites au sujet de l'enseignement de l'écriture, n'ayant pas pour objet principal de former des calligraphes; de la géographie, qui ne doit pas surcharger la mémoire des élèves d'innombrables détails qu'ils devront nécessairement oublier et qui ne leur seront, quand bien même ils en conserveraient le souvenir, d'aucun usage; de l'histoire, qui n'est pas seulement une science de dates et de faits appris dans des livres, mais un aliment pour l'esprit et la raison; de la grammaire, enfin, dont il est nécessaire de retrancher l'appareil scientifique auquel les élèves ne prêtent qu'une attention médiocre, et dont les

règles s'apprennent plus utilement et se retiennent bien mieux lorsqu'elles se déduisent de la lecture même des textes mis entre leurs mains.

Les écoles supérieures pour les jeunes gens et les jeunes filles prennent de jour en jour une plus grande importance; elles forment le couronnement des écoles publiques, et tous les hommes sincèrement dévoués à la cause démocratique ne cessent d'insister sur la nécessité pour chaque État de donner à ces établissements une forte organisation.

C'est en effet pour les études supérieures que se sont fondées et se fondent journellement de grandes institutions privées, qui, en raison du haut prix de l'enseignement, sont abordables seulement pour les familles riches. Les écoles publiques ouvertes gratuitement à tous les enfants, sans exception, ont l'avantage de servir la grande cause de l'égalité, que les lois doivent défendre contre certaines tendances dont j'ai déjà signalé quelques symptômes. L'Amérique s'est trouvée trop bien, jusqu'à présent, du système qui réunit, pour leur donner une instruction et une direction communes, les enfants de toutes les conditions, pour qu'elle ne tienne pas à le conserver et même à lui donner, s'il est possible, une plus grande extension. La liberté de l'enseignement à tous ses degrés sauvegarde les droits des familles. S'il en est qui, pour quelque motif que ce soit, préfèrent pour leurs fils ou leurs filles des

maisons où ils ne se trouveront pas en contact avec les enfants des pauvres, aucune loi n'entrave leur volonté ; mais les hommes distingués chargés de veiller sur les écoles savent bien que la République doit une grande partie de sa force aux institutions qui établissent entre les enfants de toutes les classes des raports journaliers. Ils sont aussi utiles aux plus riches, témoins de l'activité et de l'énergie courageuse de ceux qui devront tout à leur travail, qu'aux plus pauvres qui contracteront l'habitude de ces manières polies et ce ton d'urbanité dont les premiers peuvent leur donner l'exemple.

Partout où j'ai trouvé ces écoles supérieures établies, j'ai pu constater chez les élèves une ardeur de bien faire, un zèle, une émulation, qui attestent le prix qu'ils attachent à des études par eux librement choisies. Ils en poursuivent le cours, sans qu'il soit nécessaire d'employer à leur égard la contrainte ou les sévérités de la discipline. Des classes vastes et bien aérées, établies dans d'élégants édifices et pourvues de tout ce qui peut rendre les études attrayantes et profitables, bibliothèques, cabinets de chimie, de physique et d'histoire naturelle, musées, salles pour la musique, pour la gymnastique, pour les exercices militaires, séances courtes, exercices variés, récréations fréquentes, tout contribue à faire aimer ces beaux établisse-

ments, confiés souvent à la direction d'hommes supérieurs.

La loi exige qu'une haute école soit ouverte, au moins pendant neuf mois de l'année, dans toutes les villes ayant cinq cents familles. L'inexécution de cette loi est dans quelques villes sévèrement punie. Leur nombre s'accroît de jour en jour. Dans le Connecticut, il s'en est établi récemment à Danburg, Windsor, Loks, Mereden, Stamford, Norwolk, Derby et Bandfort; celle de Hartford, dont on célébrait récemment l'anniversaire, est une des plus anciennes des États-Unis.

La création d'une *high school* dans une localité y attire de nouveaux habitants. A Norwich, la *free Academy*, grâce à la munificence de ses fondateurs et à la belle bibliothèque qu'elle possède a vu sa population se doubler en quelques années. Les écoles publiques de New-Haven sont renommées dans tous les États de l'Union. Le révérend J. Fraser, dans son remarquable rapport à la reine d'Angleterre, les cite souvent avec éloges. M. H. Barnard, dans son rapport au Congrès, les présente comme d'excellents modèles à imiter. J'ai été frappé particulièrement de l'état florissant de ses *high schools*. Dans l'une depuis longtemps établie sous le nom de *Hopkins grammar*, et qui est une véritable *école supérieure*, des soins particuliers sont donnés à l'étude des langues anciennes, en vue des cours du

collége d'Yale, auxquels elle prépare. Une autre est ouverte aux jeunes gens, qui se destinent plus particulièrement aux affaires, et aux jeunes filles, qui sont dans l'intention d'entrer dans l'enseignement. On y a cependant établi des cours de grec, de latin et de hautes mathématiques, pour les jeunes gens qui voudraient se vouer aux études classiques. L'école d'Hopkins a été fondée en 1662 par Edwards Hopkins, administrateur de l'amirauté sous Cromwell. Il avait fait lui-même ses études à Shrewsbury, et devint gouverneur de Connecticut. Les jeunes élèves de cette école se distinguent, en général, par des manières élégantes et polies, qui préviennent en leur faveur.

L'école supérieure de Cincinnati, *Hughes high school*, est aussi dirigée avec beaucoup d'intelligence ; elle compte déjà plus de trois cents élèves. C'est un véritable établissement d'enseignement secondaire. Les élèves y apprennent le français, l'allemand, le latin et le grec. Plusieurs sont entrés dans ces dernières années, après de brillants examens, dans divers colléges de l'Est et de l'Ouest. La ville de Cincinnati a une bibliothèque publique qui réunit plus de 24,000 volumes, mis journellement à la disposition des habitants. Le nombre des volumes prêtés en 1868 a été de cent huit par jour.

Une *high school* exerce sur toutes les écoles une

influence salutaire. C'est là que se forment les bons instituteurs. Ses bienfaits sont universellement appréciés par les familles pauvres, qui peuvent, grâce à elle, donner à leurs enfants une instruction élevée, et aux riches, qui ne pourraient trouver, même à prix d'argent, dans les écoles privées, des ressources aussi abondantes. Les surintendants et les comités considèrent en général les écoles privées comme funestes à l'éducation publique. Les parents qui y envoient leurs enfants ne portent aucun intérêt aux autres écoles. Ils se dispensent de prêter leur concours à ces comités de surveillance qui rendent à l'éducation populaire des services dont chacun apprécie l'importance. Partout où s'établissent des écoles privées, fondées par des particuliers ou par des corporations, les écoles publiques subissent une dépréciation fâcheuse.

M. Northrop, secrétaire du bureau d'éducation de l'État de Connecticut, fait, dans son rapport de 1867, la remarque suivante :

« Au point de vue économique, la préférence devrait être donnée par les familles à nos écoles publiques. La dépense d'une *high school* secondaire va de 5,000 à 10,000 fr., selon son importance et le nombre de ses professeurs. La dépense pour chaque élève est, dans une école privée de même genre, de 1,500 à 2,500 fr. par an. Dans des vil-

lages que j'ai visités récemment, j'ai trouvé que la dépense, pour quatre enfants élevés hors de leur pays, est de 8,800 fr., somme qui suffirait pour procurer à huit élèves le même avantage, sans qu'ils fussent obligés de quitter leurs familles. »

« Il est d'une administration sage et juste, dit M. Léonard Bacon, de faire en sorte qu'aucun enfant ne soit privé d'une haute éducation. L'État n'a pas moins besoin d'établir et de soutenir un système d'écoles publiques que de se défendre contre les sauvages, dont l'existence met en danger la société. L'enfant pauvre, le fils d'une pauvre veuve, peut, par suite de son éducation, ajouter quelque chose au bien-être et à la puissance de l'État ; si ses talents faute d'occasion de se produire, se perdent, comme une pierre précieuse dans l'Océan, l'État subit une véritable perte. »

Indépendamment des écoles supérieures, il existe un grand nombre d'établissements du même degré pour les deux sexes, qui, sous les noms d'*Académies*, sont incorporés aux écoles de l'État ou en restent indépendants. Les premières reçoivent des subventions prises sur le fonds général des écoles. Elles sont ordinairement administrées par une corporation de tuteurs et soumises aux visites des inspecteurs.

L'instruction, dans les académies, est plus élevée en ce qui concerne les filles que celle des écoles

supérieures. Elles sont intermédiaires entre celles-ci et les colléges. Dans l'État de New-York, elles sont l'objet d'un soin particulier de la part d'un conseil composé des régents de l'université, et dont font partie le gouverneur de l'État, le lieutenant gouverneur, le surintendant et le secrétaire de l'instruction publique. Ce conseil se divise en plusieurs comités, ayant dans leurs attributions respectives l'incorporation des colléges et des académies, le soin des collections de chimie, de physique et d'histoire naturelle, les bibliothèques, l'examen des instituteurs, la distribution des fonds et des salaires, l'achat du mobilier classique et enfin les inspections.

Les académies que compte l'État de New-York sont au nombre de 445, sur lesquelles 211 ont été, en 1868, visitées par les régents.

Elles ont eu 34,851 élèves, sur lesquels 11,896, c'est-à-dire, 5,677 jeunes gens et 6,219 jeunes filles de l'âge de 15 à 18 ans, ont fréquenté les cours de l'enseignement classique. D'après le dernier rapport des régents, la valeur des édifices où sont établies les 211 académies soumises à leur inspection est estimée 12,508,580 fr. ; celle des bibliothèques, contenant 132,101 volumes, 719,925 fr. ; celle du mobilier classique et des appareils scientifiques, 565,410 fr. Il faut ajouter à ces sommes 2,351,285 fr. représentant d'autres propriétés mo-

bilières ou immobilières, ce qui porte le total à 16,145,200 fr.

Le revenu annuel, composé des sommes payées par les élèves, de l'intérêt des propriétés foncières et mobilières, de la part affectée à chaque établissement dans la répartition du *school fund*, a été, en 1868, de 3,856,495 fr., les dépenses de 3,774,745 francs, à savoir 2,625,605 fr. pour les traitements des professeurs, au nombre de 1,081 (471 hommes et 610 femmes). Sur ces 1,081 personnes, 621 seulement ont déclaré vouloir se livrer à l'enseignement d'une manière spéciale.

Dans l'État d'Ohio, la plus ancienne académie a été établie en 1820, dix-huit ans après la constitution de cet État. La plus ancienne académie spéciale pour les filles a été fondée en 1832. Le nombre des unes et des autres s'est accru d'année en année. Ce sont les dernières qui semblent donner l'instruction la plus élevée. C'est du reste le caractère général de toutes les écoles des filles aux États-Unis.

L'enseignement de la plupart des académies embrasse les matières suivantes :

1° Cours préparatoire, arithmétique, tenue des livres, grammaire anglaise et géographie ;

2° Mathématiques, physique, algèbre, géométrie, trigonométrie, arpentage, astronomie, génie civil, technologie, perspective, navigation ;

3° Langues anciennes et modernes, antiquités grecques et romaines;

4° Sciences naturelles, physiologie, hygiène, botanique, zoologie, minéralogie, chimie, géologie, météorologie;

5° Sciences morales et politiques, critique, logique, préceptes du christianisme, théologie naturelle, droit constitutionnel, économie politique, principes de pédagogie.

Un pareil programme qui se trouve être à peu près le même dans toutes les écoles supérieures aurait lieu d'effrayer, si les élèves étaient obligés de l'embrasser dans toute son étendue. Mais dans les académies, comme dans les écoles supérieures, chacun a la liberté de choisir ceux des cours qu'il se propose de suivre dans l'ordre scientifique ou dans l'ordre moral. Nulle censure, comme je l'ai fait remarquer, n'est exercée à leur égard, et les professeurs ont plus souvent besoin de modérer leur zèle que de l'exciter.

CHAPITRE VII

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DES JEUNES FILLES. — PACKER COLLEGIATE INSTITUTE.
RUTGER'S FEMALE COLLEGE. — VASSAR COLLEGE.

Tandis qu'en Angleterre, en France et dans plusieurs États de l'Europe, on agite la question de savoir jusqu'à quel point doit être poussée l'instruction des femmes, que l'on révoque en doute leur droit à une éducation supérieure à celle qu'elles reçoivent aujourd'hui, que l'on va jusqu'à leur refuser une intelligence suffisante pour les hautes études scientifiques, il est une nation pour laquelle la question est depuis longtemps résolue. Les États-Unis, habitués à donner l'expérience pour base à toutes les théories, n'ont pas commencé par se demander quelles pourraient être pour la famille et pour la société les conséquences d'une grande extension donnée à l'éducation des femmes. Ils leur ont ouvert toutes les écoles ; ils ont voulu qu'elles ne demeurassent étrangères à aucune des branches de l'enseignement scientifique et littéraire,

et ils ont pu juger ensuite, en connaissance de cause, s'ils avaient bien ou mal fait d'admettre leur droit à l'instruction, fondé sur l'égalité des intelligences et des aptitudes. Les admirables résultats qu'ils ont obtenus sont la réponse la plus victorieuse que l'on puisse faire aux objections qui se produisent partout où la question de l'émancipation intellectuelle des femmes, n'ayant pas été résolue par la pratique, n'est pas encore sortie du domaine de la discussion.

Voici, du reste, comment le cours naturel des choses a donné aux femmes dans les divers États de l'Union, antérieurement à toute réflexion et indépendamment de tout esprit de système, une part considérable à l'éducation publique, et leur a assuré, par suite, une importance et un degré de considération qu'elles n'ont obtenu nulle part. Dans les circonstances tout exceptionnelles où s'est fondée la société américaine, ayant à se répandre librement dans les vastes et magnifiques contrées ouvertes à son activité, elle a compris que l'éducation populaire devait être le premier de ses devoirs; que partout où s'établissait une commune, une école devait s'élever à côté de l'église. Une église, une école, un journal, tels sont pour elle les trois éléments essentiels de toute civilisation. Dans les premiers temps, les maîtres étaient rares et ne pouvaient suffire aux besoins des populations. Les Américains firent donc

appel aux femmes que leur savoir pouvait rendre aptes à la profession d'institutrices. Peu de localités possédaient les ressources nécessaires à la construction de deux écoles : le même établissement dut donc recevoir les enfants des deux sexes. L'égalité démocratique étant exclusive de toute distinction de classes, les enfants des riches et des pauvres vinrent s'asseoir sur les mêmes bancs et recevoir le même enseignement, depuis le premier degré jusqu'au plus élevé. L'on ne tarda pas à s'apercevoir non-seulement que les jeunes filles, instruites à côté des jeunes garçons, ne leur étaient inférieures ni en application ni en intelligence, mais encore que les institutrices appliquaient à l'enseignement des qualités et des aptitudes que l'on ne trouvait pas au même degré chez les instituteurs.

Ces différences devinrent peu à peu d'autant plus manifestes, que les jeunes gens, étant pour la plupart obligés d'abandonner, dès l'âge de quatorze à quinze ans, les études commencées pour entrer dans les affaires, tandis que rien ne s'opposait à ce que les jeunes filles les continuassent, celles-ci se trouvèrent en possession d'une instruction plus solide et plus étendue, et se firent ainsi dans la société une place plus élevée que celle qui leur est assignée chez les nations européennes. Le respect et la considération dont elles étaient l'objet en Amérique, s'accrurent encore lorsqu'au milieu des

grands événements dont les États-Unis furent le théâtre, elles montrèrent que leur courage et leur patriotisme ne le cédaient en rien à ceux des hommes.

On sait quel admirable dévouement les femmes et les jeunes filles des États du Nord ont déployé pendant les cruelles années où la plus terrible guerre que nous offrent les annales des temps modernes a mis les armes à la main aux deux parties de l'Union; on les a vues accourir sur les champs de bataille, porter des secours et des consolations aux blessés, et se transformer pour eux en véritables sœurs de charité. Les instituteurs payèrent à la mort un large tribut. Dans plusieurs États, il ne revint qu'un petit nombre de ceux qui s'étaient enrôlés dans l'armée du Nord. Les institutrices se multiplièrent pour les remplacer, et, à l'heure qu'il est, leur nombre dans les écoles des États Unis est, comme nous l'avons déjà dit, eu égard à celui des instituteurs, de 70 °/₀ [1].

Les résultats de la guerre ont mis leurs talents et leur ardeur à une nouvelle épreuve. La victoire du Nord sur le Sud a eu pour conséquence l'affranchissement d'une population de noirs que l'on n'évalue pas à moins de 4 millions d'âmes. La religion et

1. Sur 350,000 instituteurs ou institutrices, on compte 200,000 femmes et 150,000 hommes; à Baltimore, en 1867, il y avait 500 institutrices et 50 instituteurs.

532107 A

l'humanité se sont aussitôt préoccupées du sort des enfants des affranchis d'hier, repoussés par leurs maîtres et obligés de demander au travail des moyens d'existence. De nombreuses associations formées dans les États du Nord songèrent à fonder des écoles pour ces enfants des deux sexes. Un appel chaleureux fut fait aux riches, habitués à s'associer à tous les actes de bienfaisance, et, depuis 1862, plus de 4,000 écoles pour les jeunes nègres ont été établies dans les principaux États du Sud. C'est à des femmes qu'a été confié cet enseignement, et ces généreuses missionnaires de la science n'ont pas hésité à quitter leur pays et leur familles pour aller se vouer à un travail rendu plus pénible par l'opposition qu'elles ont rencontrée dans la plupart des villes où elles se sont établies. Je les ai vues à l'œuvre, et j'ai été aussi émerveillé de leur zèle intelligent que des résultats qu'elles ont obtenus. Les rapports fournis chaque année par les surintendants des écoles publiques reconnaissent unanimement que les femmes apportent dans l'exercice de leurs fonctions une intelligence, une habileté, un tact que l'on rencontrerait difficilement chez les hommes : s'il est un reproche qui puisse leur être adressé, c'est de se livrer avec trop d'ardeur à leur laborieuse tâche, et de compromettre trop souvent leur santé par un excès de travail.

Plusieurs établissements d'instruction supérieure,

destinés aux jeunes filles, jouissent en Amérique d'une juste célébrité. Je puis citer pour exemples le *Packer collegiate institute* de Brooklyn, le *Rutger's female college*, à New-York, et surtout le *Vassar college*, à Poughkeepsie.

M. Crittenden, un des plus habiles instituteurs des États-Unis, dirige le *Packer collegiate institute*, qui doit son existence à la libéralité de Mme Packer, dont l'établissement porte le nom et révère la mémoire. Situé dans la rue Joralimon, sur les hauteurs de Brooklyn, il réunit toutes les conditions réclamées par l'hygiène, en même temps qu'il possède toutes les ressources nécessaires à un haut enseignement scientifique et littéraire.

La maison a une valeur de 500,000 fr. ; l'*apparatus* classique et la bibliothèque ont été acquis au prix de 40 à 50,000 fr. Il s'y dépense annuellement 228,000 fr., sur lesquels 124,000 sont employés pour les salaires des maîtres. Celui du principal est de 18,750 fr. L'établissement comptait, au mois d'octobre 1868, 750 élèves formant trois divisions : le département préparatoire, le département collégial, le département académique ; 156 élèves suivaient les cours de latin ; 140 apprenaient la langue française.

Lors de ma première visite, j'étais arrivé dans l'établissement, dont j'avais admiré l'élégante architecture, à l'heure où les exercices commencent. Je

fus conduit par M. Crittenden dans la chapelle, où déjà toutes les élèves s'étaient réunies. Cette chapelle, éclairée par de hautes fenêtres ogivales, est assez vaste pour contenir 1,200 personnes. Une galerie circulaire en occupe la partie supérieure. La vue de cinq à six cents jeunes filles, d'une mise très-convenable et d'une tenue parfaite, présentait le plus agréable spectacle. J'y remarquai un grand nombre de figures spirituelles et gracieuses. Elles ne paraissaient nullement avoir ce ton de hardiesse et de sans façon, ces manières dégagées que l'on reproche ordinairement aux jeunes Américaines. Aussitôt que M. Crittenden eut annoncé à ses élèves le sujet de ma visite, le professeur de musique s'assit au piano, et toutes les élèves chantèrent à l'unisson deux cantiques religieux, suivis de chants patriotiques, dont quelques-uns rappelaient les souvenirs de la dernière guerre. Ce fut sans doute pour faire honneur à un visiteur français que le directeur leur fit ensuite chanter en chœur la *Marseillaise*, et je pus juger par l'expression qu'elles y mirent qu'elles étaient satisfaites de manifester ainsi leur sympathie pour la France. Je demandai au professeur si elles étaient assez avancées pour exécuter quelques morceaux à première vue. Il se hâta d'en désigner quelques-uns faisant partie du recueil que les jeunes filles avaient entre leurs mains. L'un d'eux était à trois parties, exécutées d'abord sépa-

rément et chantées immédiatement après en chœur. L'épreuve réussit et plusieurs autres exercices qui suivirent me prouvèrent que l'enseignement musical était sérieux. A un signal donné, toutes les élèves se levèrent et se mettant en marche au pas militaire, se rendirent, dirigées par le piano, dans leurs classes respectives.

Je commençai mon inspection par les classes élémentaires que je trouvai excellentes. Je parcourus successivement les cours des différents degrés. Parmi les particularités dont je fus frappé, je signalerai la prédilection que les élèves les plus avancées manifestent pour l'étude des sciences et particulièrement pour la géométrie et l'algèbre. Moins fortes en latin, préparées d'une manière insuffisante pour l'étude de la langue française, elles suivent en général avec succès les cours d'histoire, de géographie et de littérature. Dans la classe supérieure du département académique, je les trouvai occupées à lire à haute voix et à commenter quelques passages du *Paradis perdu*, de Milton. J'ai déjà fait remarquer avec quel soin sont dirigés dans les écoles les exercices de lecture. Je ne fus donc pas étonné de leur entendre réciter avec beaucoup d'intelligence et d'expression les beaux vers du poëte anglais. La maîtresse leur adressa plusieurs questions sur le texte, la valeur des expressions, le rhythme poétique, etc. Je lui demandai si les élèves

pourraient faire connaître quelqus détails sur la vie de Milton, son caractère, le temps où il a vécu, etc. Elle m'engagea à les questionner moi-même sur tous ces points; c'est ce que je m'empressai de faire. Elles savaient que Milton, né à Londres, en 1608, y était mort en 1674, qu'il avait visité l'Italie et la France; qu'il avait, outre le *Paradis perdu*, composé l'*Allegro* et le *Penseroso*, un commencement d'histoire d'Angleterre, des pamphlets politiques, etc., qu'il avait été ami et secrétaire de Cromwell, etc.

La maîtresse pria l'une d'elles d'apprécier la conduite politique de Milton; à propos de la mort de Charles Ier, elle lui demanda ce qu'elle pensait de cet événement. Elle ne répondit pas. Une autre, plus hardie, dit que Charles Ier avait mérité la mort, parce qu'il avait violé les lois de sa patrie ; cette réponse parut satisfaire les autres élèves. L'une d'elles cependant se leva et dit que pour son compte lle désapprouvait d'une manière absolue la peine de mort, et qu'il aurait été beaucoup plus convenable de bannir Charles Ier ou de le tenir en prison, que de faire tomber sa tête. Il paraît que si je n'avais pas été présent à cette discussion, elle se serait prolongée, et que chaque élève aurait soutenu avec chaleur ses opinions. La jeune fille qui s'était montrée si sévère envers le roi d'Angleterre avait 17 ans, l'autre 19. Je venais d'assister à l'un des exercices

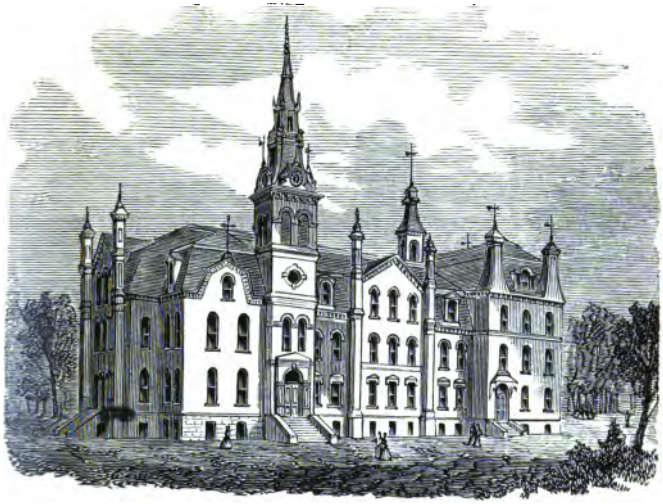

École normale primaire, à Vinona.

Collége Rutger, pour les jeunes filles, à New-York.

familiers dans les écoles d'Amérique, où dès les premières années on croit qu'il est utile de laisser à la pensée le droit de s'exprimer librement, où le maître avertit, conseille et dirige, mais ne se croit pas le droit d'imposer ses idées et ses sentiments. On ne peut nier que si cet appel à la raison individuelle, à la réflexion, au libre examen, peut contribuer à donner aux jeunes filles et aux jeunes gens une confiance exagérée et quelquefois un ton de suffisance qui a été relevé avec assez d'aigreur par mistress Trollope, il doit contribuer à leur développement intellectuel d'une manière plus efficace que l'enseignement dogmatique qui pendant si longtemps a donné pour criterium de la vérité la parole du maître.

J'ai rapporté les mêmes impressions de ma visite au *Rutger's female college* à New-York. Une vaste construction, en forme de château du moyen âge, avec tourelles, mâchicoulis et créneaux, appelle d'abord l'attention. L'intérieur est moins riant que celui du *Packer institute* et présente un aspect plus sévère. L'étude des mathématiques y est aussi poussée plus loin ; les jeunes filles, dans la quatrième année, étudient la trigonométrie, la géométrique analytique et le calcul différentiel; le grec et le latin leur sont enseignés de manière à les rendre capables de traduire quelques auteurs faciles. Elles donnent plus de

temps aux langues modernes, à l'allemand et au français.

J'ai assisté à une classe d'une trentaine de demoiselles, prononçant et parlant le français d'une manière fort remarquable. Elles ont pour maîtresse Mlle de Wailly, appartenant à une famille bien connue dans notre monde universitaire, qui enseigne sa langue maternelle comme il serait à désirer qu'on enseignât dans nos lycées l'allemand et l'anglais, s'appliquant beaucoup plus à faire parler ses élèves qu'à leur faire connaître les difficultés grammaticales.

Sous le nom de *Philosophie domestique*, *Home philosophy*, j'ai vu, avec plaisir, s'organiser un cours analogue à ceux que l'on commence à comprendre parmi les cours d'enseignement secondaire institués en France pour les jeunes filles. Il est encore tout récent. Le programme, qui me paraît rédigé d'après un livre publié par Mlle Beecher [1], est, comme les programmes de toutes les écoles, trop étendu pour que les jeunes élèves puissent l'embrasser dans toutes ses parties. Ils comprennent l'anatomie, la physiologie, l'hygiène, la science culinaire, l'esthétique, l'arboriculture et l'horticulture. Ces différents cours sont placés sous

1. *A Teatrise on domestic economy for the use of young ladies at home and at school.* By miss Catherine E. Beecher. New-York, Harper and Brothers, 1867.

la direction d'un médecin. En somme, bien que le point de vue pratique doive dominer dans cet enseignement, il me paraît peu propre à former d'habiles ménagères et d'utiles maîtresses de maison. Si ces jeunes filles étaient chargées, chacune à leur tour, de la direction de quelques-unes des branches de l'administration matérielle de l'établissement, comme cela a lieu dans de bonnes institutions de demoiselles, et si le cours d'économie domestique avait pour objet spécial l'enseignement de tout ce qu'une femme doit savoir pour le gouvernement de l'intérieur de la famille, il me semblerait beaucoup mieux entendu et il rendrait certainement plus de services que ces études d'anatomie, de physiologie, d'horticulture, etc., qui ne peuvent qu'être fort superficielles [1].

La durée des études est de six années, dont les deux premières sont le département préparatoire et le département académique ; les quatre autres années sont celles qui appartiennent spécialement à l'enseignement collégial. Les élèves, après avoir terminé leurs études, obtiennent un brevet correspondant au grade de bachelier ès arts.

1. On pourra juger de la différence des points de vue où se placent les deux nations pour l'enseignement de l'*Économie domestique* en consultant le livre dans lequel Mme Hippeau a résumé les leçons qu'elle a faites aux jeunes filles de l'enseignement secondaire de Paris. Cet ouvrage vient d'être de la part de l'Académie française l'objet d'une flatteuse distinction.

La peinture, la musique instrumentale et vocale se payent à part. Le principal actuel, M. Pierce, s'occupe de faire établir, dans le voisinage du collége, des maisons particulières, où les jeunes filles pourront trouver le logement et la nourriture pour 2,500 fr. environ.

M. Mathieu Vassar, enrichi par le commerce, conçut la pensée de consacrer sa fortune à la création d'un grand établissement d'éducation pour les jeunes filles. Elles devaient y recevoir la même instruction que celle qui est donnée aux jeunes gens dans les meilleurs colléges des États-Unis. Pour l'accomplissement de ce projet, mûrement réfléchi, M. Vassar se mit en rapport avec les savants et les hommes des différents pays qui s'étaient occupés le plus activement d'élever le niveau de l'enseignement des femmes, et ce fut en 1861 qu'il mit à exécution le plan d'éducation qui avait été pour lui l'objet de longues études et de sérieuses méditations.

Le moment où la législature de l'État de New-York, acceptant l'offre qui lui était faite par M. Vassar, prononça l'incorporation de ce collége de jeunes filles à l'Université, est une date importante dans l'histoire de l'éducation publique aux États-Unis. Le droit des femmes à une instruction supérieure y était reconnu. Elles étaient déclarées dignes de participer à toutes les études jusqu'alors réser-

Collége Vassar. Institution de jeunes filles.

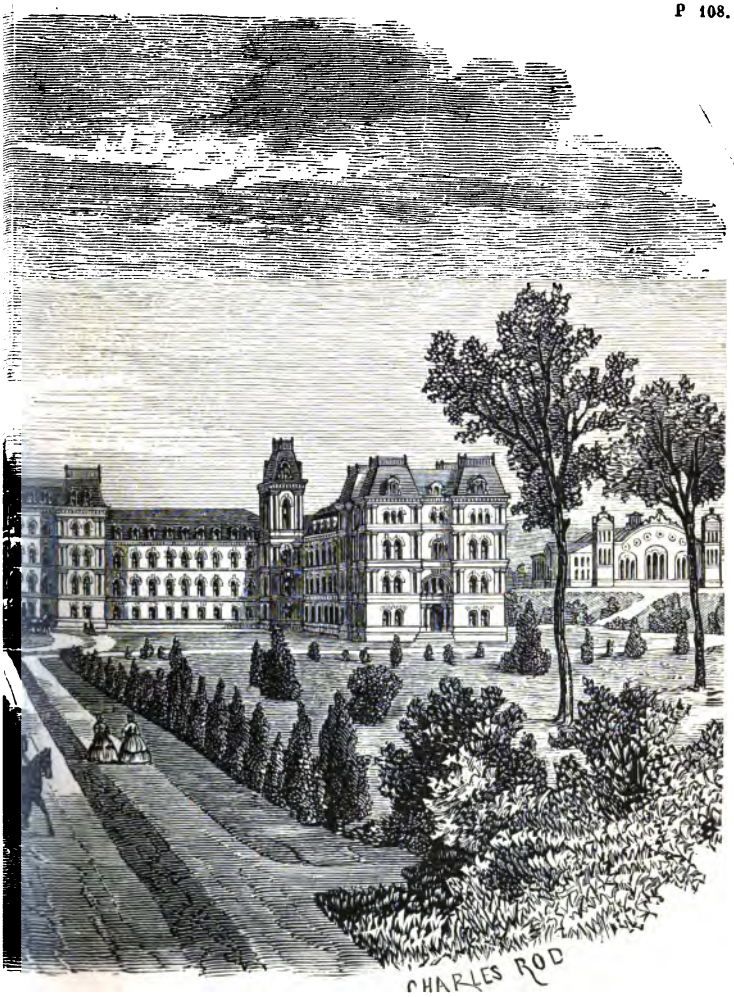

, à Poughkeepsie, État de New-York.

vées aux hommes, et cet acte proclamait solennellement l'égalité d'intelligence chez les deux sexes.

M. Vassar accomplit l'acte généreux qui couronnait une longue et honorable carrière d'une manière simple et digne. Il choisit avec soin vingt-huit administrateurs qui devaient composer le bureau de surveillance (*board of trustees*) du nouvel établissement, les réunit, le 26 février 1861, dans une des salles publiques de la cité de Poughkeepsie, et, après leur avoir exposé avec émotion le but qu'il s'était proposé en créant l'œuvre qu'il confiait à leur patronage, il leur remit un coffre sur lequel, pendant qu'il leur parlait, sa main s'était appuyée ; il contenait, en diverses valeurs, la somme de 500,000 dollars (deux millions cinq cent mille francs de notre monnaie). C'était avec cette dotation, faite à sa patrie par un simple brasseur de bière, qu'allait se construire, sur le modèle du palais des Tuileries, une maison dont aucun établissement d'instruction publique n'avait, ni dans l'Ancien-Monde, ni dans le Nouveau, égalé à beaucoup près la magnificence, et cette maison est un collége de jeunes filles.

Admis à le visiter dans toutes ses parties, j'avoue que rien de tout ce que j'avais vu jusque-là dans les villes des États-Unis, dont j'ai examiné les écoles de tous les degrés, n'avait produit sur moi une plus vive impression.

Pendant que la seule pensée d'élever tant soit peu le niveau de l'instruction donnée aux jeunes filles est encore considérée en France comme une dangereuse utopie, voilà que dans une modeste cité rurale, située au bord de l'Hudson, je voyais un palais construit tout exprès pour leur assurer une éducation égale à celle que l'on donne aux jeunes gens dans les Universités les plus célèbres. 400 jeunes filles y étaient réunies de toutes les parties de l'Amérique. Toutes les découvertes de la science moderne avaient été mises à contribution pour assurer leur bien-être matériel, et elles trouvaient accumulées autour d'elles toutes les ressources propres à leur faciliter l'étude des différentes branches des connaissances humaines auxquelles elles devaient être initiées.

Le collége, construit sur un plateau, à quelque distance de la ville, et au milieu d'une riante campagne, d'où l'œil découvre un vaste horizon, s'étend sur une façade de 500 pieds, dont le centre est un édifice largé de 200 pieds, et dont les deux extrémités sont coupées à angle droit par deux ailes de 164.

Il a été richement pourvu de toutes les servitudes que comporte un tel établissement, dont le sous-sol contient une foule de conduits savamment disposés, correspondant à tous les étages et y distribuant l'air, le gaz, l'eau froide et l'eau chaude.

Le second étage, traversé dans tous les sens par de vastes corridors, est occupé par des classes, des salles d'études, des cabinets de chimie, de physique et d'histoire naturelle, de minéralogie et de géologie, des galeries de dessin et de peinture. Autour du corps de logis principal se groupent plusieurs édifices particuliers, un observatoire possédant un puissant télescope et les instruments les plus perfectionnés pour l'étude de l'astronomie; un gymnase (*calisthenium*), un manége, des jardins, des parcs, des bois au milieu desquels coulent de frais ruisseaux, servent de lieux de promenade et de récréation.

Les jeunes filles sont admises dans l'établissement à l'âge de 14 ans. Le cours d'études est de quatre années. Pour être en état de suivre celui de première année, il faut pouvoir expliquer César (4 livres), Cicéron (4 discours), Virgile (6 livres), avoir étudié l'algèbre jusqu'aux équations du second degré, la rhétorique, et les éléments de l'histoire générale.

Pendant ces quatre années, l'enseignement embrasse : les langues latine, grecque, française, allemande, italienne, les mathématiques, la physique, la chimie, la géologie, la botanique, la zoologie, l'anatomie, la physiologie, la rhétorique, la littérature anglaise, les littératures étrangères, la logique et l'économie politique.

Il ne faut pas s'étonner à l'aspect d'un programme aussi formidable, comprenant, comme c'est l'usage en Amérique, une véritable encyclopédie. Les élèves ne sont pas obligées d'en suivre toutes les branches. On distingue d'abord dans l'enseignement la partie classique et philosophique. Tous les cours se faisant séparément et à des heures distinctes, les élèves peuvent faire un choix parmi les études, et s'appliquer de préférence, sous la direction du principal et des professeurs, à celles qui leur conviennent le mieux. Si l'instruction perd en profondeur ce qu'elle offre en étendue, si même sur un grand nombre de points elle ne peut être qu'assez superficielle, ce défaut que l'on peut signaler dans presque toutes les écoles des États-Unis frappe assez les hommes qui veillent sur l'instruction publique, pour qu'il doive tôt ou tard s'amoindrir. On comprend la nécessité d'opérer de notables retranchements parmi les parties les moins essentielles. Du reste, nous n'avons pas le droit d'être trop sévères sur ce point à l'égard des États-Unis, si nous faisons un retour sur les programmes de notre enseignement classique, contre la surabondance desquels de nombreuses protestations se font chaque jour, et que nous avons tant de peine à réduire à des proportions raisonnables.

La remarque la plus importante à laquelle donne lieu le collége Vassar, c'est que les jeunes filles ne

paraissent inférieures, sous aucun rapport, aux jeunes gens du même âge, quel que soit le genre d'étude auquel elles s'appliquent. C'est la conclusion que j'ai dû tirer, en assistant comme je l'ai fait à toutes les classes et en trouvant les élèves préparées à répondre, avec la plus grande facilité, à toutes les questions qui leur étaient adressées.

Le droit des femmes à un enseignement supérieur et au partage des ressources que trouvent les jeunes gens dans les colléges et les universités gagne donc chaque jour du terrain.

Dans son rapport annuel, M. O. Haven, président de l'université de Michigan, rappelait, le 29 septembre 1868, que la législature de l'État avait pris en 1867 la résolution suivante :

« *Résolu* que, d'après l'opinion de cette législature, le but élevé pour lequel l'université de Michigan a été fondée, ne sera atteint que lorsque les femmes seront admises au partage de ses droits et de ses priviléges. »

« Si les jeunes gens et les jeunes filles, ajoutait le président, partagent les mêmes études dans nos écoles publiques, nos écoles supérieures et notre école normale, il n'est pas juste que ces dernières ne puissent être admises à jouir des priviléges de l'université. Je ne vois aucune raison à ce qu'on les prive des avantages qu'offrent nos bibliothèques, nos musées, nos laboratoires, nos conférences et

tous les autres moyens d'instruction. Si cette admission présente quelques difficultés, il faut les étudier ; elles ne sont pas insurmontables. Les cours de notre université ne perdraient rien de leur force et de leur importance, si les jeunes filles participaient à ce haut enseignement. Les habitudes studieuses ne pourraient qu'y gagner. Cette communauté d'études pour les deux sexes, loin de diminuer l'honneur de l'université, ne pourrait au contraire que l'accroître (1). »

Pendant mon séjour aux États-Unis, les jeunes filles de Crawfordsville, État d'Indiana, adressaient au directeur du collége de Wabash la demande d'être admises à en suivre les cours. « Cet établissement, disaient-elles, est le seul, dans la petite ville qu'elles habitent, où elles puissent recevoir l'enseignement supérieur dont elles comprennent l'importance. Elles ne pourraient, sans être obligées de faire des dépenses hors de proportion avec la fortune de leurs familles, aller le chercher dans les colléges ou les écoles existant dans les villes éloignées. Trouvant au sein de leur ville natale une institution pourvue de tout ce qui leur offre les

1. L'honorable président, croyant que les cours nouvellement ouverts à Paris pour les jeunes filles n'étaient pas distincts de ceux des étudiants français, tirait de certaines circonstances un argument en faveur de son opinion : « Est-ce que les cours de la Sorbonne, disait-il, ont perdu de leur valeur depuis que les jeunes filles sont admises à les suivre ? »

avantages d'un cours complet d'instruction, elles se croient en droit d'en profiter. »

A toutes les objections, à toutes les fins de non-recevoir opposées à leurs prétentions, elles ont répondu avec fermeté que déjà dans plusieurs États le principe des colléges mixtes avait depuis longtemps reçu son application ; que, dans l'État d'Indiana, deux colléges, plus importants que celui de Wabash, ouvraient leurs cours, sans distinction, aux élèves des deux sexes. Le succès a couronné les prétentions des jeunes filles de Crawfordsville.

On ne doit pas s'étonner, du reste, de voir triompher en Amérique la cause de l'éducation supérieure des femmes, lorsque l'on voit les mêmes tentatives faites dans le pays du monde où l'on s'attendait le moins à les rencontrer, en Russie. Pendant que les jeunes filles de Wabash rédigeaient leur requête, M. Stuart-Mill écrivait la lettre suivante aux dames de Saint-Pétersbourg, qui, elles aussi, demandent pour les deux sexes un égal accès à la culture intellectuelle :

« J'ai appris avec un plaisir mêlé d'admiration qu'il s'est trouvé en Russie des femmes assez éclairées et assez courageuses pour demander, en faveur de leur sexe, une participation aux diverses branches du haut enseignement historique, physiologique et scientifique, y compris l'art pratique de la mé-

decine, et pour gagner à cette cause des appuis importants dans le monde scientifique. C'est ce que demandent avec une ardeur toujours croissante, mais sans l'avoir encore obtenu, les gens les plus éclairés dans les autres pays de l'Europe.

« Grâce à vous, Mesdames, la Russie va peut-être les gagner de vitesse ; ce serait une preuve que les civilisations relativement récentes recueillent quelquefois, avant les anciennes, les grandes améliorations.

« L'égal accès des deux sexes à la culture intellectuelle importe non-seulement aux femmes, ce qui est assurément une recommandation suffisante, mais encore à la civilisation universelle.

« Je suis profondément convaincu que le progrès moral et intellectuel du sexe masculin risque beaucoup de s'arrêter sans cela, non-seulement parce que rien ne peut remplacer les mères pour l'éducation de leurs enfants, mais aussi parce que l'influence sur l'homme lui-même du caractère et des idées de la compagne de sa vie ne peut pas être insignifiante : il faut que la femme le pousse en avant ou qu'elle le retienne en arrière.

« J'applaudis de tout mon cœur à vos efforts et à ceux des hommes éclairés qui les appuient, et je compte sur la persévérance dont vous avez déjà fait preuve, comme garantie que vous ne vous découragerez pas, et que vous ferez valoir par tous les

moyens la justice de votre cause, qui, dans un siècle de lumières, promet sous peu de temps un succès assuré.

« Veuillez agréer, Mesdames, l'expression sincère de ma haute estime et de ma vive sympathie.

« J. STUART-MILL.

« Avignon, 18 décembre 1868. »

On sait qu'une association, organisée dans le même but, vient de se former en Angleterre. Malgré l'opposition qu'a rencontrée, en France, la généreuse pensée d'élever le niveau de l'enseignement des femmes et d'établir pour elles des cours scientifiques et littéraires, les mères de famille en ont compris l'importance. L'impulsion est donnée, et le mouvement qui s'est manifesté à Paris et dans un grand nombre de villes ne se ralentira pas. Ce n'est pas seulement le droit à une instruction égale à celle que reçoivent les hommes qui, dans les divers États de l'Amérique, ne rencontre maintenant qu'un très-petit nombre de contradicteurs. L'opinion qui tend à leur ouvrir, comme conséquence nécessaire de l'éducation supérieure devenue leur partage, toutes les carrières dont l'accès leur avait été fermé, y fait de jour en jour de grands progrès. Déjà elles ont été admises à suivre

les cours faits dans six facultés de médecine ; plus de trois cents docteurs du sexe féminin exercent maintenant, dans les diverses parties de l'Union, la médecine et la chirurgie, avec un talent et un succès réels. A Philadelphie, *six doctoresses* sont inscrites sur les registres où sont établies les taxes sur le revenu (*income taxe*), pour une somme variant de 10,000 à 50,000 fr.

Enfin, j'ai eu le plaisir de voir, à New-York, une de ces habiles doctoresses à la tête d'une clientèle qui lui assure un revenu annuel de 80,000 fr. [1].

1. Je constate avec plaisir les faits établissant que l'Amérique n'est pas le seul pays qui se fasse un devoir de reconnaître aux femmes le droit d'aspirer aux carrières scientifiques de l'ordre le plus élevé.

Une résolution royale du 3 juin 1870 a ouvert en Suède la carrière de la médecine aux femmes. Elles auront le droit d'exercer la médecine après avoir subi les épreuves exigées des étudiants. Un cours spécial sera créé pour elles à l'institut Carolin, et les professeurs de l'Université devront prendre leurs mesures pour que les cours publics et privés puissent être suivis par les femmes se destinant à la médecine.

Un acte royal de 1863 leur avait déjà donné le droit d'administrer à 25 ans leurs biens personnels, quand elles ne sont pas soumises à la puissance maritale, tandis que l'ancienne législation les condamnait à une minorité perpétuelle.

Sur 6,150 écoles publiques comptant 462,000 élèves (l'instruction primaire est obligatoire en Suède), deux tiers sont confiées à des institutrices et un tiers à des instituteurs. A Stockolm, cent institutrices contre vingt instituteurs se partagent le soin d'instruire 5,000 enfants des deux sexes de 6 à 12 ans. Le nombre des médecins en Suède est insuffisant : il n'y en a pas aujourd'hui un par cinq mille habitants et chacun d'eux doit desservir mille kilomètres carrés, l'étendue d'un arrondissement français.

CHAPITRE VIII

COÉDUCATION DES SEXES. — COLLÉGE D'OBERLIN.

La réunion des jeunes gens des deux sexes dans les mêmes établissements et leur participation à une éducation commune sont aujourd'hui généralement considérées comme présentant beaucoup plus d'avantages que d'inconvénients.

La visite que j'ai faite à Oberlin pour y étudier de près une question qui ne pourrait pas même être posée pour la France, où de pareilles institutions semblent de tout point impossibles, me permet d'exposer avec assez d'étendue les faits dont j'ai été témoin, et les raisons sur lesquelles se fondent les hommes les plus honorables pour en démontrer l'excellence au point de vue américain.

Le collége d'Oberlin doit sa naissance au zèle pieux du révérend John Shipperd, assisté d'un ancien missionnaire chez les Cherokees du Mississipi, M. Stewart, et d'un savant prédicateur, le révérend

Charles Finney, associés pour travailler à la régénération de l'Église, au moyen de la création d'une maison d'instruction publique.

Le collége et le village où ils l'établirent reçurent d'eux le nom d'Oberlin, le vénérable pasteur français du Banc de la Roche.

Les commencements furent bien modestes : quelques chaumières, un presbytère, une salle construite en bois réunissant 30 écoliers : tels étaient, en 1833, les éléments du village qui compte aujourd'hui 5,000 habitants environ et un collége possédant un capital de 800,000 fr., 7 vastes bâtiments, 20 professeurs et 1,250 étudiants des deux sexes. L'enseignement embrasse six divisions : le *département théologique* ayant 11 étudiants; le *collége classique* dont les cours sont de quatre années, suivis par 117 élèves, dont 9 filles; le *cours classique spécial* pour les filles, aussi de quatre années, et comptant 120 élèves; les *divisions scientifiques*, dont les cours sont de trois années, suivis par 34 étudiants; la *division préparatoire* pour les jeunes gens, au nombre de 484; enfin, une *division préparatoire spéciale* ayant 214 élèves.

Les élèves des classes les plus avancées sont chargés de venir en aide aux élèves moins âgés et de diriger leurs travaux. La surveillance qu'ils exercent contribue au maintien de l'ordre et de la discipline. Pendant les deux dernières années, il n'y a pas eu

un seul étudiant dont la conduite ait motivé son renvoi de l'établissement. Le patriotisme des élèves, pendant la guerre de sécession, a été admirable. Trois jours après l'appel de 75,000 hommes fait par le président Lincoln, le village d'Oberlin avait déjà formé deux compagnies et souscrit une somme de 50,000 fr. 41 élèves des classes de philosophie et de théologie s'étaient enrôlés. Ils ont pris part à un grand nombre de batailles et se sont fait remarquer autant par leurs sentiments religieux que par leur courage. Un grand nombre ont été tués ou blessés. Les régiments qui furent levés ailleurs comptèrent 850 anciens élèves d'Oberlin. En 1861, sur 166 élèves du collége, 100 sont entrés comme volontaires dans l'armée.

Les bâtiments appartenant au collége ont une valeur de près de 800,000 fr. Le plus grand et le plus beau est celui des dames, *Ladies hall*, contenant des chambres particulières pour loger 100 jeunes filles et une salle à manger pour 200 couverts. L'hôtel Tappan (*Tappan hall*) construit en 1833 et en 1836, grâce aux libéralités d'Arthur Tappan, est organisé pour recevoir 100 jeunes gens internes. On y trouve aussi une salle de lecture et des classes. C'est lui qui occupant le centre du collége devait en être le principal édifice; mais sa construction a été faite à si peu de frais qu'elle manque de solidité et a besoin d'être refaite, pour répondre aux besoins

actuels. La chapelle contient, indépendamment de la salle consacrée au service religieux, des salles pour les conférences théologiques et une grande salle de réception dans l'étage supérieur. Quatre bibliothèques réunissant environ 10,000 volumes sont mises à la disposition des élèves.

Le nombre des gradués sortis du collége d'Oberlin, sans compter l'école normale des instituteurs, est de 1,190 : 244 pour la Faculté de théologie, 444 jeunes gens et 86 jeunes filles pour les études classiques. L'école spéciale, pour les jeunes filles, en a fourni 416. Parmi les gradués du collége, 186 sont entrés dans le sacerdoce, 46 dans la carrière judiciaire, 27 dans la médecine et 122 dans le professorat. Le quart de ces élèves habite l'État d'Ohio, un tiers réside dans les États de l'Est et de l'Ouest.

La division qui prépare, non-seulement pour le collége, mais pour l'enseignement et pour les affaires, est celle qui compte le plus grand nombre d'élèves. C'est de cette section que sort le plus grand nombre des instituteurs et des institutrices qui chaque année se présentent aux examens.

Au collége d'Oberlin sont annexés une *école d'arts et d'agriculture* et une *école normale* pour les instituteurs (*teachers institute*), réunis pendant six semaines chaque année pour recevoir des leçons et des conseils sur la tenue et l'enseignement des

écoles; une *école d'hiver* et un *conservatoire de musique* dirigé par un professeur du conservatoire de Leipsig.

Ce qui distingue particulièrement le collége d'Oberlin, c'est la réunion dans la même maison, dans les mêmes classes, dans la plupart des exercices scientifiques et littéraires, de jeunes gens et de jeunes filles de l'âge de 15 et 18 ans, recevant le même degré d'instruction.

Dans les premières années, le petit village d'Oberlin, dépourvu d'habitants, ne pouvait offrir aux élèves l'avantage de ces pensions de famille qui s'organisent d'ordinaire dans le voisinage des colléges. Le nouvel établissement dut donc adopter le système des dortoirs; et des édifices séparés reçurent des pensionnaires des deux sexes. Dans celui qui était destiné aux jeunes filles furent établis des réfectoires où les jeunes gens furent admis à prendre leurs repas aux mêmes tables que leurs compagnes d'études.

Aujourd'hui, le nombre des habitations s'est accru et les élèves peuvent, en grand nombre, trouver leur pension dans des familles particulières. Pourtant le collége des jeunes filles a encore 100 chambres, et 200 élèves prennent place dans les réfectoires. Il y a des familles qui ne reçoivent que des filles en pension, d'autres reçoivent des pensionnaires des deux sexes.

Dans le collége, il y a un directeur pour les jeunes gens, une directrice pour les jeunes filles, objet d'une surveillance particulière de la part de plusieurs dames, la plupart veuves d'anciens professeurs. Quant à l'ordre, à la discipline, à la régularité des études, on s'en rapporte généralement au bon sens et à la sagesse des élèves. Les jeunes gens peuvent être admis dans la maison habitée par les jeunes filles, à certaines heures, depuis celle du thé, par exemple, jusqu'à sept ou huit heures du soir. De leur côté, celles-ci peuvent assister aux lectures, aux conférences faites le soir dans les salles du collége. La réunion n'a pas lieu lorsqu'il s'agit de matières religieuses. Les élèves des deux sexes peuvent faire ensemble des promenades à pied ou à cheval, pourvu qu'ils ne sortent pas des limites du village, excepté dans certains jours de fête. Du reste, dans le passage d'une classe à l'autre, ils marchent ensemble, par groupes, librement et sans être astreints à d'autre discipline que celle que leur impose une habitude d'ordre et de convenance qui leur est devenue naturelle.

Un pareil système d'éducation, objet de quelques objections, ne manque cependant pas en Amérique d'apologistes convaincus. Il n'offre, d'ailleurs, rien d'étrange aux habitants d'un pays où la plupart des écoles d'enseignement primaire, élémentaire et supérieur sont mixtes.

C'est la règle à New-York. Elle a cependant de nombreuses exceptions. A Baltimore, les classes, à tous les degrés, sont séparées ; à New-Haven et à Chicago, toutes sont mixtes ; à Boston, en 1867, sur vingt écoles de grammaire, sept étaient pour les garçons seulement, sept pour les jeunes filles, et six étaient mixtes.

Quelques parents voudraient ne pas envoyer leurs enfants, et particulièrement leurs filles, aux écoles primaires, non parce qu'elles y sont en contact avec les garçons, mais parce qu'elles s'y trouvent en rapport avec des enfants des classes inférieures. Ils ne font pas de difficulté de les envoyer aux *grammar schools*, où cet inconvénient, pensent-ils, est beaucoup moindre. D'autres, au contraire, pensent qu'il n'y a pas d'inconvénient à ce que les enfants des deux sexes se trouvent ensemble jusqu'à l'âge de dix à douze ans, tandis qu'ils en trouvent davantage lorsqu'ils ont cinq ou six ans de plus. M. Hager, principal de l'école supérieure de West-Roxbury, près Boston, un des maîtres les plus capables et les plus estimés du Massachusetts, atteste, d'après une expérience de seize années, que, lorsque les enfants des deux sexes sont réunis dans les mêmes écoles, il y a beaucoup moins d'*attraction* entre eux que lorsqu'ils sont élevés dans des écoles séparées. Ils sont, les uns pour les autres, comme des frères et des

sœurs. A New-York, dans beaucoup d'autres villes, les trois écoles sont réunies dans le même local, mais les classes, les récréations et les entrées sont distinctes. Au premier étage, par exemple, il y aura une école primaire mixte; à l'étage supérieur, une *grammar school* de filles, et dans l'étage au-dessus une *grammar school* de garçons. Dans les écoles mixtes, les garçons sont d'un côté et les filles de l'autre; dans les classes où les filles et les garçons reçoivent le même enseignement, les filles sont congédiées avant les garçons.

Dans l'école secondaire de Bigelow, *South-Boston*, école très-bien dirigée, les sexes sont réunis, et même dans les classes les pupitres sont entremêlés. Dans les classes supérieures, le nombre des filles est le plus souvent plus grand que celui des garçons.

A Providence, où toutes les écoles sont mixtes, le nombre des filles est double de celui des garçons. A Springfield (*Massachusetts*), il y avait, en 1868, 85 filles et 45 garçons.

Les directeurs du collége d'Oberlin allèguent, pour justifier la réunion des jeunes gens des deux sexes dans un même établissement et leur participation commune aux mêmes études, une expérience de plus de trente années. Ils ne seraient ni assez aveugles pour ne pas voir les abus, ni assez dépourvus de moralité pour les

tolérer. Il résulte d'abord de cette réunion une grande économie d'argent et de forces. Tous les moyens d'instruction, tant en ce qui concerne le matériel des classes et les instruments de travail, qu'en ce qui touche le nombre des professeurs choisis parmi les hommes les plus distingués, devraient être doublés si les sexes étaient élevés séparément. L'organisation du collége donne donc le plus haut degré d'instruction au plus grand nombre d'elèves avec le moins de dépense possible.

Ce système est tout à fait à l'avantage des familles. Le plus souvent, les frères et les sœurs viennent à Oberlin suivre ensemble les cours d'études, ce qui, pour les uns comme pour les autres, produit les meilleurs effets. Chacun d'eux est heureux de la présence de l'autre : la sœur trouve dans le frère un soutien naturel. C'est le désir de rapprocher ainsi les membres d'une même famille qui devient, dans beaucoup de localités, l'occasion de l'établissement d'une école supérieure de filles dans le voisinage d'un collége de garçons. L'un et l'autre gagnent à ce rapprochement; seulement il faut beaucoup plus de surveillance lorsqu'ils étudient dans des établissements séparés que lorsqu'ils sont réunis dans le même.

Autre considération importante : il y a entre les élèves des deux sexes, s'appliquant aux mêmes études, une émulation, une ardeur de bien faire

qui manquent dans les colléges où les sexes sont séparés, ou qu'on ne peut entretenir qu'au moyen d'honneurs et de récompenses qui ne produisent leur effet que sur un nombre très-restreint d'étudiants. Cette émulation, cet amour désintéressé du travail, résultat de l'influence mutuelle qu'exercent l'un sur l'autre les deux sexes réunis en société, ont pour le reste de la vie d'heureuses conséquences. Habitués à aimer le devoir pour lui-même, et non pour les distinctions qu'il peut procurer, ils portent dans le monde les qualités auxquelles ils ont dû leurs succès classiques.

Cette éducation en commun a encore des avantages plus dignes de considération. Les élèves n'auront pas, après avoir terminé leurs études, à employer beaucoup de temps pour acquérir cette tenue, ce ton de politesse et d'urbanité que tout jeune homme bien élevé doit apporter dans le monde. Ces qualités sociales, ces manières distinguées, cette égalité d'humeur, sont devenues son partage; il les a acquises sans efforts. Les deux sexes, accoutumés à se trouver sans cesse en rapport, échappent à ces dispositions maladives, à ces mélancolies sans objet, à ce vague des passions, que l'on peut observer surtout dans les maisons où une défiance exagérée les tient scrupuleusement éloignés l'un de l'autre.

Le principal actuel du collége d'Oberlin, le ré-

vérend James Fairchild, ayant à s'expliquer sur ce sujet dans une réunion de présidents de colléges, à Springfield (Illinois), exposait avec beaucoup de force combien la réunion des jeunes gens et des filles dans son établissement est favorable au maintien de l'ordre et de la discipline. Garçons et filles se tiennent mutuellement en respect. L'esprit excellent de ces mille étudiants, apportant de toutes les parties des États-Unis des habitudes et des dispositions différentes, fait qu'ils se plient sans peine aux règles de la maison. Si quelques infractions à l'ordre se remarquent, parmi les nouveaux venus particulièrement, on peut dire qu'il n'y a pas de ville dans l'État dont les rues soient nuit et jour aussi calmes et aussi tranquilles que celles d'Oberlin. Sur les deux ou trois cents jeunes filles qui suivent les cours supérieurs, il n'a été prononcé en moyenne qu'une exclusion tous les cinq ans. Les infractions aux lois de la propriété, ordinairement assez communes entre écoliers, cessent d'exister dès que l'élément féminin fait partie de la communauté.

M. Fairchild ajoutait à ces remarques des détails qui trouveraient plus d'un incrédule parmi nos étudiants français. La défense de fumer, partout prescrite et partout violée, est scrupuleusement observée à Oberlin, grâce à la présence des jeunes filles, envers lesquelles aucun élève ne voudrait manquer d'égards.

La bonne tenue n'est pas moins facile à maintenir dans les réfectoires, où jamais on n'a à signaler aucun désordre. Dans l'école, hors de l'école, règnent donc l'harmonie et la concorde. Point de ces jalousies qui existent assez souvent entre la ville et les colléges.

On peut assurer, dit enfin l'honorable principal, en s'élevant à des considérations d'un autre ordre, que les jeunes gens déploieront dans le monde les vertus sociales qu'ils auront pratiquées pendant la vie collégiale. Ils porteront dans la société une connaissance anticipée des exigences de la responsabilité de la vie. Ils sauront accomplir leurs devoirs envers le monde, parce qu'ils n'auront, pour le monde, que des sentiments d'amour et de sympathie.

Voici quelques-unes des objections que soulève le système d'éducation suivi au collége d'Oberlin et les réponses qui leur sont faites :

Est-on bien sûr, disais-je à M. Fairchild, que l'intelligence des jeunes filles soit à la hauteur de l'enseignement si varié et si étendu auquel elles participent ? — J'en appellerai, me répondit-il, à ma propre expérience. J'ai enseigné, pendant les huit premières années de mon séjour au collége d'Oberlin, le grec, le latin et l'hébreu ; j'ai, pendant la neuvième année, enseigné les mathématiques pures et appliquées, et enfin pendant les trois der-

nières années, les sciences morales et philosophiques. Pour toutes ces différentes branches d'études, j'ai eu dans mes classes des jeunes filles aussi bien que des jeunes gens, et je n'ai remarqué entre les uns et les autres aucune différence. Les deux sexes ont une part égale parmi les forts élèves et parmi les faibles. Je ne veux pas affirmer par là qu'il n'existe aucune différence *normale* entre l'intelligence des femmes et celle des hommes; je crois que la nature leur a donné des tendances et des aptitudes différentes ; je veux dire seulement que toutes les fois que les uns et les autres ont appliqué leur esprit aux études du même ordre, ils l'ont fait avec un succès égal. Les uns et les autres ont la même aptitude pour comprendre et pour exprimer le vrai. Dernièrement, à l'université de Michigan, j'assistais à une leçon de grec. On expliquait Thucydide. C'était la fille du professeur de grec qui tenait la classe, et je puis le dire, avec une supériorité dont j'aurais été étonné, si je n'avais eu souvent à constater le même fait dans d'autres établissements.

A ceux qui craindraient pour les jeunes filles, en raison de la faiblesse de leur constitution, les résultats du travail sérieux qu'exigent des études supérieures, on fera observer que les cas de maladie ou de mortalité pour élèves du sexe féminin ne sont pas plus communs que pour les jeunes gens. En comp-

tant les élèves gradués des deux sexes pendant un espace de 34 ans, on trouve qu'il y a eu, pour les hommes, 1 mort sur 9 1/2, et pour les femmes 1 sur 12. Poursuivons la série des objections.

Les deux sexes ayant à occuper dans le monde des positions différentes et ne devant point y remplir les mêmes fonctions, n'est-il pas nécessaire de leur donner une éducation différente, et de faire suivre à chacun d'eux le genre d'études plus particulièrement conformes à leur destinée future? — Oui, sans doute, si les colléges avaient pour but de donner une éducation professionnelle et de préparer pour telle ou telle carrière spéciale. Mais l'enseignement littéraire et scientifique embrasse des études générales qui préparent les élèves à toutes les professions que l'avenir leur réserve. Il ne contient aucun élément qui ne soit de nature à orner l'esprit, à élever l'intelligence, à former le cœur de toute jeune fille ayant reçu une éducation libérale. De cette éducation commune à tous, les élèves de chaque sexe sauront bien tirer toutes les conséquences qui leur conviendront, et approprier à leur usage, selon leurs dispositions naturelles, les connaissances qu'ils auront acquises.

Assis à la même table et partageant la même nourriture, les jeunes gens et les jeunes filles conservent néanmoins leur constitution propre, soumise à des lois différentes. La nourriture de l'esprit

est comme celle du corps, elle produit sur les deux sexes des effets différents ; chacun d'eux en profite à sa manière et selon ses besoins. On aura beau rendre entre les deux sexes l'éducation parfaitement identique, jamais elle ne fera d'une femme un homme, ni d'un homme une femme.

Autre danger : Ne doit-on pas craindre de voir s'altérer dans une réunion où chaque sexe devra nécessairement exercer sur l'autre une grande influence le caractère distinctif de chacun d'eux ? Ne verra-t-on pas les jeunes filles prendre la rudesse des manières, le laisser-aller et le sans-gêne des garçons, ou ceux-ci devenir mous, efféminés et frivoles? — L'expérience prouve le contraire : d'un côté, la présence des jeunes filles n'inspire aux jeunes gens que des sentiments généreux, un esprit élevé et chevaleresque. Quant aux jeunes filles, la délicatesse, la grâce et l'élégance, qui leur sont naturelles, perdraient bien plutôt dans une existence isolée, loin de la présence de ceux dont la vue contribue le plus souvent à développer les meilleures tendances de leur nature. C'est dans l'isolement et dans des conditions exceptionnelles que se forment les *viragos* et les amazones ; c'est dans la vie commune que naissent et se manifestent les qualités sociales.

Toutes ces considérations s'effacent devant la plus grave de toutes, devant celle des mœurs. Com-

ment se figurer qu'il n'y ait pas plus d'un danger à redouter pour les jeunes filles dans les rapports journaliers qui existent entre elles et les jeunes gens dont elles partagent les études? Réunis dans les mêmes classes, souvent sous le même toit, comment les uns et les autres pourraient-ils échapper à ces attractions puissantes qui sont une loi de la nature, et qui, dans les âmes jeunes et sensibles, servent de point de départ à la plus irrésistible des passions humaines?

Ici encore le fait pratique répond hardiment à la théorie : « Vous avez tort. » Ces attractions sont bien plus impérieuses et exercent de bien plus grands ravages dans les âmes, lorsque les jeunes gens et les jeunes filles vivent chacun dans un monde à part et ne connaissent que ce que leur apprennent les uns sur les autres les rêves de leur imagination. Accoutumés à se voir de près depuis l'enfance, à vivre à côté les uns des autres, à grandir les uns auprès des autres, comme les garçons et les filles dans la maison paternelle, ils ne s'abandonnent point à ces sentiments romanesques, à ces désirs chimériques qui naissent bien plus naturellement dans leurs cœurs, lorsqu'ils n'ont pas sous leurs yeux le spectacle de la vie réelle. Ils sont maintenus les uns à l'égard des autres dans les limites de la convenance et du respect; et ce qu'ils pratiquent avant tout, c'est la confraternité qui

naît de la conformité des habitudes studieuses.

Est-ce à dire pour cela que les directeurs, les directrices, les professeurs se croient autorisés à s'endormir dans une fausse sécurité, et à négliger toutes les précautions qu'exige la prudence, quand il s'agit de jeunes gens et de jeunes filles, chez qui la réserve et l'amour de la régularité n'excluent aucun des sentiments que chacun d'eux porte naturellement au fond du cœur? Non, sans doute; mais il y a un juste milieu entre une indifférence aveugle et une surveillance tracassière et soupçonneuse, de même qu'il y a un juste milieu à prendre entre la liberté sans contrainte et la séquestration absolue.

L'exemple de quelques établissements peut servir à résoudre une question si controversée. Il existe depuis bien des années, dans l'est et l'ouest des États-Unis, des maisons d'éducation ouvertes aux jeunes gens des deux sexes, mais on avait eu soin de les tenir entièrement séparés. On s'est aperçu depuis que cette séparation offrait de nombreux inconvénients; les murs ont été abattus, les élèves réunis, et les inconvénients ont disparu.

J'ai réservé pour la fin l'objection la plus forte que l'on ait coutume de faire à cette éducation qui met en contact les jeunes gens des deux sexes. Si monseigneur Dupanloup signalait, dans un de ses écrits publiés à l'occasion des cours de jeunes filles établis à la Sorbonne, le danger de voir plus d'un

mariage devenir la conséquence des rapports établis entre de jeunes professeurs et de jeunes élèves, ce danger, si danger il y a, ne serait-il pas plus à craindre pour les jeunes hôtes du collége d'Oberlin? Cette éventualité n'effraie nullement, à ce qu'il paraît, les parents; ils ne craignent pas de placer leurs enfants dans un milieu si redoutable au point de vue des engagements qui, dans toute l'étendue des États-Unis, se contractent entre les jeunes gens et les jeunes filles avec une facilité bien connue. Ils ont vécu ensemble pendant plusieurs années et trouvé mille occasions de s'apprécier mutuellement à l'âge où nulle contrainte n'empêche les caractères de se produire avec leurs qualités ou leurs défauts. Il est assez naturel que se rencontrant plus tard dans le monde, ceux qui ont éprouvé l'un pour l'autre quelque sympathie s'en souviennent et se recherchent pour unir leur destinée. La question est de savoir si ce sont là des conditions moins favorables pour assurer des unions heureuses et bien assorties que celles dans lesquelles elles se contractent ordinairement. Quand on sait dans quelle faible proportion les parents américains interviennent dans le mariage de leurs enfants, laissés entièrement libres dans leur choix, on conçoit qu'ils ne se préoccupent pas outre mesure d'une situation qu'ils savent être partout ailleurs absolument la même que dans le village d'Oberlin.

Enfin, disent les directeurs des grandes institutions mixtes : tout compte fait, les unions entre les jeunes gens et les jeunes filles qui se sont connus dans ces écoles ne sont pas plus nombreuses que celles qui ont eu lieu entre des jeunes gens élevés loin les uns des autres.

On comprendra parfaitement, au reste, comment le contact journalier des jeunes gens et des jeunes filles, non-seulement dans l'école, mais encore dans le monde, n'offre aucun danger dans un pays où ces relations sont placées sous la sauvegarde des mœurs publiques et des lois. Partout où domine le principe d'autorité, le sentiment dont s'inspirent les législateurs est la défiance. De là, ce luxe de précautions contre des abus considérés comme inévitables; de là, cette surveillance minutieuse à laquelle sont asservis tous les actes de la vie. Chez les peuples libres, le point de départ de toutes les institutions est le sentiment contraire : le mal ne s'y suppose pas; on ne cherche pas à en garantir la société par des mesures préventives; on se contente de le punir lorsqu'il se produit.

C'est en vertu de ces principes que les jeunes filles d'Amérique jouissent de bonne heure de la plus grande liberté. On n'attriste pas leurs âmes en y versant la défiance et la crainte, en les habituant à considérer les jeunes gens comme toujours disposés à abuser de leur faiblesse; on ne les force

point à composer leur visage, à refouler dans leur cœur les sentiments les plus innocents; à affecter enfin une pruderie qui enlève à leur physionomie son charme le plus attrayant. Elles grandissent au sein d'une sécurité complète, d'une noble confiance, et, lorsque les progrès de l'âge et de la raison leur ont fait comprendre la nécessité de la circonspection et de la prudence, elles se sentent assez fortes pour se défendre elles-mêmes, s'il en est besoin. On a compté sur leur sagesse, elles savent qu'elles doivent prévoir les conséquences des démarches, des paroles et des actes dont la responsabilité pèse sur elles tout entière.

Elles n'ignorent pas surtout, et c'est là le point important, que la société veille sur elles; qu'elle les entoure de sa protection; que toute atteinte à leur dignité ou à leur honneur sera rigoureusement punie. L'opinion publique ne prend point parti pour le séducteur contre la jeune fille égarée, et la loi, en ce cas, frappe avec raison l'homme, le vrai coupable. C'est sur cet accord de l'opinion publique et de la loi que se fonde la sécurité des familles; et quand on connaît l'Amérique, on peut affirmer que leur confiance est pleinement justifiée.

On conçoit que, pour apprécier un système si opposé à nos idées et à nos habitudes, il est nécessaire de tenir compte des différences caractéristiques qui existent entre notre État et celui de l'A-

mérique. Nos lois, nos mœurs, nos préjugés, résultat de nos misérables traditions de galanterie, font considérer comme dangereuse la liberté avec laquelle sont élevées les jeunes filles, non-seulement en Amérique et en Angleterre, mais encore en Allemagne et en Suisse. L'idéal de l'éducation a été longtemps pour les nôtres celle du couvent, d'où elles ne sortaient que pour se marier et accomplir des devoirs auxquels elles étaient bien peu préparées. Entre la réclusion absolue et une indépendance sans limites, il y a un juste milieu à prendre, et c'est ce que font merveilleusement aujourd'hui les mères de familles qui, comprenant le besoin de donner à leurs filles une instruction plus large et plus étendue, savent concilier la liberté et la surveillance.

CHAPITRE IX

ÉCOLES POUR LES ENFANTS DE COULEUR. — COLORED SCHOOLS.

Rien ne fait, selon moi, plus d'honneur aux États-Unis que le zèle avec lequel le gouvernement et les associations privées se sont occupés, au moment le plus terrible de la guerre de sécession, d'assurer aux nègres du Sud des moyens d'existence, et de créer des écoles pour eux et leurs enfants. On n'ignore pas que le Nord, tout en se montrant opposé à l'esclavage, n'avait pas plus que le Sud abjuré le préjugé qui considère les fils de l'Afrique comme appartenant à une race inférieure. Une invincible répugnance avait toujours assigné à ceux-ci une place à part dans la société. Même sur la terre de l'égalité, une injurieuse différence se maintenait entre eux et les privilégiés de la race blanche. Partout cependant des écoles pour les enfants de couleur s'étaient établies, et, tout en les considérant comme incapables de jouir des droits civils et poli-

tiques, l'État s'était cru obligé de leur assurer le bienfait de l'éducation.

Quelques-uns des fonctionnaires préposés à l'enseignement public avaient porté un véritable intérêt à ces déshérités du sort, et reconnu que ni l'aptitude ni l'intelligence ne leur faisaient défaut. De bons esprits commençaient à soupçonner que c'est à la fatale influence de l'esclavage, beaucoup plus qu'à la nature, qu'il était juste d'attribuer leur infériorité morale universellement admise. Mais la plus grande partie de la nation n'éprouvait pas pour eux, il faut bien le dire, les mêmes sympathies. Elle était bien plus loin encore de leur présager de meilleures destinées.

Les événements extraordinaires qui ont amené, contre toute prévision, l'émancipation des esclaves du Sud et les ont ensuite appelés, à titre de citoyens, à tous les droits politiques, ont eu pour première conséquence la création dans chaque ville d'un bureau des *affranchis*, et ces bureaux organisés avec cette promptitude et cet entrain merveilleux qui président à toutes les entreprises offrant un grand intérêt national ont immédiatement porté leurs soins sur l'établissement d'écoles de garçons et de filles pour les enfants de couleur.

Le 1er janvier 1863, jour à jamais mémorable, le président Lincoln proclama l'émancipation des esclaves dans tous les districts du pays révolté contre

le gouvernement des États-Unis. Le 22 du même mois, une loi établissant un *comité d'émancipation* fut portée à la chambre des représentants.

Avant que l'attention du Congrès eût été appelée sur ce point, un grand nombre d'associations privées s'étaient formées dans les différents États pour venir au secours des affranchis. Des multitudes d'hommes, de femmes et d'enfants, fuyant l'esclavage, s'étaient mises à la suite des soldats du Nord, implorant leur secours et leur offrant leurs services. M. Pierce, du Massachussetts, courait à Washington et plaidait avec éloquence la cause des réfugiés, demandant qu'on leur assurât du travail et qu'on les préparât à la liberté par l'éducation. Mille échos répétèrent dans tous les États-Unis cet appel à la générosité publique. La seconde année de la guerre, tandis que tous les jeunes gens étaient appelés sous les armes pour sauver cette puissante Union que leurs pères avaient fondée au prix de leur sang, des femmes, au cœur magnanime, coururent aux armées et apportèrent à leurs maris, à leurs frères, à leurs fils, le concours de leur dévouement et de leur tendresse. Elles établirent et dirigèrent sur le théâtre de la guerre des hôpitaux et des ambulances, et n'oublièrent pas les pauvres esclaves dont la guerre brisait les fers, mais auxquels il fallait assurer des moyens d'existence. Ce furent encore les femmes qui répondirent avec

le plus d'empressement à l'appel fait au zèle des maîtres; elles vinrent diriger les écoles fondées pour les enfants de couleur, dans les différentes villes où l'armée victorieuse rétablissait le drapeau de l'Union.

On ne saurait se faire une idée de l'énergie ave laquelle les habitants concoururent à cette œuvre vraiment chrétienne. Dès l'année 1862, des réunions publiques furent tenues à New-York, à Boston, à Philadelphie, et aussitôt se formèrent, sous la double influence de l'humanité et de la religion, l'*Association pour secourir les affranchis* et l'*Association des missionnaires*, à New-York; le *Comité d'éducation*, à Boston; les *Sociétés d'éducation*, à Philadelphie, à Cincinnati, à Chicago. Des revues spéciales s'organisèrent pour rendre compte des résultats obtenus par chacune de ces sociétés, faire connaître le montant des dons volontaires recueillis par les comités, et publier les lettres et les informations envoyées dans tous les lieux où les protecteurs des noirs exerçaient leur action bienfaisante.

Dès la première année, 1,500 écoles avaient pu leur être ouvertes. A mesure que l'armée du Nord prenait possession de quelque ville nouvelle, une phalange dévouée d'instituteurs et d'institutrices y entrait à sa suite. En incorporant parmi leurs soldats les nègres fugitifs, les généraux formaient pour eux des écoles régimentaires. Les chapelains

les initiaient aux vérités de la religion, aux principes de la morale, et leur apprenaient en même temps à lire et à écrire. Sherman, en Géorgie, Banks dans la Louisiane, Howard dans le Tennessee, déployèrent, pour accomplir ce devoir d'humanité, la même énergie qu'ils appliquaient aux soins de la guerre. Il faut le dire à l'honneur de la race si longtemps déshéritée, si longtemps condamnée à la dégradation, à l'abrutissement, à l'ignorance, (une loi du Sud défendait, sous peine de mort, d'enseigner la lecture et l'écriture aux esclaves), aucun spectacle ne pourrait être plus touchant que celui qu'offrirent alors ces malheureux, vieillards, hommes, femmes et enfants, aussi empressés de courir aux écoles où l'instruction allait régénérer leurs âmes, qu'aux maisons hospitalières ouvertes pour abriter leurs corps.

L'homme affamé ne se jette pas avec plus d'avidité sur les mets qu'on lui présente, que ces pauvres fugitifs sur ce pain du savoir qu'un instinct sublime leur faisait considérer comme la première condition de leur régénération. Le dévouement des instituteurs et des institutrices se montra à la hauteur de cette grande tâche. Les offrandes d'argent, les envois de denrées et de vêtements arrivaient de toutes parts. Le bienfaisant Peabody consacrait 5 millions à la création des écoles. Une seule association, le *Missionnaire américain*, recevait plus

de 45,000 fr. par mois, et cette somme était bien insuffisante pour secourir efficacement tant de souffrances physiques et morales. Le Congrès donnait 45 millions au bureau des affranchis, dont la présidence avait été confiée par Lincoln au général Howard, qui venait de perdre une jambe dans l'un des derniers combats. Tout ce qu'accomplit le bureau depuis le jour de son installation est inimaginable. Les malheureux, dont on voulait faire des hommes et des citoyens, réclamaient des secours de tout genre. Il fallait établir pour eux autant d'hôpitaux que d'écoles. De 1861 à 1866, près de 400,000 affranchis avaient rempli les 48 hospices créés pour eux, et dans lesquels 20,000 succombèrent à la misère, aux fatigues et aux blessures reçues en combattant pour la cause qui leur assurait la liberté et l'indépendance. A la fin de la guerre, 40,000 avaient suivi les écoles régimentaires et savaient lire et écrire.

Quel que fût le dévouement des hommes et des femmes occupés de l'éducation des enfants, le nombre des écoles qui allait toujours croissant (on en comptait 4,000 au commencement de 1868) requérait plus de maîtres que le Nord et l'Ouest ne pouvaient en fournir.

Les généraux et les surintendants y suppléèrent en créant des écoles normales pour les noirs, et en

leur confiant à eux-mêmes, aussitôt qu'ils avaient reçu les premières notions d'écriture, de lecture et de calcul, le soin de communiquer aux autres leur savoir. Admirables élèves, les noirs devinrent d'excellents professeurs. Eux-mêmes, alors, purent fonder des écoles. Dieu sait au prix de quels sacrifices et de quelles privations! En 1868, ils entretenaient à leurs frais 1,200 écoles; 391 maisons leur appartenaient.

Un seul fait pourra faire apprécier l'importance attachée par eux à l'éducation. En 1863, la Louisiane, grâce aux taxes fournies par les habitants, avait déjà un assez grand nombre d'écoles pour y donner l'instruction à 50,000 affranchis. De pressantes nécessités ayant fait supprimer la taxe, les noirs en furent désolés, mais ils ne perdirent pas courage. Déjà ils payaient comme tous les autres habitants une part de la taxe levée pour l'instruction publique et employée tout entière à soutenir des écoles destinées aux blancs, écoles dont les noirs étaient exclus. Malgré cette injustice, ils demandèrent à être autorisés à fournir une contribution spéciale pour l'éducation de leurs enfants, sans être déchargés néanmoins de l'impôt commun, et leurs écoles purent se maintenir. En quelques années, la race émancipée s'était presque élevée au niveau de la race civilisatrice.

Ainsi, écoles pour les enfants, écoles d'adultes, écoles du dimanche, écoles supérieures, écoles normales, écoles industrielles, écoles professionnelles pour les filles, caisses d'épargne, sociétés de tempérance, avaient surgi comme par enchantement. 300,000 noirs participaient aux bienfaits de l'éducation (9,000 seulement au moment où commençait la guerre savaient lire et écrire). Enfin, un journal hebdomadaire, *le Républicain*, entièrement rédigé par des hommes de couleur, était, en 1867, fondé à Raleigh, capitale de la Caroline du Nord.

Certes, il mérite la reconnaissance et l'admiration, ce peuple américain, qui dans son ardeur généreuse, après avoir affranchi quatre millions d'esclaves, a prodigué son or et employé sa noble et puissante initiative, pour faire jouir ces nouveaux frères de tous les avantages que procure l'instruction ; mais n'est-il pas juste aussi d'admirer l'intelligence qui a fait comprendre à tout un peuple d'esclaves qu'il ne pourrait prétendre à marcher de pair avec ses anciens maîtres qu'en s'instruisant comme eux, c'est-à-dire en faisant disparaître le signe le plus caractéristique de l'inégalité qui les séparait ! Jamais on n'a mieux vu que les nègres et les blancs sont enfants d'un même Dieu, que la nature n'a établi entre les uns et les autres aucune différence essentielle, que l'intelligence

d'un nègre se développe et s'agrandit aussitôt qu'on a fait pénétrer le divin rayon du savoir dans cette âme systématiquement emprisonnée par une politique cruelle dans les limbes de l'ignorance.

J'étais bien heureux de pouvoir en recueillir les preuves, et, en arrivant à Washington, après une première visite à M. Henry Barnard, le commissaire d'éducation, et à son zélé secrétaire, M. Angerer, je m'empressai d'aller voir l'illustre organisateur du bureau d'affranchissement, le général Howard et son digne collaborateur, M. Eliot. C'est à Washington que se sont, dès l'année 1861, établies les premières écoles pour les enfants affranchis. Il en existe de tous les degrés, et même le général fait construire de vastes et beaux édifices, où, pour eux, il fonde un collége et une université. J'étais tout plein des souvenirs que j'avais recueillis dans les plus florissantes écoles de l'Est, et il m'était facile de juger par moi-même des différences qui pourraient exister, au point de vue des aptitudes intellectuelles, entre les enfants des deux races. Je n'en ai trouvé aucune; tous les instituteurs et toutes les institutrices que j'ai pu consulter sur ce point sont du même avis. Un homme, dont le nom s'est attaché de la manière la plus honorable à l'œuvre d'émancipation accomplie par le bureau des affranchis, M. Z. W. Alvord,

surintendant des écoles des États du Sud, établit ce fait de la manière la plus évidente, dans les admirables rapport annuels adressés par lui au major général Howard. Dans une de ces écoles, qui réunit quatre cents élèves des deux sexes, j'ai suivi les exercices depuis la classe des enfants de cinq à six ans, jusqu'à l'école supérieure, où les élèves étudient les sciences, l'histoire et la littérature. L'emploi des mêmes méthodes a produit partout des résultats aussi satisfaisants. Les jeunes négresses même, je l'avoue, m'ont paru douées d'un esprit plus net et plus prompt; elles semblaient comprendre à demi-mot les explications données par le maître; quelques-unes s'exprimaient avec une facilité étonnante. Les opérations d'arithmétique et d'algèbre se faisaient avec une exactitude et une précision remarquables. L'institutrice fit lire les compositions du jour. Une jeune fille de quatorze ans récita la sienne. Elle avait pour objet *les fleurs et leur signification symbolique*. Une autre lut un écrit assez plaisant, celui d'une de ces petites parties de campagne pour lesquelles les voisins et les parents se réunissent pour faire ce que nous appelons un *pique-nique*, et j'ose dire que, dans aucun de nos pensionnats de France, les jeunes filles ne peuvent mettre dans leurs lectures autant d'expression et de charme. On néglige, chez nous, de leur donner ce talent, objet, comme je l'ai déjà

dit, d'une scrupuleuse attention dans les écoles des États-Unis.

Mais une surprise plus grande encore était réservée aux personnes qui, avec moi, assistaient à la classe. Un jeune garçon, de seize à dix-sept ans, fut appelé au bureau du professeur pour lire sa composition. Il la lut avec un talent réel. Lorsqu'il eut fini, un de ses camarades se leva et dit au maître que John avait lu la veille des vers de sa composition, bien supérieurs à ce morceau, et qu'on ferait bien de les lui faire répéter. John s'y refusa d'abord; mais, sur ma demande, il consentit à se rendre au désir de ses camarades; on l'écouta dans un religieux silence. Ce petit poëme de cent cinquante vers environ était sa propre histoire. Son père, sa mère et sa sœur avaient, avant la guerre, vécu dans une case appartenant à un riche planteur de la Virginie. Un jour, sa sœur est enlevée pour être vendue à un maître qui l'emmène dans l'Ouest; sa vieille mère meurt de chagrin. Son père avait maudit la cruauté qui l'avait séparé de sa fille; on l'avait maltraité. Lui-même, pauvre enfant, âgé de dix à onze ans, avait été, parce qu'il pleurait quand on emmenait sa sœur, frappé du bâton. Mais, tout à coup, un cri s'était fait entendre dans le pays des esclaves! un cri, la liberté! J'étais libre, s'écriait le jeune poëte, libre de marcher devant moi, libre de regarder la lumière du

soleil, libre de gagner par mon travail le pain de chaque jour, libre de devenir aussi instruit que mes maîtres ! libre de lire dans le livre de Dieu ! Le jeune homme continua ainsi, jusqu'à ce que, les larmes le gagnant, il fut obligé de suspendre un récit qui nous avait tous remués jusqu'au fond de l'âme. Toute la classe était émue, et je ne pourrai rendre l'aspect que présentaient trente jeunes filles versant des larmes d'attendrissement et d'admiration pour leur compagnon d'étude.

Mon opinion sur l'aptitude intellectuelle des enfants de couleur est partagée par les hommes de bonne foi qui ont, comme moi, parcouru les écoles du Sud. Un voyageur anglais, le docteur Zincke, exposant ses propres impressions, dit, dans le récit de son voyage en Amérique : « J'avouerai mon étonnement extrême à la vue de la vivacité d'esprit des élèves d'une classe d'enfants de couleur. En fort peu de temps ils avaient acquis une somme de connaissances véritablement remarquable. Jamais, dans aucune école d'Angleterre, et j'en ai visité beaucoup, je n'ai trouvé chez les élèves autant de promptitude à comprendre le sens des leçons lues devant eux ; jamais je n'ai entendu des réponses aussi judicieuses et montrant une aussi claire intelligence du texte [1]. »

1. *Last Winter in the United States*, par Berhom Zincke, 1 vol. Londres, 1869, ouvrage cité dans un remarquable article de M. E.

Ce qu'il m'a été permis de constater au collége d'Oberlin a confirmé entièrement l'opinion qu'avait fait naître en moi ma visite aux écoles du Sud. Dans ce remarquable établissement, on a reçu un grand nombre d'étudiants de couleur. Ils suivent, pour la plupart, les cours qui donnent l'instruction professionnelle. Ceux qui continuent leurs études le font avec un plein succès. J'ai trouvé quatorze jeunes filles de couleur dans la classe la plus avancée, et ne paraissant en rien inférieures à leurs compagnes de race blanche. En 1868, le grade AB, celui de bachelier ès arts, avait été obtenu par quinze jeunes gens et dix filles. Le principal, dans un discours adressé aux étudiants, leur faisait savoir que ces élèves n'avaient dans l'établissement aucun égal en ce qui touche le goût littéraire et l'habileté philologique. L'opinion des professeurs d'Oberlin est qu'il n'y a aucune différence en fait d'intelligence entre les deux races. Dans une classe de grec, où se trouvaient vingt-sept élèves des deux sexes, et qui était dirigée par une demoiselle de vingt-cinq ans, fille d'un des professeurs de la maison, une jeune fille de couleur traduisit avec beaucoup d'exactitude un chapitre du 1er livre de Thucydide. La race nègre forme à peu près le cinquième de la population

Jonveaux, ayant pour titre : *L'Amérique nouvelle*, dans le *Correspondant* du 25 avril 1869.

d'Oberlin, et un des professeurs m'assura que les hommes de couleur sont les citoyens les plus paisibles, les plus réguliers, les plus studieux du pays. Pour toutes les relations sociales et les besoins des affaires, ils sont confondus avec les blancs, sans que jamais les uns et les autres aient à s'en plaindre. On ne trouve pas plus d'inconvénient à s'asseoir auprès d'un homme de couleur, dans le conseil municipal ou le comité d'éducation, que dans un omnibus ou à la table d'un restaurant. Quelques-uns d'entre eux, sortis hier de l'esclavage, font les plus grands efforts pour corriger les défauts inhérents à leur condition première. Mais à tout prendre, ajoutait le professeur, si on nous proposait d'échanger ces nouveaux venus contre un nombre égal d'étrangers, nous n'hésiterions pas à repousser une pareille proposition; nous y perdrions, à coup sûr.

De pareils sentiments ne sont pas encore universellement partagés par les habitants des États-Unis; mais chaque jour affaiblit les répugnances qui établissaient entre eux et les hommes de couleur une barrière infranchissable. Ils les préfèrent déjà aux émigrants irlandais, devenus le fléau des grandes villes. Ceux qui appartiennent aux familles inférieures sont déjà regardés comme les meilleurs serviteurs, lorsqu'ils sont employés comme domestiques.

Dans les ateliers, on se loue de leur probité et

de leur zèle; ceux que les circonstances favorisent et qui peuvent avoir à diriger des exploitations agricoles ou des établissements industriels s'en acquittent avec beaucoup de talent et d'intelligence.

Un ancien esclave, nommé Montgommery, exploite en ce moment, près de Wicksburg, dans le Mississipi, une plantation appartenant à Joseph Davis, le frère du célèbre rebelle du Sud. Comprenant que l'association seule lui pouvait fournir les moyens de lutter avec avantage contre les blancs, il a appelé auprès de lui une centaine de nègres et appliqué à l'exploitation de sa ferme le système coopératif. Un conseil élu par les sociétaires administre la plantation; une caisse de secours est organisée pour les malades et les vieillards, et l'établissement d'un fonds de roulement permettra de donner plus d'importance et plus d'étendue à l'entreprise. La médecine et le droit comptent aussi parmi les nouveaux affranchis des hommes distingués.

Le bien produit par les écoles est immense. Il s'en fonde chaque jour de nouvelles, et les propriétaires du Sud, qui en ont vu d'abord l'établissement avec colère et qui leur ont opposé la plus vive résistance, commencent à en apprécier les services. Ils comprennent qu'au lieu d'une population d'esclaves ignorante, grossière, toujours ennemie, ils ont tout à gagner en demandant à des hommes élevés par l'instruction au rang de citoyens, un

concours qu'ils n'avaient jamais pu, jusqu'à présent, obtenir que d'une manière incomplète et par l'emploi de moyens violents, contraires à l'humanité, à la justice et à la religion [1].

1 Le maire de New-York, adressant un message au Conseil municipal, a demandé formellement que les enfants de couleur fussent admis avec les blancs dans les écoles publiques. Le professeur Washon, homme de couleur, a été appelé par lui à faire parti du Comité d'éducation.

CHAPITRE X

L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE.
LOIS CONTRE L'ABSENTÉISME ET LE VAGABONDAGE.
(COMPULSORY EDUCATION.)

On ne croit pas aux États-Unis porter atteinte à la liberté et à l'indépendance des familles, en rendant obligatoire la fréquentation des écoles. On ne prétend nullement enlever ainsi aux parents la tutelle de leurs enfants ; mais, comme les écoles sont confiées à la surveillance des comités, le devoir de ceux-ci est de veiller à ce qu'elles soient utiles au plus grand nombre possible de citoyens. La loi ne force pas les parents à envoyer les enfants dans les écoles publiques, mais à leur donner l'éducation, quel que soit le moyen qu'ils emploient pour y parvenir. L'État a besoin de citoyens instruits ; les parents peuvent choisir entre l'éducation donnée dans leur maison et celle que les enfants reçoivent dans des écoles privées ou publiques ; mais ils

n'ont pas le droit de choisir entre l'*éducation* et l'*ignorance*.

Malgré les sacrifices immenses consacrés à l'instruction populaire, malgré les facilités offertes à toutes les familles pour en faire profiter leurs enfants, il est triste d'avoir à constater que partout, et principalement dans les grandes villes, il est nécessaire de lutter contre l'insouciance et le mauvais vouloir de certains parents. Dans tous les rapports des surintendants et des commissaires, il s'élève à ce sujet un concert de doléances. En dépit des mesures prises pour diminuer le nombre des absences et des lois mêmes qui obligent les parents, sous des peines sévères, à remplir, à l'égard de leurs fils et de leurs filles, le premier et le plus important de leurs devoirs, le mal prend parfois des proportions alarmantes. Rien ne paraît donc plus légitime que les soins pris par les bureaux d'éducation pour arrêter les suites du vagabondage et de la mauvaise conduite des enfants. Ils ne permettent pas qu'ils errent dans les rues où ils contractent des habitudes funestes, au lieu de prendre le chemin de ces admirables écoles, non moins utiles au perfectionnement moral qu'au développement de l'intelligence. Partout où la législation n'a pas pourvu aux moyens de rendre l'instruction obligatoire, des voix généreuses s'élèvent pour en proclamer la nécessité. Je lis dans le dernier rapport du Comité de l'État du

Connecticut publié en 1858 : « Le plus triste côté de ce rapport est celui qui fait connaître l'extension alarmante de l'absentéisme et du vagabondage. Le nombre des enfants de 4 à 16 ans a été en 1868 de 123,650, sur lesquels 80,148 ont été inscrits pour les écoles d'hiver, et 93,000 pour les écoles d'été. Or, le nombre moyen des élèves ayant suivi régulièrement les classes n'a été que de 57,117 pendant l'hiver et de 52,299 pendant l'été. Plus de la moitié des enfants ayant l'âge requis pour leur admission aux écoles ne les ont pas fréquentées. En faisant la part de ceux qui suivent l'enseignement des écoles privées, il en reste encore un nombre considérable qui croupit dans l'ignorance, et pour lesquels le vagabondage dans les rues est une école de vice et de crime. »

Les lois contre le vagabondage sont excellentes, mais elles ne sont pas exécutées. Elles sont cependant aussi utiles que légitimes.

« Les *common schools*, dit un des rapporteurs du comité des écoles du Connecticut, sont des institutions de l'État, organisées sous la direction de l'État et soutenues en grande partie par le trésor de l'État ou par les fonds réunis sous l'autorité de l'État. Le principe qui justifie cette relation et l'exercice de son autorité est que l'éducation est nécessaire pour le bien de l'État et le bien-être de la société qu'il est chargé de protéger. Les écoles

accomplissent l'objet pour lequel elles sont organisées, principalement en s'ouvrant pour les enfants en âge d'y être admis, et en les élevant pour les devoirs qui devront leur incomber en leur qualité de citoyens de l'État et de membres du corps social. Ce but n'est pas atteint si les enfants ne fréquentent pas les écoles. Cette question a déjà occupé les esprits dans d'autres États, et doit être pour notre comité d'éducation l'objet d'une attention sérieuse. Les plus pressants intérêts de la société exigent que l'on prenne des mesures assurant la présence aux écoles de tous les enfants qui n'ont aucun motif légitime pour s'en absenter.

« Si la vertu et le savoir protégent la propriété, dit le commissaire de Rhode-Island, il est juste que la propriété soit convenablement taxée pour assurer l'un et l'autre. Si tout enfant a droit à une éducation morale et intellectuelle, chaque État a le devoir d'assurer la jouissance de ce droit par une loi obligatoire.

« Il ne peut être permis à aucun enfant de s'en exempter : pour un État populaire, l'éducation est une question de défense personnelle. Il y a dans la cité de Providence et dans d'autres parties de l'État, des centaines d'enfants hors d'état de lire, qui sont en état permanent de vagabondage, recevant des exemples vicieux et criminels de toutes sortes; ils sont négligés, comme si ce mal, qui prend chaque

jour de plus formidables proportions, n'était pas signalé dans tous nos rapports. Si cette question : *que ferons-nous d'eux?* ne touche personne, peut-être cette autre question : *que feront-ils de nous?* excitera-t-elle plus d'intérêt.

« Nous n'avons qu'une chose à faire à leur égard : leur donner l'éducation, établir pour eux des écoles et voir s'ils les fréquentent. Cela demanderait une sanction pénale sans doute. L'État n'a-t-il pas des cours de justice et des prisons?

« En 1819, la Prusse a publié une loi obligatoire pour l'éducation des filles; elle a rencontré d'abord une violente opposition, et, comme à l'ordinaire, on a crié à la violation des droits de la famille. Mais, en douze années, le crime et le paupérisme avaient diminué de quarante pour cent, et aujourd'hui personne ne songerait à révoquer une pareille loi.

« Les gens timorés diront : mais nous n'avons pas le droit de faire de pareilles lois! Comment! vous avez le droit d'envoyer un homme en prison, et vous n'avez pas le droit de l'envoyer à une école? une loi pour pendre (*suspend by the gallows*), et vous n'avez pas le droit de lui apprendre le Décalogue? le droit de déshonorer un homme pour toujours, et vous n'avez pas celui de le préparer pour l'honneur, la gloire et l'immortalité? Faites connaître à nos législateurs que la criminalité des enfants s'accroît dans une proportion supérieure à

celle de notre population ou de notre richesse. N'est-il pas temps qu'une loi vienne tarir la source de ce mal effrayant avant qu'un torrent impétueux déborde et se répande sur toute la surface du pays! »

Il est presque superflu de faire observer que le mal causé par le manque d'éducation des classes inférieures est infiniment plus grand dans un pays où le pouvoir politique, par suite du suffrage universel, appartient aux masses populaires, que dans les pays où la discussion des affaires est entre les mains d'une minorité composée d'hommes ayant reçu de l'éducation. Dans ces pays même, je suis loin de penser qu'il soit utile au salut de la foule que la partie du peuple qui n'a pas la puissance politique soit tenue dans l'ignorance. L'importance que les Américains attachent à cette question peut facilement se concevoir.

« Je ne puis terminer mon rapport, dit le surintendant des écoles de Providence, sans répéter ce que j'ai déjà dit dans mes rapports précédents, savoir que nos écoles souffrent plus du vagabondage que de toute autre cause. Rien n'a été fait jusqu'à présent pour mettre un terme à cette cause de crime et de misère. Si l'on faisait une peinture exacte du rapide accroissement de la dépravation, tout ami véritable de l'humanité et de l'ordre social en serait effrayé. La semence d'aujourd'hui

produira, dans quelques années, une bien triste moisson.

« L'administration serait bien aveugle si elle hésitait à dépenser quelques centaines de dollars pour prévenir le crime, au lieu de courir le risque de mettre en péril la propriété et de dépenser des milliers de dollars pour le punir et pour guérir toutes les misères qu'il entraîne à sa suite. »

Dans une lettre adressée à l'État de l'Ohio par le président de l'Association des instituteurs [1], il est dit :

« Jamais l'obligation de faire tous les efforts possibles pour supprimer l'absentéisme et le vagabondage, qui font chaque jour de nouveaux progrès, n'a été plus impérieuse ; il n'est point de citoyen qui ne soit intéressé à mettre fin au désordre qui naît du nombre toujours croissant des jeunes gens livrés au vagabondage et au crime. »

M. Randall, surintendant de la cité de New-Yock, s'exprime ainsi sur le même sujet : « Des raisons de salut public exigent impérieusement que des milliers d'enfants abandonnés et errants dans les rues et les carrefours, privés de toute instruction

1. Cette lettre a été publiée dans l'*Ohio educational Monthly* (1865).

et de surveillance, soient arrachés aux liaisons dépravées et conduits dans les écoles publiques ou privées.

« Nous ne pouvons nous dissimuler qu'il n'y a pas moins de 100,000 enfants qui ne fréquentent pas les écoles ou dont les moyens d'instruction sont renfermés dans une très-courte période. »

Partout on demande avec instance une législation pour l'éducation obligatoire. Les lois de ce genre sont le complément nécessaire de celles qui ont établi la gratuité des écoles. Celui qui paye la taxe exigée pour l'éducation publique, quoiqu'il n'ait pas d'enfant à y envoyer, peut se dire que si l'État lui impose une taxe dont il ne bénéficie pas lui-même, il a le droit d'exiger que l'État, dans l'intérêt de la société, force les enfants en faveur desquels cette taxe est perçue à en profiter.

« Notre système (*free schools*), dit encore un commissaire des écoles de l'Ohio, repose sur ce principe, que le fondement le plus sûr de la liberté est l'instruction universelle. Toutes les dépenses qu'elle occasionne sont justifiées par le principe que la plus haute sécurité de l'État et le bien-être de la société dépendent de l'universelle diffusion des lumières et des vertus, ce qui est la conséquence de l'éducation.

« Pour répondre à cette nécessité des gouvernements libres, les écoles ont leurs portes ouvertes

à tous. Mais pourquoi ne tirerait-t-on pas de ce principe toutes ses conséquences logiques? Ce n'est pas l'établissement d'écoles d'éducation pour toute la jeunesse qui assure la prospérité de l'État; c'est la participation universelle à ce bienfait. Les écoles gratuites ne sont que des moyens, mais la fin consiste dans la valeur de l'éducation elle-même. Si c'est un devoir pour l'État d'établir des écoles gratuites, comme moyens d'éducation universelle, c'est aussi son devoir de faire en sorte que ces moyens reçoivent leur complète exécution; en d'autres termes, le droit de prendre à un citoyen une part de sa propriété pour l'éducation des enfants d'autrui implique avec lui le devoir de veiller à ce que lesdits enfants reçoivent réellement l'instruction dont ils font les frais. »

La loi du Massachusetts donne à tout enfant, sans aucune exception de race, de couleur ou de religion, le droit d'être admis dans l'école du district où il réside. Non-seulement elle assure le droit des enfants, mais encore elle s'efforce de contraindre les parents à accomplir ce devoir.

« Toute personne, y est-il-dit, ayant sous sa direction un enfant de 8 à 14 ans, sera tenue, pendant toute la durée de sa tutelle, d'envoyer cet enfant à l'une des écoles publiques du *township*, pendant

douze semaines, dont six au moins seront consécutives. Faute de l'accomplissement de ce devoir, la partie coupable devra payer une amende de 20 dollars (100 francs), à moins qu'il n'ait été prouvé, par l'enquête faite par les surveillants (*truant officers*), que la partie qui néglige ce devoir y a été contrainte par la pauvreté, ou que l'enfant a reçu ailleurs une instruction suffisante, ou qu'il est dans un état de santé ou d'intelligence qui le rend incapable de fréquenter les écoles.

« Chaque cité du *township* prendra toutes les informations relatives aux enfants de 5 à 16 ans, vagabonds et ne fréquentant pas les écoles, ou sans aucune occupation régulière et légale, ou laissés dans l'ignorance, et elle arrêtera toutes les mesures nécessaires à ce sujet dans l'intérêt public. Le mineur pourra être conduit dans une maison d'éducation ou de correction, afin qu'il puisse recevoir l'instruction qui lui est nécessaire, et cela pour un temps qui n'excédera pas dix années. Cette mesure sera prise en vertu d'une décision de la Cour de justice.

Nul enfant entre 12 et 15 ans ne sera employé dans aucun établissement manufacturier, à moins que, pendant les douze mois qui précéderont le moment où il y sera admis, il n'ait suivi les cours de quelque école privée ou publique, sous des maîtres approuvés par les comités, au moins pendant

onze semaines, ou qu'à condition qu'il suivra ces cours pendant les douze premiers mois de son entrée dans l'établissement.

« Les enfants au-dessous de 12 ans ne seront employés que s'ils ont fréquenté les écoles au moins pendant dix-huit semaines dans l'année qui précédera leur admission ou pendant l'année où ils auront été admis.

« Aucun enfant au-dessous de 12 ans ne sera employé dans une manufacture plus de 10 heures par jour. Le propriétaire de l'établissement qui ne se conformera pas à cette prescription sera passible d'une amende de 50 dollars (250 francs) pour chaque enfant employé plus longtemps. »

La loi du Connecticut diffère en quelques points de celle du Massachusetts.

« Tous les parents, dit-elle, et toutes les personnes ayant soin des enfants, devront les conduire dans quelque établissement régulier, et veiller à ce qu'ils étudient la lecture, l'écriture, la grammaire anglaise, la géographie et les éléments de l'arithmétique; des officiers (*select men*) devront, dans leurs *townships* respectifs, surveiller la conduite des chefs de famille, et, dans les cas où ils s'apercevront que les parents n'accomplissent pas ce devoir, ils les rappelleront à l'exécution de la loi. Si les enfants deviennent grossiers, rebelles et indisciplinés, ils devront, après avoir pris l'avis

du juge de paix, les enlever à leurs parents, ou aux personnes chargées de leur éducation, et les mettre entre les mains d'un maître capable, les garçons jusqu'à 21 ans; et les filles jusqu'à 18, afin qu'ils puissent être en état d'exercer quelque profession. »

Dans quelques localités, avant de prendre à l'égard des garçons et des filles des mesures rigoureuses, on les place dans des écoles dites *intermédiaires* où ils sont soumis à une sévère discipline. A Boston, lorsque plusieurs avertissements ont été donnés aux familles qui persistent à ne pas faire profiter leurs enfants des bienfaits de l'éducation, on envoie ceux-ci dans l'île du Daim (*Deer Island*), où ils sont gardés dans des établissements spéciaux et forcés de s'instruire. Les enfants qui se trouvent dans ce cas sont traités d'ailleurs avec beaucoup de douceur, et aussitôt qu'ils paraissent animés de bons sentiments, on s'empresse de les rendre à leurs familles.

Tant que la société américaine a été composée d'éléments homogènes, les lois contre le vagabondage ont été à peu près inutiles et sans objet. Mais aujourd'hui dans les grandes cités, et particulièrement dans les villes manufacturières, il existe un flux et reflux continuel de gens appartenant à des nationalités étrangères, apportant des habitudes et une éducation différentes, exerçant par conséquent

une influence considérable sur tout le système social et politique des États-Unis. Cette considération engage les directeurs de l'éducation publique à faire tous leurs efforts pour assurer une exécution efficace à la loi, dont le but est d'assurer à chaque enfant du pays une mesure de savoir et de culture intellectuelle qui le mette en état de remplir ses devoirs d'homme et de citoyen.

M. Joseph White, secrétaire du bureau d'éducation de l'État de Massachusetts, étudiant les causes qui contribuent à priver un si grand nombre d'enfants des bienfaits de l'éducation, mentionne les suivantes : le découragement, l'absence d'ambition, qui sont la conséquence de l'état misérable dans lequel se trouvent forcément les enfants orphelins ou délaissés par leurs parents. Ils n'ont en perspective aucune amélioration possible dans leur sort; ils vivent au jour le jour, obligés de se contenter de ce qui peut les empêcher de mourir. D'un autre côté, l'ignorance, l'indifférence, l'intempérance et les exemples vicieux des parents exercent sur les enfants une influence déplorable. Combien y en a-t-il qui ne reçoivent de leurs familles aucune direction vers le bien, ou plutôt n'ont pas de famille vraiment digne de ce nom? L'irrégularité aux écoles engendre le vagabondage. Elle a quelquefois sa source dans la répugnance de l'enfant à se soumettre aux devoirs de la discipline par un senti-

ment d'indépendance qui deviendra plus tard un grossier libertinage. L'expulsion est encore une des causes du vagabondage; aussi ne doit-elle être prononcée contre un élève que comme un moyen extrême et lorsque tout autre aura été inutilement employé.

Mais c'est surtout l'emploi des enfants des deux sexes dans les manufactures qui dépeuple les classes. Dans la plupart des États du centre, la loi exige cependant que les enfants suivent les écoles pendant douze semaines au moins chaque année, prélevées sur le temps où ils sont employés dans les ateliers ou les manufactures; mais cette loi est ouvertement violée, ainsi que celle qui défend expressément d'admettre dans ces établissements des enfants au-dessous de dix ans. L'avidité ou la misère des parents les pousse souvent à se soustraire à ces prescriptions, dictées par la sagesse et l'humanité.

C'est aux instituteurs eux-mêmes, c'est aux membres des comités qu'il appartient de veiller à l'exécution des lois. Ce sont eux qui ont à s'informer de l'état de misère où peuvent se trouver les familles, s'occuper charitablement de procurer ou de faire procurer aux enfants des malheureux les vêtements nécessaires et de pourvoir à leurs premiers besoins. C'est ce qui a lieu, en effet, partout où les écoles sont établies. Grâce à ce concours in-

telligent, chaque année, des milliers d'enfants sont arrachés au vagabondage et amenés dans les écoles. Des enquêtes minutieuses sont faites, par exemple, par les membres de l'association connue sous le titre de *Young mens' Christian association*, pour rechercher les enfants qui ne se rendent pas aux écoles du dimanche. D'autres sociétés prennent le même soin pour ceux qui n'assistent pas aux écoles publiques.

La ville de Springfield a pris récemment, au sujet de l'absentéisme et du vagabondage, les mesures suivantes :

« Les maîtres sont invités à user de tous les moyens qui sont en leur pouvoir pour prévenir l'absentéisme; ils visiteront les parents des enfants absents; une école particulière recevra les retardataires. Là ils recevront une instruction qui les préparera à entrer dans les écoles graduées. Les délinquants incorrigibles seront placés dans une *maison de refuge.* »

Ces maisons ne sont pas établies pour punir les enfants, mais pour les instruire et pour corriger leurs mauvaises habitudes. On voudrait que, dans chaque ville, des établissements du même genre fussent fondés sur une large échelle.

Notre colonie de Mettray, bien connue des Américains, leur offre sur ce point un modèle qu'ils se montrent fort désireux d'imiter.

Le *Juvenile asylum* et le *Childrens' act society*, à New-York, sont deux admirables institutions soutenues par une association de charité, mais soumises au bureau d'éducation, en faveur des enfants abandonnés. Ils sont reçus comme pensionnaires et instruits pendant une période qui varie de trois mois à deux ans. Lorsque l'on s'est assuré que leurs sentiments se sont améliorés, ils sont transportés par escouades de trente à quarante, par les soins d'agents chargés de ce service, dans les États de l'Ouest, où ils sont employés par les fermiers, qui souvent les adoptent et leur donnent une famille. Deux mille enfants des deux sexes sont ainsi enlevés chaque année aux occasions qui les conduiraient au crime. J'ai visité le *Juvenile asylum*, et j'ai été charmé de son organisation et de l'excellent esprit qui y règne.

Malheureusement les prescriptions législatives, les conseils, les institutions charitables sont bien loin encore d'avoir remédié efficacement au mal contre lequel s'élèvent tant de voix généreuses. La plupart des mesures adoptées par les législateurs ne sont que facultatives; elles n'ont pas partout le caractère obligatoire. Les peines édictées, soit contre les parents, soit contre les enfants, paraissent trop sévères; et un excellent esprit, M. Philbrick, de Boston, me faisait remarquer que les lois qui, aux États-Unis, devancent trop l'opinion pu-

blique sont toujours impuissantes. La nécessité de prévenir les funestes résultats de l'absentéisme et de l'ignorance est universellement reconnue; mais on n'est pas encore suffisamment d'accord sur les moyens d'en arrêter les effets. Longtemps encore peut-être les lois relatives à l'instruction obligatoire n'auront pas plus d'efficacité que celles qui sont édictées contre l'abus des boissons enivrantes. La loi sur les liqueurs (*liquor law*), adoptée par les États de Massachusetts et de Connecticut, est ouvertement violée. A New-Haven, les gens du peu-peuple, au lieu de dire : « Voulez-vous venir boire? » disent : « Voulez-vous venir violer la loi? » Il ne suffit donc pas de légiférer, il faut encore que le législateur obtienne le consentement du peuple. Qui est, en effet, le législateur aux État-Unis? me disait un vrai Yankee : c'est le peuple lui-même. Les surintendants ne le forceront pas à fréquenter les écoles, si l'on ne parvient pas à lui prouver qu'il est de son intérêt de les suivre et d'y envoyer ses enfants. C'est ce que semblent penser les hommes de talent et de cœur avec lesquels j'ai eu l'avantage de m'entretenir de toutes ces questions. Ils emploient l'énergie dont ils sont capables à stimuler le zèle des instituteurs, pour que ceux-ci agissent auprès des familles et secouent leur indolence et leur paresse. Eux-mêmes, en publiant leurs rapports, reproduits presque toujours par les

journaux, ces puissants instituteurs de la nation, espèrent que l'opinion publique, à laquelle ils ne cessent de s'adresser, finira par être suffisamment éclairée et par donner aux lois, dont ils font comprendre la nécessité, la sanction définitive dont elles ont besoin.

CHAPITRE XI

POSITION SOCIALE DES INSTITUTEURS ET DES INSTITUTRICES.
DISCIPLINE. — ABOLITION DES RATE-BILLS
ET DES PEINES CORPORELLES.

Avec un système d'écoles publiqes si bien entendu, avec les sommes considérables qui leur sont annuellement consacrées, avec le dévouement et l'habileté des nombreux fonctionnaires préposés à leur surveillance, les États-Unis, il faut bien en convenir, n'ont pas encore obtenu jusqu'à présent des résultats proportionnés aux sacrifices immenses que leur coûte une organisation qui n'a son égale dans aucun pays du monde.

Nulle part l'instruction ne devrait être plus universellement répandue, puisqu'elle se donne à tous largement et gratuitement, et cependant on a lieu de déplorer les causes multiples qui s'opposent à ce

que tous les enfants en profitent réellement. D'un autre côté, si les programmes de l'enseignement, à ses divers degrés, s'exécutent d'une manière satisfaisante dans les grandes cités et dans un grand nombre de villes d'un ordre moins élevé, il s'en faut de beaucoup que les localités moins considérables, les communes rurales, possèdent des instituteurs suffisamment préparés à remplir leur devoir d'une manière complétement satisfaisante. Les écoles se sont fondées et organisées plus promptement que ne se sont préparés et formés des instituteurs capables; et, quelque nombreux qu'ils soient déjà, ils ne le sont pas assez encore pour répondre aux besoins que chaque année rend plus pressants, grâce aux accroissements de la population. C'est surtout pour les nouveaux arrivants que les écoles doivent exercer leur action civilisatrice. Ce sont eux qui ont le plus à gagner en participant à la forte éducation que donnent les établissements publics ou privés. Il est donc nécessaire de faire sans cesse appel à de nouveaux maîtres; mais ceux-ci passent trop rapidement des bancs de la classe dans la chaire de l'instituteur, pour qu'ils puissent y apporter le savoir et l'expérience, sans lesquels on ne peut obtenir que des résultats médiocres. Chacun comprend fort bien que tant vaut l'instituteur, tant vaut la classe, et que, par conséquent, l'œuvre capitale consiste aujourd'hui

à former de bons maîtres. De là, la nécessité hautement reconnue de multiplier les écoles normales, beaucoup trop rares jusqu'à présent.

Il n'est pas de pays où le professorat soit en plus haute estime; mais, quoique dans toutes les villes les traitements des directeurs et des instituteurs atteignent un chiffre très-élevé, ils sont, dans les districts ruraux, hors de proportion, soit avec les exigences de la vie, soit avec les avantages que présentent les carrières commerciales et industrielles.

A New-York, le traitement d'un surintendant des écoles est de 22,500 fr.; celui des sous-intendants, de 20,000, 17,500 et 15,000 fr. Le directeur de l'école normale reçoit 23,750 fr.

Les traitements des directeurs d'écoles publiques sont, d'après le nombre des élèves, de 15,000, 13,750 et 11,250 fr.; ceux des sous-directeurs, de 10,000 fr.; des directeurs d'écoles de grammaire, de 8,500, 7,000 et 6,000 fr.; des maîtres, 7,250 et des maîtresses, 3,775 fr.

D'après les derniers règlements, adoptés en 1868 par l'État d'Illinois, les salaires des instituteurs de la ville de Chicago sont fixés ainsi qu'il suit : le surintendant des écoles, 20,000 fr.; le directeur d'une *high school*, 12,500 fr.; d'une école normale, 11,000 fr.; d'une école primaire, 10,000 fr. après trois ans d'exercice. Les institutrices

ne reçoivent que des traitements de 2,250 à 3,500 fr. [1].

A New-York, comme à Chicago, ces traitements, si supérieurs à ceux que reçoivent en Europe les directeurs des écoles primaires et secondaires, sont jugés fort insuffisants, et il y a une tendance générale à les augmenter.

Le président des écoles de Chicago me disait :

« Les membres du clergé reçoivent de l'État, de 20,000 à 40,000 fr.; les avocats et les médecins gagnent davantage; comment pourrait-on avoir de bons directeurs d'écoles primaires pour la modique somme de 10,000 fr.? et les malheureuses institutrices, que peuvent-elles faire avec leurs 3,500 fr.? Il en est peu qui n'aient avec elles une vieille mère ou un père infirme, ou des frères ou des sœurs, dont elles sont l'unique soutien. Il faudra bien que l'on arrive à doubler et même à tripler leurs salaires. »

La disproportion qui existe entre les traitements des femmes et ceux des hommes a, en effet, de quoi étonner, dans un pays où il est généralement reconnu que ce sont les femmes qui s'entendent le mieux à élever et à diriger, non-seulement les plus jeunes enfants, mais encore les plus avancés, sur

1. On trouvera dans l'appendice un état détaillé des traitements des fonctionnaires des écoles publiques, dans les villes les plus considérables de l'Union.

lesquels elles ont, grâce à leur habileté et leur douceur persuasive, beaucoup plus d'influence que les hommes. Quand on réfléchit à l'importance sociale qui leur est attribuée, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'il y a là une injustice contre laquelle le bon sens et l'humanité protestent.

Un surintendant de New-York, M. Rice, faisant remarquer que les quatre cinquièmes des personnes employées dans les écoles de l'État sont des femmes, considère l'enseignement comme leur véritable vocation. « L'élévation de leur esprit, dit-il, se communique naturellement aux élèves qui sont en rapport journalier avec elles. Gracieuses, douces et pures, elles les rendent, comme elles, doux, purs, et gracieux. La femme, bien plus pénétrante que l'homme, connaît mieux que lui le cœur humain et particulièrement celui des enfants. Elle les maintient dans le devoir par l'affection, mieux que ne le font les instituteurs par leurs règlements et leurs systèmes de répression. Leurs tendres reproches produisent plus d'effet que les menaces et la froide logique de ceux-ci. Enfin nous pouvons être certains que tout enfant, élevé par des institutrices capables, sortira de leurs mains pourvu de sentiments incompatibles avec une existence vicieuse; son cœur sera sensible, ses goûts délicats, son esprit vif et subtil. Je ne doute pas que l'avenir ne soit pénétré de reconnaissance pour

les services immenses qu'elles auront rendus à nos écoles. »

Cette opinion est partagée par toutes les personnes qui s'occupent d'enseignement public, et l'on a une si haute idée de leur bon sens, de leur jugement et de leurs lumières, que déjà plusieurs comités d'éducation ont admis les femmes parmi leurs membres; ils n'auront certainement pas lieu de s'en repentir.

Si, malgré l'infériorité de leurs traitements, le nombre des femmes institutrices est, comme je l'ai plusieurs fois fait observer, bien plus grand que celui des hommes, c'est que pour ceux-ci l'enseignement n'est pas, comme pour les femmes, une carrière. Ils ne le choisissent bien souvent que comme un pis-aller. Les trois quarts des instituteurs employés dans les écoles de districts n'y entrent que pour se préparer à d'autres professions plus lucratives. Aussitôt qu'ils ont réalisé quelques économies, ils quittent l'école, soit pour aller étudier le droit ou la médecine dans les universités, soit même pour se livrer à des professions manuelles. Les institutrices continuent, pour la plupart, à exercer leurs honorables et pénibles fonctions jusqu'à ce que leurs forces les trahissent et les contraignent à les abandonner. Elles se marient alors presque toutes avantageusement. Elles portent dans la société des vertus, des habitudes

d'ordre et de régularité, des goûts sérieux et l'amour du travail. Celles qui ont pu se faire connaître dans les écoles supérieures des villes sont souvent recherchées par de riches particuliers, et il est juste de dire que ce sont elles qui constituent la portion la plus respectable et la plus distinguée de la société américaine.

Quant aux fonctionnaires de l'enseignement dans les grandes villes, la position qui leur est faite finit par les attacher aux établissements qui les emploient, et quelques-uns des directeurs et des maîtres y comptent de longues années de service. Il serait facile de rendre encore cette position plus stable, si le système des retenues ou tout autre moyen assurait leur avenir, comme cela se fait depuis longtemps en France pour les membres de l'enseignement secondaire et supérieur, et comme cela commence à se faire, grâce aux efforts de M. Duruy, pour les instituteurs et les institutrices des écoles primaires.

Pour ceux des districts ruraux, leur situation précaire est aussi préjudiciable à leurs intérêts que nuisible à l'éducation des enfants. Ils ne sont, en général, engagés que pour une année, quelquefois pour six mois; il y a un semestre d'hiver et un semestre d'été; le premier compte plus d'élèves que le second. Ce sont souvent des instituteurs qui dirigent les cours pendant l'hiver, et des institu-

trices pendant l'été. On peut citer tel état dans lequel, sur 3,000 instituteurs, 1,400 seulement ont enseigné pendant l'année entière. Dans d'autres, il y a eu deux maîtres, un pour chaque semestre. Cela constitue un va-et-vient de professeurs, qui rend impossible la direction d'une école et un enseignement régulier.

On trouvera sans doute les moyens de rendre la position de ces estimables fonctionnaires plus avantageuse et par conséquent plus stable; mais il est tout aussi nécessaire de soumettre à des épreuves plus sérieuses ceux qui aspirent à prendre rang parmi les instituteurs. Il n'est pas de profession qui n'exige un apprentissage garantissant une capacité suffisante, et c'est souvent sans y être préparés que des jeunes gens de dix-huit à vingt ans se présentent pour diriger une école.

Nul maître sans doute ne peut être employé dans une école publique sans avoir une certaine capacité attestée par un certificat indiquant le degré d'instruction qu'il possède; mais les examens ne se font pas partout d'après les mêmes programmes, et souvent même les besoins du service ont rendu forcément les juges indulgents. On a déjà adopté des programmes pour chacune des classes dont se composent les écoles graduées; on songe à généraliser de même ceux d'après lesquels seront examinés les instituteurs. Les diplômes qui leur sont

délivrés sont loin d'avoir la même valeur. Les uns ne sont valables que pour un temps déterminé; les autres confèrent le droit d'enseigner partout et toujours.

C'est en général le comité des écoles, sous la présidence du surintendant, qui procède à l'examen des instituteurs.

Il y a, pour l'État d'Ohio, des diplômes de quatre degrés, donnant le droit d'enseigner, pendant six, douze, dix-huit ou vingt-quatre mois. A New-York, c'est le surintendant qui examine les instituteurs et leur délivre les diplômes. Mais, dans tous les États, les épreuves auxquelles sont soumis les candidats sont reconnues comme insuffisantes. On attache beaucoup de prix aux diplômes obtenus par les candidats ayant fait des études dans les académies et les écoles supérieures, et surtout aux titres de ceux qui ont été pourvus de grades universitaires.

Deux questions importantes, généralement résolues aujourd'hui de la même manière, ont été, pendant plusieurs années, agitées dans les réunions publiques, dans les journaux et les rapports des surintendants. Elles sont relatives à l'abolition des rétributions scolaires et des punitions corporelles. La nécessité de supprimer les *rate bills* est soutenue dans un rapport du comité d'éducation du Connecticut avec beaucoup de force et d'éloquence,

par MM. Fenton, de New-York, Édouard Everet et Sears, président de l'université de Brown. Partout où ils ont été supprimés, les écoles sont devenues plus nombreuses et plus florissantes. C'est pour établir dans toutes les écoles la gratuité absolue, que tant de riches particuliers se sont montrés si généreux envers les écoles; c'est le but principal qu'a voulu atteindre M. Peabody, lorsqu'il a consacré aux établissements d'instruction publique une fortune aussi inépuisable que sa bienfaisance [1].

L'établissement d'écoles particulières pour les pauvres est une chose déplorable, offensante pour l'amour-propre et la dignité de ceux qui en sont l'objet, et qui d'ailleurs ne seront pas toujours pauvres. On en avait fondé une dans la Caroline du Sud, mais personne n'y envoya ses enfants, et l'école est tombée.

Une correspondance curieuse fait connaître l'état de l'opinion publique, au sujet de la gratuité absolue des écoles. M. White, surintendant d'Ohio,

1. Parmi les dons faits par M. Peabody aux établissements d'instruction publique des États-Unis, figurent 5,340,000 fr. pour l'Institut de Baltimore ; 10,680,000 fr. pour un Musée d'antiquités américaines, au collége d'Yale ; 800,000 fr. pour un musée analogue au collége d'Harvard ; 1,335,000 fr. pour un institut et des objets d'éducation à Danvers; 257,000 fr. pour un musée libre à Salem ; 1,335,000 fr. à l'État du Maryland. J'aurai plus tard l'occasion de mentionner les dons dus à la munificence de M. Erza Cornell à Ithaca, et par MM. Salisbury, Bornton, Girard, Jacob Astor, G. Street, Walker, etc., etc.

apprend que le *rate-bill*, d'abord adopté, a été abandonné depuis quinze ans. Il n'existe dans aucun des États de l'Ouest. Il a été aboli dans celui d'Indiana, dans l'Iowa, dans le Kansas, dans le Kentucky, dans la Pennsylvanie et dans le Massachussetts. Cette rétribution avait d'ailleurs été fort minime partout; mais son abolition absolue s'accorde parfaitement avec les dispositions de l'opinion publique. Maintenant, dans presque tous les États, non-seulement les élèves reçoivent l'instruction gratuite, mais on leur donne encore gratuitement tous les livres qui leur sont nécessaires. A New-York, par exemple, et à Philadelphie, livres, plumes, papier, ardoises, sont mis libéralement à leur disposition, dans toutes les écoles primaires et secondaires. Cette dépense, pour les 75,000 enfants qui fréquentent les écoles à Philadelphie, est de 340,000 fr. par an, ce qui constitue en moyenne une somme de 4 fr. 50 par élève. Chacun d'eux aurait à débourser une somme bien plus considérable, s'il était obligé de se procurer lui-même les livres et les autres instruments de travail. A Chicago, les parents sont obligés de les acheter; c'est pour eux une charge qui souvent excède leurs moyens et les force à garder chez eux leurs enfants. Le dernier rapport de M. Clarke, président du Comité d'éducation, faisait remarquer que, pour un enfant ayant suivi les cours de trois degrés,

cette dépense pouvait s'élever à 350 fr. pour toute la durée de ses études. Il demandait donc, avec les plus vives instances, que la ville de Chicago suivît l'exemple donné par les villes de New-York et de Philadelphie. Tout porte à croire que l'État aura fait droit à sa demande.

L'opinion publique se prononce avec la même force pour l'abolition de toute punition corporelle, dans les écoles primaires et dans les écoles de grammaire de garçons. Il n'en existe point dans les écoles de filles et pour les établissements d'enseignement supérieur, comme on doit bien le penser. Quant aux écoles de jeunes enfants et à celles où peuvent être admis des écoliers qu'une mauvaise éducation première rend naturellement peu dociles, l'usage de la férule avait été maintenu dans plusieurs États, comme indispensable à l'égard de certains élèves grossiers ou incorrigibles. L'expulsion est une peine toujours jugée trop sévère et comme ayant des conséquences déporables. Dans certaines écoles de grammaire, où l'emploi d'une peine corporelle avait été maintenu, de grandes précautions étaient prises pour prévenir sur ce point tout regrettable abus. Elle ne pouvait être infligée que par le principal, pour le cas de mauvaise conduite notoire et persistante, et après l'emploi de moyens moraux pour réformer le coupable. Le principal devait faire connaître au surintendant la peine infligée, le nom de

l'enfant qui l'avait subie, celui du maître qui l'avait ordonnée, la nature de la faute. Notification devait en être faite à la famille. Tout principal ayant négligé de remplir ces formalités, ou s'étant rendu coupable d'avoir infligé une peine excessive, pouvait être révoqué, et tout maître l'ayant infligée de sa propre autorité encourait la destitution. Ces prescriptions figuraient dans les règlements des écoles de New-York; mais les moyens coercitifs sont partout répudiés; c'est au bon sens, au tact et à l'habilité des maîtres que l'on s'en rapporte pour l'emploi exclusif des moyens agissant sur le cœur et l'intelligence des élèves.

CHAPITRE XII

CONFÉRENCES DES INSTITUTEURS (TEACHER'S INSTITUTES). ÉCOLES NORMALES.

Mais ce qui est depuis quelques années considéré partout comme une nécessité indispensable, c'est la création d'institutions pédagogiques (*training schools*, *normal schools*) dans lesquelles les instituteurs et les institutrices seront préparés à remplir dignement leurs fonctions, en recevant en même temps une instruction supérieure et en s'initiant à la pratique de l'enseignement dans les écoles élémentaires annexées à ces institutions préparatoires. M. Hankock, surintendant des écoles de Cincinnati, joignant sa voix à celles de toutes les personnes qui demandent partout l'érection d'écoles normales analogues à celles qui ont déjà rendu de si grands services en France et en Prusse, fait observer judicieusement que les meilleurs systèmes d'enseignement, les méthodes les plus ingénieuses, les pro-

grammes d'études les plus complets, quelque beaux qu'ils soient en théorie, quelque réguliers qu'ils paraissent au point de vue philosophique, ne produisent aucun effet, si l'État ne possède pas des instituteurs intelligents et capables de les mettre en pratique.

« L'instituteur, dit-il, est le fait capital autour duquel se groupent tous les autres faits. Sa tâche ne consiste pas seulement à faire l'application des moyens conçus par d'autres; il doit penser par lui-même, et se faire une juste idée du sujet sur lequel il opère. L'entendement ne croit pas à la manière des plantes, mais comme un esprit, recevant de son contact mystérieux avec un autre esprit l'animation de la vie : la pensée doit s'allumer au foyer d'une autre pensée. »

Les théories et les conseils ne font jamais défaut en Amérique. Personne ne demeure indifférent à tout ce qui peut améliorer l'enseignement public; personne ne révoque en doute la nécessité non-seulement d'assurer plus de bien-être aux fonctionnaires chargés de l'éducation de la jeunesse, mais encore de leur procurer les moyens d'atteindre un haut degré d'instruction, afin qu'ils puissent accomplir leur tâche dans les meilleures conditions possibles. Eux-mêmes, animés de cet esprit, et ayant le sentiment de la haute mission qui leur est confiée, recherchent, avec une louable émulation,

les occasions de s'enquérir des meilleures méthodes, et ils se rendent avec empressement aux réunions et aux conférences dans lesquelles se posent et se discutent toutes les questions qui les intéressent. Ils s'y rencontrent avec les maîtres les plus autorisés, qui les interrogent ou leur communiquent, dans de savantes leçons, les résultats de leur expérience.

Rien n'est plus intéressant que ces réunions d'instituteurs des deux sexes, ayant lieu ordinairement à la fin de l'année, à l'époque des inspections et sous la direction des inspecteurs eux-mêmes. On y appelle toutes les personnes qui portent quelque intérêt au succès des études et à la bonne tenue des classes. En 1868, cinquante-neuf assemblées de ce genre, sous le nom d'*Instituts des professeurs* (*Teacher's institutes*), ont été tenues dans l'État d'Indiana ; 1,622 instituteurs et 1,911 institutrices ont pris part aux lectures et aux conférences. Ces sortes de réunions durent pendant huit jours et souvent pendant quinze. Chaque année, on désigne, dans chaque État, les villes où doit se tenir ce congrès.

J'ai eu le plaisir d'assister à quelques séances d'une de ces réunions tenue à Elizabethtown, dans le comté d'Essex, sous la direction de deux commissaires, MM. Bullard et Bishop. Les femmes s'y trouvaient, comme partout, en majorité : on y

comptait 72 institutrices et 22 instituteurs. Les leçons devaient être faites pendant la session, qui a duré quinze jours, par le professeur William, de Buffalo, miss Potter, de Brooklyn, et miss Emily A. Price, d'Oswego. Les conférences et les examens ont eu pour objet l'enseignement de l'arithmétique, de la géographie, du dessin et des arts, les leçons de choses, les exercices de lectures, la grammaire, l'histoire, le gouvernement des États-Unis (Congrès, Cour suprême, pouvoir exécutif, etc.).

Parmi les questions agitées en ma présence, j'ai noté la suivante, qui n'est certainement pas une des moins singulières. Il s'agissait de savoir s'il fallait appliquer aux écoles le *système monarchique* ou le *système républicain*. Un des professeurs, partisan de l'organisation démocratique, cita l'exemple de l'Académie de Buffalo, dirigée entièrement d'après le principe républicain. Ce sont les élèves eux-mêmes qui établissent les règlements des classes et qui veillent à leur observation; ils se chargent de la surveillance et de tout les détails de la discipline; ils décident si la classe doit ou ne doit pas avoir lieu; ils ont le pouvoir de chasser un mauvais élève; ils ont enfin le droit de censure à l'égard de ceux de leurs professeurs qui auraient abusé de leur autorité ou dépassé leurs attributions.

C'était, disait le professeur, un excellent exemple à suivre, et il prétendait que l'académie de Buffalo était un des établissements qui se distinguaient le plus par la force des études et par la bonne conduite des élèves.

Je suis fâché de n'avoir pu me rendre à Buffalo, pour m'assurer moi-même de ce qu'il y avait de vrai dans une pareille assertion. D'autres personnes m'ont assuré depuis que le fait était parfaitement exact.

On pourra juger de l'importance des questions débattues dans les réunions de ce genre par les suivantes, que je note parmi celles qui ont été examinées aux dernières conférences tenues dans le Connecticut : De l'usage des tableaux noirs et des exemples illustrés; nécessité d'une préparation quotidienne et d'un programme déterminé pour chaque classe. — Responsabilité des instituteurs. — Temps consacré aux classes et aux récréations. — Moyens employés pour donner aux enfants l'habitude de l'observation, pour développer l'attention, la mémoire, l'imagination, l'association des idées. — Des rapports entre les différentes branches d'études et les facultés de l'entendement. — Des peines disciplinaires et de leurs inconvénients. — Comment développer les sentiments bienveillants, la sincérité, l'honnêteté, la politesse et les bonnes manières? — Du choix des livres de lecture, fon-

dation de bibliothèques de districts, revues et journaux d'éducation. — Nécessité pour les maîtres de se mettre en rapport avec les parents et de visiter les écoles. — Gratuité de l'enseignement, abolition des rétributions (*rate bills*) des écoles dans les communes rurales. — Des enfants employés dans les manufactures. — Enfants abandonnés par leurs familles, absentéisme et vagabondage, etc.

Ce ne sont pas seulement les instituteurs qui se réunissent pour examiner ces diverses questions : elles sont mises à l'ordre du jour, dans un grand nombre de villes, où les citoyens les plus éminents s'assemblent pour les discuter. On y expose les méthodes à suivre, les moyens proposés pour rendre de plus en plus florissantes les écoles publiques, dont l'existence se lie essentiellement avec le progrès social et la prospérité de l'État. Les ministres des différentes religions sont invités à diriger, dans ce sens, quelques-uns de leurs prônes; et il est juste de dire que tous, sans distinction de sectes, sont joujours disposés à user de leur influence dans l'intérêt de l'instruction populaire. Eux-mêmes, dans leurs écoles du dimanche, rendent directement les plus grands services aux jeunes gens et aux jeunes filles qui répondent partout en grand nombre à leur appel.

A la suite de ces conférences publiques, l'assemblée, selon l'usage de toutes les assemblées, rédige

des résolutions que les journaux rendent bientôt publiques.

Dans un meeting, tenu à Meriden le 8 novembre 1867, par la Société pour les progrès de l'instruction populaire, les axiomes suivants, qui résument le système général des écoles dans les États-Unis, ont été proclamés :

1° Devoir pour l'État de se protéger contre les dangers de l'ignorance ;

2° Nécessité d'un système d'écoles publiques ;

3° Point d'écoles particulières pour les pauvres ; écoles communes à tous, *common schools* ;

4° Gratuité absolue. Impôt levé régulièrement sur la propriété, pour subvenir largement aux frais de l'éducation publique ;

5° Multiplier les écoles supérieures, *high schools* ;

6° Fonder partout des écoles normales ;

7° Réunir les districts, dont la population est faible, où les ressources sont insuffisantes ;

8° Recommander aux comités et aux directeurs d'écoles de veiller sur les enfants négligés ou abandonnés ;

9° Enfin, appeler tous les citoyens à s'occuper activement des questions relatives à l'éducation nationale.

Les réunions périodiques des instituteurs et des institutrices, quelque utiles qu'elles puissent être, pour stimuler leur zèle et éclairer leur esprit, sont reconnues comme bien insuffisantes, et des établissements réguliers et permanents se fondent sur le modèle des écoles normales de l'Europe. Dans son rapport de 1867, le surintendant d'Indiana exposait que le Wurtemberg possédait 7 écoles normales, la Bavière 9, la Saxe 10, l'Autriche 15, l'Angleterre 23, la France 97. En Amérique, le Maine venait d'en organiser, 2; Rhode-Island, Connecticut, New-Jersey, Maryland, Illinois, Michignan, Missouri, Iowa, Kansas, Californie, en avaient chacun 1; Wisconsin, Pennsylvanie, Minesota, 3; New-York et Massachusetts, 4.

La première école normale a été établie à Lexington, Massachusetts, en 1840; en 1844, l'État de New-York vota une somme annuelle de 60,000 fr. pour l'entretien de celle d'Albany. La ville de New-York avait organisé, en 1835, sous ce nom d'école normale, une réunion d'instituteurs ayant lieu tous les samedis, de 9 heures à midi, sous la présidence du sous-intendant et de deux assistants. Ces réunions devaient être suivies par les maîtres aspirant aux grades supérieurs. Ils s'y rendent quelquefois au nombre de 800. Indépendamment de ces réunions hebdomadaires, obligatoires pour les institu-

teurs des deux sexes, et dans lesquelles sont traitées toutes les questions relatives à l'enseignement public, la ville a institué une véritable école normale, destinée à former et à préparer des instituteurs. Pour y être admis, il faut être âgé de 16 ans au moins et avoir subi d'une manière satisfaisante un examen ayant pour objet la lecture, l'écriture, la géographie, l'arithmétique jusqu'aux racines carrées, l'analyse grammaticale. Les élèves, en entrant à l'école, déclarent qu'ils sont dans l'intention de se vouer à l'enseignement dans les établissements de l'État, et qu'ils se présentent à l'école normale avec l'intention de s'y préparer plus convenablement à s'acquitter de leurs importantes fonctions.

Les cours de première année, dans lesquels les élèves sont admis, après avoir suivi, pendant un temps plus ou moins long, des cours préparatoires, sont : l'arithmétique, la géométrie, la trigonométrie, la botanique, la physique, l'astronomie, l'histoire naturelle, la grammaire anglaise, l'analyse grammaticale, la géographie, les éléments de la rhétorique, l'histoire ancienne, l'histoire moderne et particulièrement celle des États-Unis d'Amérique, la théologie naturelle et l'économie politique.

Pendant la seconde année, les élèves étudient la chimie, la géologie, les mathématiques supérieures, la littérature anglaise, la philosophie morale et politique, la musique vocale, le dessin et la calli-

graphie. Ils sont exercés à la composition et à l'improvisation. Ils sont habitués à la pratique de l'enseignement, en dirigeant des classes dans diverses écoles primaires, et particulièrement dans l'école modèle annexée à l'établissement. Après ces deux années, des diplômes sont accordés aux élèves des deux sexes ayant subi convenablement les épreuves de l'examen; le diplôme leur donne le droit d'exercer partout.

Tous les États de l'Union ont aujourd'hui une ou plusieurs écoles normales. Elles sont quelquefois établies dans les *high schools*, dont elles forment une division spéciale, ce qui permet aux élèves de profiter de toutes les ressources et de tous les instruments de travail qui s'y trouvent. Dans l'État de Vermont, les écoles normales sont établies dans toutes les académies et les écoles supérieures existant dans chacun des districts.

Ce n'est pas sans raison que l'on compte sur ces utiles institutions pour que les écoles puissent, dans un bref délai, voir à leur tête des maîtres suffisamment instruits et parfaitement en état de diriger les nombreux établissements qui, sur ce point, laissent beaucoup à désirer, surtout dans les localités éloignées des villes. L'amélioration que l'on espère se réalisera d'autant plus sûrement que les comités, offrant aux instituteurs et aux institutrices, comme je l'ai déjà fait observer, des positions ho-

norables et convenablement rétribuées, les attacheront aux fonctions qu'ils ont à remplir et mettront fin à ces changements fréquents dont se plaignent, avec raison, les familles des communes rurales.

CHAPITRE XIII

APPRÉCIATION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION PUBLIQUE AUX ÉTATS-UNIS.

L'exposé qui précède peut donner, je le pense, une idée assez complète de l'état actuel des écoles publiques aux États-Unis. Il n'est pas inutile d'en résumer ici les traits les plus essentiels.

Pour les Américains, les écoles publiques, *common schools*, *free schools*, sont des établissements fondés et entretenus par un fonds spécial provenant de la vente de certains territoires affectés à l'instruction publique, par les taxes que s'imposent eux-mêmes les citoyens et par les dons de quelques riches particuliers.

Les enfants et les jeunes gens des deux sexes reçoivent, de 5 à 18 ans, une éducation commune entièrement gratuite. On n'établit aucune différence entre l'instruction que l'on donne aux garçons et celle que l'on donne aux filles. La liberté dont jouis-

sent également les uns et les autres, leur présence dans les mêmes établissements, leur participation aux mêmes cours, dirigés indifféremment par des instituteurs ou des institutrices, sont considérés comme offrant pour leur développement intellectuel, leur moralité et leur avenir social d'immenses avantages. On n'y connaît aucun des inconvénients que pourraient craindre, en pareil cas, les nations chez lesquelles les habitudes et les lois ont donné pour principe aux relations établies entre les deux sexes, dans l'école et dans le monde, une circonspection soupçonneuse et une injurieuse défiance.

L'éducation publique a pour but de procurer à tous les élèves une instruction qu'ils pourront, au sortir des écoles, appliquer aux diverses professions de la vie ou à l'accomplissement des devoirs imposés aux citoyens et aux citoyennes d'une grande République. Tout en les rendant propres aux diverses fonctions ou professions qui n'exigent pas une haute culture scientifique, elle les prépare à l'enseignement des colléges, des facultés et des écoles spéciales, nécessaire à ceux ou à celles qui doivent exercer des professions libérales et savantes.

L'instruction donnée à tous embrasse les études comprises dans ce que nous désignons, en France, sous les noms d'instruction primaire élémentaire et supérieure, d'enseignement secondaire spécial et une partie de l'enseignement secondaire classique

des colléges et des lycées. Sept millions d'élèves sont appelés à profiter de toutes les ressources que procure un enseignement dont la plus grande partie n'est donnée en Europe qu'aux enfants des classes privilégiées; 450 millions au moins sont employés chaque année à la fondation et à l'entretien de ces écoles publiques, dont le nombre est aujourd'hui de deux cent mille (c'est une école pour 180 habitants), dirigées par 350,000 instituteurs ou institutrices (celles-ci comptant pour les deux tiers); elles sont surveillées et inspectées par des fonctionnaires nommés par des comités élus par le peuple et ne comptant pas moins de 500,000 membres s'intéressant directement aux progrès de l'éducation populaire [1].

Cette organisation, arrivée graduellement à un si admirable ensemble de forces actives et puissantes, ne s'applique pas, comme en Europe, à des populations depuis longtemps agglomérées et pour lesquelles il ne s'agit que d'améliorer ou de compléter des systèmes d'éducation déjà plus ou moins florissants. Dans un pays qui n'avait en 1790 que 3 millions d'habitants, et qui en compte aujourd'hui plus de 37, l'éducation publique a pour but principal de s'emparer des milliers de nouveaux arrivants que l'Europe envoie, chaque année, aux États-Unis,

1. Voir plus haut, pages 22 et 23.

de les modifier, de les métamorphoser en quelque sorte, pour convertir en citoyens d'une démocratie pure des hommes dont le plus grand nombre est dépourvu de toute instruction et qui appartiennent aux conditions inférieures de la société. Ils apportent à l'Amérique des idées et des habitudes souvent contraires à celles qu'il importe de leur donner. Les écoles publiques, considérées comme des instruments de civilisation agissant à la manière des immenses machines industrielles qui produisent vite et beaucoup, nous frappent moins par la perfection des résultats que par la puissance des moyens. Comme ces grandes forces de la nature primitive employées à l'élaboration des éléments qui devaient entrer dans la composition de notre globe, elles créent le présent en préparant l'avenir. Images de la société américaine elle-même, elles ne sont encore qu'à la période de formation; mais envisagées à ce point de vue, elles présentent un merveilleux spectacle, et notre vieille Europe, en l'admirant, peut y puiser des leçons et des exemples dont elle pourrait tirer plus d'un avantage.

L'instruction publique est partout l'affaire de la commune. La constitution lui impose le devoir d'établir un nombre d'écoles suffisant pour recevoir tous les enfants qui sont en âge de s'y rendre. L'État peut intenter une action à la commune pour l'obliger à s'imposer la taxe nécessaire à l'entretien de ses

écoles; les parents de tout enfant que l'on refuserait d'y recevoir ont le droit de réclamer des dommages-intérêts.

Pour que tous les membres d'un État social établi sur le principe de la souveraineté populaire pussent remplir leurs devoirs de citoyens, il était nécessaire, comme on le voit, qu'une instruction convenable leur fût gratuitement donnée. Or, l'admission gratuite dans toutes les écoles des enfants des deux sexes, sans distinction de rang, de fortune et de race, résulte de l'obligation imposée par les lois, sous des peines sévères, aux communes et aux villes, d'entretenir à leurs frais des écoles dont le nombre soit proportionné à celui des élèves qui doivent les fréquenter. La gratuité n'existe d'une manière absolue que si les familles sont entièrement exemptes de payer une rétribution scolaire, quelque minime qu'elle soit, et si la commune ou l'État pourvoit à tous les besoins de l'éducation, tant au traitement des maîtres qu'à l'entretien matériel de l'école.

C'est précisément ce qui a lieu aux États-Unis.

La fondation d'une école étant obligatoire pour les communes, la fréquentation de cette école est nécessairement obligatoire pour tous les enfants. Les parents, riches ou pauvres, ont un intérêt égal à profiter des moyens mis à leur disposition, et il semblerait qu'ils dussent être portés à en user sans qu'il fût nécessaire de les y contraindre. Plusieurs

États ont néanmoins voulu que cette obligation fût écrite dans la loi.

Celle de l'État de Massachusetts, adoptée par d'autres législatures, impose une amende de 100 fr. aux parents qui négligent d'accomplir ce devoir. La libre Amérique ne croit nullement porter ainsi atteinte aux droits des pères de famille. La concurrence privée a créé à côté des écoles publiques des établissements où les parents peuvent, s'ils le jugent à propos, envoyer leurs enfants. Ils ont le droit de choisir les maîtres et les écoles qui leur conviennent; mais la loi ne leur reconnaît pas le droit à l'ignorance; la patrie a besoin du concours de tous ses enfants, elle ne peut attendre aucun service de ceux que l'incurie des familles a laissés croupir dans l'ignorance et l'abrutissement.

L'instruction obligatoire, contre laquelle un faux libéralisme fait entendre parmi nous des protestations ridicules, n'est dont point regardée aux États-Unis comme une tyrannie. De toutes les obligations que les lois imposent aux familles, il n'en est aucune qui ne soit beaucoup plus onéreuse que celle qui leur enjoint de faire apprendre la lecture et l'écriture à leurs enfants.

Les États-Unis attachent d'autant plus d'importance à l'exécution de la loi qui considère l'instruction comme un des principaux éléments de prospérité pour la République, qu'ils ressentent plus

vivement les funestes effets produits par la négligence, le mauvais vouloir et l'inconduite des parents qui laisseraient leurs enfants errer dans les rues où les mauvais exemples les pervertissent, plutôt que de les envoyer dans les écoles où leur moralité et leur instruction sont assurées. Aux mesures prises pour les y obliger, ils ont ajouté des lois sévères pour prévenir les dangers du vagabondage.

Des inspecteurs spéciaux (*truant officers*) sont chargés de s'entendre avec les instituteurs et les administrateurs des écoles publiques pour veiller à ce qu'aucun élève inscrit sur les registres ne manque à l'appel. Les absences sont notées; si elles deviennent habituelles, de sérieux avertissements sont donnés aux familles; si, malgré ces remontrances, les enfants sont retenus chez leurs parents sans motifs légitimes, les inspecteurs les font conduire d'autorité dans des établissements disposés pour les recevoir. En cas de vagabondage, les mêmes officiers font conduire les délinquants dans des maisons de correction. Ils y reçoivent l'instruction nécessaire, prennent l'habitude du travail et sont arrachés ainsi à une existence justement considérée comme une école de perversité et de crime.

En France, pour rendre l'instruction obligatoire, il faudrait commencer par la rendre gratuite, ce qui malheureusement n'existe pas encore et n'existera

peut-être pas de longtemps. Nous avons vu qu'en 1866, sur 3,477,542 enfants, que réunissaient les écoles primaires communales et religieuses, 2 millions 111,182 payaient la rétribution scolaire.

Les sommes votées par l'État, les subventions données par les départements et les communes, et enfin les rétributions scolaires payées par les familles atteignent, nous ne saurions trop le répéter, un chiffre bien inférieur à celui qui pourrait assurer la gratuité de l'enseignement primaire. Que serait-ce si, comme aux État-Unis, on songeait à donner à tous les enfants l'admission gratuite, non pas seulement aux petites écoles enseignant la lecture, l'écriture et le calcul, mais encore aux écoles supérieures, aux écoles professionnelles, aux colléges et aux lycées? Ce magnifique résultat, qui est une réalité pour le Nouveau-Monde, et qu'ont rêvé quelques honnêtes philanthropes de 1789, ne serait aujourd'hui considéré par bien des gens que comme une de ces utopies dont notre légèreté ferait justice. Il faudrait pour cela retrancher, pour les donner à l'instruction publique, 400 millions à ce budget de la guerre qui ne saurait être trop gros pour une nation essentiellement militaire. Mais revenons à l'Amérique.

Les taxes se lèvent, des comités cantonaux sont élus; indépendants les uns des autres, ils sont responsables de leurs actes devant l'opinion publique

et même devant la justice dans le cas où la loi serait violée.

Au centre de chaque État, est le *board of education*, le bureau de l'instruction publique, à la tête duquel est le surintendant choisi par la législature, non pour soumettre à son autorité les comités locaux, mais pour leur rendre compte annuellement des progrès ou des besoins de l'éducation publique. Chaque État, chaque ville, chaque canton gouverne, dirige, comme il l'entend, les écoles qu'il fonde. Cette liberté favorise tous les essais, permet toutes les tentatives, et donne lieu à une grande variété de systèmes et de méthodes; mais, malgré cette variété, le principe démocratique, universellement appliqué, imprime à l'organisation de l'enseignement un caractère général qui rend les différences beaucoup moins sensibles qu'on ne pourrait le croire. En l'absence d'une autorité supérieure imposant à tout un pays des règlements uniformes, sans tenir compte de la diversité des besoins, l'opinion publique, sans cesse tenue en éveil et éclairée par une presse intelligente et bien informée, fait partout prévaloir le système d'éducation qui convient le mieux à l'état social auquel il doit être appliqué.

Les règlements en vigueur, dans les États où les études sont le mieux dirigées, sont des modèles auxquels les autres États ont tout intérêt à se confor-

mer. La liberté ne nuit donc nullement à l'uniformité.

Pendant les douze années que dure l'éducation gratuitement donnée à tous, une savante organisation fait successivement passer les enfants par des degrés déterminés et distincts, s'élevant successivement depuis les études les plus élémentaires jusqu'aux écoles supérieures. Ces douze années se partagent en trois périodes, *primary schools*, *grammar schools*, *high schools*. Lecture, écriture, dessin, musique, gymnastique, grammaire, langue maternelle, langues étrangères, géographie, histoire, arithmétique, algèbre, géométrie, trigonométrie, physique, chimie, histoire naturelle : tel est l'ensemble qu'embrasse cette éducation nationale.

L'étude des langues anciennes ayant sa place dans les programmes, sans être obligatoire, il n'est pas un seul des enfants ayant suivi les cours des écoles publiques qui ne puisse être suffisamment préparé aux études collégiales et universitaires. L'égalité des droits à une éducation supérieure ouvrant les carrières libérales n'a de limites que l'inégalité forcée qui naît de la différence des fortunes, ou qui résulte de l'insuffisance du travail ou de l'intelligence. La loi suprême est celle qui met à la disposition de tous les moyens de parvenir à tout.

Les écoles d'adultes ou écoles du soir (*evening*

schools) présentent aux États-Unis un aspect tout particulier. Elles ne réunissent pas seulement des éléves de tous les âges, depuis douze ans jusqu'à soixante, hommes ou femmes; toutes les nations et toutes les races y sont représentées. Il y a un grand avantage à réunir ainsi des éléments si divers.

Cette communauté d'études rapproche des individus souvent prévenus les uns contre les autres par suite des préjugés de nationalité ou de couleur. Objet des mêmes soins de la part de leurs instituteurs et de leurs institutrices, ils prennent l'habitude de se voir, de se rencontrer aux mêmes heures; il s'établit entre eux un courant d'idées et de sentiments qui les rapprochent; ils ne sauraient trouver une meilleure préparation aux devoirs qu'ils auront à remplir dans la société, où ils jouiront des droits civils, religieux et politiques, assurés à tous les citoyens de la République dont ils doivent faire partie.

Les élèves de couleur ne sont ni les moins attentifs ni les moins assidus. Les adultes qui ont pu dans leur enfance fréquenter les écoles publiques, et qui n'ont qu'à reprendre des études interrompues pendant un temps plus ou moins long, font tout naturellement des progrès plus rapides que les autres. Ce sont partout les Allemands qui montrent le plus de dispositions pour le travail. Ils donnent, en général, l'exemple de la régularité, de la bonne

conduite, de la docilité et de la patience. Ils exercent donc une heureuse influence sur tous ceux qui fréquentent avec eux ces écoles du soir.

L'instruction qu'on y reçoit est assez étendue pour ceux qui peuvent y consacrer plusieurs années. Elle embrasse presque toutes les matières enseignées dans les écoles primaires, les *grammar schools* et les *high schools*.

On s'aperçoit bien, en voyant les écoles publiques, dont la plupart sont des édifices construits à grands frais, pourvues d'un riche mobilier classique, et réunissant toutes les conditions hygiéniques qui assurent la santé et le bien-être des élèves, qu'il s'agit d'un grand intérêt national. Le seul État de New-York dépense annuellement pour le matériel et le personnel de ses écoles publiques plus de 38 millions de francs; le budget de la ville de New-York s'élève, pour cet objet, à 18 millions. Les États de l'Ouest rivalisent de zèle pour surpasser les plus célèbres cités qui, dans l'Est, ont depuis longtemps créé d'admirables établissements d'instruction publique. Quelques-uns de ces États n'ont été constitués que depuis vingt ans; mais en Amérique ce ne sont pas les morts qui vont vite, comme dans la ballade allemande, ce sont les vivants. La ville de Chicago n'était, il y a trente ans, qu'un hameau formé de quelques huttes indiennes. Elle comptait déjà, en 1855, 34,000 habitants; le

nombre s'en est élevé, en 1860, à 110,000, en 1865, à 175,000. Il est en 1869, de 250,000. La ville a déjà fait construire cinquante maisons d'écoles. Elle a en outre un grand nombre d'écoles privées, de séminaires et d'académies, et son université a déjà acquis une grande importance.

Le même progrès s'est accompli dans des cités déjà peuplées et florissantes et qui ne datent que d'hier. Pendant les cinq années de la dernière guerre, l'État d'Ohio a dépensé 60 millions pour les écoles publiques, 6 millions pour les écoles de haut enseignement. Il consacrait ainsi à l'enseignement 50 °/₀ de la taxe totale, outre la taxe de guerre et celle qui était imposée pour le payement de la dette publique (à cette époque les États-Unis dépensaient, pour les frais de guerre, 12 millions par jour.) L'État d'Ohio possède aujourd'hui 13,000 maisons d'écoles ayant 600,000 élèves. Ainsi, à l'inverse des gouvernements qui, préoccupés du souci de conserver leur autorité, ont cru ne pouvoir la conserver qu'en tenant les peuples dans l'ignorance, les États-Unis, jaloux d'assurer leur liberté, ont reconnu que l'instruction généralement répandue en est la condition essentielle ; c'est à ce point de vue qu'il faut se placer avant tout pour apprécier leurs écoles publiques. Tout y est établi de manière à ce que l'instruction de l'État ne puisse, en quoi que ce soit, gêner l'indépendance indivi-

duelle et l'initiative privée; la religion et la politique sont d'accord sur ce point.

Primitivement constituées sous l'influence de l'esprit puritain dont était fortement imprégéne la race à la fois religieuse et morale, pratique et entreprenante, qui a fondé la grande République, les écoles de l'État n'ont point eu à redouter l'opposition que font ailleurs aux établissements laïques les maisons dirigées par les congrégations religieuses; toutes poursuivent le même but, la liberté.

Le pays, où le sentiment religieux paraît encore être le plus vivace, a compris la nécessité de tenir les écoles en dehors des influences que l'esprit de prosélytisme pourrait exercer sur elles. C'est dans les temples et les églises, c'est sous la surveillance des ministres des différents cultes que doit se donner exclusivement l'enseignement religieux proprement dit, et que s'expliquent et se commentent les dogmes positifs. Dans la crainte de voir imprimer à l'instruction publique une tendance sectaire, la loi exclut les ministres du culte, à quelque dénomination qu'ils appartiennent, de tous les comités dirigeant ou inspectant les écoles entretenues par l'État; et quoique les instituteurs n'ouvrent jamais la classe sans faire faire à leurs élèves une prière commune et leur lire un chapitre de la Bible, il leur est expressément défendu de faire mention des

dogmes d'aucune doctrine chrétienne particulière et d'aucune religion positive. Il est même des établissements où, comme dans l'institut des orphelins, fondé par Girard, à Philadelphie, l'entrée est strictement interdite à tout ministre de quelque culte que ce soit[1].

Bien que ces prescriptions de la loi, tout en sauvegardant celle des libertés qui paraît aux Américains la plus précieuse, la liberté de conscience, donnent aux sentiments religieux et aux exigences de chacun des cultes qui se partagent le domaine de la foi, une satisfaction entière, elles commencent, il faut bien le dire, à soulever de nombreuses objections de la part des ministres, et en particulier de ceux du culte catholique.

Le catholicisme, en particulier, oppose à ce système d'énergiques réclamations. Il s'en autorise pour avoir des écoles séparées. Ce qui ne l'empêche pas de demander sa part dans les subventions de l'État. Les Jésuites ont des établissements florissants à New-York, Baltimore, Washington, Cincinnati, Saint-Louis, la Nouvelle-Orléans et Mobile. Les chefs des diverses congrégations ont fondé partout des écoles paroissiales pour les enfants appartenant

1. Lorsque je me suis présenté au collége Girard, le concierge, voyant un visiteur en habit noir et en cravate blanche, et me prenant pour un révérend, avait commencé par me dire que je ne pouvais visiter l'intérieur de l'établissement.

à leur culte. Il y a donc un commencement de lutte entre les écoles publiques, réunissant les enfants appartenant à tous les cultes, et les écoles privées, ouvertes seulement aux élèves faisant profession de telle ou telle religion déterminée. Il y a des ministres qui considèrent la tolérance comme conduisant à l'indifférence en matière de religion, et, par suite, à l'irréligion et à l'athéisme.

Quel sera le résultat de cette lutte, dans laquelle est engagée fortement la liberté de conscience? L'avenir nous l'apprendra. C'est un point noir à signaler dans le domaine de l'éducation publique aux États-Unis.

J'en ai déjà signalé un autre dans le domaine de l'égalité démocratique : c'est la tendance de quelques familles riches à préférer les établissements privés et payants aux écoles publiques, où tous sont admis gratuitement, sans distinction de rang et de fortune. Ce sont là des tendances trop inhérentes à la nature humaine pour qu'on s'étonne de les rencontrer dans la libre Amérique. La liberté à ses inconvénients comme ses avantages; mais elle seule peut compenser les uns par les autres, et tant qu'elle continuera à être le principe suprême des institutions politiques, la démocratie américaine ne recevra point d'atteintes sérieuses.

Quant à l'enseignement lui-même, je crois en

avoir fait apprécier suffisamment l'esprit et les résultats. Conçu d'abord dans un esprit essentiellement pratique, il a produit des effets excellents et inappréciables en tout ce qui concerne les classes élémentaires. A mesure que l'on s'élève, on voudrait qu'il donnât une plus large part à l'imagination; que les études historiques et littéraires ne se bornassent pas à des informations et à des recueils de faits; que les hautes facultés, dont la culture forme le goût et ouvre à l'esprit l'immense domaine de l'idéal, y trouvassent une plus ample satisfaction. Mais c'est surtout dans les colléges et les universités, dont j'aurai à m'occuper dans une autre partie de ce rapport, que je pourrai indiquer quelques-unes des lacunes dont les Américains sont les premiers à se plaindre, et qui tendent d'ailleurs à disparaître de jour en jour. Là aussi le zèle est immense et le progrès rapide. Il me sera difficile d'y constater un *desideratum* qui n'ait été signalé avant moi par les hommes éminents qui s'occupent de l'enseignement public, et que l'on ne soit déjà en mesure de combler bientôt.

DEUXIÈME PARTIE

COLLÉGES

UNIVERSITÉS, ÉCOLES SPÉCIALES

APERÇU GÉNÉRAL

Les principes qui président à l'organisation des écoles publiques, se retrouvent dans les établissements moins nombreux, mais non moins remarquables, où les jeunes gens et les jeunes filles viennent chercher une instruction supérieure. Les uns et les autres ont été fondés, dotés et entretenus par l'État, les communes, les particuliers ou les associations libres, laïques et religieuses. Ils sont entièrement indépendants de l'administration centrale, renfermée par la Constitution dans la surveillance des intérêts communs à tous les États confédérés, et ne s'immisçant jamais dans les affaires particulières de chacun d'eux.

Les premières leçons que reçoivent les enfants, dans leurs familles et dans les écoles, tendent à leur

apprendre que, pour soutenir les épreuves de la vie, ils ne doivent compter que sur eux-mêmes. La société américaine se compose d'individus ayant de bonne heure confiance en leur propre force et en leur valeur personnelle. Le même sentiment domine pour tout ce qui concerne l'enseignement, aussi bien que pour les entreprises et les associations de toute nature.

Là se manifeste le caractère propre de la race anglo-saxonne, qui, pour conserver son indépendance, ne laisse à l'État que l'autorité nécessaire pour seconder et protéger le libre développement de l'énergie individuelle ; bien différente en ce point de nos races latines, tout imprégnées encore de l'esprit des institutions romaines et ayant longtemps considéré comme l'idéal des gouvernements une administration savamment organisée, enveloppant dans son vaste réseau ou entraînant dans son action toutes les forces vitales d'un peuple ; semblable à une vaste machine, dont toutes les parties fonctionnent comme autant de rouages, avec un harmonieux ensemble, sous l'impulsion d'un moteur unique. Rien n'est plus étranger à l'esprit américain que cette conception de l'*Etat enseignant*, d'après laquelle s'est fondée notre Université française, et qu'a fait fléchir peu à peu le principe de la liberté pénétrant dans l'enseignement comme dans nos institutions politiques.

L'existence d'un ministère de l'instruction publique gouvernant, à l'aide d'une puissante administration centrale, les écoles, les colléges et les universités, nommant à tous les emplois, rédigeant tous les programmes, imposant les méthodes d'enseignement, dressant la liste des livres classiques, réglant et contrôlant toutes les dépenses, dont le montant est déterminé d'avance par un budget toujours insuffisant (tâche immense, dont le parfait accomplissement dépasse les limites des forces humaines), est ce qu'il y aurait au monde de plus incompatible avec le caractère des États-Unis et l'esprit de leurs institutions.

Il ne me paraît pas inutile que nos compatriotes se donnent, en les étudiant, le curieux et intéressant spectacle d'établissements créés sous des inspirations diverses ou sous l'empire de circonstances particulières, par l'initiative des habitants, le plus souvent par l'effet d'une donation importante, faite par quelque citoyen généreux.

Il n'y a rien ici qui ressemble à l'indifférence que rencontrent ailleurs des établissements dont l'existence et l'entretien reposent sur la toute-puissance de l'État. L'instruction publique est l'affaire de tout le monde ; elle trouve sans cesse de riches bienfaiteurs pour fonder des maisons d'éducation, et des citoyens disposés à leur offrir un concours désintéressé. C'est ainsi que se sont créés ces colléges, ces

académies et ces universités, dont chaque année voit s'augmenter le nombre. Libres de toutes les entraves qu'imposent des traditions qu'il faut respecter, ils ne sont pas exposés à se renfermer dans un cercle d'études ayant eu dans le passé leur raison d'être, mais ne se trouvant plus d'accord avec les exigences ou les aspirations du temps présent.

L'enseignement purement classique, qui a été pendant longtemps le seul en vigueur dans les plus célèbres colléges de l'Union, fondés dans l'Est par les premières colonies anglaises, a subi, surtout dans ces derniers temps, de notables transformations. A côté des chaires de littérature, d'histoire et de philosophie, qui ont fait la gloire des célèbres universités de New-Haven, de Cambridge, de New-York et de Philadelphie, les sciences mathématiques, physiques, chimiques et naturelles sont venues successivement prendre la place et l'importance qu'elles ont conquises dans le monde moderne. Les luttes entre la tradition, qui engendre la routine, et le besoin d'innover, qui est la condition du progrès, n'ont été ni longues ni ardentes ; un sentiment intelligent des besoins publics a dicté les sages transactions au moyen desquelles une ample satisfaction a été donnée aux partisans des anciennes études et à ceux des nouvelles.

Pour se faire une idée des grands colléges des États-Unis, il faut, avant tout, se rappeler que, des-

tinés aux jeunes gens de seize ou de dix-sept ans, ils n'ont aucune analogie avec ces établissements qui, sous le nom de *lycées*, reçoivent à la fois et élèvent ensemble des enfants de neuf à dix ans et des jeunes gens de dix-huit à vingt. L'enseignement du collége américain ne s'adresse qu'aux jeunes gens parvenus à l'âge où les élèves de nos lycées commencent ce qu'on a longtemps désigné sous le nom de classes d'humanités et de belles lettres. Ce ne sont plus des enfants, ce sont ou ce seront bientôt des hommes.

Ils n'ont pas été soumis, dans le cours de leurs premières études, au régime de l'internat; c'est comme externes libres qu'ils participeront à un enseignement supérieur.

Ce n'est pas au sein des villes populeuses, c'est le plus souvent dans leur voisinage, au milieu d'une riante et fertile campagne, que sont établis les colléges, où les élèves respirent un air pur et peuvent se promener librement sur les bords des ruisseaux ou sous les allées que forment autour de l'établissement de beaux arbres seculaires. Plusieurs bâtiments séparés et ayant chacun une destination spéciale, chapelle, classes, bibliothèque, salon, cabinet d'histoire naturelle, collections scientifiques, sont groupés autour de celui qu'habite le directeur. Tout autour, d'élégants cottages servent de demeures aux professeurs, qui peuvent s'y livrer avec calme à leurs

études de prédilection. Non loin du collége enfin, des maisons particulières où les élèves trouvent le logement et la nourriture. Ils ignorent les contrariétés et les assujettissements de la discipline, suivent les cours de leurs maîtres, travaillent à leurs heures et trouvent sous la main tous les instruments de travail rassemblés pour eux à grands frais. Ils n'ont avec les professeurs dont ils reçoivent les leçons que des rapports affectueux; ils écoutent leurs avis avec déférence, et ils peuvent puiser dans leurs entretiens une foule de connaissances qui complètent heureusement l'enseignement des classes.

Dans la revue que je me propose de faire des principaux colléges de l'Union, on pourra juger de l'importance des collections de toute nature, de la richesse des cabinets de physique et des laboratoires de chimie qu'ils possèdent et qui sont mis, de la façon la plus libérale, à la disposition des élèves.

Mais ce qui constitue pour eux un des éléments les plus puissants d'instruction, c'est l'existence, dans chaque établissement, de bibliothèques égalant et surpassant souvent, par le nombre et le choix de leurs volumes, celles de nos villes les plus importantes.

Une bibliothèque est considérée comme l'annexe le plus indispensable de toute école publique. Les leçons des instituteurs et des institutrices ne con-

stituent pas seules l'éducation : elles exercent et développent les facultés ; elles donnent aux enfants les connaissances élémentaires; elles jettent dans leurs jeunes esprits des germes que développera l'avenir. Mais, à côté de cet enseignement, il en est un autre, tout aussi fécond en heureuses conséquences : c'est la lecture de bons livres. L'établissement de bibliothèques dans les villes, et même dans les villages, produit les plus heureux résultats. Il s'y forme des cercles de famille où, pendant le travail du soir, les jeunes gens lisent, à la grande satisfaction d'un auditoire attentif, des ouvrages en vers ou en prose. Les hommes voués chez nous à la cause de l'instruction populaire, qui font de généreux efforts pour former partout des bibliothèques communales, n'ignorent pas que c'est une œuvre à laquelle travaillent avec ardeur un grand nombre de citoyens des États-Unis. Ceux-ci savent aussi apprécier de leur côté les louables efforts que font chez nous plusieurs hommes de cœur pour triompher de l'indifférence et de l'apathie qu'ils rencontrent, sur ce point comme sur tant d'autres, dans nos populations dépourvues de tout esprit d'initiative[1]. On s'occupe depuis longtemps en Amé-

1. J'ai eu le plaisir de voir, à Boston, le savant M. Eliot, qui, en sa qualité de promoteur zélé de la formation de bibliothèques rurales, professe une vive sympathie pour les fondateurs de la Société française de Franklin.

rique, de l'établissement de ces bibliothèques. En 1847, le révérend Francis Weyland, président de l'université de Brown (Providence), affecta 500 dollars à la création d'une bibliothèque publique, à la condition que les habitants fourniraient pour le même objet une pareille somme, ce qui eut lieu. En 1831, sur la proposition du révérend J.-B. White, la législature de New-York fit déclarer par une loi que toute ville et toute cité pouvait établir et entretenir une bibliothèque, recevoir les fonds nécessaires, établir des taxes spéciales et approprier à cet usage des bâtiments convenables.

L'État de Connecticut possède des bibliothèques, presque toutes ouvertes gratuitement au public. Le nombre des volumes réunis dans ces bibliothèques était de 989,474. Framingham et Waltham ont chacune 4,000 volumes; Weston, 2,500; Concord, 5,000; Sherborn, 1,200. Sudbury vient de recevoir un legs de 25,000 dollars, pour la création d'une bibliothèque. Dans l'année 1867 seulement, le même État a reçu pour cet objet des legs s'élevant à la somme de 1,100,000 fr.

Ce sont les livres qui ont servi à la fondation du collége d'Yale, à New-Haven. Dix des principaux membres du clergé de la colonie se réunirent à Brandford et s'engagèrent à fournir un certain nombre de livres pour la fondation d'un collége, 40 volumes in-folio formèrent le premier noyau d'une

bibliothèque qui en compte aujourd'hui 60,000.

Dans l'État d'Indiana, la législature votait tout récemment une taxe d'un dixième de mille de dollar sur la propriété imposable, pour l'achat de livres distribués entre les *townships*, en raison du nombre des élèves des écoles. La somme de 41,000 dollars (205,000 fr.) a été consacrée à cette acquisition. On a choisi les livres qui devaient former ces bibliothèques, et 28,000 exemplaires de ces ouvrages ont été répartis entre les diverses communes de l'État[1].

1. Je mets sous les yeux du lecteur la liste de ces ouvrages : *La Vie de la foi*, par Upham. — *L'Horticulture dans l'Indiana.* — *Lettres aux mères.* — *Les Soldats d'Indiana, pendant la guerre pour le maintien de l'Union.* — *La Santé, ses amis et ses ennemis.* — *Tribut de la Nation à Abraham Lincoln.* — *La Ménagère américaine.* — *Chronique de la famille Schomberg Cotta.* — *Lettres aux jeunes gens*, par Timothée Tilcomb. — *Histoire de Aimwell.* — *L'instruction élémentaire.* — *Récits de la Genèse.* — *Comment on devient homme.* — *Histoire de l'Indiana*, par Dillon. — *Autour du monde.* — *L'Éducation*, par Herbert Spencer. — *Manuel politique.* — *Le Cheval*, par Yoalt. — *Les Arbres fruitiers.* — *L'Enfant pauvre et le prince marchand.* — *La bonne Fille et la Femme sincère.* — *L'Homme d'État américain.* — *Mémoires sur la guerre.* — *L'Angleterre*, par Macaulay. — *Vie de Washington*, par Cécil. — *Dix-huit siècles de Christianisme.* — *Les Plaisirs de la science.* — *Sandford et Merton.* — *Lettres pour les jeunes gens*, par Dodd. — *Les Soldats de la Bible.* — *La Famille et le Collége.* — *Poëmes de Bryant.* — *Les Écoles graduées.* — *Le Christ dans l'Histoire.* — *La Vie des Poëtes anglais.* — *Histoire des Puritains.* — *La Vie du Christ.* — Statistique. — *Encyclopédie de Chambers.* — *Les États-Unis*, par Bankroft. — *La Science du langage*, par Müller. — *Vie de Samuel Adams.* — *L'Illiade d'Homère.* — *Religion et Chimie.* — *Le Vrai, le Beau et le*

L'habitude de la lecture, contractée de bonne heure en Amérique, grâce aux facilités que procure l'établissement des bibliothèques populaires, ne se perd jamais. Il n'est, sur ce point, aucune nation qui puisse soutenir la comparaison avec les États-Unis. De là l'importance extrême des journaux et des revues, devenus l'objet d'un besoin universel et dont il serait difficile de ne pas reconnaître l'immense influence sur l'éducation générale. Ils répandent partout, avec une rapidité incroyable, non-seulement les faits qui intéressent la politique, mais encore une foule de renseignements et d'informations qui constituent, pour ainsi dire, un fonds commun de sentiments et d'idées dont l'ensemble ne contribue pas médiocrement à la formation du caractère national [1].

Ce ne sont donc pas seulement des livres que l'on met entre les mains des jeunes gens des colléges; on ne craint pas de mettre à leur disposition les

Bien, par Victor Cousin. — *Vie de Lincoln*, par Holland. — *Les Races humaines*. — *Histoire de la civilisation en Europe*, par Guizot. — *Les Œuvres poétiques*, de Tennyson.

Le choix de ces ouvrages, dont quelques-uns sont si sévères et d'un ordre si élevé, rapproché des catalogues de nos bibliothèques communales, pourrait donner lieu à bien des observations.

1. Voir à l'*Appendice* la note sur les journaux des États-Unis.

principales revues et les journaux politiques. J'ai vu partout, dans les colléges les plus renommés pour la solidité de leur enseignement, des salles particulières établies pour la lecture des revues et des journaux. Les directeurs et les professeurs pensent qu'il est indispensable de donner à l'activité qui se développe dans les grandes réunions d'étudiants un but sérieux. Ils veulent que tous les jeunes gens, tout en se livrant à leurs études classiques, se forment d'avance des opinions sur les questions morales et politiques qui agitent le monde. Des opinions, même erronées, sur ces sujets importants, valent mieux, selon eux, que l'indifférence; les généreuses émotions qu'elles font naître ne laissent point de place aux petites passions qu'exciteraient les débats stériles et les mesquines compétitions qui surgissent ailleurs dans les établissements scolaires. Occupés de discussions dans lesquelles est engagée la société tout entière, les esprits s'élèvent et s'éclairent, les âmes s'élargissent et la raison se mûrit. Pour maintenir l'ordre et la discipline parmi des étudiants accoutumés à méditer sur les grands intérêts de la patrie, il n'est pas besoin de cette surveillance inquiète et soupçonneuse qui contrôle tous les mouvements, épie tous les actes et met constamment aux prises l'indépendance naturelle de la jeunesse avec

l'autorité toujours contestée d'un sous-maître.

La statistique exacte des établissements consacrés à l'enseignement supérieur dans les trente-sept États de l'Union n'est pas moins difficile à faire que celle des écoles publiques, pour lesquelles je n'ai pu offrir que des appréciations approximatives. Le dernier recensement officiel ou *census* a été dressé et publié en 1860, et pendant les dix années écoulées depuis, il s'est produit dans l'état moral et matériel de l'Union américaine plus de changements que n'en avaient amenés les trente années précédentes. A l'aide des renseignements partiels que j'ai pu recueillir, en consultant les rapports annuels des présidents ou des administrateurs des universités et des colléges, j'ai pu constater que le nombre de ces établissements s'élevait, en 1869, à 290 environ, réunissant de 70 à 80,000 étudiants des deux sexes, de dix-sept à vingt-quatre ans. Le personnel des professeurs était d'environ 3,000. On évaluait à 1,800,000 le nombre des volumes possédés par les bibliothèques des colléges.

Ce sont ceux d'Yale, à New-Haven, et de Harvard, à Cambridge (les plus anciens de l'Union), qui possèdent les plus riches bibliothèques : celle du premier contient 119,000 volumes, et celle du second, 80,000; ceux de Brown (Providence), de Darmouth, de l'université de Georgetown et

l'université de Virginie en ont de 30 à 38,000 [1].

Ceux qui réunissent le plus grand nombre d'élèves sont : l'université de Michigan, à Ann-Arbor, 1,225 ; le collége d'Oberlin (Ohio), 1,136 [2] ; université de Madison (Wisconsin), 775; Packer-Institute (filles), à Brooklyn, 751 ; collége de la cité de New-York, 770 ; collége Manathan, à New-York, 597 ; université de Washington, à Saint-Louis, 618; université de Kentucky, à Lexington, 650 ; collége d'Yale, à New-Haven, 505 ; collége de Notre-Dame, à Saint-Joseph, 500 ; collége Girard, pour les orphelins, à Philadelphie, 497 ; collége Harvard, Cambridge, 479 ; collége de Saint-François-Xavier, à New-York, 568; collége de Mont-Union, 459 ; université d'Iowa, 450; université Wesleyenne, 440; collége Cornell, à Ithaca, 425 ; collége Colombien, à Washington, 432; collége Colombia, à New-York, 429.

Sur ces 290 colléges ou universités, 90 seulement ont été fondés et sont entretenus par les États dans

1. Il n'est ici question, bien entendu, que des bibliothèques appartenant aux colléges. Dans toutes les villes, même les moins considérables, se sont formés et se forment chaque jour encore de nombreux établissements de ce genre par l'État, les corporations, les associations scientifiques. Les plus célèbres sont celle de l'*Institut Smithsonien* à Washington ; la bibliothèque communale de Boston, réunissant déjà 200,000 volumes ; celle d'Astor à New-York, résultat d'une donation de plus de 2 millions faite à la ville par l'opulent John-Jacob Astor.

2. Voir les détails que j'ai donnés sur cet établissement, à propos de la coéducation des deux sexes, p. 101 et suivantes.

lesquels ils se trouvent. Ils sont en conséquence ouverts aux enfants appartenant à tous les cultes. Les deux cents autres sont des établissements libres devant leur création à des particuliers ou à des corporations religieuses. Ils portent les dénominations suivantes : méthodistes, 59 ; baptistes, 39 ; presbytériens, 32 ; catholiques romains, 31 ; épiscopaux, 15 ; évangélistes luthériens, 12 ; congrégationalistes, 11 ; fils du Christ, 4 ; frères unis, 4 ; universalistes, 2 ; unitairiens, 2 ; allemands réformés, 2 ; amis (à Lebanon), 1 ; disciples, 1 ; campbellistes (à Eureka), 1 ; swedenborgiens, 1.

Deux grand établissements militaires ont, aux États-Unis, une réputation méritée : c'est l'école militaire de Westpoint et l'école navale d'Annapolis.

Outre ces établissements, portant indifféremment les noms de colléges ou d'universités, les États de l'Union comptent 83 séminaires théologiques, qui réunissent 4,834 étudiants appartenant aux cultes suivants : catholiques, 15 ; baptistes, 15 ; presbytériens, 12 ; épiscopaux, 12 ; évangélistes luthériens, 8 ; épiscopaux, 7 ; méthodistes, 7 ; unitairiens, 3 ; allemands réformés, 2 ; universalistes, 1. — 385 professeurs y sont employés, et leurs bibliothèques possèdent 437,000 volumes.

Les écoles de médecine sont au nombre de 51, ayant 443 professeurs, 6,637 étudiants, sur lesquels

3,882 ont été gradués ; leurs bibliothèques contiennent 78,755 volumes.

Les écoles de droit sont au nombre de 22, ayant 74 professeurs et 1,442 élèves.

Il faut enfin joindre à toutes ces écoles les vingt-deux nouvelles institutions, fondées en vertu de *l'agriculture college act*, attribuant 9,510,000 acres de terre à la création d'écoles spéciales d'agriculture, d'arts mécaniques et de sciences appliquées.

C'est dans les colléges et les universités que se confèrent les grades de bachelier, de maître et de docteur, pour les divers ordres d'enseignement. En Amérique, comme en Europe, les diplômes qui attestent la possession de ces titres sont à la fois le couronnement des études libérales et la condition requise pour l'exercice de certaines fonctions.

Mais il est un autre genre d'établissements où les jeunes gens et les jeunes filles recevant une éducation analogue à celle que donnent les colléges proprement dits, peuvent obtenir les grades auxquels donnent droit les connaissances comprises dans l'enseignement secondaire : ce sont les *Académies*, établissements particuliers, dont j'ai dit un mot dans la première partie de cet ouvrage[1]. Bien que placées dans un rang inférieur à celui des col-

1. Page 92.

léges, elles sont au-dessus des *grammar schools* et des *high schools*, qui rentrent, comme on l'a vu, dans le cadre étendu qu'embrasse l'enseignement des écoles publiques.

L'organisation des académies remonte à l'année 1787 ; ces institutions, dont quelques-unes portent les noms de *séminaires*, d'*instituts collégiaux*, d'*instituts littéraires*, de *gymnases*, etc., furent jugées assez importantes pour recevoir les encouragements de l'État. Celles qui furent incorporées aux universités, tout en conservant leurs priviléges et leur caractère d'établissements libres, participèrent à une partie du *school fund*, et furent soumises à l'inspection des régents, obligation qui n'a pas médiocrement contribué à leur prospérité. C'est dans les académies que se forment le plus avantageusement les instituteurs et les institutrices. Ce sont autant d'écoles normales, où ils peuvent puiser une instruction solide, et se préparer, par la pratique de l'enseignement, à leurs fonctions futures.

Dans l'année 1866-1867, 1450 maîtres ont été formés ainsi dans les 84 académies de l'État de New-York, qui sont chargées de ce soin par les régents[1].

1. Le nombre des aspirants au professorat admis, à titre gratuit, dans chacune des académies désignées par la commission des régents, pour préparer les instituteurs, ne peut être que de vingt. L'Etat paye pour chacun d'eux la somme de 50 francs.

Dans la plupart des États, aucun lien commun n'unit entre eux les établissements d'instruction secondaire, les académies et les facultés. Fondés successivement et dans les conditions les plus diverses, par des corporations religieuses ou par de riches particuliers, ils possèdent des ressources plus que suffisantes pour tous leurs besoins, et quelques-uns d'entre eux ont des revenus considérables. Ils ont donc et ils tiennent tout naturellement à conserver une existence indépendante.

Leurs premiers donateurs sont représentés par un comité de tuteurs, auquel est confiée toute l'administration financière. Les professeurs réunis nomment, à l'élection, le directeur et les différents fonctionnaires, et c'est par les mêmes moyens qu'ils pourvoient eux-mêmes aux chaires vacantes.

Il y aurait cependant quelqu'avantage à établir entre les grandes institutions universitaires d'un même État, tout en respectant leur indépendance, des relations plus intimes. C'est ce qui a lieu pour celles de l'État de New-York, grâce à l'organisation de la corporation des régents, chargés de présenter régulièrement à la législature des rapports détaillés sur les différents établissements d'instruction secondaire et supérieure. Ils se réunissent, chaque année, sous la présidence du chancelier de l'Université, pour constituer leur bureau, dont font partie de droit le gouverneur, le lieutenant-gouverneur,

le secrétaire d'État et le surintendant de l'instruction publique. Ils se divisent en comités ayant pour attributions : l'incorporation des colléges et des académies, l'acquisition et la surveillance des collections d'histoire naturelle, des laboratoires de chimie et des bibliothèques, l'instruction des instituteurs, la répartition du fond des écoles, l'achat des livres classiques, la visite des colléges et des académies, les rapports annuels sur tout ce qui concerne ces établissements.

Dans ces réunions, tout ce qui peut contribuer au progrès de l'éducation publique et au bien-être des professeurs est l'objet d'un examen approfondi et sérieux de la part des membres distingués qui composent cette utile corporation. La publicité donnée à leurs rapports répand dans le public, comme parmi les membres du corps enseignant, une foule d'observations qui tournent à l'avantage général des études.

Grâce au dernier de ces rapports, publié en 1868, nous pouvons nous faire une idée complète des divers établissements d'enseignement secondaire et supérieur dans l'État de New-York. Une publication du même genre, faite pour chacun des autres États, serait pour nous une source d'informations officielles d'un très-grand prix.

L'État de New-York comptait, en 1868, d'après

cet important document, 445 académies[1], 20 colléges littéraires et scientifiques ou universités, et 10 écoles de médecine.

Cinq colléges sont consacrés spécialement à l'éducation des jeunes filles : ce sont ceux d'Elmira, de Vassar, de Rutger, d'Ingham et le collége médical de New-York.

A l'université d'Alfred (Alleghani) et au collége de Genessee (à Lima, comté de Livingston) les jeunes gens et les jeunes filles sont réunis, comme à Oberlin, pour y recevoir une éducation commune[2].

Il y avait, en 1868, 2,237 étudiants dans les colléges ou les universités de l'État, et 1,039 dans les écoles de médecine. Les colléges de Columbia et de la cité de New-York, et l'université de la même ville occupent le premier rang parmi les établissements que mentionne le rapport. Le bel et important collége de Saint-François-Xavier, à New-York, est dirigé par les jésuites. En 1868, le nombre de ses élèves était de 568. Sur les trente-trois professeurs employés dans l'établissement, et dont plusieurs sont français, seize se sont consacrés, par suite d'une vocation particulière, à l'enseignement, et prêtent au collége un concours gratuit. Quarante élèves

1. Quelques-unes de ces académies avaient cessé d'exister, mais un assez grand nombre d'autres n'étaient pas comprises dans le rapport des régents.

2. Voir sur les colléges Rutger et Vassar, pages 105, 108.

sont exempts de toute rétribution. L'église et les bâtiments où sont établis les cours ont une valeur de 1,750,000 fr. Les sacrifices que se sont imposés les directeurs pour fonder le collége de Saint-François-Xavier, les ont, d'après la déclaration qu'ils ont faite aux régents, endettés de 750,000 fr. La rétribution payée par les élèves suffit à tous les frais de la maison, avec un bénéfice annuel de 25,000 fr., consacrés à l'extinction de la dette. Quoique l'étude des sciences n'y soit point négligée, ce sont cependant les langues anciennes, la philosophie, la rhétorique, la littérature et l'histoire qui forment la partie la plus importante de l'enseignement.

L'une des écoles de médecine de l'État de New-York a pour objet l'enseignement de l'homéopathie, et une autre s'occupe spécialement de former des dentistes.

Les réunions de la corporation des régents ayant lieu chaque année à Albany offrent le plus grand intérêt. Elles attirent un grand nombre d'auditeurs, devant lesquels les professeurs les plus distingués de l'État traitent, de la manière la plus élevée et avec un grand sens pratique, toutes les questions qui se rattachent à l'éducation publique. C'est dans ces discours que l'on peut apprécier les sentiments communs à tous les instituteurs de la jeunesse américaine, sur l'importance qui doit être attribuée aux études littéraires, historiques et philosophiques,

dont le fondement le plus solide est la connaissance approfondie des langues anciennes. Il ne faut pas croire, en effet, que cette société industrielle, où semble prédominer le culte des intérêts matériels, demeure étrangère à ces études spéculatives et à cet amour désintéressé de l'art, que les principales nations de l'Europe civilisée considèrent comme un privilége qui leur est propre. C'est précisément parce que, dans les États démocratiques, la nécessité d'une forte organisation donnée à l'instruction populaire tend à lui faire perdre en profondeur ce qu'elle gagne en étendue, qu'une réaction sérieuse contre une éducation purement utilitaire se fait plus vivement sentir. On a vu que, grâce à leurs écoles publiques, ce sont les États-Unis qui comptent le plus grand nombre de citoyens pourvus de connaissances positives, immédiatement applicables aux diverses conditions sociales. Ils aspirent aujourd'hui non-seulement à conserver leur place parmi les nations qui se distinguent par une large diffusion des lumières, mais encore à multiplier les établissements d'instruction supérieure, destinés à former des hommes distingués, par une plus haute culture intellectuelle. Tout ce qui concerne les colléges et les universités est l'objet d'un intérêt général. C'est avec une grande solennité que s'organisent les cérémonies par lesquelles s'ouvre l'année classique et surtout les fêtes imposantes qui en si-

gnalent la clôture. Une foule empressée accourt, au jour fixé, dans le lieu où les jeunes gens et les jeunes filles doivent recevoir la récompense de leurs travaux. C'est ordinairement une des églises de la ville. En voyant la joie qui brille sur tous les visages, on ne reconnaîtrait pas, à coup sûr, cette société américaine que l'on prétend être si froide et si indifférentes aux choses de l'esprit. Les anciens élèves de l'établissement, occupant souvent dans l'État des fonctions élevées, ou ayant conquis, par leurs efforts, une fortune brillante, ne manquent jamais, toutes les fois qu'ils le peuvent, de venir offrir des félicitations et des encouragements sympathiques à leurs jeunes successeurs. Dans chaque université, l'association des anciens étudiants, des *alumni*, est une institution sérieuse. Elle resserre et perpétue les liens d'une touchante confraternité entre les hommes qui, dans les conditions souvent bien différentes où le sort les a placés, sont heureux de se retrouver, chaque année, dans les modestes sanctuaires où ils ont reçu une éducation commune. L'assemblée émue écoute d'abord avec recueillement la prière, faite à haute voix par le président de la réunion; les élèves chantent des hymnes religieuses ou des chants patriotiques, auxquels s'associe l'assistance tout entière. La parole est donnée ensuite aux étudiants appelés à payer de leur personne et à faire la lecture de leurs meilleures com-

positions, en prose ou en vers. La séance s'ouvre par un discours latin, non moins riche que celui du concours général de notre Sorbonne en fleurs de rhétorique et en périodes cicéroniennes, avec cette différence qu'il peut être compris par la plupart des jeunes filles devant lesquelles il est prononcé. Les lectures faites par les autres étudiants ne sont pas écoutées avec moins de faveur. Dans quelques universités, les élèves les plus avancés prononcent, sur des sujets donnés, de véritables discours, s'habituant ainsi de bonne heure à cet art de la parole, auquel les Américains attachent d'autant plus de prix, qu'ils ont chaque jour l'occasion de le pratiquer dans leurs nombreuses réunions publiques. Dans la dernière fête de ce genre, célébrée au mois de juin au collége d'Yale, les sujets suivants avaient été mis au concours : Milton, Taylor et Locke, apôtres de la liberté, Thomas Wentworth, comte de Strafford. Au collége de Middlebury, à la même époque, les sujets traités par les élèves gradués étaient : Charlotte Corday, les Conditions du travail, la Critique. Ce sont, comme on le voit, des questions sérieuses et sérieusement traitées. De chaleureux applaudissements accueillent les jeunes gens qui donnent ainsi la mesure des talents par lesquels ils se distingueront un jour. De pareilles fêtes laissent dans les âmes d'ineffaçables souvenirs. Elles sont suivies de concerts, de bals, de réjouissances

publiques qui attestent le prix immense qu'attache au savoir la population tout entière.

Des récompenses sont décernées aux auteurs des meilleures compositions et aux élèves qui pendant l'année se sont fait remarquer par leur travail et leur conduite.

Ces concours ne sont pas des luttes qui, sous prétexte d'entretenir l'émulation et d'élever le niveau des études, ne servent souvent qu'à faire porter exclusivement les soins des professeurs sur les élèves les plus brillants, et à satisfaire la vanité et l'amour-propre des vainqueurs, en suscitant des sentiments d'envie chez les vaincus, moins heureux ou moins habiles. Les prix distribués ne sont qu'une juste rémunération publiquement offerte aux plus méritants. Ils consistent ordinairement en une certaine somme de dollars mise à la disposition des administrateurs par quelque riche particulier. Les élèves laborieux reçoivent ainsi la récompense de leurs efforts et les moyens de continuer leurs études, dans le cas où l'insuffisance de leurs ressources ne leur permettrait pas de les poursuivre. Les citoyens généreux, qui fondent des colléges, n'oublient jamais que leur devoir est d'en faciliter l'accès aux jeunes gens appartenant aux familles peu aisées. Dans plusieurs établissements, comme j'aurai occasion de le montrer en parlant de l'université d'Ithaca, des ateliers sont ouverts aux étu-

diants qui, en consacrant quelques heures de la journée à des travaux manuels, gagnent véritablement, à la sueur de leur front, l'argent qui payera leurs frais d'études et leur assurera les avantages d'une éducation supérieure. Ceux qui parviennent plus tard, par leurs talents, à de hautes positions sociales, peuvent se dire, à un double titre, les artisans de leur fortune et les fils de leurs œuvres.

Mais il est temps de pénétrer dans quelques-uns de ces établissements, pour en étudier en détail l'organisation intérieure. Ceux d'Yale, à Newhaven (Connecticut), et de Cambridge, près Boston (Massachusetts), les plus anciens de tous, sont encore aujourd'hui les plus renommés. Ils donneront une idée assez exacte de tous les autres, qui, pour la plupart, se sont formés en les prenant pour modèles.

CHAPITRE PREMIER

COLLÉGES ET UNIVERSITÉS D'HARVARD ET D'YALE.

Les noms que portent ces deux établissements, considérés comme les meilleurs des États-Unis, sont ceux de leurs fondateurs, le révérend John Harvard et Elihu Yale. Le premier, mort en 1638, avait légué à la petite ville de Newtown, située à trois milles de Boston, désignée depuis sous le nom de Cambridge, sa bibliothèque et une partie de sa fortune. Le collége fondé, grâce à cette donation, fut ouvert en 1640. Le second de ces personnages, ayant fait, en 1700, à la ville de Newhaven, un legs d'une valeur à peu près égale, donna naissance à l'école modeste qui devait devenir dans la suite une université florissante. Elle reçut en 1718 son organisation définitive, grâce à une autre donation en livres, en

biens et en argent, qui lui fut faite par un riche commerçant de Londres, originaire de Newhaven, parvenu à la direction de l'une des présidences de la Compagnie des Indes Orientales. C'est sous l'inspiration religieuse qu'ont été créés ces deux colléges, comme ceux de la même époque. Harvard est *unitairien*, et Yale *congrégationaliste*, sans qu'il y ait néanmoins aucune pensée d'exclusion pour les élèves appartenant à d'autres cultes. Les règlements du collége d'Harvard portent qu'il y aura chaque jour un service religieux. Tous les étudiants devront assister à celui du dimanche, à moins qu'ils ne soient autorisés par leurs familles à se rendre dans d'autres églises, soit à Cambridge, soit ailleurs.

Les deux universités se composent d'abord d'une section littéraire ou académique, et de quatre autres départements ayant chacun une existence distincte, embrassant la théologie, le droit, la médecine et les sciences. Chaque division est administrée par un comité spécial, qui prend le nom de faculté, et dont font partie les professeurs de la division, sous la direction du président de l'université. Chaque faculté rédige son programme, et les grades sont conférés par le président de l'université, assisté de cinq professeurs et d'un trésorier. Des inspecteurs choisis au nombre de trente, par la législation de l'État, sont chargés d'une surveillance assez étendue :

ils ont le droit d'opposer leur *veto* aux résolutions des comités ; ils désignent les commissaires qui président aux examens dans la section littéraire ou académique ; c'est à eux que l'on soumet les comptes annuels. Le nombre des professeurs employés est considérable. Leurs traitements, très-modestes pendant longtemps, ont reçu dans ces dernières années des accroissements considérables.

Le département académique, auquel s'applique plus spécialement le nom de collége, a pour but de donner ce que l'on appelle une éducation libérale. Le cours complet des études est de quatre années; les élèves qui les ont suivies sont admis, après examen, au grade de bacheliers ès arts. Ils sont distribués en quatre classes : celle des *freshmen* (première année), des *sophomores* (deuxième année), des *juniors* (troisième année), et des *seniors* (quatrième année).

Les examens pour l'admission dans la première classe, celle des *freshmen*, supposent, pour les jeunes gens de 15 à 17 ans qui les subissent, une instruction analogue à celle que l'on reçoit dans les *latin high schools* et dans les meilleures académies. Le cours d'études, en ce qui concerne les langues et les littératures anciennes et modernes, ainsi que les sciences mathématiques et naturelles, embrasse un cercle plus étendu que celui qui est compris dans l'enseignement

des classes de seconde, de rhétorique et de philosophie dans nos lycées. Les principales sont obligatoires; il en est quelques-unes qui ne sont que facultatives; d'autres enfin, sous le nom *extra studies*, ne sont pas comprises dans le programme ordinaire [1].

Avant d'entrer dans le détail des différentes branches d'enseignement propres à chacune des cinq sections dont se composent le collége proprement dit et les Facultés, je crois utile de faire connaître le mode d'existence d'un de ces colléges, de celui d'Yale, par exemple. L'exposé des ressources qu'il possède et des moyens qu'il met en œuvre fera suffisamment apprécier la puissance des libres associations qui, dans les autres États, ont pu élever, sans avoir recours aux subventions du gouvernement central, des établissements du même genre.

Les revenus du collége d'Yale proviennent d'abord d'un fonds général, sur lequel il est pourvu aux dépenses communes à tous les départements, et de fonds particuliers, appartenant spécialement à chacun d'eux. En voici un aperçu, d'après le compte rendu présenté en 1868 par le trésorier.

1. On trouvera dans l'*Appendice* le programme complet des études, telles qu'elles étaient, en 1868, organisées dans l'université de Cambridge.

FONDS GÉNÉRAL

I. — Département académique.

Enseignement religieux.	217,218 fr.	25 c.
Langues modernes.	136,653	20
Philosophie morale et métaphysique. .	100,000	»
Physique..	75,000	»
Histoire naturelle..	57,431	25
Droit.	32,500	»

PRIX OU BOURSES.

Bourses fondées en faveur des membres de certaines familles.	120,833	30
Bourses générales pour venir en aide aux élèves les plus méritants.. . .	224,055	75
Bourses dont le revenu est donné comme prix d'excellence aux élèves non gradués.	48,333	30
Bourses dont le revenu est donné comme prix d'excellence aux étudiants gradués.	34,000	»
Fonds de la bibliothèque.	134,186	65
Enseignement de la musique.	50,000	»
Pour encourager les études religieuses.	2,500	»
Fonds accumulés, dont le revenu inaliénable, pour le moment, doit s'ajouter au capital.		
Fonds de construction..	844,877	05
Fonds pour bourses aux gradués. . .	31,836	80
Fonds pour une chaire nouvellement créée, sans désignation.	31,806	60
A reporter. . . .	2,140,931	40

Report. . . .	2,140,931	40
Fonds généraux dont le revenu peut spécialement servir à quelque projet d'amélioration pour le collége. . .	1,457,230	25
Total. . .	3,598,161 fr.	65 c.

FONDS PARTICULIERS

II. — Faculté de Théologie.

Fonds dont le revenu peut servir à ce département.	935,193	20
Fonds de la bibliothèque..	6,348	55
Fonds de bourses pour venir en aide aux étudiants..	144,000	»

III. — Faculté de Médecine.

Fonds généraux	61,173	65

IV. — Faculté de Philosophie et des Sciences. École Scientifique de Sheffield.

Fonds généraux.	314,875	»
Fonds de la bibliothèque..	50,000	»
Fonds Benner, pour la fondation d'un Museum d'agriculture.	1,500	»

AUTRES CHAIRES.

Chaire de sanscrit.	60,000	»
Chaire de botanique.	115,000	»

DOTATIONS RÉCENTES POUR LA DOTATION DES CHAIRES.

Langues modernes.	62,800	»
Théologie.	150,000	»
Nouvelle chaire	27,225	»
A reporter. . . .	1,928,115	40

Report. . . .	1,928,115	40
Pour de nouvelles constructions. . .	701,804	25
Pour des bourses non graduées. . . .	14,400	»
Pour des bourses graduées.	27,600	»
Total. . .	2,671,919 fr.	65 c.

Récapitulation.

Fonds général.	3,598,161 fr.	40 c.
Fonds spéciaux.	2,671,919	65
Total général . . .	6,270,081 fr.	05 c.

Aux revenus produits par un si riche capital, il faut ajouter ceux de plusieurs donations plus récentes : d'un terrain à Newhaven, d'un magnifique édifice pour l'école des beaux-arts par M. Arthur Street. On ne doit pas surtout oublier l'offrande faite par M. George Peabody pour la construction du museum d'histoire naturelle, où les précieuses collections du professeur Agassiz trouveront leur place.

Les affectations faites par les donateurs à certaines chaires, ou à telles ou telles parties du service, ont eu l'inconvénient de produire une répartition assez inégale entre les différentes branches de l'enseignement, dont les unes sont richement dotées et les autres possèdent à peine le nécessaire. De nouvelles offrandes établiront probablement une proportion plus convenable. C'est ce qui a eu lieu l'année dernière pour la chaire de philosophie et pour la bibliothèque. Quant à l'école spéciale, dési-

gnée sous le nom d'école scientifique de Sheffied, dont je ferai une mention particulière, elle a reçu du Congrès un territoire dont la vente a produit 675,000 francs.

J'emprunte au même document quelques détails relatifs à l'état présent de chacun des départements et des établissements accessoires qui se sont récemment groupés autour d'eux.

Les quatre divisions du département académique se composaient, en 1868-1869, de 501 étudiants, savoir : 160 *freshmen*, 112 *sophomores*, 114 *juniors* et 115 *seniors*.

La faculté de théologie comptait	25	étudiants.
— de médecine....	15	
— de droit.....	20	
— des sciences (arts et philosophie).. .	131	
Total.	191	étudiants.

Le personnel des étudiants, appartenant aux cinq sections, était donc de 692.

I. — Département académique.

L'importance nouvelle acquise par l'enseignement scientifique n'a point diminué le nombre des élèves du département académique. Une nouvelle chaire de grec, une autre d'histoire, et une troisième pour les langues vivantes, attestent la persistance des

études littéraires. Les quatre cours ont été subdivisés en plusieurs sections, et il est question de rendre les examens plus rigoureux, ce qui ferait attacher plus de prix encore au grade de bachelier ès arts. L'administration, prenant en considération la cherté des vivres, qui depuis plusieurs années a fait augmenter le prix de la pension pour les élèves logés dans des maisons particulières, a pris des mesures pour faire préparer, dans les bâtiments appartenant à l'université, des chambres pour les jeunes gens les moins aisés, et pour leur procurer à des prix très-modérés le vivre et le couvert, en leur conservant la liberté dont jouissent ceux qui prennent leur pension dans la ville. Ce sont les élèves eux-mêmes qui règlent et surveillent les dépenses, grâce à une gestion fort bien entendue. Elles ne s'élèvent, pour la nourriture de chacun d'eux, qu'à la somme de 18 à 20 fr. par semaine. On a agrandi la salle de lecture, où les élèves ont à leur disposition trente ou quarante revues et soixante journaux, moyennant une légère rétribution.

II. — Faculté de théologie.

La première chaire de théologie a été établie en 1755. C'est en 1822 seulement que la Faculté a été définitivement constituée. Malgré le petit nombre des étudiants qui viennent s'y préparer à l'exercice du ministère sacré, elle occupe, dans l'ensemble

de l'enseignement, une place importante. Les différentes chaires sont occupées par des hommes éminents. La philosophie, la métaphysique et la théologie naturelle sont enseignées par le révérend Noah Porter; la théologie révélée, par le rév. Léonard Bacon; l'éloquence de la chaire et les devoirs du ministère, par le rév. James Hoppin; l'histoire ecclésiastique, par le rév. George Fisher; l'Écriture sacrée, par le rév. Timothée Dwight; l'hébreu, la théologie et la littérature bibliques, par le rév. Georges Day. Les cours, professés jusqu'à présent dans un des bâtiments appartenant au département académique, auront lieu désormais dans un collége spécial, ayant des salles de conférences, une bibliothèque et des chambres particulières pour quatre-vingts étudiants. Une souscription, ouverte dans ce but, s'est élevée à 158,000 fr. M. William Dodge, de New-York, a souscrit pour 50,000 fr.

L'année scolaire est de huit mois. Le candidat au grade de bachelier en théologie doit être pourvu de celui de bachelier ès arts, après avoir suivi pendant trois ans les cours de la Faculté. Depuis 1822, 797 étudiants ont reçu le grade de bachelier en théologie.

III. — Faculté de médecine.

Cette Faculté n'a reçu qu'en 1814 les sommes nécessaires à son installation. L'État lui accorda 100,000 fr. sur les 250,000 fr. que lui avait payés

la banque du Phénix d'Hartford, pour obtenir son privilége. Plusieurs particuliers et entre autres M. Israel Munson, originaire de Newhaven, qui lui donna 25,000 fr., ajoutèrent des sommes plus ou moins importantes à cette première dotation.

L'école de médecine a sept professeurs pour l'enseignement de la chimie, l'accouchement et les maladies des femmes et des enfants, la pathologie et la microscopie, la matière médicale et la thérapeutique, la chirurgie, l'anatomie et la physiologie, la chimie physiologique, la théorie et la pratique de la médecine.

La Faculté, qui ne compte aujourd'hui que vingt élèves, en a eu jusqu'à quatre-vingt-treize en 1822. D'importantes réformes sont proposées par les professeurs pour donner à l'enseignement plus de solidité et d'étendue. Une meilleure méthode, consistant à substituer à des cours généraux des leçons plus pratiques, une répartition plus rationnelle des différentes branches d'instruction, enfin des examens plus sévères, soit à la fin de chaque année, soit après la quatrième, celle où doit être conféré le grade de docteur, tels sont les moyens par lesquels on espère relever les études de ce département et le mettre au niveau des autres. Pour atteindre le but désiré, le savoir et la bonne volonté ne suffisent pas : le museum de médecine est encore bien insuffisant; les traitements affectés à chaque chaire, bien mo-

destes. L'initiative des amis de la science, qui ont doté si richement les autres services de l'université, fera, tôt ou tard, sortir celui-ci de l'état d'infériorité relative dans lequel il se trouve.

IV. — Faculté de droit.

Le nombre des étudiants a été, de 1824 à 1867, de 1,357, dont 250 ont été admis au grade de bachelier en droit. En 1846, la Faculté comptait 52 étudiants; elle n'en a aujourd'hui que 15. Ce département ne possède pas les ressources qui lui seraient nécessaires pour compléter son enseignement. Il est plus que probable que de nouveaux dons lui viendront promptement en aide.

V. — Faculté des sciences.

Sous le nom de département de la philosophie et des arts, on s'était proposé en 1847 de constituer au collége d'Yale une véritable Faculté des sciences, analogue, en ce qui concerne l'enseignement des hautes mathématiques, à celles de France et d'Allemagne. Les étudiants, après trois ans d'études, pouvaient être admis au grade de bachelier en philosophie. Les professeurs, qui attachent à cette section une grande importance, pensent avec raison qu'elle doit nécessairement recevoir une forte organisation pour que l'université d'Yale devienne véritablement digne de ce nom. Mais l'idée de fonder

une institution spéciale pour l'application des sciences mathématiques et naturelles aux arts utiles et à l'industrie est devenue prédominante, par suite des donations considérables faites dans cette intention au collége. C'est ce qui a donné naissance à une section particulière, organisée sous le nom d'*École scientifique de Sheffield*. Rattachée au collége d'Yale, elle forme néanmoins une division distincte de la Faculté des sciences. Elle fait partie des grands établissements fondés en vertu de la loi qui a institué les écoles d'agriculture et d'arts mécaniques, dont j'aurai à parler plus tard, en signalant les principaux centres d'instruction de ce genre créés dans les divers États de l'Union.

VI. — École des beaux-arts.

Un établissement sur lequel je crois devoir entrer dans quelques détails est la nouvelle école des beaux-arts, qui est venue prendre dans l'enseignement de l'université d'Yale une place importante. Elle doit sa naissance à l'offre faite par M. Auguste Street de faire élever à ses frais, à l'angle de la Chapelle et de High street, un vaste bâtiment pour y établir les cours et pour recevoir les objets d'art.

Le plan adopté par les fondateurs et par un comité composé des professeurs Porter, Tacher et Gilman, consistait à organiser des expositions temporaires et des conférences faites par les savants et

les artistes. Le bel et spacieux édifice, achevé en 1866, reçut du professeur Morse, de New-York, le célèbre *Jérémie* de Washington Allston, acheté au prix de 35,000 francs; du docteur Robert W. Forbes, de New-York, un paysage représentant le mont Washington, par Alexandre Wust; de M. Street, plusieurs centaines de médaillons et une copie du tableau de la sainte Famille, par Jules Romain; de M. William Thompson, une statue de marbre représentant Ruth dans le champ de Booz et recevant de lui un bienveillant accueil, œuvre de G.-B. Lombardi, de Rome. Le président du collége, M. Woolsey, enrichit aussi le nouveau musée de plusieurs tableaux faisant partie de la collection de Trumball, habilement réparés par M. Chase, du Massachusetts. Le soin d'acheter pour le musée une série de plâtres reproduisant les chefs-d'œuvre de l'art plastique a été confié à M. Charles Perkins, l'auteur des *Sculpteurs Toscans, leurs œuvres et leur temps*. Enfin une des galeries contient la collection de Jarves, précieuse pour l'histoire de la peinture en Italie, depuis les premiers siècles jusqu'à l'époque éclectique.

Toutes ces collections sont ouvertes gratuitement au public. Les motifs les plus élevés ont engagé les fondateurs de cette institution à donner aux beaux-arts, dans l'université d'Yale, une place que les autres universités ne manqueront

pas de leur accorder, à son exemple. « Les beaux-arts, disent-ils, revêtent d'une forme, perçue par les yeux et par l'oreille, les idées de beauté qui ne sont autre chose qu'un reflet de la perfection divine. Leur culture n'a pas seulement pour objet d'agrandir la sphère des connaissances humaines, en appelant sur un terrain nouveau l'exercice de la raison. Les beaux-arts développent l'imagination et élèvent l'esprit à une conception de plus en plus idéale de toutes les branches du savoir auxquelles il se livre. Il ne suffisait pas au Créateur, ajoutent-ils, d'avoir adapté ses œuvres aux exigences de la vie et au développement de l'intelligence; il a voulu les couronner, pour ainsi dire, de l'auréole de la beauté, afin que l'homme comprît combien ses œuvres, à lui, sont au-dessous de l'idéal qu'il conçoit, mais qu'il ne peut atteindre qu'en les marquant, à son tour, autant que le permettent ses forces, du sceau de la perfection. Ce qui doit faire sentir la nécessité de comprendre l'étude des beaux-arts dans le cercle qu'embrasse l'éducation, c'est que par la mystérieuse harmonie qui s'établit, dans l'âme humaine, entre toutes les idées, le beau et le bien s'associent d'une manière tellement intime qu'il est impossible qu'elle soit éprise de l'amour du beau, sans être en même tems pénétrée de l'amour de la vertu. » Enfin, des considérations puisées dans la nature même de la société améri-

caine, contenant encore, comme toutes les nations à leur période de formation, quelques éléments grossiers et rudes, font attacher un prix infini à tout ce qui ennoblit les âmes, fait taire les appétits sensuels et inspire le goût des pures jouissances intellectuelles. L'amour de l'art, avec les raffinements qu'il amène à sa suite, est le privilége des nations parvenues à leur plus haut degré de civilisation. Les beaux-arts faisant désormais partie de l'éducation publique lui apporteront donc un élément dont l'influence ne tardera pas à se faire sentir. Je reviendrai sur ce sujet en m'occupant de l'université de Michigan.

LE MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE.

C'est encore pendant les dernières années écoulées que les collections de minéralogie et de géologie, lontemps désignées sous le nom de *Cabinet du Collége*, ont reçu de notables additions. Mais plus de la moitié des échantillons, tirés en grande partie de la vallée du Connecticut, n'avaient pu, faute d'un local suffisant, être mis sous les yeux du public. La nomination d'un professeur de zoologie a fait donner une immense extension aux collections d'histoire naturelle, et le collége possède, à l'heure qu'il est, plus de deux cent mille spécimens zoologiques. Il fallait, pour que toutes ces

richesses pussent être convenablement placées et scientifiquement classées, un édifice proportionné à leur importance. Un don de 750,000 fr., fait au collége d'Yale par le généreux M. George Peabody, en a rendu la construction possible. Le musée d'histoire naturelle, qui portera son nom, offrira bientôt un nouveau témoignage de son inépuisable bienfaisance.

LA BIBLIOTHÈQUE.

Le nombre des volumes de la bibliothèque du collége se monte aujourd'hui à 55,000 volumes, et s'est accru, durant les trois dernières années, de 5,000 volumes. Pendant la même période, la bibliothèque s'est enrichie de 6,000 brochures, la plupart provenant de dons particuliers.

Je trouve, parmi les derniers achats les plus importants la nouvelle édition des *Actes des Saints*, des Bollandistes ; les *Actes de l'Académie impériale Leopoldino-Carolina*, 53 volumes in-4°; une édition complète des publications de la Société Percy ; les annales des papiers de l'État, des chroniques et des mémoires sur la Grande-Bretagne et l'Irlande, pendant le moyen âge, 40 volumes de la première série et 80 volumes de la dernière.

La littérature contemporaine des États d'Europe s'est enrichie dernièrement d'environ 1,000 volumes, et, grâce à la générosité de Jared Linsly, de

New-York, des mesures ont été prises pour l'accroissement constant de cette section de la bibliothèque. M. Woosley, président du collége, a donné, outre un grand nombre d'ouvrages en français et en allemand, tous appartenant à la littérature contemporaine, un millier de volumes qui constitueront la partie la plus considérable de la bibliothèque grecque; c'est la plus riche donation qu'elle ait reçue depuis celle que lui fit l'évêque Berkeley, en 1733.

Parmi les manuscrits qu'elle possède, je mentionnerai les travaux du professeur Joseph-S. Hubbard, sur les comètes (12 volumes in-4°), offerts par sa famille ; la correspondance scientifique entre sir William Reid et M. William-C. Redfield, 3 volumes offerts par John-H. Redfield.

La musique n'est pas oubliée. Grâce aux 5,000 francs donnés par M. William-A. Larned, la bibliothèque s'est procuré la dernière édition des œuvres de Beethoven et les publications des Sociétés Bach et Hændel.

La collection de monnaies qui, en 1860, comprenait moins de 1,000 pièces, s'est élevée, par suite de donations, à 7,000. Un grand nombre de doubles viennent d'être mis à part; la vente ou l'échange de ces objets serviront à augmenter les ressources de la bibliothèque.

Outre la bibliothèque appartenant spécialement au collége, il en existe trois autres : celle de l'école

des sciences de Sheffield, contenant spécialement des ouvrages qu'il est constamment utile de consulter, et ceux qui rendent compte du mouvement littéraire périodique en ce qui concerne la sphère de son enseignement; celles des sociétés Linonienne et des Frères, contenant 26,000 volumes; et enfin celle de la *Société orientale américaine*, qui, déposée depuis quelques années dans les bâtiments de la bibliothèque du collége, est pareillement mise à la disposition des étudiants.

LA CHAPELLE.

Il y a quelques années, M. Joseph Battel, de New-York, donna au collége d'Yale une somme de 150,000 francs pour l'érection d'une chapelle; mais après avoir consulté les architectes et considéré les besoins du collége à cet égard, les administrateurs furent d'avis de différer l'emploi de cette généreuse donation, et d'en placer l'argent de manière à profiter des intérêts accumulés. Ces fonds s'élevaient, grâce à cette combinaison, au 1er janvier 1868, à 190,720 fr. 20 cent. Bien que le besoin d'une chapelle commune à tous les départements de l'université se fasse de plus en plus sentir chaque jour, le prix exorbitant du matériel et de la main-d'œuvre, le désir de faire une construction digne de l'institution, et sur un plan qui réponde à tous ses besoins, en ont jusqu'à ce jour

retardé l'exécution. Le comité de l'enseignement a proposé de joindre à la nouvelle chapelle un monument commémoratif des jeunes gens de l'école d'Yale qui sont morts dans la dernière guerre, comme cela s'est fait déjà dans plusieurs établissements ayant fourni aux armées de l'Union fédérale d'héroïques défenseurs.

J'ajoute à ces divers renseignements la liste des bienfaiteurs des différents départements du collége d'Yale, ayant donné, depuis 1860, une somme de 25,000 fr. ou plus.

Joseh Battel, pour l'érection d'une chapelle, le développement des études musicales et l'école des sciences, 180,000 fr.

William-A. Buckingham, 25,000 fr. au département de la théologie (en addition à ses dons antérieurs).

Cornelius-S. Bushnell, 25,000 fr. pour la théologie.

Siméon-B. Chittenden, 150,000 fr. pour la chaire fondée par le collége des prédicateurs.

William-Vheeler De Forest, 25,000 fr. au département de la théologie.

William-E. Dodge, 50,000 fr. pour un nouveau bâtiment affecté au département de la théologie.

Henry Farnam, pour un nouveau dortoir au département de l'académie, 181,324 fr.

Jared Linsly, 25,000 fr. pour l'achat de livres destinés à la bibliothèque du collége.

MM. William-A. Larned, 25,000 fr. pour le développement des études musicales; 5,000 fr. pour l'achat d'ouvrages de musique.

William-A. Macy, legs de livres et d'une propriété pour la création d'une bourse graduée.

Samuel-F.-B. Morse, le tableau de *Jérémie*, par Washington, acheté, comme nous l'avons vu, pour le collége, au prix de 35,000 fr.

George Peabody, pour la construction et la dotation d'un muséum d'histoire naturelle, 750,000 fr.

Pelatiah Perit, un legs de 75,000 fr. pour une chaire.

David Root, pour le département de la théologie, rente de 2,500 fr., s'élevant quelquefois à 4,000 fr.

Samuel-L. Selden, 25,000 fr:

Deux donateurs anonymes, 75,600 fr. pour la création d'une chaire de botanique.

Joseph-E. Sheffield, pour l'école des sciences, un bâtiment deux fois agrandi et amélioré aux frais du donateur; de plus 250,900 fr. pour des chaires; 50,900 fr. pour une bibliothèque et des instruments d'anatomie; total : 805,000 fr.

David Smith, un don de 25,000 fr. pour la Faculté de théologie.

Augustus-R. Streit, 85,000 fr. pour une chaire de langues modernes; un bâtiment pour

l'école des beaux-arts ; une donation pour les besoins futurs de l'école; un legs au département de la théologie; un don de 5,000 fr. à l'école des sciences ; total : 1,400,000.

Thomas-S. Williams, 25,000 fr. pour les fonds généraux du collége.

Olivier-F. Winchester, 25,000 fr. pour le fonds général de l'école scientifique de Sheffield.

Un donateur anonyme, 472,830 fr. pour la construction de chambres destinées à recevoir les élèves du département académique.

Un autre donateur anonyme, 75,000 pour un nouvelle chaire.

Le chef de justice Williams de Hartford, 25,000 fr. pour le fonds général du collége.

Ainsi, grâce aux libéralités d'une vingtaine d'hommes généreux, un seul collége a pu recevoir, en moins de huit années, des donations s'élevant à 4 millions et demi de francs. Ce fait, loin d'être particulier à l'université d'Yale, se produit, chaque jour, dans toutes les parties de l'Union américaine. Je pourrais y signaler, avec un égal dévouement au progrès des hautes études, le même élan de la part de négociants, d'industriels faisant un aussi noble usage de leur fortune ! Certes, on ne peut qu'éprouver une vive admiration pour une société qui donne ainsi aux nations, demandant tout à l'initiative de leurs gouvernements, l'exemple de ce que

peuvent faire celles qui doivent tout à l'initiative de leurs citoyens.

UNIVERSITÉ DE CAMBRIDGE.

COLLÉGE HARVARD.

Le collége Harvard se compose, comme celui d'Yale, de cinq départements, c'est-à-dire d'un collége littéraire ou académie, et des quatre facultés de théologie, de droit, de médecine et des sciences. Le nombre des élèves était en 1868 : pour le collége proprement dit, de 479 ; pour la théologie, de 23 ; pour le droit, de 125 ; pour la médecine, de 330 ; pour les sciences de 63 ; en tout, 1,020.

I. — DÉPARTEMENT ACADÉMIQUE.

Les cours sont pour le collége de quatre années, et de trois pour ceux de chacune des quatre Facultés.

L'enseignement académique embrasse l'instruction religieuse, la philosophie, la rhétorique, l'histoire, les langues modernes, le latin, le grec, l'hébreu, l'histoire naturelle, l'anatomie, la physiologie, la chimie, la minéralogie, la physique et les mathématiques. Les additions successives, dont se sont surchargés les programmes de l'enseignement, ont engagé les professeurs à établir une distinction entre les études obligatoires et celles qui ne sont que facultatives (1).

1. L'appendice contient le programme des études pour les quatre années.

Quarante bourses ont été fondées en faveur des élèves les plus distingués. Le collége possède un fonds de secours, résultat de plusieurs donations particulières, et dont le revenu est employé pour venir en aide aux étudiants peu aisés. Le revenu d'un autre fonds est alloué, sous forme de prêt, aux élèves qui en ont besoin et qui peuvent recevoir chaque année, à ce titre, de 20 à 80 dollars.

C'est encore au moyen d'offrandes faites à l'établissement que sont donnés, à la fin de chaque année académique, des prix, soit en livres, soit en argent. M. James Bowdoin a fondé de cette manière trois prix de 150 et de 120 fr., pour les meilleures dissertations composées par les étudiants appartenant aux différents départements de l'université. D'autres prix de 175 fr. sont assignés aux compositions en grec et en latin. Les prix Boylston ont pour but d'encourager la déclamation et la lecture à haute voix. Les concurrents choisissent pour les réciter des morceaux tirés des auteurs anglais, grecs et latins. Le mérite des lecteurs est apprécié par quelques hommes éminents, appartenant au sénat, au barreau ou à la chaire évangélique. Les épreuves sont publiques, et on les suit avec un grand intérêt. Voici les sujets qui, pour les prix de dissertation, ont été traités en 1868 ; ils pourront faire juger de la nature et de la force des études littéraires et philosophiques dans l'Académie. Pour

les étudiants pourvus de grades : État actuel de la philosophie positive ; Le ritualisme ; Quelle place Dryden occupe-t-il dans la littérature anglaise ?

Pour les élèves de quatrième année (*seniors*) : Mouvements des sociétés coopératives dans l'industrie et dans le commerce ; Thomas More considéré comme homme et comme écrivain ; Examen comparatif des doctrines des réalistes, des nominalistes et des conceptualistes.

Pour les *juniors* (troisième année) : De la psychologie considérée comme une science ; Caractère public, privé et littéraire de Pline-le-Jeune.

Le sujet de la composition latine était la traduction du XXVIe chapitre de Gibbon, et celui de la composition grecque était la traduction du XXXe chapitre de l'*Histoire grecque* de Smith.

Indépendamment des cours réguliers, les élèves sont admis à suivre des conférences faites pendant l'année, par des savants ou des littérateurs.

Les frais d'études pour l'instruction, la bibliothèque, la salle de lecture, le gymnase, etc., s'élèvent à 520 fr. Les autres dépenses, pour la nourriture, le chauffage, le logement en ville, varient de 1,100 à 1,600 fr.

II. — Faculté de théologie.

Les candidats admis à suivre les cours de la Faculté de théologie doivent être pourvus du titre de

bachelier ès arts. Dans le cas contraire, ils sont soumis à un examen comprenant : la grammaire latine, la grammaire grecque, l'*Énéide* de Virgile, des discours choisis de Cicéron, de Salluste, l'*Anabase* de Xénophon, les deux premier livres de ses *Mémoires*, et le premier livre d'Hérodote ; la géographie, l'arithmétique, la géométrie et l'algèbre ; la logique et la rhétorique de Whately, l'*Essai sur l'entendement humain* de Locke, les *Éléments de Philosophie* de Dugald Stewart, les *Principes de Morale* de Dymond, l'*Introduction à l'Esthétique* de Jouffroy et l'*Analogie* de Butler.

Le prix des études est, pour chacune des cinq années, de 375 fr., comprenant l'instruction, le logement et l'usage des livres classiques. Les étudiants doivent avoir en leur possession un exemplaire de l'Ancien et du Nouveau Testament. Les études comprennent la langue hébraïque, les principes de la critique et de l'interprétation des textes, la religion naturelle, les preuves de la religion révélée, la théologie systématique, la morale du christianisme, la théologie pratique, l'histoire de l'Église, les exercices de prédication, les offices religieux, les devoirs des ministres. Les élèves des classes les plus avancées sont exercés à l'improvisation et ceux des cours de troisième année prêchent quelquefois, pendant la saison d'été, dans certaines églises de Cambridge. Tous peuvent

suivre les cours et les conférences qui ont lieu pour les étudiants du département académique.

De nouvelles chaires de théologie viennent de se fonder à Cambridge, par suite d'un don de 500,000 fr. fait à une corporation du rit épiscopal par Mme Caroline Merriam, de Boston.

III. — Faculté de droit.

Le but que se propose la Faculté de droit est d'offrir un cours complet d'instruction aux jeunes gens qui se destinent au barreau, et un cours de jurisprudence commerciale pour ceux qui se proposent d'entrer dans les affaires.

Aucun certificat d'études n'est exigé des étudiants ; s'ils ne sont pourvus d'aucun grade universitaire, ils doivent être âgés de dix-neuf ans.

Le cours d'études, pour ceux qui se destinent au barreau, embrasse les différentes branches de la législation commune et du droit naturel, la jurisprudence navale, commerciale, internationale et constitutionnelle ; pour ceux qui doivent embrasser les carrières industrielles ou commerciales, tout ce qui constitue la jurisprudence du commerce, les agences, les sociétés, les baux, les lettres de change, les assurances, la navigation, le droit maritime et la loi constitutionnelle.

Les lois ou coutumes locales et municipales particulières aux divers États ne sont l'objet d'aucun

enseignement spécial. Ces matières sont traitées par les professeurs dans des entretiens particuliers avec les élèves qui désirent les étudier.

En général, les étudiants ont la liberté de choisir parmi les cours établis dans la Faculté ceux qui conviennent le mieux au but qu'ils veulent atteindre. Tout en s'y appliquant de préférence, ils ne doivent pas rester indifférents aux autres.

Ils ont chaque semaine des conférences dans lesquelles ils traitent et discutent, sous la direction d'un des professeurs, des questions judiciaires.

La bibliothèque de la Faculté met à la disposition des étudiants 13,000 volumes, parmi lequels se trouvent les rapports et les statuts concernant l'Union fédérale et chacun des États en particulier; une collection de rapports, de lois et d'annuaires publiés par l'Angleterre, ses principaux traités avec les États-Unis; un recueil aussi complet que possible des lois de l'Écosse, de la France, de l'Allemagne, de l'Espagne, de l'Italie et des autres puissances étrangères; les meilleures éditions des lois romaines, et les commentaires les plus estimés sur le droit civil.

Les élèves, au nombre de 120 environ, forment trois divisions. Les frais d'études et les autres dépenses varient pour chacun d'eux de 750 à 1,100 fr. Ils peuvent, moyennant un supplément de 25 fr. pour chaque cours, suivre au collége scientifique

les leçons de géologie et de zoologie du professeur Agassiz, ou ceux d'anatomie comparée et de physiologie du professeur Wymann.

IV. — Faculté des sciences.

A cette Faculté appartiennent l'école scientifique de Lawrence, l'école des mines et l'observatoire astronomique.

Les élèves admis à suivre les cours de l'école scientifique doivent être âgés de 18 ans. Ces cours ont pour objet l'enseignement de la chimie, de la zoologie, de la géologie, les arts et manufactures, la botanique, l'anatomie comparée et la physiologie, les mathématiques et la minéralogie.

Cours de chimie. — Chimie théorique et pratique, analyse qualitative et quantitative, principales applications aux arts et à l'industrie.

Zoologie et Géologie. — Principes de la classification des animaux d'après leur structure et leur développement embryonnaire ; Études de leurs affinités naturelles, de leurs habitudes, de leur distribution géographique, des relations existant entre les races existantes et les races détruites. Ces cours sont faits par le célèbre professeur Agassiz, dont l'enseignement est une des gloires de l'université de Cambridge.

On sait que le musée de zoologie comparée du collége Harvard s'est enrichi dans une proportion immense des collections rapportées du Brésil et principalement de la vallée de la rivière des Amazones par le docteur Agassiz, grâce à la munificence d'un des membres de la Faculté et au bienveillant appui de l'empereur du Brésil. Nous retrouvons encore ici M. George Peabody qui, en donnant 850,000 fr. au musée géologique, a permis à l'université de construire un magnifique édifice pour y placer ses précieuses collections.

L'école destinée à former des ingénieurs, fondée sur le modèle de notre école centrale des arts et manufactures, en a adopté presque tous les programmes.

Les leçons de botanique se donnent dans des excursions qui ont lieu pendant les mois de mai et de juin.

Le cours d'anatomie comparée est fait par le professeur dans l'amphithéâtre de l'école.

La minéralogie embrasse la cristallographie, les propriétés physiques des minéraux et la classification des différentes espèces minérales. Toutes les leçons ont lieu dans le beau cabinet minéralogique de l'université et les expériences dans le laboratoire.

L'école spéciale des mines et de géologie pratique a été ajoutée depuis peu à l'école scientifique de Lawrence. Le cours complet est de quatre années.

L'enseignement a surtout pour but de faire connaître les méthodes appliquées au travail des mines et à la métallurgie, afin de mettre les étudiants en mesure de contribuer à l'exploitation des immenses richesses minérales que possèdent les États-Unis.

A l'observatoire astronomique, les élèves sont initiés à la connaissance des corps célestes, des moyens d'observation établis par la science, des tables de navigation, des mesures terrestres et nautiques, enfin de tout ce qui peut contribuer aux progrès de l'astronomie et des sciences qui s'y rattachent. Les observations recueillies par les professeurs et les élèves sont publiées chaque année. M. Safford et le professeur Bond ont mis au jour l'année dernière deux savants volumes sur ces matières.

V. — Faculté de médecine.

C'est à Boston qu'est établie l'école de médecine, afin que les étudiants puissent y trouver, pour la clinique et les dissections, des ressources que l'on ne peut se procurer qu'au sein des grandes villes. L'enseignement est confié à quatorze professeurs titulaires, deux professeurs assistants, deux conférenciers, plusieurs préparateurs et un démonstrateu adjoint. L'école possède un musée anatomique très-riche, une bibliothèque qui s'augmente chaque

jour, un amphithéâtre pour les dissections, un vaste laboratoire de chimie.

Les leçons se donnent au collége médical de Massachusetts, à l'hôpital général, à l'hôpital de la cité, à l'hôpital de la marine, au dispensaire, à l'hospice des sourds et des aveugles, etc. — Les étudiants peuvent suivre, à Cambridge, tous les cours scientifiques. Il y a, chaque semaine, des conférences dans lesquelles les étudiants sont tenus, sous la surveillance des professeurs, de faire sur l'état des malades toutes les observations relatives au diagnostic, au traitement ou aux opérations chirurgicales.

Le programme des cours pour l'année 1868 indiquait pour chaque semaine les leçons suivantes :

Anatomie et physiologie, cinq leçons; anatomie pathologique, deux; physiologie et pathologie, deux; chimie, deux; matière médicale, trois; chirurgie, trois; chirurgie clinique, une; accouchements et médecine légale, trois; théorie et pratique de la physique, quatre; médecine clinique, trois; ophthalmologie, une; psychologie, deux. L'année classique se compose de quatre trimestres.

Pour obtenir le titre de docteur, le candidat doit, avant d'être admis aux examens, justifier qu'il est âgé de 21 ans au moins, qu'il a suivi les leçons données par deux des professeurs du collége médical de Massachusetts; qu'il a, pendant trois années,

étudié et pratiqué l'art médical sous la direction d'un praticien légalement autorisé; s'il n'est pas pourvu de grades universitaires, il doit faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue latine et de la physique.

L'examen porte sur toutes les matières qu'embrasse l'enseignement théorique et pratique de l'école. Une attention toute particulière est donnée aux thèses présentées par les candidats, et ce n'est qu'après qu'elles ont reçu l'approbation de la majorité des membres de la Faculté, qu'il est procédé aux examens oraux, d'après lesquels sé confère le titre de docteur en médecine ou en chirurgie.

Un prix de 750 fr. est donné chaque année à l'auteur de la meilleure dissertation sur un sujet relatif à la médecine.

Les frais d'études sont de 1,000 fr., outre 15 fr. pour les inscriptions et 100 fr. pour le diplôme de docteur.

Chacun des départements dont se compose l'université de Cambridge possède sa bibliothèque particulière. La plus importante est celle du collége, qui est commune à toutes les Facultés. Le nombre total des volumes est de 176,000, distribués ainsi qu'il suit : bibliothèque du collége, 115,500; jardin botanique, 3,000; faculté de théologie, 16,000; faculté de droit, 13,000; école scientifique de Lawrence, 3,000; collége médical, 2,000; musée zoo-

logique, 5,000; observatoire, 2,500; société des étudiants, 16,000.

Les dépenses pour les cinq départements ont été, en 1868, d'après le compte présenté par le trésorier, de 926,345 fr., savoir : 468,582 fr. pour les frais matériels et 457,763 fr. pour les traitements des professeurs.

Les sommes données successivement à l'université de Cambridge, par ses bienfaiteurs, formaient à cette époque, sans compter les bâtiments, les bibliothèques et les autres propriétés ne donnant pas de revenus, un capital de 10,432,190 fr.

CHAPITRE II

COLLÉGES DE NEW-YORK.

COLLÉGE DE LA CITÉ, COLLÉGE COLUMBIA, UNIVERSITÉ.

Trois grands établissements publics, indépendamment des académies et des institutions privées, sont consacrés, à New-York, à l'enseignement secondaire et à l'enseignement supérieur : ce sont le collége de la Cité, le collége Columbia et l'université de la ville de New-York.

Il y avait déjà bien des années que la ville fondée par les Hollandais, sous le nom de Nouvelle-Amsterdam, et occupée plus tard par les Anglais, qui lui ont donné le nom qu'elle porte, avait pris rang parmi les cités les plus commerçantes, lorsque les habitants songèrent à fonder des établissements scientifiques ou littéraires. Le premier de ses colléges, établi sous le nom de collége de la Sainte-Trinité, et désigné aujourd'hui sous celui de *Columbia college*, n'a reçu son organisation définitive

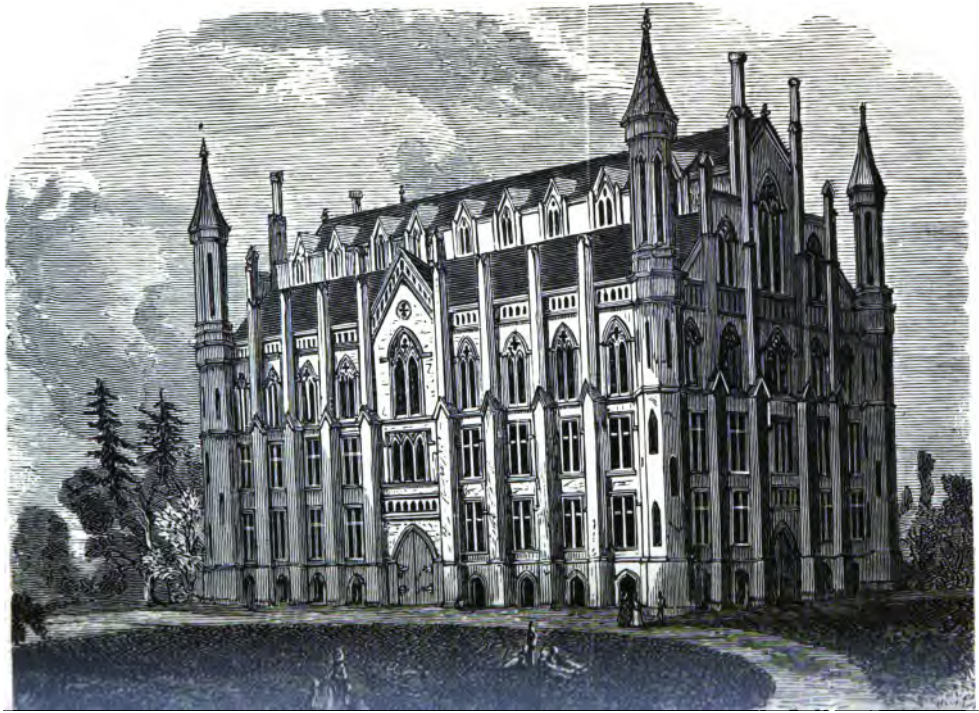

que vers le milieu du XVIIIe siècle. Devenue le centre du commerce du monde, la ville de New-York ne pouvait demeurer sur ce point au-dessous de Boston et de Newhaven, dont les universités sont presque contemporaines de leur fondation. Après avoir donné, comme nous l'avons vu, à ses écoles publiques une forte et complète organisation, elle a voulu avoir, à l'instar des villes de la nouvelle Angleterre, ses colléges et ses universités.

Le collége de la Cité de New-York, pour lequel a été construit l'admirable édifice, dont nous donnons le dessin, a été établi en 1866 par un acte de la législature. Il a remplacé un établissement qui, sous le nom de *Libre Académie*, était soumis à la surveillance du bureau des régents. Il compte aujourd'hui 770 élèves, savoir : 458 dans le cours préparatoire, 163 dans la classe de première année, 63 dans la deuxième, 55 dans la troisième, et 31 dans la quatrième.

Pour être admis aux cours du collége, il faut être âgé de quatorze ans, résider dans la cité, avoir suivi les écoles publiques pendant douze mois, et subir un examen, comprenant la lecture, l'écriture, la grammaire anglaise, l'algèbre jusqu'aux équations du deuxième degré, l'histoire des États-Unis et les principes de la tenue des livres.

Comme dans les colléges de Newhaven et de Cambridge, les élèves reçoivent, à la fin de l'année,

des prix de composition, d'histoire, de déclamation, de traduction, etc. Ils ont pour les études scientifiques des instruments de physique, des collections d'histoire naturelle, des laboratoires de chimie, des ateliers, un musée artistique, une bibliothèque de 14,000 volumes, due principalement aux libéralités de M. Seth Grosvenor.

COLLÉGE DE COLUMBIA.

Le collége Columbia se compose de quatre départements, ayant une école des lettres et des sciences (département académique ou collége proprement dit) réunissant 144 élèves; une école des mines, 109 élèves; une école de droit, 182 et une école de médecine, 319. — En tout, 754 élèves. Le premier département se subdivise, comme partout, en quatre classes. Les cours ont lieu de dix heures du matin à une heure après-midi. L'établissement ne reçoit que des externes. Tous les élèves se réunissent à neuf heures et demie à la chapelle, pour assister aux exercices religieux.

L'année scolaire est de neuf mois consécutifs, divisés en deux périodes ou sessions séparées, vers le commencement de février, par quelques jours de vacances.

Pour être admis aux cours de la première année,

il faut subir un examen sur les langues grecque et latine, les mathématiques, la géographie ancienne et l'histoire.

Les leçons données au collége de Columbia pendant les quatre années sont réglées ainsi qu'il suit :

Première année.— Mathématiques. Tous les jours algèbre et géométrie. — Langue grecque. Trois leçons par semaine : explication des trois premiers livres de l'*Odyssée* et les histoires d'Hérodote, traduction, analyse des textes, observations grammaticales. — Langue latine. Trois leçons : les *Odes* d'Horace, Tite-Live, traduction et thèmes. — Histoire romaine. Deux leçons.—Géographie ancienne. Deux leçons. —Chimie. Une leçon. — Physique ou histoire naturelle. Une leçon. — Le cours de l'allemand est facultatif et, comme il a lieu en dehors des trois heures réglementaires, il est en général peu suivi.

Les élèves de première année ont de plus à faire chaque mois une composition écrite sur un sujet désigné par le professeur, et à réciter des morceaux de prose ou de poésie en présence de la classe. On continue dans les années suivantes les études commencées dans la première.

Deuxième année.— Langue grecque : explication de la tragédie d'*Alceste* et des *Mémoires* de Xéno-

phon, thèmes grecs. Trois leçons par semaine. — Langue latine : *Satires* d'Horace, premier livre des *Géorgiques*, la *Germanie* et la *Vie d'Agricola*, thèmes et vers latins. Trois leçons. — Mathématiques : géométrie, mesure des surfaces, trigonométrie, géométrie analytique et leurs applications. Quatre leçons par semaine. — Histoire moderne, ancienne archéologie, philosophie de l'histoire, compositions et déclamations.

Troisième année. — Langue grecque : explication de l'*Electre* de Sophocle et du discours sur la couronne. Trois leçons par semaine. L'*Agamemnon* d'Eschyle est l'objet d'une étude particulière en dehors des heures régulières en vue de deux prix, l'un de 1,500 fr., l'autre de 750 fr. L'examen de fin d'année roule principalement sur ce dernier ouvrage.

Langue latine : les *Satires* de Juvénal, les *Offices* de Cicéron, l'*Art poétique* d'Horace. Deux leçons par semaine. — Mathématiques : mécanique, chimie théorique et pratique, rédactions corrigées par le professeur. Trois leçons. — Physique. Trois leçons.

Littérature, logique et esthétique : examen critique du *Paradis perdu* de Milton. Trois leçons.

Pendant tout le cours de l'année, les élèves ont

à traiter de vive voix et par écrit des sujets littéraires et philosophiques.

Quatrième année. — Langue grecque : le *Gorgias* de Platon, littérature grecque, philologie comparée. — Langue latine : Lucrèce, *de Natura rerum*, littérature latine. Topographie de Rome, continuation des cours de chimie et de physique, minéralogie, géologie et astronomie, philosophie, psychologie, économie politique, histoire de la religion chrétienne.

Dans ces différents cours, les élèves ont à répondre par écrit à une série de questions posées par les professeurs, en se référant aux ouvrages mis entre leurs mains.

Les anciens et les nouveaux élèves du collége Columbia ont formé quatre sociétés rattachant à l'établissement un nombreux personnel, qui porte naturellement un grand intérêt à la prospérité de la maison et aux progrès des études : la *Société philolexienne*, fondée en 1802, compte 1,054 élèves anciens, *alumni*, et 43 membres présents; la *Société peitologienne*, fondée en 1806, a 933 *alumni* et 50 membres présents ; la *Société des jeunes chrétiens* a 47 *alumni* et 15 membres ; la *Société de l'union de l'Église*, 7 *alumni* et 15 membres.

Les cinq premiers élèves de chaque division, as-

pirant aux grades universitaires, sont portés sur une liste d'honneur, placée dans une salle particulière du collége.

La Société des *alumni* a le droit de présenter quatre élèves boursiers. Le droit d'en présenter deux est également attribué à la corporation de la Cité de New-York, à celle de Brooklyn, aux tuteurs (trustees) de l'Association mercantile de la librairie, de l'Institut américain, de l'Institut mécanique et de la Société générale des industriels et des négociants. Une bourse est aussi accordée à la corporation de Jersey.

Toute association religieuse peut également obtenir l'éducation gratuite pour un élève se destinant au ministère. Le même avantage est accordé à toute école qui présente quatre élèves payant le droit d'immatriculation à l'université, et à toute personne ayant payé 5,000 fr. pour la fondation d'une bourse perpétuelle. Toute corporation religieuse ou toute personne ayant, en versant une somme de 100,000 fr., fondé une chaire dans l'ordre littéraire, politique, des sciences physiques et mathématiques, des langues anciennes ou modernes, pourra nommer, avec l'approbation des tuteurs du collége, un professeur jouissant de tous les droits appartenant au professorat.

DROIT ET MÉDECINE.

Les observations auxquelles ont donné lieu précédemment les facultés de droit et de médecine des colléges d'Yale et de Harvard, peuvent être appliquées à l'enseignement que reçoivent les élèves de ces deux facultés au collége Columbia. Je me bornerai à mentionner ici quelques particularités remarquables, concernant l'important département de médecine et de chirurgie.

D'après le plan d'instruction adopté par l'institution, c'est la clinique qui occupe la première place, et c'est au lit des malades que toutes les matières qui sont l'objet de l'enseignement théorique trouvent leur application. Les magnifiques hôpitaux de New-York, et entre autres le New-York hospital, le Bellevue hospital, le Charity hospital, offrent à la science le champ le plus riche et le plus étendu.

Le New-York hospital, en particulier, a depuis plusieurs années offert de grandes facilités pour les opérations chirurgicales. Sa position dans Broadway au milieu de la population condensée du quartier des affaires, présente de nombreux cas, blessures ou maladies aiguës, qui requièrent surtout l'intervention de la chirurgie. Sur 3,100 maladies traitées dans cet hôpital en 1867, 1,400 appartenaient à la médecine et 1,700 à la chirurgie;

460 provenaient de coups, de blessures, de fractures, de brûlures ou d'accidents fortuits. Tous les étudiants peuvent assister aux opérations.

Quant aux maladies dont s'occupe la médecine, elles présentent un intérêt particulier, à cause du grand nombre de marins traités dans l'établissement. Les étudiants y peuvent observer les maladies auxquelles les hommes de mer sont plus particulièrement sujets, telles que la pleurésie, la pneumonie, les rhumatismes, les fièvres typhoïdes et malignes.

A l'hôpital de Bellevue, situé dans le voisinage du collége de Columbia, et qui reçoit annuellement plus de 10,000 malades, les étudiants trouvent des moyens d'instruction bien plus nombreux encore.

Ils peuvent étudier à la Charité les nombreux cas de maladies vénériennes, le typhus et les affections génito-urinaires, pour le traitement desquels l'hôpital a été spécialement établi.

C'est surtout dans les huit dispensaires, où sont admis les malades indigents, que le plus grand nombre d'affections morbides peut être observé. Le dispensaire Demilt, dans le voisinage du collége, reçoit et traite chaque année plus de 25,000 malades. Il se divise en plusieurs départements où se traitent séparément toutes les affections classées en maladies de l'abdomen, de la peau, de la poitrine, des poumons, etc.

Une autre source d'instruction est ouverte aux élèves dans l'hôpital où se traitent les maladies des yeux et des oreilles, *New-York Eye and Ear Infirmery*. Plus de 8,000 cas d'inflammations des conjonctives, d'amauroses, de cataractes, de tumeurs de l'orbite, de strabisme, peuvent être étudiés chaque année.

Les conditions pour l'admission au grade de docteur sont les mêmes que celles qui sont requises dans les autres écoles de médecine. Le droit d'immatriculation se paye 25 francs, le diplôme 15 francs. Les élèves suivent les cours de tous les professeurs, moyennant une rétribution de 700 fr.

ÉCOLE DES MINES.

Cette école, fondée depuis quelques années seulement, à acquis une grande importance. Elle a pour but, comme son nom l'indique, de former des ingénieurs des mines. Le cours d'études est de trois années. L'addition d'un cours préparatoire d'une année a été jugée nécessaire.

L'enseignement embrasse : la géométrie analytique, le calcul infinitésimal, la géométrie descriptive, la mécanique, le dessin des machines, les machines employées dans l'exploitation des mines, la physique, la chimie inorganique, la chimie analytique, la métallurgie, la cristallographie, la minéralogie, l'essayage des métaux, la géologie, la

paléontologie, la botanique, la construction des cartes, les rapports entre les sciences, les langues allemande et française.

Le corps des professeurs, préposés à ces différentes branches d'enseignement, a décidé que le diplôme d'ingénieur des mines ne pourrait être accordé qu'à des sujets ayant parcouru d'une manière sérieuse le cours complet d'études. Une juste sévérité est donc appliquée aux examens que doivent subir les aspirants à ce grade. L'épreuve à laquelle les examinateurs attachent le plus de prix consiste à présenter un projet d'exécution pour une exploitation métallurgique ou un travail de mines, avec plans, dessins, devis, détails de constructions, etc., conformément à des données fournies par les professeurs. Ce genre de travail est précisément celui qui devra être demandé au jeune ingénieur ou métallurgiste, quand il entrera en fonctions, s'il a le bonheur de trouver un emploi.

Le président du collége de Columbia, l'honorable M. F.-A.-P. Barnard, qui a bien voulu me faire les honneurs de cette belle institution, a pu la comparer aux écoles des mines de Paris et de Londres. « Il a trouvé, m'a-t-il dit, l'école de Paris établie dans un immense et splendide bâtiment, et pourvue de collections scientifiques qui n'ont point de rivales dans le monde pour leur beauté et leur richesse. »

Il m'exprimait aussi toute son admiration pour les savants chargés des différentes parties de l'enseignement et la solidité des études. Mais il ne pouvait s'empêcher de reconnaître que, pour la facilité et l'ordre des travaux, il préférait les vastes laboratoires et les grandes salles de Columbia collége, où se réunissent tous les élèves ayant à exécuter les mêmes travaux, aux nombreuses classes où les élèves de Paris se livrent séparément à l'étude des différentes parties de la science. Cet arrangement rend la surveillance plus difficile et l'intervention des maîtres moins profitable à tous. Les mêmes inconvénients existent à l'école de Londres.

M. Barnard regrette que l'étude des langues modernes et principalement de l'allemand et du français, si utile aux jeunes gens qui, dans l'intérêt de leur profession, doivent compléter leurs études dans les pays étrangers, soit beaucoup trop négligée par les étudiants américains.

« Celui qui voyage, disait-il, en parlant d'après sa propre expérience, sans s'être rendue familière, par la pratique, la langue du pays qu'il visite, comprendra mieux que je ne pourrais le dire le sentiment pénible qu'il éprouve en présence des objets sur lesquels il aurait besoin de recevoir des indications précises, s'il ne peut ni adresser des questions aux personnes avec lesquelles il se rencontre, ni répondre à celles qui lui sont faites. » La

nécessité de l'étude des langues étrangères est donc trop vivement sentie à l'école des mines pour que, dans un avenir prochain, l'enseignement du français et de l'allemand n'y soit pas régulièrement introduit, comme on l'a fait déjà, depuis plusieurs années, au collége Harvard.

A ce sujet, le savant président de Columbia collége me signalait l'embarras que cause à toutes les personnes qui s'occupent de l'organisation de l'instruction secondaire l'accumulation des matières dont elle a dû nécessairement être surchargée, lorsqu'à l'enseignement longtemps borné à l'étude des langues anciennes il a fallu ajouter l'histoire, les langues modernes, les nombreuses branches de l'enseignement scientifique, et une foule de matières accessoires.

Cet encombrement, contre lequel l'université française n'a point encore trouvé de remèdes, donne lieu dans tous les pays aux mêmes plaintes. M. Barnard juge que tous les élèves ne pouvant embrasser le cercle entier d'études ainsi multipliées, ce qu'il y a de mieux à faire, c'est de leur laisser le choix des cours scientifiques ou littéraires qui répondent le mieux aux carrières qu'ils se proposent d'embrasser. Quelques-uns seraient obligatoires, les autres facultatifs. Quant aux langues modernes, il serait d'avis qu'on en commençât l'étude dans les classes inférieures, usage heureusement introduit dans les

lycées de France, depuis plusieurs années, comme je le lui ai fait observer. Elle devrait essentiellement faire partie de l'enseignement élémentaire. Les langues et les littératures anciennes continueraient à être l'objet principal des études dans les classes supérieures de l'enseignement secondaire pour les jeunes gens qui se disposent à suivre les cours de la faculté de droit. Ils suivraient alors une partie seulement des cours scientifiques. Ce serait le contraire pour ceux qui, se préparant à la profession médicale, aux écoles spéciales pour les mines, les arts et les manufactures, pourraient porter a plus grande partie de leurs efforts sur les mathématiques et les sciences naturelles. Je laisse ici ces questions intéressantes, dont l'examen m'entraînerait trop loin. J'aurai peut-être, dans le cours de cet exposé, plus d'une occasion de les reprendre.

UNIVERSITÉ DE LA VILLE DE NEW-YORK.

L'université de la ville de New-York est dirigée par un conseil, dont les membres sont élus par les eprésentants des fondateurs de l'institution. Ils se réunissent une fois par an pour procéder aux élections, qui ne portent à chaque session que sur un quart seulement des membres du conseil.

L'université de la ville de New-York a été insti-

tuée par acte de la législature de l'État, comme tous les autres établissements du même genre.

Le bureau des régents de l'université de l'État a droit de surveillance sur elle, mais il n'exerce aucun contrôle sur son enseignement. L'université est également seule juge des conditions auxquelles elle délivre ses diplômes.

Elle se compose de six Facultés :

Sciences et lettres,
Droit,
Médecine,
Chimie théorique et pratique,
Beaux-arts,
Architecture et génie civil.

L'acte législatif, qui a institué l'université, lui interdit l'enseignement de la *théologie*.

Elle enseigne et délivre des grades.

Les professeurs sont nommés à la majorité des voix par les membres du conseil de l'université. Les règlements n'exigent pas des candidats aux chaires la production de diplômes spéciaux. Le conseil se borne à prendre sur leur moralité et leur savoir les renseignements de nature à guider ses choix.

Les personnes qui suivent les cours de la Faculté des sciences et des lettres payent annuellement à l'université une somme de 400 fr., plus 75 fr. pour les dépenses accessoires. Le prix du diplôme de

bachelier ès arts est de 75 fr., et celui de maître ès arts est de 50 fr.

Les grades honoraires sont conférés gratuitement.

Les charges imposées aux étudiants en médecine s'élèvent à 275 fr., qui se décomposent de la manière suivante :

Prix du cours.	75 fr.
Droit d'immatriculation.	25
Frais pour les expériences pratiques. . . .	25
Droit de diplôme..	150
	275 fr.

Les cours du printemps, de l'été et de l'automne sont ouverts gratuitement aux étudiants qui ont suivi les cours d'hiver.

Dans les Facultés de chimie, de génie, d'architecture et de droit, les étudiants versent à la Faculté 500 fr. par an , plus 50 fr. lors de leur admission au premier grade.

Dans la Faculté des beaux-arts, les prix des cours sont réglés par les professeurs et varient selon les exigences de l'enseignement.

L'université n'exige pas de droits d'examen pour les étudiants qui ont suivi ses cours.

Elle ne reçoit pas de subvention de l'État.

Les émoluments des professeurs se composent, dans chaque Faculté, du montant des frais de cours payés par les étudiants. La Faculté des sciences et

des lettres jouit en outre du bénéfice de plusieurs dotations. Les honoraires touchés, en 1867, par les professeurs de ce département, ont atteint 148,000 fr. environ.

Les professeurs enseignent toute l'année, excepté dans la Faculté de médecine, où il y a un professeur spécial pour l'hiver et un autre pour les cours des trois autres trimestres.

Les cours de droit, des sciences et des lettres durent trente-neuf semaines.

L'université ne confère pas de grade aux étudiants en pharmacie.

Les Facultés de médecine et de droit ne délivrent chacune qu'un grade : la première celui de docteur, la seconde celui de bachelier.

Des certificats de bonne conduite et d'aptitude sont demandés aux écoles d'où sortent les jeunes gens qui désirent suivre l'enseignement de la Faculté.

Le département des lettres, avant d'inscrire sur ses registres les jeunes gens qui désirent suivre les cours, leur fait subir un examen sur les matières détaillées dans un programme spécial.

Un étudiant qui, après avoir suivi les quatre années de cours, a reçu le grade de bachelier ès arts, a payé en tout à la Faculté 1,035 fr., 335 fr. seulement s'il a été admis au bénéfice d'une bourse.

L'étudiant qui obtient, après deux ans de cours,

soit le grade de bachelier en droit, soit celui d'ingénieur civil ou de bachelier ès sciences, a dû verser une somme de 1,050 fr.

Enfin le grade de docteur en médecine suppose une depense de 1,275 fr.

Il est assez difficile d'évaluer la dépense moyenne d'entretien d'un étudiant en dehors de ses frais d'études. On peut cependant estimer que son *board* (logement et nourriture) lui revient de 35 à 50 fr. par semaine.

Les droits d'examen sont payés une fois pour toutes. Le candidat refusé peut se représenter gratuitement à la session d'examen qui suit celle où a eu lieu l'ajournement. Ainsi, un étudiant en médecine, refusé au mois de mars, peut se présenter de nouveau à la session de juin.

Le nombre des étudiants était, en 1868, de 457 :

Faculté des sciences et des lettres	85
Médecine	292
Chimie théorique et pratique	35
Beaux arts	9
Génie civil et architecture	11
Droit	25
Total	457

Les étudiants vivent en ville; il n'y a pas de maison meublée (*boarding house*) donnant pension, spécialement recommandée et surveillée par l'université.

Les peines disciplinaires sont : la *remontrance simple*, la *remontrance publique*, l'*interdiction temporaire* de suivre les cours, le *renvoi*, le *renvoi motivé*.

La Faculté des lettres, sciences et arts, confère les grades de bachelier ès arts et de maîtres ès arts, de bachelier, de maître et de docteur ès sciences. La Faculté de médecine, celui de docteur en médecine.

Les étudiants qui ont suivi à la fois les cours des sciences, des lettres et de chimie, peuvent recevoir, outre le titre de bachelier ès sciences, celui de bachelier en philosophie.

Le département des beaux arts donne seulement un certificat de capacité.

Les étudiants de la Faculté de génie civil et d'architecture, qui ont assisté aux leçons du département des sciences et des lettres, obtiennent, après le grade de bachelier ès sciences, celui d'ingénieur civil.

La Faculté de droit confère le titre de bachelier en droit.

Les grades honoraires de docteur en droit et ès lettres sont conférés par le conseil, sans examen et à titre de courtoisie.

On ne peut se présenter aux examens avant l'âge de quatorze ans ; les grades de docteur en médecine et de bachelier en droit ne peuvent être obtenus avant l'âge de vingt et un ans.

Chaque professeur examine pour son cours ; les examens sont publics ; ils ont lieu en présence du conseil des professeurs, des élèves de l'université et d'un comité délégué par le bureau des régents de l'université de l'État de New-York.

Les diplômes de docteur en médecine et de bachelier en droit confèrent à leurs titulaires la faculté de pratiquer la médecine et le droit ; les bacheliers en droit peuvent exercer dans toutes les Cours de l'État.

Les candidats aux grades subissent un examen oral et un examen écrit.

Le nombre des admissions varie de un quart à un tiers des candidats.

L'université accorde aux diplômes français la même valeur qu'à ceux que confèrent les universités des États-Unis et leur reconnaît, par conséquent, une valeur entière. Les personnes qui n'ont pas pris leurs grades dans les universités de l'État de New-York et qui désirent exercer devant les cours de justice, doivent préalablement subir un examen. Les gradués des universités américaines sont assujettis à cette formalité aussi bien que les gradués étrangers.

Quant à ce qui regarde la pratique de la profession de médecin, la loi n'établit pas de distinction entre les diplômes étrangers et les diplômes américains.

Au surplus, la législation sur la pratique de la profession de médecin est fort peu sévère dans l'État de New-York.

L'âge minimum auquel on peut exercer les professions de médecin et d'avocat est de vingt et un ans.

De 1861 à 1866, l'université a reçu 77 bacheliers ès arts, 99 bacheliers en droit, 7 bacheliers ès sciences et 330 docteurs en médecine.

CHAPITRE III

COLLÉGE DARMOUTH, A HANOVER (NEW-HAMPSHIRE); UNIVERSITÉ DE LAFAYETTE, A EASTON (PENNSYLVANIE) D'ANN-ARBOR (MICHIGAN).

COLLÉGE DARMOUTH.

Nous trouvons dans ce collége, comme dans la plupart des établissements du même genre, un département académique, réunissant dans ses quatre divisions 261 élèves ; un département médical avec 48 étudiants; une école des sciences (51 élèves); une école d'agriculture et des arts mécaniques (10 élèves), et enfin une école récemment fondée pour l'architecture et le génie civil.

Les études pour les quatre classes d'élèves composant le département académique, sont réglées, sauf quelques détails peu importants, sur le modèle des colléges dont j'ai parlé précédemment. Ce sont les mêmes conditions d'admission et les mêmes programmes. Langues anciennes, langues modernes, histoire, philosophie, réthorique, mathématiques, physique et histoire naturelle, matières en-

seignées, ainsi que je l'ai déjà fait observer, dans nos classes d'humanités et de belles-lettres. Elles ont pour sanction le diplôme de bachelier ès arts, correspondant à notre baccalauréat ès lettres. Les moyens d'instruction que le collége Darmouth met à la disposition des jeunes gens dans les différents départements dont il se compose, sont les suivants :

Plusieurs bibliothèques réunissant, outre les brochures, 39 à 40,000 volumes ; les appareils ordinaires servant à expliquer les phénomènes de la physique, et de plus d'excellents instruments pour l'arpentage et le génie ; un observatoire astronomique et météorologique dû à la libéralité de feu George Shattuck, de Boston, pour la démonstration des phénomènes célestes. Ces appareils ont été récemment augmentés par l'addition d'un barométrographe de Heugh, indicateur perpétuel de la pression atmosphérique, et d'un secteur de zénith, cédé à l'observatoire par l'inspecteur des côtes des États-Unis.

Le cabinet de Hall contient une collection considérable de spécimens de roches, de minéraux et de fossiles américains et étrangers, suffisant à un enseignement complet de la minéralogie et de la géologie. Cette dernière étude est facilitée par une série d'excellents dessins.

Le cabinet de zoologie, fondé par le professeur

Henri Fairbanks, a réuni une collection ornithologique de la plus grande valeur.

Le gymnase, érigé par les soins de M. George Bissell, de New-York, a coûté 120,000 francs. Il a été ouvert en 1867. C'est un édifice spacieux, commode, de bon goût, ayant deux étages, de 30 mètres de long sur 16 de large. Il possède un mobilier et un appareil gymnastique des plus perfectionnés.

L'introduction des exercices gymnastiques dans le collége a déjà produit les meilleurs résultats. Tous les élèves y participent. Ils n'y trouvent pas seulement une récréation agréable, ils en retirent aussi de grands avantages physiques.

« Depuis l'ouverture du gymnase, me disait un des médecins de la maison, j'ai saisi toutes les occasions d'assister aux exercices. Les faits que j'ai constatés ont répondu entièrement à mon attente. Il n'y a pas eu de cas de maladies graves dans le collége, et il y a eu moins d'indispositions légères que je n'en avais jamais vu auparavant, pendant le même espace de temps. La dyspepsie, la débilité et les affections de ce genre qui accompagnent la vie sédentaire et qui, ici, avaient été fréquentes, principalement à l'époque du changement de saisons, entre l'hiver et le printemps, ont disparu. Une amélioration manifeste a pu être observée dans l'état sanitaire de la maison. L'augmentation

de la force musculaire et de l'agilité des jeunes gens a frappé les esprits les plus inattentifs. Je suis convaincu que ces exercices ont grandement contribué à la santé générale des étudiants. »

C'est aussi l'opinion de toutes les personnes qui ont jugé nécessaire l'introduction de la gymnastique dans nos colléges de France, où ils produiront certainement les effets salutaires constatés en Amérique.

Des bourses, ayant ordinairement une valeur de 300 fr., et s'élevant quelquefois à 500, ont été fondées, comme dans les autres établissements, pour venir en aide aux élèves appartenant à des familles peu aisées.

Vingt-quatre de ces bourses proviennent du revenu des terrains donnés au collége par l'État de New-Hampshire. Elles ne sont accordées qu'à des personnes qui ont leur résidence dans l'État.

Un grand nombre d'autres bourses ont été fondées pour les jeunes gens qui se destinent au ministère évangélique.

De bienfaisants donateurs ont aussi fondé les prix décernés aux meilleurs élèves. 5,000 fr. sont alloués à ceux de la classe de rhétorique.

Le degré de licence est conféré à tout étudiant bachelier depuis trois ans.

Les frais d'étude, comprenant l'instruction, le droit à la bibliothèque et au gymnase, le logement,

la pension, le chauffage et l'éclairage, varient de 900 fr. à 1,300.

Le département scientifique doit sa naissance au don fait au collége de la somme de 250,000 fr., par M. Chandler, de Boston. Voici les termes de cette donation :

« M. Chandler donne et lègue la somme ci-dessus indiquée aux administrateurs du collége, pour l'établissement et l'entretien d'une école d'instruction permanente, des arts utiles et pratiques, comprenant principalement la mécanique, le génie civil, l'invention et la fabrication des machines, la maçonnerie, la charpenterie, l'architecture, le dessin, l'examen des propriétés et usages des matériaux employés dans les arts, les langues modernes, la littérature anglaise, ainsi que la tenue des livres et toutes les branches de connaissances pouvant le mieux rendre les jeunes gens propres aux devoirs et aux emplois de la vie active. »

Les cours suivants y sont professés : la philosophie morale et mentale, la rhétorique et les belles-lettres, l'anatomie et la physiologie, le génie civil, la physique et l'astronomie, la géologie, la langue et la littérature françaises, la littérature allemande, l'histoire naturelle et la chimie.

Les bibliothèques, le gymnase, les collections et l'observatoire astronomique sont mis à la disposition des élèves de l'école scientifique.

Après quatre années d'études régulières dans ce département, les élèves sont admis aux examens pour le baccalauréat ès sciences. Le grade de licencié ès sciences est conféré, après trois autres années d'études, aux élèves pourvus du titre de bachelier.

Une décision de la législature de New-Hampshire a établi, en 1865, un collége d'agriculture et des arts mécaniques, en le rattachant au collége Darmouth.

Conformément à cet acte, l'institution a été placée sous le contrôle d'un conseil d'administration nommé en partie par le gouverneur et le conseil, et en partie par la corporation du collége Darmouth.

Les cours sont réglés de manière à ce que les étudiants puissent passer les mois d'été dans leurs familles et les consacrer à des travaux agricoles ou mécaniques.

Les parents qui n'ont pas besoin de leurs fils pendant la moisson peuvent alors les envoyer au collége, tandis que les jeunes gens moins aisés se procurent, par leur travail, les moyens de subvenir à leurs besoins pendant le reste de l'année.

Si l'agriculture, première occupation de l'homme, mérite d'être honorée comme étant le fondement du bien-être de toute société et a pris, à ce titre, une grande place dans l'institution, les arts mécaniques

y sont l'objet d'une attention non moins sérieuse. Dans toutes les études scientifiques, on ne perd pas de vue les applications qui peuvent être faites aux diverses branches de l'industrie, particulièrement à la construction des machines et à tous les produits industriels.

Les études générales sont dirigées de manière à développer toutes les facultés, et à préparer les élèves aux principales carrières professionnelles.

Le musée d'histoire naturelle et des arts mécaniques est en voie de formation : il a déjà reçu de précieux spécimens achetés en Europe, d'autres provenant des inspections géologiques organisées par l'État, et il s'enrichit chaque jour des donations qui lui sont faites.

Douze bourses sont accordées aux jeunes gens peu aisés, une pour chaque district sénatorial ; ce sont les sénateurs ou, à leur défaut, les administrateurs du collége, qui choisissent les sujets auxquels ces bourses sont accordées.

On nomme de préférence ceux qui s'engagent à suivre le cours entier d'études. Celui qui, après avoir accepté une bourse, quitte l'institution, avant la fin de la première année, perd sa bourse, et doit, hors le cas de maladie, payer la rétribution ordinaire.

Une donation de 200,000 fr., offerte aux directeurs et acceptée par eux dans leur assemblée an-

nuelle de 1867, augmentée de 50,000 fr. donnés par le général Sylvanus Thayer, de Braintree (Massachusetts), a permis d'annexer au collége une école spéciale d'architecture et de génie civil. Les donateurs, en témoignant ainsi leur reconnaissance pour leur *Alma Mater*, ont pensé qu'ils ne pouvaient faire un meilleur usage de leur fortune qu'en encourageant une branche particulière d'études dont l'application devient chaque jour plus utile. Grâce à l'accroissement des ressources matérielles du pays, les jeunes gens admis à la nouvelle école y puiseront en effet des connaissances pratiques, qui assureront leur avenir. On n'y admet que des élèves pourvus du grade de bachelier.

L'enseignement est très-élevé : il doit durer au moins deux années. On s'attache à choisir pour le professorat des savants familiarisés avec les meilleures méthodes employées en Amérique et en Europe.

Deux emplois temporaires dans le génie civil sont accordés aux étudiants dont la capacité est constatée par de sérieux examens. Le diplôme d'ingénieur civil, conféré par l'école, est fort recherché.

Les candidats au titre de docteur en médecine doivent être âgés de vingt et un ans, être pourvus d'un certificat de moralité, et avoir suivi deux cours entiers sur toutes les branches de la science

médicale, soit à Hanover, soit dans toute autre école de médecine régulièrement établie. Ils doivent de plus attester qu'ils ont consacré trois années entières à leurs études professionnelles sous la direction d'un praticien autorisé. Ils soutiennent des thèses remises à la Faculté au moins dix jours avant l'examen, et approuvées par les professeurs.

Les frais sont, pour immatriculation. .	15 fr.
Pour les cours.	385
Pour les examens et diplômes.	100

COLLÉGE LA FAYETTE.

L'histoire de ce collége, placé dans une petite ville de la Pennsylvanie et renommé pour la force de ses études, est un des plus intéressants exemples de ce que peut être un établissement d'instruction publique, fondé par la libre et indépendante initiative des citoyens.

En 1824, les habitants d'Easton se réunirent pour délibérer sur le projet d'établir un collége dans leur ville. Ils nommèrent une commission chargée d'en former le plan et d'adresser à la législature la demande d'une charte de fondation. Cette charte leur fut accordée en 1826, sous l'administration du gouverneur Shultze.

A la même époque, le général La Fayette, visitant l'Amérique, recevait partout, comme on le sait,

un accueil enthousiaste. La ville d'Easton donna à son collége le nom de l'illustre ami de Washington. Les habitants, qui, dans leur premier meeting, avaient patriotiquement déclaré « que la maison d'un homme libre ne peut être mieux défendue que par le bras d'un homme libre, » pensèrent d'abord à donner au collége le caractère d'une institution militaire. Il était dit, par conséquent, dans la charte de fondation, que l'État lui fournirait des armes et des équipements militaires, et les premiers administrateurs furent choisis de préférence parmi les gens de guerre, dont les plus distingués furent le colonel John Hare Powell et le général Robert Patterson, nés tous deux à Easton. Ce premier plan fut abandonné plus tard. Il est à noter cependant que l'esprit militaire n'a cessé d'animer le collége, dont les élèves répondirent avec empressement à l'appel fait à la jeunesse américaine pour combattre la rébellion.

Dans un discours adressé aux élèves, le major Lee signalait la part prise par le collége La Fayette à la défense de la constitution fédérale. Lors de l'invasion de la Pennsylvanie par le général Lee, les gradués de l'établissement avaient pris les armes dans la proportion de 26 pour cent. Cette proportion, dans la Nouvelle-Angleterre, n'avait été que de 23 pour cent, et dans les États du Centre, de 20 pour cent seulement. Il est à remarquer que les

jeunes gens qui s'étaient ainsi distingués par leur courage et leur patriotisme sont entrés dans des carrières toutes différentes de la profession militaire. Un rapport fait au synode de Philadelphie expose que la moitié des gradués du collége La Fayette, à cette époque, était entrée dans le sacerdoce.

Le caractère le plus distinctif de l'enseignement au collége La Fayette est le soin tout particulier que l'on y donne à l'étude de la langue nationale. La commission, qui demandait à la législature une charte de fondation, s'exprimait ainsi : « L'étude de la langue anglaise est celle que l'on néglige le plus dans la plupart de nos maisons d'éducation. C'est, à notre avis, une folie que de dépenser le temps et l'argent pour se livrer à une minutieuse investigation des langages des temps passés et de ceux des nations étrangères, tandis que l'on néglige le nôtre, dont la connaissance serait si utile et dont l'étude offrirait tant d'intérêt. » Les tuteurs du collége établirent en 1857 une chaire spéciale pour l'enseignement de la langue anglaise, exemple suivi depuis par un grand nombre d'établissements. « Nous ne voulons pas, disait en 1858 le docteur Mac-Phail, dans son discours d'inauguration, supprimer le grec et le latin pour les remplacer par l'enseignement de la langue anglaise. Nous pensons, au contraire, qu'il est indispensable de faire

marcher de front dans le cours littéraire les trois langues qui se prêtent un mutuel secours. »

On applique donc à la langue anglaise la méthode employée pour l'étude des langues anciennes. Une œuvre classique, celle de Milton, par exemple, est traitée comme l'*Iliade* d'Homère ou l'*Énéide* de Virgile. Cette étude peut comprendre une analyse minutieuse du texte, les détails mythologiques, biographiques, historiques, métaphysiques, théologiques que le poème peut offrir, le caractère de l'auteur, l'esprit de son temps, des comparaisons perpétuelles avec les écrivains anglais des différentes époques, les règles de la composition, les principes de la poésie épique, didactique, dramatique, etc., etc. Quant à langue elle-même, des remarques peuvent être faites sur la valeur, l'origine, l'histoire des mots, leur mode de formation, sur tout ce qui rentre enfin dans le domaine de la philologie comparée. La langue anglaise, composée d'élements anglo-saxons, allemands et français, offre à ce point de vue un vaste champ d'observations.

Après avoir lutté pendant plusieurs années contre les difficultés que rencontre toute création nouvelle, le collége La Fayette entra dans la voie de prospérité qu'il n'a pas quittée depuis, lorsqu'en 1857 le synode presbytérien de Philadelphie lui accorda son patronage. Quoique l'établissement continue à être

ouvert aux étudiants appartenant aux différents cultes, c'est le synode qui nomme tous les tuteurs et tous les professeurs et qui exerce une surveillance générale sur les affaires du collége, au moyen de ses comités annuels. Le révérend Mac-Lean, le premier président élu par le synode, put assurer d'abord à la maison un capital de 300,000 francs. Depuis ce moment, les membres du synode presbytérien, secondés par les riches habitants du pays, n'ont cessé de travailler à l'accroissement des ressources considérables que possède aujourd'hui le collége.

En 1864 et en 1865, ont été successivement construits un observatoire astronomique et un laboratoire de chimie, avec de vastes salles destinées aux cours, des musées d'histoire naturelle, de minéralogie, de géologie, de paléontologie, de botanique et de zoologie. C'est un seul habitant d'Easton, M. Barton Junkins, qui a fait les frais de toutes ces belles constructions. Pour les compléter, les citoyens d'Easton ont voté, en 1867, une somme de 100,000 fr. Deux sociétés littéraires, celles de Washington et de Franklin, ont fourni les sommes nécessaires à l'érection de la chapelle. Indépendamment des bâtiments servant à l'usage des classes, sept charmantes habitations, destinées aux professeurs, se sont groupées autour des principaux édifices, en sorte que rien ne saurait offrir un aspect

plus enchanteur que celui de toutes ces élégantes habitations, occupant le territoire qui appartient au collége, et couronnant les magnifiques collines d'où l'on découvre les vallées du Lehigh et du Delaware. 100,000 fr. ont été depuis donnés au collége par les habitants de Philadelphie.

Enfin, celui de tous les bienfaiteurs dont le collége de La Fayette honore et chérit le plus la personne est M. Pardee, qui, après avoir, en 1864, donné à l'établissement 100,000 fr. pour l'érection d'une chaire de mathématiques, l'a, quelque temps après, gratifié d'un cadeau de 500,000 fr., pour la création d'un département scientifique, dont l'enseignement marchera parallèlement avec celui du département littéraire. Ainsi s'est constitué, auprès du collége primitif, un établissement spécial pratique pour le génie civil, topographique et mécanique, les mines, la métallurgie, l'architecture et les applications de la chimie à l'agriculture et aux arts. Ces études se complètent par celles du commerce, des langues modernes, de l'histoire et des institutions politiques des États-Unis.

L'organisation et la combinaison des classes dans l'ordre classique et dans l'ordre scientifique permet aux étudiants de suivre ceux des cours qui conviennent à leurs dispositions intellectuelles ou qui s'accordent le mieux avec leurs projets d'avenir. C'est d'après ces principes que l'on s'efforce d'organiser

l'enseignement secondaire dans tous les grands établissements que fondent les États de l'Ouest, et principalement dans la nouvelle université d'Ithaca, qui sera l'objet d'un chapitre spécial.

UNIVERSITÉ DE MICHIGAN, A ANN-ARBOR.

Les nouveaux États de l'Ouest, qui, pour l'organisation des écoles publiques, marchent de pair avec ceux de la Nouvelle-Angleterre, peuvent soutenir avantageusement la comparaison avec eux pour ce qui concerne l'enseignement supérieur. L'Illinois, l'Iowa, l'Indiana n'ont rien à envier sur ce point au Connecticut, à la Pennsylvanie et au Massachusetts.

L'université de Michigan, qui comptait, en 1868, 1,255 étudiants, est une des plus florissantes des États-Unis. C'est celle où l'amour du progrès, animé par un noble esprit d'émulation, a pu tirer le parti le plus heureux des immenses ressources dues à l'intelligent patriotisme des habitants.

Le nombre de ses élèves, supérieur à celui de toutes les autres universités, l'a engagée d'abord à élargir la sphère des études qui composent ordinairement le département académique. Le conseil des régents auxquels la loi confie l'administration du collége a ajouté à l'enseignement classique, long-

temps limité aux études purement littéraires, celui des sciences mathématiques et naturelles, en l'établissant sur une très-large échelle. Ils ont ainsi donné satisfaction aux exigences légitimes des partisans de l'ancien système d'études, qui auraient vu avec peine sacrifier la langue et les littératures anciennes, fondement indispensable de toute éducation libérale, et aux réclamations faites dans l'intérêt de la société moderne, dont la prospérité repose principalement sur le développement du commerce et de l'industrie.

Deux nouvelles divisions scientifiques ont été établies sans que le cours des études classiques ait reçu la moindre atteinte ; mais, bien qu'il ait été maintenu dans toute son intégrité, les mathématiques, la physique et les sciences naturelles, sans être les parties principales du département classique, y sont régulièrement enseignées.

La même observation doit être faite pour ce qui concerne les divisions scientifiques, dans lesquelles une part importante est faite aux langues anciennes, à la littérature, à l'histoire et à la philosophie.

L'étudiant, que l'on suppose avoir été préparé convenablement, dans les écoles supérieures ou dans les académies, à suivre les cours des colléges, trouve donc, en entrant à l'université de Michigan, plusieurs ordres ou départements parallèles offrant un cours complet d'études et plus ou moins indé-

pendants les uns des autres. Ce sont : un collége classique, un collége scientifique, une école de génie civil et une école des mines. Outre le département académique, embrassant les quatre divisions ordinaires, l'université a encore une école de médecine et de chirurgie fréquentée par 525 étudiants et une école de droit ayant 395 élèves. Le jeune homme est arrivé à un âge où il peut juger en connaissance de cause quel est l'ordre d'études qu'il doit préférer. Son choix fait, il comprend qu'il est de son intérêt de suivre jusqu'au bout les études qu'il a commencées. C'est ainsi qu'il pourra obtenir, suivant le parti qu'il aura pris, le grade de bachelier ès arts ou de bachelier ès sciences, le diplôme d'ingénieur civil ou d'ingénieur des mines. A côté de ces quatre grandes divisions, les régents en ont établi une cinquième, composée des élèves qui, ne pouvant ou ne voulant pas suivre exclusivement l'un des quatre ordres d'études que je viens d'indiquer, désirent une instruction mixte, c'est-à-dire combinant l'étude des langues et des littératures anciennes avec celle des sciences exactes, des sciences physiques et des langues modernes.

L'habile président de l'université de Michigan, M. E.-O. Haven, félicitait, dans un de ses savants rapports, le conseil des régents d'avoir renoncé à l'usage de décerner à la fin de l'année des prix ou

autres récompenses aux élèves qui se sont le plus distingués par leur succès. « Les jeunes gens, disait-il, doivent prendre de bonne heure l'habitude d'accomplir leurs devoirs sans qu'il soit nécessaire de faire appel à l'ambition puérile que suscite le désir d'obtenir le premier rang dans les classes, des prix, des médailles ou toute autre récompense accordée au mérite. Il est douteux que de pareils moyens élèvent le niveau des études, et il est certain qu'ils engendrent le mécontentement et l'envie, la haine peut-être, et qu'ils tendent de plus à diminuer le respect de soi-même chez ceux qui sont influencés par des mobiles d'un ordre aussi peu relevé. »

Les vrais stimulants pour l'étude sont la satisfaction que produit un commerce plus étendu et plus intime avec la vérité et l'avantage de trouver dans la culture intellectuelle le pouvoir de faire le bien. « L'expérience, ajoutait M. O. Haven, a prouvé aux professeurs de notre université, dont plusieurs ont été attachés à des établissements dans lesquels la méthode contraire est suivie, que notre sytème n'est nullement défavorable à la force des études, et qu'il est incomparablement supérieur à l'autre par l'influence morale qu'il exerce sur nos étudiants. »

Les sommes considérables que l'État, les corporations et les particuliers consacrent à cette grande institution universitaire sont donc employées ex-

clusivement à enrichir les bibliothèques, les cabinets de physique, les laboratoires de chimie, l'observatoire, les musées, les collections minéralogiqnes, géologiques, anatomiques, où les élèves trouveront pour leurs études diverses de puissants moyens d'instruction.

Quelques détails feront connaître la valeur et l'importance de ces collections.

L'observatoire a été construit aux frais des citoyens de Détroit, ville située à vingt-sept milles d'Ann-Arbor. Il est établi sur une colline qui domine le fleuve Huron. Le bâtiment consiste d'abord en un dôme mobile de vingt-et-un pieds de diamètre et deux ailes dont l'une est destinée aux observateurs et l'autre contient un magnifique cercle méridien donné par M. Walker, et l'un des meilleurs et des plus grands instruments de ce genre. Il a été construit à Berlin. La longueur focale de son télescope est de huit pieds et demi, et l'ouverture de son verre objectif de six pouces et demi. Il est accompagné de deux cercles d'environ trois pouces de diamètre, dont chacun est pourvu de quatre microscopes au moyen desquels les divisions du cercle peuvent être parcourues pendant la onzième partie d'une seconde.

La même salle contient une cloche sidéréale, dont l'auteur est Tiede de Berlin, et deux collimators,

l'un au nord, l'autre au sud du cercle méridien, pour la détermination de l'erreur de la collimation. Dans l'aile de l'ouest est placé un chronographe avec le nouvel échappement isodynamique de Bond, notant les observations faites par la méthode électro-magnétique. Un grand télescope réfracteur est monté dans le dôme, avec un verre objectif de treize pouces de diamètre, construit par Henri Fitz, de New-York.

Voilà donc, pour le service d'un établissement universitaire, dans une petite ville des États-Unis, un des plus puissants et des plus complets appareils astronomiques qui existent dans le monde.

Le muséum d'histoire naturelle n'est pas moins remarquable : d'abord un choix de minéraux d'origine européenne, contenant environt 6,000 magnifiques spécimens ayant appartenu autrefois au baron Lederer; puis une autre collection, se composant des espèces minérales du Michigan et des districts du lac Supérieur. Elle provient en partie des explorations faites par le comité d'arpentage de l'État, et en partie des recherches du professeur Douglass. On y trouve aussi une série complète de spécimens paléontologiques. Les diverses collections géologiques de White, de Rominger et de l'Institut smithsonien forment un total d'environ 35,000 spécimens. Le cabinet zoologique contient au moins 16,000 articles. Il possède les oiseaux, la plus grande partie

des mammifères de l'État de Michigan, les reptiles de l'est des Montagnes Rocheuses, 2,000 espèces de mollusques aquatiques et terrestres du nord et de l'ouest des États-Unis. Dans le dépôt de la Société smithsonienne se trouvent 200 oiseaux de la région arctique, un grand nombre de coquilles du Pacifique et du Panama, etc. Le cabinet de botanique n'est pas moins riche : il contient environ 18,000 plantes.

On a commencé depuis peu un musée d'antiquités où sont recueillis les vêtements, ustensiles, armes de guerre, etc., ayant appartenu aux anciens Indiens de l'Amérique du Nord et aux insulaires du Pacifique. On y a aussi réuni les objets qui rappellent les principaux événements historiques du pays pendant la paix ou la guerre, et principalement pendant la dernière guerre civile [1].

L'université possède enfin un musée anatomique et un musée des beaux-arts.

Je signale surtout ce dernier comme un témoignage des efforts sérieux que suscite partout aux États-Unis la noble ambition de ne rester en arrière d'aucune nation européenne, non pas seulement dans le domaine de l'industrie, où ils trouvent peu d'égaux, mais dans celui des lettres et des arts,

1. Un élève m'a montré, comme une précieuse relique, une branche du pommier sous lequel se trouvait le général Grant, lorsque le général Lee vint se rendre à lui.

pour lesquels on leur a souvent reproché une infériorité dont ils ont hâte de sortir.

Les beaux-arts commencent donc à prendre une large place dans l'éducation publique, en même temps que les cités rivalisent de zèle pour élever des constructions monumentales et créer des musées. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'aucun de nos colléges ne possède une collection d'objets d'art comparable à celles que j'ai vues avec admiration dans les salles de l'université d'Ann-Arbor. J'y ai remarqué principalement une galerie contenant des copies de grandeur naturelle ou réduites de bustes et de statues antiques, dont la plus grande partie a été exécutée sur les modèles du Louvre par Desachy, de Paris, et les frères Micheli, de Berlin ; une autre galerie de plus de deux cents réductions ou modèles en terre cuite des statues, bustes, vases et objets antiques du musée bourbonien de Naples ou des autres musées d'Europe ; une série de gravures et de photographies exécutées en Grèce et en Italie, représentant les monuments d'architecture et de sculpture de l'ancienne Rome, de Pompeï, de Pestum, d'Athènes et de Corinthe; les médaillons historiques d'Horace White comprenant 450 camées antiques du musée royal de Berlin et plus de 500 autres relatifs à l'histoire du moyen âge et de la renaissance et aux personnages les plus remarquables des temps modernes. Une autre salle est destinée à recevoir les copies des

chefs-d'œuvre de la peinture moderne depuis l'époque qui a précédé Raphaël jusqu'à nos jours. On y a déjà établi plusieurs copies de bustes, statues et bas-relief d'après Thorswalden, Canova, Powers et autres artistes célèbres.

CHAPITRE IV

COLLÉGE CORNELL.

UNIVERSITÉ D'ITHACA.

De tous les établissements d'instruction supérieure récemment fondés aux Utats-Unis, il n'en est pas qui ait été créé sur une plus vaste échelle et où se manifeste avec plus d'éclat cet amour de la liberté et du progrès qui caractérise les Américains, que le collége ou l'université d'Ithaca, dû à la libéralité d'un des plus riches et des plus intelligents citoyens du pays, M. Ezra Cornell.

Il semble qu'on ait voulu réunir dans cette admirable institution tous les avantages que depuis un demi-siècle les plus éminents promoteurs de l'instruction publique se sont efforcés d'assurer aux divers établissements de l'Union. On y a ajouté quelques innovations accueillies avec une grande

faveur par l'opinion publique et sur le mérite desquelles le criterium suprême de toutes choses en Amérique, l'expérience, devra prononcer définitivement.

En 1862, le Congrès, comme on l'a vu précédemment, accorda des terres publiques aux États ou territoires qui fonderaient des colléges d'agriculture et d'arts mécaniques. La part de l'État de New-York, dans cette distribution, fut de 990,000 acres. L'administration voulant concentrer sur un établissement unique le revenu provenant de cette nouvelle allocation, au lieu de l'éparpiller sur plusieurs, se détermina à la mettre à la disposition de M. *Ezra Cornell*, pour le consacrer à la création d'une université modèle. M. Cornell s'engageait à doter l'institution, comme il l'avait proposé lui-même, d'une somme de 2,500,000 fr., à condition que l'on y instruirait gratuitement un étudiant pour chacun des 128 districts dont l'État de New-York se compose, en récompense de son mérite et de ses succès dans les écoles publiques et les académies. M. Cornell a ajouté depuis à ces 2,500,000 fr. 200 acres (80 hectares) d'une excellente terre, avec des bâtiments et une ferme, pour le département d'agriculture ; les collections de géologie et de paléontologie de Jewet, acquises par lui au prix de 50,000 francs, et d'autres dons du même genre, montant à 125,000 fr. Il a payé, de plus, 1,500,000 fr. pour

le remboursement du *landscrip* représentant la valeur des terres données par le Congrès. Avant tous ces dons, il avait déjà fondé, dans le village d'Ithaca, au prix de 500,000 fr., une bibliothèque publique, ayant de larges salles et des salons pour les réunions et les lectures. Avec une pareille dotation, dont le chiffre s'élève à plus de 5 millions de francs, on conçoit qu'il était difficile de créer quelque chose d'incomplet et de médiocre. Aussi, l'université d'Ithaca a-t-elle pris aussitôt une place importante dans le système d'éducation des États-Unis, auquel elle se rattache par des liens officiels. Le gouverneur, le lieutenant-gouverneur, le secrétaire de l'État, le surintendant de l'instruction publique et l'orateur de la chambre (*speaker*) en sont les tuteurs ou *trustees*, ainsi que le président de la société d'agriculture. Le corps des tuteurs auxquels l'administration générale est conférée, ne se compose pas de membres nommés à vie ; ils sont élus pour cinq ans, renouvelés par cinquième chaque année. L'un d'eux est nommé par les élèves eux-mêmes.

L'instruction doit être à la fois théorique et pratique. Mais le but principal que s'est proposé M. Ezra Cornell est que le système des études soit tellement complet, en toutes les branches, que chaque étudiant y puisse trouver une instruction dans quelque genre d'études que ce soit. Lui-même devra

choisir dans le vaste programme de l'enseignement quelles sont les parties qu'il préfère, système qui tend de plus en plus à se généraliser. Les maîtres américains voient toujours l'homme dans l'écolier; ils pensent donc que l'on ne pourrait jamais commencer trop tôt à traiter l'écolier en homme. M. Ezra Cornell crut que tout étudiant entrant dans l'université (il le considère non comme y étant envoyé par la contrainte, mais comme y venant de son plein gré) s'habitue à prendre conseil de lui-même. Il s'inspirera sans doute des avis de ses parents et de ses maîtres, mais il demeurera juge du plan d'études qu'il doit suivre. Aucun choix ne lui sera imposé. Il sait dans quel but il veut acquérir la science, dans quelle mesure il lui convient d'en être pourvu, en raison de sa position actuelle, de l'avenir qu'il espère, de ses goûts et de ses tendances, des aspirations de son ambition. Cette confiance dans la raison des enfants doit nécessairement la rendre plus précoce, et l'on peut dire en effet qu'il n'est aucun pays où le jugement des jeunes gens et des jeunes filles mûrisse plus vite que dans les États-Unis.

Voici quelles ont été les dispositions du donateur, quant à ce qui concerne l'organisation générale des études auxquelles il a assigné avant tout un but pratique. Aucune préférence exclusive n'est donnée à tel ou à tel genre d'études; elles sont

toutes tenues en égale estime. Les sciences historiques et politiques et la littérature n'y sont pas moins que les sciences mathématiques, naturelles et agricoles, l'objet de soins particuliers. Indépendamment des leçons données dans les classes par les professeurs ordinaires, des conférences sont faites de temps en temps par les professeurs les plus éminents appelés des autres États. Aucune prescription, aucune indication précise n'est déterminée pour les exercices de chaque jour. Les élèves sont habitués à aimer la science pour la science elle-même. Le désir du directeur est d'établir entre les maîtres et les élèves des relations plus affectueuses et plus sympatiques qu'il n'en existe ordinairement dans les colléges. La plupart des professeurs se rapprochent des étudiants par leur âge.

Le sentiment religieux doit y être développé, mais comme on le pratique dans tous les établissements d'instruction publique, où l'on tient à se mettre en garde contre l'esprit de secte. Toutes les croyances sont respectées, aucune contrainte n'est exercée sur ce point. Nul professeur ne peut être choisi ou rejeté pour raison de ses opinions religieuses et politiques.

On y a établi les départements suivants :

1° Agriculture ;

2° Arts mécaniques ;

3° Génie civil ;

4° Génie militaire et tactique ;

5° Mines et géologie ;

6° Histoire, sciences sociales-politiques.

Ces divers enseignements sont répartis entre 46 classes ayant chacune leurs professeurs distincts. Elles embrassent :

La théorie et la pratique de l'agriculture.

La chimie agricole.

La chirurgie vétérinaire. — L'élève des animaux.

La chimie générale et analytique.

La botanique.

La zoologie, l'anatomie comparée.

La géologie et la minéralogie.

La physique et la mécanique industrielle.

Les mathématiques.

L'astronomie.

La physiologie et l'hygiène.

L'éducation morale et physique.

L'histoire.

L'économie politique.

La législation municipale.

Le droit constitutionnel.

La rhétorique, l'éloquence oratoire et la déclamation.

La littérature française.

La langue française et les langues du midi de l'Europe.

L'allemand et les langues du Nord.

Les langues anciennes.

L'esthétique. — L'histoire des beaux-arts.

Le génie militaire. — La tactique.

L'architecture.

La géographie physique et la géologie.

En appelant des professeurs appartenant aux différents États de l'Union à venir faire dans la nouvelle université des leçons temporaires et une suite de conférences, les fondateurs de l'université de Cornell ont cru rendre un service signalé aux professeurs résidants, aux étudiants et à l'établissement lui-même.

Un corps de professeurs éloignés des grandes villes ou des grands centres de l'action et de la pensée ne communique ordinairement au monde savant que par des livres. On peut craindre pour eux l'étroitesse de l'esprit provincial. Mais lorsqu'on les met en rapport avec les hommes les plus éminents dans la science qui est l'objet spécial de leurs études, leurs idées s'élargissent, leur zèle reçoit une excitation nouvelle. Heureux d'entendre les leçons de professeurs renommés, ils ne peuvent rester froids et indifférents en leur présence et les moins laborieux sont constamment stimulés.

Ces conférences, annoncées d'avance et faites par les maîtres de la science, les Agassiz, de Cambridge; les Dana, les Gilman et les Noah Porter,

d'Yale ; les Siber, de New-York ; les Guyot, de Princeton ; les Park, d'Andover, etc., sont publiques. Les citoyens accourent en foule pour les entendre. L'université, déjà recommandée par le talent connu des professeurs résidants, reçoit ainsi un nouveau lustre du concours que viennent leur prêter d'illustres étrangers. C'est pour l'institution une cause permanente de succès.

Ce serait une grande erreur que de considérer l'université d'Ithaca comme une école exclusivement scientifique et conçue dans le sens de ce positivisme et de cette prédominance de l'esprit pratique dont les Américains se départent rarement, sans doute, mais qui devient chaque jour de moins en moins exclusif. On y proclame hautement la valeur et l'importance des études classiques. Le Comité des études n'hésite pas à déclarer que, pour ceux qui ont le temps de s'y livrer, le grec, en raison de son admirable perfection, le latin, par l'utilité pratique qu'il présente, comme étant la clef des langues romanes modernes et de la nomenclature des sciences, sont l'un et l'autre deux instruments précieux pour la culture intellectuelle. Il ne veut pas que l'on se méprenne sur cette culture de l'entendement, cette discipline de l'esprit que certains écrivains voudraient que l'on demandât seulement aux études scientifiques. « Il faut, dit-il, donner à l'esprit non-seulement de la netteté et de la précision, mais

encore de la largeur et de l'étendue. Si les mathématiques contribuent à développer les premières qualités, c'est à la littérature et à l'histoire qu'il appartient de faire naître les autres. Les hommes doués de pénétration et de sagacité ne manqueront jamais à l'Amérique. Mais il y aurait danger à négliger ces nobles études, qui agrandissent l'horizon de la pensée humaine, inspirent le goût du beau et ouvrent à l'esprit un champ sans limites. La poésie, l'histoire, la philosophie, la politique offriront toujours assez d'attraits par elles-mêmes pour attirer un grand nombre de disciples. Ils s'y livreront, d'ailleurs, avec d'autant plus d'ardeur et d'énergie, qu'ils s'y porteront de leur plein gré et sans qu'il soit nécessaire d'exercer à leur égard une contrainte qui n'amène que trop fréquemment la lassitude et le dégoût. »

Il est inutile de faire observer que tout le matériel des études, les laboratoires, les bibliothèques, les musées, les gymnases de l'établissement sont en rapport avec la riche dotation qui lui a donné naissance. On y a commencé une collection de machines sur le modèle de celles du Conservatoire des arts et métiers de Paris. Il y aura des galeries de tableaux, de gravures et de photographies, de modèles d'architecture. Un bel observatoire, muni des instruments les plus précieux, s'y élève pour l'étude de l'astronomie, rivalisant avec ceux que

possèdent déjà les colléges d'Yale, de Vassar, les universités de Michigan, de Chicago, d'Alabama.

Les avantages dont jouissent les élèves en attirent un grand nombre, venus de tous les États de l'Union. La rétribution qu'ils doivent payer est fort modeste. Elle est, pour le droit d'inscription et pour les frais d'étude, de 35 dollars par an (175 francs). Elle est de 85 dollars au collége d'Yale (425 fr.); à l'institut technologique de Boston, de 100 dollars la première année, de 125 la seconde, de 150 la troisième et la quatrième; au collége Harvard, de 133 dollars; à l'école scientifique de Lawrence, à Cambridge, de 250 à 300 dollars; à l'université de Michigan, de 25 dollars pour les étrangers (l'enseignement est gratuit pour les jeunes gens appartenant à l'État); au collége de Darmouth, de 57 dollars à 63; au collége d'Hamilton, de 75 dollars.

Bien qu'on ait réservé un des bâtiments pour le logement d'une centaine d'élèves, afin de pourvoir aux premières nécessités d'une installation, le système des pensionnats, pour lesquels les États-Unis manifestent une juste répugnance, est tout à fait contraire à l'esprit libéral qui fonde l'espérance du succès sur l'indépendance des étudiants, se dirigeant et se gouvernant eux-mêmes. Entre la vie casernée, qui nécessite l'emploi d'une discipline sévère, toujours considérée chez les élèves comme

un joug odieux, et la vie de famille que le système des externes rend seul possible, il n'y avait pas à hésiter. A Ithaca, comme partout, les étudiants trouvent chez les habitants, à des prix peu élevés, le logement et la pension.

Leurs rapports avec les professeurs sont toujours agréables. L'esprit de la nouvelle université tend à abaisser les barrières qui existent trop souvent entre le disciple et le maître. Des petites fêtes organisées toutes les semaines réunissent les uns et les autres dans les mêmes salons, et les rapports de société qui s'établissent entre eux contribuent à faire naître des liens d'affection, des sentiments de confiance et de sympathie réciproques.

Enfin, l'un des traits les plus caractéristiques de l'école d'Ithaca, c'est l'organisation d'ateliers pour les travaux manuels, institués dans le double but de fournir aux étudiants le moyen de payer leurs dépenses et de fortifier leur santé par des exercices qui donnent au corps de la vigueur et de la souplesse.

Une pareille institution, déjà en vigueur dans plusieurs colléges, ne pouvait réussir que dans un pays comme l'Amérique, où le travail est en honneur et où personne ne croit déroger en maniant le marteau, le rabot ou la scie, pour s'assurer des moyens d'existence. J.-J. Rousseau voulait que son jeune gentilhomme apprît le métier de menuisier,

en vue de la Révolution dont il pressentait les approches, afin qu'au milieu du bouleversement général des conditions sociales, il ne fût pas pris au dépourvu. Mais ce n'était là qu'un remède extrême et, dans tous les cas, exceptionnel. Les raisons sur lesquelles se fonde, aux États-Unis, le respect du travail sont beaucoup plus simples; c'est que le travail y a été et y sera longtemps encore une nécessité suprême et la loi même de la vie. Les jeunes gens qui, dans l'université d'Ithaca, étudient les hautes mathématiques, la philosophie ou l'histoire, ne rougissent nullement de passer plusieurs heures de la journée dans les ateliers pour y gagner honorablement l'argent nécessaire à l'acquisition de ce savoir qui les conduira plus tard peut-être aux fonctions les plus élevées de l'État. Un cinquième des élèves a profité l'année dernière de la facilité qui leur est donnée. Les travaux qu'ils ont exécutés ont été payés par l'université 15,000 fr., et les professeurs ont pu remarquer que ceux qui s'étaient ainsi livrés à un labeur physique avaient, tout aussi bien que les autres, profité des leçons données dans toutes les classes. Trois heures de travail manuel n'ont nullement nui aux travaux de l'esprit.

Voici, à ce sujet, quelques détails qu'on me transmet d'Ithaca : « Pendant les quinze jours écoulés depuis le 14 octobre dernier jusqu'au 31, 133

étudiants, travaillant trois heures chaque jour, ont reçu 1,286 fr. Ceux qui ont fait le plus d'ouvrage ont gagné 21 fr. par semaine. Pendant le même temps, 37 étudiants ont travaillé à l'atelier de charpenterie et ont reçu, suivant leur habileté, de 7 fr. 50 à 10 fr. par jour. Dans le pensionnat, 7 autres étudiants employés au service de la table, ont pu gagner ainsi leur nourriture. D'autres ont donné pareillement le concours de leurs bras dans divers ateliers de la ville. La dépense totale pour le logement, la nourriture et les frais d'études est, pour les jeunes gens vivant avec économie, de 735 fr. pour une année. Un bon travailleur, en employant trois heures chaque jour, parvient facilement à couvrir ses frais. »

J'ai vu, soit dans les classes, soit dans les rues de la ville, soit dans le monde, quelques-uns de ces jeunes gens, en compagnie de ceux qui, plus favorisés par la fortune, reçoivent de leurs familles de quoi subvenir amplement à toutes leurs dépenses. Je n'ai pas besoin de dire que leur mise et leur allure sont exactement semblables à celles de leurs camarades les plus riches, et qu'ils sont, de la part de ceux-ci, comme de la part de leurs professeurs et des habitants du pays, l'objet d'une sympathie respectueuse.

Voilà bien l'un des meilleurs symptômes de cet esprit vraiment démocratique, qui ne reconnaît et

n'estime d'autre supériorité que celle du travail et du savoir. Si le culte du *roi dollar* trouve, aux États-Unis, de nombreux adorateurs, il est, on le voit, des vertus morales qui y sont honorées et respectées plus qu'en aucun lieu du monde.

CHAPITRE V

ÉCOLES D'AGRICULTURE ET D'INDUSTRIE

INSTITUT TECHNOLOGIQUE DE BOSTON. — COLLÉGE AGRICOLE D'AMHERST. — ÉCOLE SCIENTIFIQUE DE SHEFFIELD. — ÉCOLE AGRICOLE DE PENNSYLVANIE. — COLLÉGE AGRICOLE DE MICHIGAN.

I. — INSTITUT TECHNOLOGIQUE DE BOSTON.

L'enseignement des sciences mathématiques et naturelles appliquées à l'industrie, aux arts et à l'agriculture, n'a pris place que depuis le commencement de ce siècle dans les universités européennes. Quelques détails, empruntés à l'histoire du célèbre collége Harvard, montreront que, sur ce point, l'Angleterre et l'Amérique avaient, dès le XVIIe siècle, compris la nécessité d'introduire dans le régime des colléges un élément nouveau, sur lequel des esprits éminents avaient appelé l'attention publique.

Le cours d'études, organisé en 1642 au collége Harvard, se composant d'un peu de latin et de grec, et de quelques notions élémentaires d'arithmétique et de géométrie, n'était qu'une reproduction de celui qui, à la même époque, était suivi dans les écoles publiques d'Angleterre. Les degrés conférés d'après le mode usité dans les académies anglaises (*pro more academiarum in Anglia*) ne pouvaient constater chez ceux qui en étaient pourvus qu'une somme de connaissances assez légère.

Les premières manifestations d'un besoin de changement se produisirent dans une proposition faite en 1634 à Comenius, le célèbre promoteur et avocat de l'instruction positive en Europe, d'une place de président du collége Harvard. Il la refusa pour aller en Suède, sur l'invitation qui lui avait été faite précédemment par le chancelier Oxenstiern.

Le docteur Hoard, élu président, ayant résidé pendant près de dix ans en Angleterre, où il avait étudié la médecine à l'université de Cambridge, se prononça très-nettement pour un enseignement industriel et scientifique. Intimement lié avec les membres de la Société royale de Londres, il était tout pénétré des idées émises par Milton, dans son *Tractatus;* par Hoole, dans sa traduction de l'*Orbis pictus* de Comenius; par Hartlib, dans son *Plan d'un collége d'agriculture;* par William Petty, dans

son *Ergastula* ou collége d'industrie ; par Cowley, dans son *Collége de philosophie expérimentale* ; enfin par Webster, dans son *Examen* ou *Introduction des Sciences dans les Écoles publiques et les universités*.

Dans une lettre écrite à Robert Boyle, et datée de Cambridge (Massachusetts), le 13 décembre 1672, le docteur Hoard disait : « Nous attendons toujours de notre mère patrie les secours dont votre personne honorée, Monsieur, et quelques autres nous ont donné l'assurance. Nous voudrions pour les étudiants un jardin et un verger spacieux, commodes pour la culture ; un atelier pour les travaux mécaniques et un laboratoire de chimie pour les savants ; car les lectures et les leçons théoriques seules ne sont que des moyens d'étude fort imparfaits. »

Ces idées étaient en avance de deux siècles sur celles des fondateurs et des organisateurs des colléges anglais et américains. Une chaire régulière de mathématiques et de philosophie naturelle fut établie pour la première fois au collége Harvard en 1727. La chaire de chimie et le premier laboratoire furent institués en 1783. La corporation avait, en 1784, demandé à la législature l'autorisation d'accepter l'offre qui lui était faite par le roi de France de pourvoir son jardin botanique de toutes les espèces de graines et de plantes que le jardin royal lui

enverrait gratuitement. Ce ne fut cependant qu'en 1807 que les citoyens de Boston achetèrent le terrain destiné à cet usage. Une chaire d'histoire naturelle fut fondée moyennant une souscription de 150,000 fr. En 1816, une chaire des sciences appliquées aux arts fut dotée par un legs de Benjamin Thompson de Woburn, plus connu sous le nom de comte Rumford, de Bavière. On devait y démontrer, par un cours régulier de leçons académiques et publiques, accompagnées d'expériences, l'utilité des sciences physiques et mathématiques « pour le progrès des arts utiles et l'extension de l'industrie, la prospérité et le bien-être de la société. » Un observatoire astronomique, commencé en 1839 par une souscription de John Quincy Adams et d'autres citoyens, fut, en 1848, enrichi par la munificence d'Eward Phillips, qui lui donna 500,000 fr. La chaire de minéralogie et de géologie avait été établie en 1820, et le cabinet de spécimens commença à prendre de l'importance. En 1846, un bâtiment pour l'école scientifique fut érigé par le ministre Lawrence, qui donna en même temps, pour l'érection d'une chaire de génie civil et de géologie, une somme s'élevant, avec celle qu'y ajouta son fils, à 750,000 fr. En 1859, enfin, le musée de zoologie comparée fut établi par suite d'une donation de 250,000 fr. accordée par l'État et de souscriptions individuelles atteignant le chiffre de 355,625 fr.

C'est ce célèbre musée qui rappellera à jamais le nom de son fondateur, Louis Agassiz, musée dont la valeur est inappréciable et qui a reçu depuis des collections de plus d'un million. En 1862, M. Samuel Hooper, de Boston, a donné 250,000 fr. pour l'établissement d'une école des mines. Ajoutons à toutes ces sommes le legs fait en 1841 par M. Benjamin Bussey, dont la moitié, 1,500,000 fr., doit être consacrée à l'école industrielle. Une société d'histoire naturelle a été fondée à Boston en 1823 : elle a reçu pour ses bâtiments et ses collections deux millions qui lui ont été donnés par l'État, par la ville et par des souscriptions particulières.

En 1835, M. John Lowell, riche citoyen de Boston, se trouvant en Égypte, légua à sa ville natale une somme considérable pour l'établissement de cours de chimie et de physique appliquées aux arts. Cette école porte le nom de son fondateur.

Toutes les institutions créées successivement ont fourni d'immenses ressources à l'institut technologique du Massachusetts, qui a profité également des bibliothèques de Cambridge, de l'Athénée et de la ville de Boston, réunissant au moins quatre cent mille volumes, et dont la valeur, ajoutée à celle des beaux édifices qui les contiennent, est, me disait M. Henry Barnard, de plus de 5 millions de francs.

L'État de Massachusetts a partagé le revenu que lui procure la vente des 360,000 acres alloués par

le Congrès entre l'institut technologique de Boston et le collége agricole d'Amherst.

Le premier a commencé avec quinze étudiants. Dans l'automne de 1866, leur nombre s'est élevé à 140 et il n'a cessé de s'accroître depuis.

Les fondateurs de l'école avaient pu recueillir pour cette entreprise une somme de 250,000 fr., qui se sont accrus d'un million, légué par le docteur William Walker, de Rhode Island; de 250,000 fr., donnés par M. Ralph Huntingdon; de 100,000 fr., donnés par M. William-P. Mason; de 100,000 fr., par M. James Hayward; de 125,000 francs, par M. Nathaniel Thayer; de 300,000 fr., enfin, produit de plusieurs souscriptions.

Une autre somme de 300,000 francs a été ajoutée aux fonds de l'école par l'acte de la législature qui assigne à l'institut technologique les trois dixièmes de la part du Massachusetts à la concession des terres nationales appliquées à l'enseignement de l'agriculture et des arts mécaniques. C'est donc environ une somme de 2,400,000 francs alloués ou concédés à l'institut depuis sa fondation.

Son but est de former des ingénieurs, des chimistes, des constructeurs et des architectes.

Des cours du soir sont établis pour les personnes de l'un et l'autre sexe qui désirent avoir des connaissances générales dans les diverses branches scientifiques qui font l'objet de l'enseignement.

Le cours régulier d'instruction est de quatre années. Dans les deux premières, l'enseignement est commun à tous les étudiants. Il embrasse l'algèbre, la géométrie, le dessin des machines, la géométrie descriptive, le dessin à main-levée, la mécanique élémentaire, la chimie avec les manipulations, l'astronomie descriptive, l'arpentage, la médecine expérimentale, la langue et la littérature anglaises, le français et l'allemand.

Pour la troisième et la quatrième année, les études varient selon les professions auxquelles les élèves se destinent. Elles ont pour objet le génie mécanique, le génie civil et la topographie, la chimie pratique, le génie des mines, l'architecture, et un cours général des sciences et de littérature. Des grades et des certificats d'aptitude dans ces divers départements sont conférés aux étudiants qui ont suivi d'une manière satisfaisante les examens prescrits.

Ce qu'il y a de plus remarquable dans l'institut technologique, c'est la facilité avec laquelle les étudiants peuvent, dans de vastes et riches laboratoires, se livrer aux manipulations de chimie, aux expériences de physique et aux essais métallurgiques de toutes sortes. Ils sont exercés à tous les travaux d'arpentage, de nivellement, de géodésie et d'astronomie nautique. De fréquentes excursions leur font connaître la construction et le jeu des machines, les procédés de fabrication, les travaux du génie, les

sections géologiques des carrières et des mines, les moulins, les hauts fourneaux, etc. Ils peuvent enfin employer utilement le temps des vacances à continuer eux-mêmes les études pour lesquelles ils ont été pendant le reste de l'année accompagnés par leurs professeurs.

Ils reçoivent, après avoir terminé ces études, des grades correspondant aux six divisions principales de l'institut, à savoir : le génie civil, le génie topographique, la chimie pratique, la géologie et les mines, les constructions et l'architecture, les sciences et les lettres. On remarquera que, même dans les écoles spécialement consacrées à l'enseignement des sciences positives et à leurs applications pratiques, une place importante est assignée à l'étude des langues anciennes et modernes, à la littérature, à l'histoire, à la philosophie et au droit constitutionnel.

II. — ÉCOLE D'AGRICULTURE D'AMHERST.

Le collége agricole d'Amherst (Massachusetts) a été établi en 1863. Le prix de la vente d'une partie du *landscrip*, accordé par le gouvernement national, a été employé pour l'acquisition d'un terrain contenant 383 acres (153 hectares environ), sur lequel a été organisée une grande ferme modèle. Les cours d'enseignement agricole ont été ouverts, en 1867, après la construction des bâtiments néces-

saires. Les habitants d'Amherst ont pourvu aux frais de cet établissement, au moyen d'une souscription qui a produit 375,000 fr.

III. — ÉCOLE SCIENTIFIQUE DE SHEFFIELD.

En 1846, un département « de philosophie et d'arts » fut institué dans le collége d'Yale, sur les mêmes bases que ceux de droit, de médecine et de théologie. Il devait offrir une instruction scientifique étendue aux chimistes, aux agriculteurs et aux industriels. Un laboratoire spécial fut ouvert bientôt après, et l'on y joignit plus tard une école pour le génie. Les deux établissements prirent le nom d'École scientifique d'Yale.

En 1860, une dotation de 800,000 fr., faite par M. Joseph-E. Sheffield, de New-York, permit de donner une organisation plus étendue à cette école aujourd'hui connue sous la dénomination d'École scientifique de Sheffield.

Le plan d'étude adopté s'étant trouvé conforme à celui des établissements pour lesquels le Congrès de 1862 a affecté une certaine quantité de terres nationales, la législature du Connecticut lui accorda le revenu d'un capital provenant de la vente de 110,000 acres, qui, à raison de 3 fr. 75 l'acre, a produit une somme de 675,000 fr.

L'école est établie dans un édifice vaste et commode, donné aussi par M. Sheffield, et dont la

construction a coûté 360,000 fr. Elle possède également en propre des collections de livres, d'appareils, d'instruments, de spécimens d'histoire naturelle, tout en profitant des avantages du même genre que possède l'université d'Yale, dont elle fait partie [1].

L'instruction militaire y est dirigée par un officier prussien, qui a servi en qualité de brigadier dans la dernière guerre. Il explique les principes de la stratégie et de la tactique, conformément aux prescriptions établies par un acte du Congrès de 1866.

Les cours de l'école sont ouverts aux artisans et aux fermiers, qui s'y rendent des différentes parties de l'État, pour y entendre des leçons qui leur sont spécialement consacrées.

Les élèves admis dans l'école scientifique de Sheffield doivent avoir au moins seize ans; ils subissent des examens assez sévères sur l'algèbre, la géométrie, la trigonométrie et les différentes branches d'instruction qu'embrassent les écoles anglaises supérieures.

Le cours régulier des études est de trois ans, chaque année se composant de trois termes ou sessions, deux de quatorze semaines et une de douze.

Pendant la première année, l'enseignement, à la fois scientifique et littéraire, est commun à tous

1. Voir plus haut les détails relatifs à l'université d'Yale.

les élèves. Il a surtout pour objet de développer leur jugement et de les habituer à l'esprit d'observation et de méthode qu'ils devront appliquer à leurs études ultérieures. Pendant la deuxième année et la troisième, ils sont partagés en sept sections, dont le caractère professionnel est indiqué par leurs titres : 1° chimie et minéralogie; 2° génie civil; 3° mécanique; 4° mines et métallurgie; 5° agriculture; 6° histoire naturelle et géologie; 7° choix d'études scientifiques et litteraires. Les langues française et allemande sont enseignées dans toutes les divisions.

Le point de vue pratique domine dans les différentes branches de l'enseignement. Des excursions scientifiques sont faites pendant l'été, sous la direction des professeurs, pour faciliter l'étude de la géologie, de la minéralogie, de la botanique, de la zoologie, etc. Les élèves sont aussi conduits dans les manufactures importantes et les ateliers publics.

IV. — COLLÉGE AGRICOLE DE L'ÉTAT DE PENNSYLVANIE.

L'étendue des terres nationales attribuées à l'État de Pennsylvanie, pour l'établissement de son collége agricole, est de 720,000 acres, dont la vente a produit une somme de 1,700,000 fr.

Cinq cours d'études y sont établis pour les sciences, les lettres, l'agriculture, le génie civil et méca-

nique, ayant pour couronnement les diplômes de bachelier ès lettres, de bachelier en agriculture, d'ingénieur civil et d'ingénieur des mines.

Les programmes de ces différents cours ne diffèrent de ceux des colléges et des facultés que par l'addition du département spécial d'agriculture; et dans ce dernier, les jeunes gens, tout en recevant l'instruction qui doit faire d'eux des agriculteurs habiles et exercés, participent à des leçons qui, dans l'ordre scientifique et littéraire, les placent au niveau de leurs condisciples des autres sections.

L'enseignement de l'agriculture est non-seulement envisagé dans ses rapports scientifiques avec la chimie, la physiologie végétale et animale et la zoologie, mais encore traité comme une science expérimentale ayant ses méthodes, ses moyens et ses objets spéciaux de recherches. Des expériences y sont faites pour l'étude des meilleurs systèmes de cultures alternées, des engrais les plus convenables pour les diverses récoltes, des moyens de diriger les tiges et de cultiver convenablement les plantes des champs, des vergers, et des jardins d'agrément.

Chaque étudiant doit assister aux travaux d'expériences et en enregistrer le résultat dans un *memento* soumis à l'examen des professeurs. Ceux-ci rédigent un journal agricole dans lequel sont exposées les expériences faites sur différents points aux

États-Unis et en Europe. On y recueille avec soin tous les faits qui intéressent l'agriculture.

Des armes et des équipements militaires ont été donnés à l'école par le département de l'artillerie de l'État de Pennsylvanie. L'instruction est donné pendant quatre ans à tous les étudiants, à l'exception de ceux qui s'en dispensent par des scrupules de conscience. Ils portent un uniforme. Ils peuvent, comme à l'université d'Ithaca, diminuer les frais d'instruction en participant aux travaux manuels jugés utiles au collége par le président.

V. — COLLÉGE AGRICOLE DE L'ÉTAT DE MICHIGAN, A LANSING.

L'institut fondé en 1855, moyennant une concession de 676 acres, était déjà florissant à l'époque où 240,000 acres furent attribués par le Congrès à l'État de Michigan, qui en appliqua le revenu à son collége agricole.

Le plan général des études est analogue à celui des autres établissements du même genre. Les étudiants y peuvent aussi, au moyen d'un travail manuel, alléger les dépenses que nécessite leur séjour à l'institution. Cette diminution, du reste, n'est pas le seul fruit qu'ils en retirent : ils y trouvent aussi une occasion toute naturelle d'appliquer dans la pratique les connaissances théoriques qu'ils ont acquises. Ils contractent l'habitude et le goût des

travaux agricoles; ils fortifient leur santé et se forment une constitution vigoureuse.

En général, les élèves, qui commencent et achèvent leurs études dans les colléges, s'engagent rarement dans les carrières industrielles. Après être demeurés quatre ou cinq ans étrangers aux occupations de la campagne, ils ne sauraient avoir beaucoup de sympathie pour les travaux agricoles et l'aménagement d'une ferme. Les études les plus profitables, en ce cas, doivent se faire dans les fermes mêmes. C'est dans l'intérêt de la grande et intéressante classe des agriculteurs et des fermiers que sont établies les écoles de ce genre. Celle de Lansing n'est pas, à tous égards, la moins importante.

La ferme exploitée pour l'instruction pratique du collége d'agriculture a 676 acres, dont 300 environ sont en culture. On y trouve des jardins botaniques offrant les espèces les plus diverses d'arbres, d'arbustes, des vergers d'arbres à fruits, pommiers, poiriers, etc.; des terrains en pelouses, des parcs où l'administration a réuni les bestiaux de Galloway, d'Ayrshire, de Devon et de Shorthorn, les porcs blancs de Suffolk, d'Essex et de Chester, les moutons de Southdown et de Cotswold, les mérinos d'Espagne et ceux de Highland à tête noire.

Quant à l'enseignement scientifique, rien n'a été épargné pour donner à la chimie des laboratoires,

à la physique des appareils et des instruments, à l'histoire naturelle des collections de minéraux, des herbiers, des musées zoologiques; aux travaux manuels des ateliers et des outils; pour les études sédentaires, enfin, des bibliothèques et des salles de lecture.

Aussi largement pourvue de tous les instruments de travail, l'école de Lansing voit sortir chaque année de son sein de nombreux jeunes gens allant porter dans les vastes contrées qui attendent des cultivateurs non-seulement des bras exercés à la fatigue, mais encore une intelligence développée par les études les plus sérieuses. Car ces agriculteurs, ces fermiers appartiennent à une société qui ne vit pas seulement de pain, mais qui se soutient et s'agrandit par la participation de tous ses membres à l'exercice des droits politiques et à la défense des intérêts publics. Elle n'a pas moins besoin de citoyens instruits et éclairés que d'ouvriers habiles.

Je tomberais dans d'inutiles répétitions, si j'entreprenais de faire connaître avec les mêmes détails les nombreux établissements consacrés, comme ceux dont je viens de parler, à l'enseignement de l'agriculture et des arts mécaniques. Il me suffira de mentionner les principaux, en signalant quelques-unes des circonstances particulières qui les distinguent.

Le collége agricole de Maryland, à Hyattsville,

comté du prince George, n'a encore rien de remarquable. 283 acres de terrain lui ont été attribués. L'institution possède des propriétés valant 450,000 fr., et elle avait en 1858, pour subvenir aux frais d'enseignement et d'entretien, un revenu de 90,000 fr., qui a dû s'accroître depuis.

Le collége agricole de l'État de Vermont, créé en 1864, après avoir eu en partage 150,000 acres, a été réuni depuis à l'université de Vermont, établie à Burlington, charmante ville située sur le beau lac Champlain. Le département scientifique comprend trois divisions : la première, pour les jeunes gens qui suivent pendant trois ou quatre ans le cours complet de chimie analytique et agricole, ou celui de génie civil, ou enfin celui de métallurgie et des mines, pour obtenir le diplôme de bachelier ès sciences; la seconde, pour les étudiants qui ne suivent qu'une partie des cours; la troisième, pour ceux qui viennent passer dans l'établissement les mois de février et de mars afin d'y recevoir les leçons spécialement destinées aux agriculteurs. M. James Burill Angell, président du département agricole et scientifique, apporte les soins les plus intelligents à la direction des études, dont il prend à cœur d'élever de plus en plus le niveau.

L'État d'Iowa, qui possède de nombreuses et florissantes écoles de tous les degrés, avait, dès l'année 1858, consacré 50,000 fr. à l'achat d'une ferme,

où il se proposait d'établir un collége agricole. L'institution possédait alors 150,000 fr., qui lui avaient été donnés, soit par la législature, soit par des souscripteurs particuliers, lorsqu'en 1864 le Congrès attribua à l'État d'Iowa 240,000 acres de terre, d'une valeur de 2 millions et demi de francs, pour la fondation d'un collége d'agriculture et des arts mécaniques. La législature s'empressa de voter d'abord 100,000 fr., puis 455,000 pour la construction d'un bâtiment pouvant recevoir 200 étudiants. C'est un magnifique édifice de cinq étages, de 52 mètres de long sur 24 de large, avec deux ailes que l'on se propose d'agrandir.

Le collége des arts de Wisconsin, à Madison; celui de Rhode-Island, qui est un département de la célèbre université de Brown, à Providence; le collége agricole de West-Wirginia, à Morgantown, et celui de New-Jersey, ont reçu une organisation analogue à celle des divers établissements dont il a été question ci-dessus. Celui qui a été fondé à San-Francisco, et qui était encore en 1868 en voie de formation, sera certainement un des plus brillants et des mieux dotés de tous les États de l'Ouest.

Le collége agricole et mécanique de Kentucky a été incorporé à l'université de Lexington. L'État avait eu, pour sa part des terrains assignés aux écoles d'agriculture, 330,000 acres, dont la vente a produit 824,800 fr.

L'établissement de l'université de Kentucky et sa translation à Lexington se sont accomplis dans des circonstances qui méritent une mention spéciale. Ce fut un fermier du pays, M. John Bowman, du comté de Mercer, qui conçut en 1855 le projet de fonder pour ses compatriotes « une université moderne, américaine et chrétienne, destinée principalement aux jeunes gens pauvres appartenant à la classe industrielle. Il se mit en campagne pour trouver des souscripteurs, et en moins de cent cinquante jours, comme il l'a écrit lui-même, il obtint des souscriptions montant à 1 million de francs. C'étaient les fermiers du Kentucky central qui avaient fourni cette somme, par des bons de 2,500 et de 5,000 fr. C'est ainsi que fut fondée l'université de Kentucky, établie d'abord dans la ville de Harrodsbourg, puis à Lexington, où elle se fondit avec l'université de Transylvanie. Le collége d'agriculture et des arts mécaniques, que l'on y adjoignit en 1865, a complété cet ensemble d'institutions, réunies aujourd'hui sous le nom général d'université de Kentucky.

Ce capital d'un million, acquis grâce aux efforts de M. John Bowman, s'est accru d'abord de 500,000 fr. souscrits par les habitants de Lexington. Quelque temps après, une immense donation fut faite à l'université par un riche citoyen, M. Brown, qui acheta pour elle la terre d'Ashland,

ayant appartenu à Henri Clay, et une autre propriété voisine qui s'étendait jusqu'aux limites de la cité. Le tout, de la contenance de 443 acres d'une terre belle et fertile, n'a pas coûté au généreux donateur moins de 700,000 fr. C'est là qu'a été établi le collége d'agriculture et des arts mécaniques.

En vertu de l'acte de la législature qui l'a rattaché à l'université dont l'enseignement a été organisé de la manière la plus complète et la mieux entendue, chaque district a le droit d'envoyer, gratuitement, au collége d'agriculture, trois étudiants pour chacun des représentants nommés par le district. Ces jeunes gens peuvent suivre aussi, sans payer de frais d'études, tous les cours de l'université à l'exception de ceux de droit et de médecine. Ils sont choisis par les juges de paix des divers districts, après des examens auxquels président des professeurs nommés par ces magistrats. Ces examens sont une sorte de concours, offrant aux plus pauvres comme aux plus riches des chances égales de succès.

Tous les étudiants doivent, chaque jour, prendre part, pendant deux heures, aux travaux de la ferme, sous la surveillance du surintendant des terres et des jardins. Ceux qui veulent fournir ce travail manuel en déduction de leurs frais d'études et de leur entretien sont employés pendant quatre heures et

reçoivent, pour chaque heure, une rétribution de 25 à 50 centimes.

Le nombre des élèves boursiers envoyés par les districts est de 300. Tous les autres élèves payent 150 fr. pour une session de neuf mois. Il y avait, en 1868, 200 étudiants.

Le collége d'agriculture de l'État de Kansas, à Manhattan, a été établi à environ 115 milles de Leavenworth et de Wyandotte, à l'embouchure du Kansas. Sa distance de Lawrence est de 80 milles et de Topeka d'environ 15 milles. Il a été construit sur une éminence d'où l'on découvre le plus magnifique panorama qui puisse charmer les yeux.

C'est aussi par la beauté de son site que se fait remarquer tout d'abord l'école agricole du Maine, établie à un mille du riant village d'Orono, dont on aperçoit les magasins, les banques et les manufactures fournissant aux étudiants de nombreux sujets d'observations et d'études. A 7 milles de là, se trouve la ville de Bangor, déjà fréquentée par un grand nombre de navires, et entretenant, soit avec les États-Unis, soit avec les étrangers, des relations commerciales étendues. Ce voisinage n'est pas moins favorable à l'université d'Orono où s'établit un département d'architecture maritime.

L'Illinois, dont l'accroissement rapide a été si merveilleux, et qui, par l'esprit d'initiative de ses habitants, s'est placé au premier rang des États de

l'Union, dans l'ordre politique autant que dans le domaine de l'industrie, se vante d'avoir été le premier qui ait compris l'extrême importance des colléges agricoles, au point de vue social. Le plus ancien souvenir d'une association formée aux États-Unis, pour la création de grandes institutions de ce genre, remonte à la convention tenue, en 1851, à Granville, comté de Putnam, dans l'Illinois. L'objet de cette réunion était la discussion des moyens à prendre pour donner une salutaire impulsion aux travaux de l'agriculture, et principalement la fondation d'un collége agricole. « En notre qualité de représentants des classes industrielles, disaient les membres de la réunion, cultivateurs, artisans, mécaniciens et marchands, nous demandons, dans notre intérêt et celui de nos amis et de nos enfants, pour nous préparer aux diverses carrières que nous devrons embrasser, les mêmes facilités et les mêmes avantages que ceux dont jouissent nos confrères des autres professions. Nous avouons que c'est par notre faute que nous ne les possédons pas encore. Nous avons donc résolu de prendre immédiatement des mesures pour établir dans l'Illinois une université spécialement consacrée à l'instruction des classes industrielles de l'État. » Dans une seconde convention, tenue en 1852 à Springfield, on rédigea un mémoire dans lequel il était dit : « Qu'un appel serait fait au Congrès, pour qu'il fût accordé à chacun

des États de l'Union une certaine quantité de terres nationales pour l'établissement d'universités, donnant une éducation libérale aux classes livrées au commerce et à l'industrie. »

C'est à ce vœu, exprimé de la manière la plus énergique et la plus pressante dans d'autres réunions qui eurent lieu successivement, principalement à Chicago, qu'a répondu le Congrès, par l'acte mémorable qui a, en 1862, affecté de vastes portions du territoire national à tous les États où s'établiront des écoles d'agriculture et des arts mécaniques.

La ville de Chicago possède, sous le nom d'université industrielle, un ensemble d'établissements scientifiques qui, tant pour l'étendue des ressources matérielles dont ils disposent, que pour l'organisation des études, ne le cède à aucune des écoles supérieures des États-Unis.

Cette université se compose des six départements suivants :

1° Agriculture, embrassant des cours pour l'enseignement de l'agriculture proprement dite, pour l'horticulture et l'arboriculture.

2° École polytechnique : cours des sciences et des arts mécaniques, — génie civil, — mines, — métallurgie, — architecture et beaux-arts.

3° École militaire, — génie et tactique militaires.

4° Chimie et sciences naturelles.

5° École commerciale.

6° École des sciences et des lettres : mathématiques, histoire naturelle, chimie, etc. — Langue et littérature anglaise. — Langues et littératures anciennes. — Histoire et science sociale. — Philosophie intellectuelle et morale.

Je termine là cette revue rapide des grands établissements industriels et agricoles des États-Unis. Leur organisation est récente ; mais, comme tout ce qui se fonde aux États-Unis, ils sont entourés dès leur début de si puissants moyens d'action que l'on peut, sans crainte de se tromper, leur présager un succès complet.

CONCLUSION

J'ai montré, dans la première partie de cet ouvrage, comment les États-Unis ont organisé un vaste et complet système d'éducation publique, dans ces admirables écoles où les enfants des deux sexes peuvent recevoir, de 5 à 18 ans, une instruction qui leur ouvre toutes les carrières. J'ai indiqué ensuite, d'une manière plus sommaire, par quels moyens ont été fondés les établissements d'un ordre plus élevé, universités et colléges, destinés aux étudiants qui ont besoin de compléter par un enseignement supérieur leurs études scientifiques ou littéraires.

Ce qui a dû frapper avant tout le lecteur, c'est la puissance des ressources mises par l'État, et surtout par les particuliers eux-mêmes, à la disposition des administrateurs de ces grands centres d'activité intellectuelle. Il semble que les millions viennent d'eux-mêmes au-devant des amis ou des maîtres de la science. Le désir tout patriotique de

voir leur pays marcher l'égal de ceux où les sciences, les arts et les lettres sont le plus en honneur, inspire aux habitants une émulation généreuse. Ceux-là même qui ont passé leur vie dans les affaires, au milieu de spéculations industrielles ou commerciales, sentent qu'il ne suffit pas à une nation de s'élever au rang des plus riches et des plus puissantes; qu'il est une gloire plus haute à laquelle elle doit prétendre sous peine de déchoir. Ils comprennent que les œuvres industrielles ne doivent leur perfection qu'aux découvertes de la sience; que la main qui exécute a besoin d'être conduite par l'intelligence qu'éclaire l'étude des théories. Ils veulent que leurs théologiens, leurs jurisconsultes, leurs médecins, leurs ingénieurs, ne soient pas inférieurs en savoir aux hommes éminents qui remplissent l'Europe de leur renommée. Ils ont enfin la prétention d'avoir, ainsi que les autres peuples, leurs poëtes, leurs musiciens, leurs peintres, leurs sculpteurs et leurs architectes, comme ils ont déjà leurs financiers, leurs constructeurs, leurs négociants, leurs publicistes, leurs historiens et leurs hommes d'État.

C'est sous l'influence de ces sentiments que se sont élevés depuis un demi-siècle les universités et les colléges, créés pour ainsi dire de toutes pièces, et réunissant, dès les premiers jours de leur existence, des moyens de travail supérieurs, par leur

nombre et leur importance, à ceux que les plus florissantes universités de l'Europe ne parviennent à se procurer qu'après de longues années. Des États dont la formation date de vingt ans, et dont les noms sont à peine connus de l'ancien monde, voient chaque jour se fonder des écoles de hautes études, pour lesquelles de vastes bâtiments se construisent et qu'une munificence inépuisable s'empresse de pourvoir de bibliothèques, de laboratoires, de musées, de gymnases, d'observatoires astronomiques. Il y a dix ans, un savant Suédois [1], visitant les établissements d'instruction des États-Unis, s'étonnait de ne point y rencontrer de colléges consacrés à l'enseignement de l'agriculture, du commerce et des arts mécaniques. Quelques années après, un acte du Congrès comblait magnifiquement cette lacune, et aujourd'hui fleurissent trente écoles spéciales de ce genre, richement dotées et s'organisant de la façon la plus intelligente et la plus large.

Tout en rendant hommage au zèle et au bon vouloir des Américains, et en reconnaisant qu'aucune nation n'attache à l'éducation et au savoir une plus grande importance, on pourrait croire que les résultats ne répondent pas à l'étendue des sacrifices. Ce serait une erreur. D'abord, il faut bien

1. M. Siljeström.

reconnaître que, pour tout ce qui concerne l'étude des sciences, les progrès sont d'autant plus assurés que les instruments de travail sont plus perfectionnés et plus nombreux. Or, c'est ce qui existe pour les États-Unis, dont les colléges et les institutions scientifiques sont, comme on l'a vu, si largement pourvus de tout ce qui peut faciliter et féconder l'enseignement oral : l'histoire naturelle, par l'étude des collections les plus variées ; la chimie, par des manipulations réitérées ; la physique, par de nombreuses expériences ; l'astronomie, par des observations précises. Gardons-nous aussi de considérer comme étrangère aux sentiments dont s'inspirent les arts et les lettres une nation dont toute l'énergie s'emploie, dit-on, exclusivement à creuser des canaux, à tracer des lignes de chemins de fer à travers les territoires qu'elle défriche, où elle jette en courant les fondements de cités nouvelles, à explorer les mines d'or et d'argent, à construire des machines, à créer des manufactures, à échanger ses produits avec ceux de toutes les parties du monde.

Dans une société au sein de laquelle s'introduisent chaque année des éléments nouveaux et où se donnent rendez-vous les émigrants de l'Europe et de l'Asie, il doit nécessairement se trouver des familles qui ne se distinguent pas précisément par ces habitudes d'élégance et de politesse que donne une éducation soignée. Les scènes de violence, dont

plusieurs États en voie de formation sont le théâtre, les actes de brutalité grossière que l'on signale dans les cités les plus populeuses de l'Union, et dont les grandes villes de l'Europe ne sont pas plus exemptes, ne pourraient, sans injustice, être considérés autrement que comme des exceptions. C'est cependant sur de pareils faits que l'on entend plus d'une fois juger le caractère, les habitudes, les mœurs et le degré de civilisation des habitants des États-Unis. Il faut bien que l'on sache qu'au point de vue de la politesse, de l'élégance, de l'élévation des sentiments, la société américaine peut être sans désavantage comparée à celle des États les plus civilisés de l'Europe. J'ajoute, et c'est ce qui rentre plus naturellement dans mon sujet, que je n'ai trouvé nulle part une population plus généralement instruite et professant une plus haute estime pour les sciences et les lettres.

Comment en serait-il autrement? Ai-je besoin de rappeler dans quel esprit est conçu tout le système de l'éducation populaire? Où est la nation qui puisse se vanter de posséder des écoles où toute la jeunesse peut étudier gratuitement, non pas seulement la lecture, l'écriture, le calcul, le dessin, un peu de géographie et d'histoire, comme dans nos écoles primaires, mais tout ce qui constitue l'enseignement secondaire, réservé chez nous aux familles aisées, et considéré encore par quelques esprits en

retard comme ne pouvant sans danger être offert aux enfants des classes ouvrières? Où trouverait-on des jeunes gens et des jeunes filles plus réfléchis, d'un esprit plus mûr, ayant dans l'ordre des sciences et dans celui des lettres plus observé, ayant recueilli plus de faits, connaissant mieux l'histoire de leur pays, ses productions, ses ressources, ses institutions politiques, ayant en un mot appris de bonne heure à aimer leur patrie et à en être fiers? Grâce à cette éducation première dont chacun peut prendre sa part, et dont la presque totalité des habitants profite, il n'est point de pays où le besoin de la lecture soit plus général. Les livres et les journaux dont personne ne peut se passer sont partout, passent de main en main, et popularisent sur tous les sujets une foule de connaissances qui, lorsqu'elles ne trouvent pas leurs applications pratiques, éclairent et développent les intelligences. Et qu'on ne s'y trompe pas : ce ne sont pas ces ouvrages, ou malsains ou frivoles, devenus en France, comme nous le déplorons avec tant de raison, l'aliment le plus ordinaire de cette partie trop minime, hélas! du peuple qui sait ou qui veut lire. Il se compose sans doute aux États-Unis des romans et des œuvres d'imagination dont les sujets sont cherchés en dehors de la vie réelle; mais ce ne sont pas ceux que préfère un peuple qui lit pour s'instruire et ne demande pas à ses lectures

un vain amusement. On serait étonné en voyant quels sont les livres que l'on trouve le plus souvent entre les mains des plus simples ouvriers, des hommes et des femmes du peuple. Ce sont, après les ouvrages politiques et les journaux, des livres d'histoire et de voyages, et des traités scientifiques[1].

Et il faut bien qu'il en soit ainsi chez les nations où tous les citoyens sont appelés à prendre une part directe aux affaires du pays. L'école les a préparés admirablement aux devoirs qu'ils ont à remplir. L'État ne les trouvera jamais trop éclairés, ni trop instruits; or, personne ne niera que des hommes ayant un rôle à remplir dans tous les actes de la vie politique et civile, ne trouvent dans cette nouvelle école de puissants moyens d'instruction.

Ne sont-ce pas, en effet, de véritables écoles d'enseignement que ces *meetings* dans lesquels s'agitent toutes les questions qui intéressent non pas seulement la politique, mais encore tout ce qui peut éclairer les esprits sur les finances, le commerce, l'industrie, l'économie politique, l'éducation? N'oublions pas ces lectures publiques, ces conférences qui ne sont pas seulement, comme chez nous, d'ai-

1. M'approchant un jour, dans une des rues de New-York, d'une pauvre vieille qui faisait la lecture, tout en vendant des objets de la plus mince valeur, je m'aperçus que le livre qu'elle tenait à la main était un recueil de poésies de Longfellow.

mables causeries d'hommes d'esprit, mais de véritables leçons faites devant des milliers d'auditeurs accourus pour s'instruire et non pour se distraire, par des savants spéciaux , apportant des idées nouvelles ou exposant les résultats de leurs propres découvertes.

Les pays de suffrage universel ont besoin de citoyens éclairés ; ils ne sauraient en avoir un trop grand nombre. Chez les nations où n'ont pas encore pénétré les principes qui régissent les démocraties, on s'est habitué à considérer une éducation supérieure comme devant être surtout le partage des hommes qui aspirent aux fonctions publiques. C'est cette pensée qui, il y a quelques années, donnait lieu, en France, à tant de déclamations contre l'extension donnée à l'enseignement classique. Tout bachelier, se présentant sous les traits d'un futur fonctionnaire, était un objet de terreur pour ceux qui, n'ayant qu'un nombre limité de places à distribuer, voyaient des conspirateurs dans tous les jeunes gens sans emploi. On ne s'habituait pas à l'idée de voir des agriculteurs, de simples marchands ou des ouvriers pourvus d'une instruction supérieure à celle que donnent les écoles primaires. Il me semble que l'avénement d'un système politique, ayant le suffrage universel pour base, a fait ouvrir les yeux aux plus aveugles, et qu'en voyant les terribles effets de l'ignorance et le désordre social

dont il faut lui imputer la plus grande partie, on ne serait pas fâché aujourd'hui d'être, comme l'Amérique, en possession d'un large et vaste système d'éducation populaire.

Il est une autre erreur, aussi généralement répandue et contre laquelle on peut encore invoquer l'exemple de l'Amérique : c'est qu'en étendant à toutes les classes les bienfaits de l'instruction, on s'expose, par cette immense extension, à en abaisser le niveau. « Il y a sans doute, dit-on, une certaine somme de savoir répandue sur toute la surface des États-Unis, mais les hautes parties de la science ne sont abordées que par un petit nombre d'intelligences privilégiées. L'Amérique n'a pas des astronomes, des géologues, des chimistes, des historiens, des artistes, des poëtes, des philosophes, des philologues aussi éminents que ceux dont s'honorent la France, l'Allemagne, l'Angleterre ou l'Italie. Les études dans les colléges, les universités, les facultés de droit, de médecine, de lettres et de théologie ne peuvent pas être aussi fortes que dans les nôtres. »

J'ai fait voir, en produisant leurs programmes, que les établissements d'enseignement supérieur s'apprêtent à soutenir bravement la concurrence. Je me suis borné à faire connaître les moyens qu'ils possèdent, les méthodes employées par leurs professeurs, les conditions dans lesquelles sont placés les étudiants qui suivent leurs cours. La question

de savoir en quoi nos bacheliers ou nos docteurs sont supérieurs ou inférieurs à ceux qui prennent leurs grades en Amérique me semble d'une importance fort secondaire. Je signalerai seulement la principale différence qui existe entre le mode d'instruction suivi dans les facultés des deux pays : c'est que, pendant toute la durée des cours, les étudiants des universités américaines ne sont pas de simples auditeurs, écoutant avec plus ou moins d'attention les leçons d'éloquents professeurs ; ce sont, jusqu'à la fin, de véritables élèves travaillant sous leurs yeux, guidés et dirigés par eux, et trouvant enfin, pour ce qui concerne les études scientifiques, toutes les ressources, laboratoires de recherches et instruments de travail dont on a songé, cette année même, à pourvoir nos étudiants dans l'établissement fondé sous le nom d'école pratique des hautes études. Nous avons été sur ce point devancés par l'Amérique.

Je n'ai plus, en terminant, que quelques mots à ajouter aux considérations qui précèdent.

Ce qui me paraît devoir résulter le plus clairement de cette étude sur l'instruction publique aux États-Unis, c'est l'admirable puissance que possède l'initiative privée dans un pays où les citoyens, ne demandant rien à leur gouvernement, ont pris de bonne heure l'habitude de pourvoir eux-mêmes à leurs besoins, de se réunir, de se concerter, de combiner leurs moyens d'action, de déterminer l'éten-

due des sacrifices pécuniaires qu'ils doivent s'imposer, d'en régler l'emploi, de choisir enfin les administrateurs qui auront à leur rendre compte des ressources mises à leur disposition et de l'usage qu'ils auront fait de leur autorité.

Ce n'est pas ici le lieu d'insister sur les avantages produits par la pratique du *self government*, en ce qui concerne les rapports établis entre les fonctionnaires publics, produits de l'élection, et les citoyens qui ne peuvent les considérer que comme leurs mandataires. Tour à tour, administrés et administrateurs, ils sont étrangers, les uns à la servilité qui s'incline devant un maître, les autres, à la morgue insolente qui traite du haut en bas ceux auxquels on se croit le droit de commander.

Ainsi se sont créées les écoles publiques et les universités de l'ordre le plus élevé. Jamais plus grand exemple n'a été donné par un peuple indépendant et libre; jamais ne s'est produite une preuve plus éclatante de l'excellence des institutions démocratiques. Les progrès merveilleux accomplis depuis vingt ans dans les États-Unis auraient été impossibles, si la vie, au lieu de se manifester sur tous les points de leur surface, s'était concentrée dans une capitale sous la pression d'une administration fortement organisée, dispensant les peuples, tenus constamment en tutelle, du soin de penser et d'agir par eux-mêmes et pour eux-mêmes.

La France entrera-t-elle à son tour dans cette voie de décentralisation administrative qui aurait pour résultat infaillible de donner un essor inconnu à toutes ses forces vitales, et aux admirables ressources qu'elle possède? Verra-t-on, pour ce qui concerne en particulier l'instruction publique, se multiplier, comme en Amérique, ces libres associations, ces donations généreuses qui permettront d'asseoir sur les plus larges fondements l'enseignement populaire et de faire renaître dans nos provinces les anciennes universités, devenues d'autant plus florissantes que les habitants s'intéresseront directement à leurs progrès? Il y aurait, pour que ce but fût atteint, bien des conditions à remplir. Il faudrait que les citoyens se décidassent à rompre résolûment avec cette apathie et cette indifférence qui, peu à peu, ont remis entre les mains des gouvernements toutes les affaires qu'ils auraient pu conduire eux-mêmes. Mais il faudrait aussi que les gouvernements, s'inspirant des besoins de leur époque, consentissent de bonne grâce à se décharger d'une partie du fardeau qui les accable, à aider les peuples à supporter le régime austère de la liberté, en élargissant les attributions des conseils municipaux et des conseils des départements, en favorisant les associations et les réunions, qui cessent d'être turbulentes et dangereuses lorsqu'elles sont entrées dans les habitudes nationales, en ouvrant le champ

le plus libre à l'examen et à la discussion des intérêts nationaux, en méritant, en un mot, l'éloge adressé par un homme d'esprit à un grand ministre : « Monseigneur, vous avez travaillé dix ans à vous rendre inutile. »

APPENDICE

PREMIÈRE PARTIE. — ÉCOLES PUBLIQUES

I

État des traitements des surintendants, des instituteurs et des institutrices, dans les principales villes des États-Unis, dressé par M. Henry Barnard en 1868.

ALBANY (NEW-YORK).

16 Instituteurs, 84 Institutrices. — Total : 100. — Dépenses : 285,000 fr.

TRAITEMENTS.

15	Instituteurs à	7,500	112,500
1	id.	»	4,500
84	Institutrices.	2,000	168,000
100			285,000

BALTIMORE (MARYLAND).

1 Surintendant, 31 Instituteurs, 372 Institutrices. — Total : 404. — Dépenses : 1,259,250 fr.

TRAITEMENTS.

1	Surintendant.		11,000
3	Instituteurs à	11,000	33,000
1	Instituteur à.	10,000	10,000
5	id.	9,000	45,000
17	id.	7,500	127,500
1	id.	5,500	5,500
4	id.	4,500	18,000
15	Institutrices à	4,500	67,500
3	id.	4,250	12,750
71	id.	3,500	248,500
2	id.	3,250	6,500
12	id.	3,000	36,000
176	id.	2,500	440,000
48	id	2,250	108,000
45	id.	2,000	90,000
404			1,259,250

BOSTON (MASSACHUSETTS).

1 Surintendant, 76 Instituteurs, 675 Institutrices. — Total : 755. — Dépenses : 3,180,000 fr.

TRAITEMENTS.

1	Surintendant.		20,000
4	Instituteurs à	20,000	80,000
1	Maître de musique.	»	17,250
1	id.	»	12,500
1	id.	»	2,250
1	id.	»	2,000
29	Instituteurs à.	15,000	435,000
1	Professeur de musique et physique. . . .		15,000
1	id. id.		12,000
1	id. id.		3,000
	A reporter. . . .		599,000

	Report. . . .		599,000
1	Instituteur.		13,000
1	id.		12,000
19	Instituteurs à	11,000	209,000
5	id.	9,000	45,000
1	Maître de dessin.	»	9,000
5	Instituteurs à	8,000	40,000
3	id	7,000	21,000
1	Maître de l'art militaire.	»	6,000
1	id. français.	»	5,500
1	id. id	»	2,000
1	id. d'allemand	»	2,500
4	Maîtresses à.	7,500	35,000
13	id.	5,000	65,00
27	id.	4,000	108,000
49	id.	3,500	171,000
489	id.	3,250	1,589,250
81	id.	2,750	222,750
2	id. de couture.	2,250	4,500
1	id.	»	1,750
5	id.	1,550	7,750
4	id.	1,375	5,500
755			3,180,000

BROOKLYN (New-York).

1 Surintendant. 1 Sous-Surintendant. 25 Instituteurs, 284 Institutrices. — Total : 311. — Dépenses : 1,120,000 fr.

TRAITEMENTS.

1	Surintendant.		15,000
1	Sous-Surintendant		12,500
25	Instituteurs à.	11,250	281,250
2	Institutrices à.	6,000	12,000
16	id	4,000	64,000
	A reporter. . . .		384,750

	Report. . . .		384,750
5	Institutrices à.	3,500	17,500
29	id	3,250	94,250
29	id	3,000	87,000
29	id	2,875	83,375
29	id	2,625	76,125
29	id	2,500	72,500
29	id	2,375	68,875
34	id	3,750	127,500
8	id	2,500	20,000
8	id	2,250	18,000
8	id	2,125	17,000
8	id	2,000	16,000
8	id	1,875	15,000
8	id	1,750	14,000
5	id	1,625	8,125
311			1,120,000

BURLINGTON (VERMONT).

1 Surintendant, 1 Instituteur, 30 Institutrices. — Total : 32. — Dépenses : 72,000 fr.

TRAITEMENTS.

1	Surintendant.		5,000
1	Instituteur.		6,000
1	Institutrice.		3,000
1	id.		2,000
10	Instituteurs à.	2,200	22,000
10	Instituteurs	2,000	20,000
8	id	1,750	14,000
32			72,000

BUFFALO (NEW-YORK).

1 Surintendant, 33 Instituteurs, 209 Institutrices. — Total : 243. — Dépenses : 740,500 fr.

TRAITEMENTS.

1	Surintendant		6,000
1	Instituteur		9,000
28	Instituteurs à	6,500	182,000
1	Institutrice	»	5,000
4	Institutrices à	3,250	13,000
6	id	2,125	12,750
1	Instituteur d'allemand	»	5,000
1	id. id	»	3,000
56	Institutrices à	2,750	154,000
135	id	2,350	317,250
2	id	4,000	8,000
2	id	3,000	6,000
3	id	2,500	7,500
1	Maître d'écriture	»	6,000
1	Maître de chant	»	6,000
243			740,500

CAMBRIDGE (MASSACHUSETTS).

1 Surintendant, 11 Instituteurs, 113 Institutrices. — Total : 125. — Dépenses : 420,000 fr.

TRAITEMENTS.

1	Surintendant		12,500
1	Instituteur		12,500
2	Instituteurs à	10,000	20,000
7	Instituteurs à	9,000	63,000
1	id	7,500	7,500
1	Institutrice	»	4,500
4	id	3,500	14,000
81	id	2,750	222,750
5	id	2,500	12,500
16	id	2,375	38,000
6	id	2,125	12,750
125			420,000

CHARLESTOWN (Massachusetts).

1 Surintendant, 18 Instituteurs, 74 Institutrices. — Total : 114. — Dépenses : 396,500 fr.

TRAITEMENTS.

1	Surintendant		10,000
1	Instituteur		12,500
1	id.		8,000
5	id.	9,000	45,000
10	id.	7,000	70,000
1	Maître de musique	»	6,000
1	Institutrice	»	4,000
3	id.	3,500	10,500
3	id.	3,250	9,750
6	id.	3,000	18,000
79	id.	2,500	197,500
2	id.	2,625	5,250
113			396,500

CHICAGO (Illinois).

1 Surintendant, 28 Instituteurs, 295 Institutrices. — Total : 324. — Dépenses : 1,268,750 fr.

TRAITEMENTS.

1	Surintendant		15,000
1	Instituteur		12,000
1	id		11,000
20	id.	10,000	200,000
1	id.	»	9,000
2	id.	8,000	16,000
1	id.	»	3,000
2	Maîtres de musique	5,000	10,000
1	Institutrice	5,500	5,500
	A reporter		281,500

	Report. . . .		281,500
21	Institutrices.	5,000	105,000
16	id.	3,625	58,000
132	id.	3,500	462,000
4	id.	3,375	13,000
47	id.	3,250	152,750
3	id.	2,875	8,625
54	id.	2,750	148,500
1	id.	»	2,375
16	id.	2,250	36,000
324			1,268,750

CINCINNATI (Ohio).

1 Surintendant, 64 Instituteurs, 348 Institutrices. — Total : 413. — Dépenses : 1,544,950 fr.

TRAITEMENTS.

1	Surintendant.		12,500
2	Instituteurs.	12,100	24,200
1	id.	»	10,000
4	id.	9,680	38,720
11	id.	9,500	104,500
9	id.	9,000	81,000
1	id.	»	8,500
2	id.	8,000	16,000
1	id.	»	7,500
2	id.	7,000	14,000
23	id.	6,500	149,000
5	id.	6,000	30,000
3	id.	5,000	15,000
2	Institutrices.	5,140	10,280
2	id.	4,250	8,500
14	id.	4,000	56,000
	A reporter. . . .		585,700

	Report. . . .		585,700
6	Institutrices.	3,750	22,500
105	id	3,500	367,500
22	id	3,250	71,500
37	id	3,000	111,000
39	id	2,750	107,250
52	id	2,500	130,000
46	id	2,250	103,500
23	id	2,000	46,000
413			1,544,950

CLEVELAND (Ohio).

1 Surintendant, 16 Instituteurs, 124 Institutrices. — Total : 141. — Dépenses : 460,875 fr.

TRAITEMENTS.

1	Surintendant		20,000
1	Instituteur		12,500
2	Instituteurs à.	8,500	17,000
11	id	7,500	82,500
1	id	»	6,000
1	id	»	4,800
2	Institutrices.	4,000	8,000
2	id	3,000	6,000
81	id	2,750	222,750
6	id	2,500	15,000
3	id	2,250	6,750
29	id	2,000	58,000
1	id	»	1,375
141			460,675

CLODWATER (Michigan).

3 Instituteurs, 14 Institutrices. — Total : 17. — Dépenses : 32,050 fr.

TRAITEMENTS.

1	Instituteur		6,000
1	id		3,000
1	id		2,400
1	Institutrice		2,250
1	id		1,600
12	id . à	1,400	16,800
17			32,050

COLUMBUS (Ohio).

1 Surintendant, 10 Instituteurs, 59 Institutrices. — Total : 70. — Dépenses : 249,015 fr.

TRAITEMENTS.

1	Surintendant		10,000
1	Instituteur		7,800
6	id. à.	7,200	43,000
1	id	»	6,000
2	id	4,800	9,600
3	Institutrices.	3,900	11,700
41	id	2,875	117,875
12	id	2,920	35,040
3	id	2,600	7,000
70			249,015

DAYTON (Ohio.)

1 Surintendant, 12 Instituteurs, 45 Institutrices. — Total : 58. — Dépenses : 181,440 fr.

TRAITEMENTS.

1	Surintendant		9,500
7	Instituteurs à.	7,500	52,500
1	id	»	4,500
	A reporter. . . .		66,500

	Report. . . .		66,500
3	Instituteurs à.	4,000	12,000
1	id	»	3,500
2	Institutrices.	4,500	9,000
5	id.	2,800	14,000
16	id.	2,240	35,840
8	id.	2,000	16,000
4	id.	1,900	7,600
10	id.	1,700	17,000
58			181,440

MADISON (Wisconsin).

1 Surintendant, 1 Instituteur, 20 Institutrices. — Total : 22. — Dépenses : 57,600 fr.

TRAITEMENTS.

1	Surintendant		7,500
1	Instituteur		7,500
4	Institutrices à.	2,700	10,800
1	id	»	2,400
10	id	2,000	20,000
5	id	1,800	9,400
22			57,600

MANCHESTER (New-Hampshire).

9 Instituteurs, 53 Institutrices. — Total : 62. — Dépenses : 119,200 fr.

TRAITEMENTS.

1	Instituteur.		6,000
3	Instituteurs à	5,500	16,500
2	Instituteurs à.	4,500	9,000
1	id	»	2,500
	A reporter. . . .		34,000

	Report. . . .		34,000
1	Instituteur	»	1,500
1	id	»	2,200
1	Institutrice.	»	2,500
1	id	»	2,000
11	id	1,625	17,875
35	id	1,500	52,500
4	id	1,375	5,500
1	id	»	1,125
62			119,200

MEMPHIS (TENNESSEE).

10 Instituteurs, 23 Institutrices. — Total : 33. — Dépenses : 173,750 fr.

TRAITEMENTS.

1	Instituteur		8,750
3	id . à	7,500	22,500
1	id	»	7,000
3	id	6,000	18,000
2	id	5,000	10,000
12	Institutrices	5,000	60,000
10	id	4,500	45,000
1	id	»	2,500
33			173,750

MILVAUKEE (WISCONSIN).

1 Surintendant, 22 Instituteurs, 85 Institutrices. — Total : 108. — Dépenses : 302,340 fr.

TRAITEMENTS.

1	Surintendant		9,000
11	Instituteurs à.	6,000	66,000
8	id.	3,000	24,000
	A reporter, . .		99,000

	Report. . . .		99,000
3	Instituteurs.	2,700	8,100
19	Institutrices	2,520	47,880
9	id.	2,250	20,250
37	id.	1,980	73,260
29	id.	1,800	52,200
1	id.	»	1,650
118			302,340

NEWPORT (RHODE-ISLAND).

1 Surintendant, 3 Instituteurs, 24 Institutrices. — Total : 28. — Dépenses : 75,625 fr.

TRAITEMENTS.

1	Surintendant		9,000
1	Instituteur.		6,500
2	Instituteurs à.	5,000	10,000
1	Institutrice	»	2,750
1	id.	»	4,500
1	id.	»	2,625
2	id.	2,375	4,750
8	id.	2,125	17,000
1	id.	»	2,000
1	id.	»	1,875
9	id.	1,625	14,625
28			75,625

NEW-YORK (CITY).

1 Surintendant, 4 Sous-Intendants, 1 Président du libre collége, 12 Professeurs du même collége, 13 Maîtres du même collége, 113 Principaux d'écoles de grammaire,

64 Instituteurs, 1,893 Institutrices. — Total : 2,101. — Dépenses : 8,198,670 fr.

TRAITEMENTS.

1	Surintendant		22,500
1	Sous-Surintendant		20,000
1	id		17,500
2	id	15,000	30,000
1	Président du libre collége	»	23,750
1	Professeur du même collége	»	21,250
11	id. id	18,750	206,250
5	Maîtres du libre collége à	12,500	62,500
5	id. id.	10,935	54,675
1	id. id.	»	10,000
2	id. id.	7,810	15,620
7	Princip. d'écoles de grammaire à.	15,000	105,000
12	id. id.	13,750	165,000
23	id. id.	12,500	287,500
4	id. id	11,250	45,000
41	id. id.	10,000	410,000
3	id. id.	9,500	28,500
6	id. id.	9,000	54,000
5	id. id.	8,500	42,500
12	id. id.	8,000	96,000
18	Instituteurs à	7,500	135,000
3	id.	7,250	21,750
8	id	7,000	56,000
7	id	6,500	45,000
3	id	6,250	18,750
11	id	6,000	66,000
1	id	»	5,500
9	id	5,000	45,000
1	id	»	4,500
1	id	»	4,000
2	id	3,000	6,000
	A reporter		2,125,045

		Report. . . .	2,125,045
4	Institutrices à	8,500	34,000
17	id	8,000	136,000
56	id	7,500	420,000
29	id	6,500	188,500
58	id	5,500	319,000
85	id	5,000	425,000
4	id	4,750	19,000
27	id	4,500	121,500
15	id	4,375	65,625
20	id	4,125	82,500
43	id	4,000	472,000
7	id	3,875	21,125
43	id	3,750	161,250
14	id	3,625	50,750
77	id	3,500	269,500
13	id	3,375	43,875
104	id	3,250	338,000
63	id	3,125	196,875
127	id	3,000	389,000
68	id	2,875	195,500
190	id	2,750	522,500
70	id	2,625	183,750
212	id	2,500	530,000
72	id	2,375	171,000
189	id	2,250	425,250
113	id	2,125	240,125
173	id	2,000	346,000
2,101			8,198,670

HANNIBAL (Missouri).

2 Instituteurs, 17 Institutrices. — Total : 19. —
Dépenses : 40,000 fr.

TRAITEMENTS.

1	Instituteur		7,500
1	id.		3,750
9	Institutrices à	2,000	18,000
5	id.	1,750	8,750
2	id.	1,000	2,000
18			40,000

JERSEY CITY (NEW-JERSEY).

1 Surintendant, 3 Instituteurs, 45 Institutrices.—Total : 49. — Dépenses : 138,375 fr.

TRAITEMENTS.

1	Surintendant		10,000
3	Instituteurs	9,000	27,000
5	Institutrices à	4,000	20,000
3	id.	3,000	9,000
5	id.	2,750	13,750
5	id.	2,375	11,875
3	id.	2,250	6,750
8	id.	1,875	15,000
15	id.	1,500	22,500
1	id.	»	2,500
49			138,375

LOUISVILLE (KENTUCKY).

1 Surintendant, 29 Instituteurs, 146 Institutrices. — Total : 176. — Dépenses : 565,750 fr.

TRAITEMENTS.

1	Surintendant		10,000
2	Instituteurs à.	10,000	20,000
9	id.	7,500	67,500
	A reporter. . .		97,500

	Report. . . .		97,500
8	Instituteurs.	6,750	54,000
7	id.	4,500	31,500
1	id.	3,250	3,250
2	id.	2,500	5,000
1	Institutrice à	»	6,000
1	id.	»	3,750
1	id.	»	3,250
41	id.	3,000	123,000
2	id.	4,500	9,000
3	id.	4,000	12,000
47	id.	2,500	117,500
50	id.	2,000	100,000
176			565,750

LOWEL (Massachusetts).

1 Surintendant, 13 Instituteurs, 93 Institutrices. — Total : 107. — Dépenses : 322,500 fr.

TRAITEMENTS.

1	Surintendant		10,000
1	Instituteur		10,000
12	id. à.	7,500	90,000
3	Institutrices à.	2,750	8,250
1	id	»	4,000
8	id	2,250	18,000
81	id	2,250	182,250
107			322,500

DÉTROIT (Michigan).

1 Surintendant, 7 Instituteurs, 84 Institutrices. — Total : 92. — Dépenses : 224,200 fr.

TRAITEMENTS.

1	Surintendant		8,750
1	Instituteur		7,500
3	id	7,000	21,000
1	id	»	6,000
2	id	4,500	9,000
1	Institutrice	»	3,500
5	id	2,500	12,500
1	id	»	2,125
8	id	2,025	16,200
4	id	2,375	9,500
50	id	2,000	100,000
15	id	1,875	28,125
92			224,200

EAST SAGINAW (MICHIGAN).

4 Instituteurs, 16 Institutrices. — Total : 20. — Dépenses : 63,000 fr.

TRAITEMENTS.

1	Instituteur		12,500
1	id		6,000
1	id		4,500
1	Maître de musique		3,000
5	Institutrices à	3,000	15,000
11	id	2,000	22,000
20			63,000

FORT-WAYNE (INDIANA).

8 Instituteurs, 17 Institutrices. — Total : 25. — Dépenses : 77,200 fr.

TRAITEMENTS.

1	Instituteur		9,000
1	id		6,750
1	id		4,500
1	id		3,500
4	id	3,000	12,000
2	Institutrices	3,500	7,000
1	id		3,250
2	id	3,000	6,000
2	id	2,250	4,500
7	id	2,100	14,700
3	id	2,000	6,000
25			77,200

GRAND RAPIDS (MICHIGAN).

3 Instituteurs, 19 Institutrices. — Total : 22.
— Dépenses : 52,500 fr.

TRAITEMENTS.

1	Instituteur		8,000
1	id		6,000
1	id		5,000
1	Institutrice		3,000
2	Institutrices à	2,500	5,000
3	id	1,800	5,400
8	id	1,600	12,000
3	id	1,500	4,500
2	id	1,400	2,800
22			52,500

NEWARK (NEW-JERSEY).

1 Surintendant, 19 Instituteurs, 118 Institutrices. —
Total : 138. — Dépenses : 410,750 fr.

TRAITEMENTS.

1	Surintendant		10,000
1	Instituteur		10,000
12	Instituteurs à	7,500	90,000
4	id	5,000	20,000
2	id	4,250	8,500
1	Institutrice	»	4,500
1	id	»	3,500
18	Institutrices à	3,000	54,000
36	id	2,250	81,000
14	id	2,000	28,000
25	id	1,750	43,750
23	id	2,500	57,500
138			410,750

NEWHAVEN (CONNECTICUT).

1 Surintendant, 10 Instituteurs, 84 Institutrices. — Total : 95. — Dépenses : 287,500 fr.

TRAITEMENTS.

1	Surintendant		12,500
1	Instituteur		11,250
7	Instituteurs à	8,750	61,250
1	id		3,250
1	Maître de musique	»	7,500
3	Institutrices à	3,500	10,500
30	id	2,500	75,000
35	id	2,250	78,750
10	id	2,000	20,000
2	id	1,750	3,500
4	id	1,000	4,000
95			287,500

NEW-ORLÉANS (Louisiane).

1 Surintendant, 1 Sous-Surintendant, 1 Secrétaire, 1 Sous-Secrétaire, 1 Gardien, 1 Bibliothécaire, 16 Instituteurs, 284 Institutrices.—Total : 306.—Dépenses : 1,243,210 fr.

TRAITEMENTS.

1	Surintendant		20,000
1	Sous-Surintendant		15,000
1	Secrétaire		9,000
1	Sous-Secrétaire		3,000
1	Gardien		10,500
1	Bibliothécaire		11,500
1	Instituteur		12,500
5	id.	9,000	45,000
3	id.	6,000	18,000
4	id.	5,000	20,000
2	id.	4,800	9,600
1	id.	»	4,500
31	Institutrices	6,000	186,000
8	id.	5,100	40,800
19	id.	5,000	95,000
7	id.	4,800	33,600
1	id.	»	4,710
31	id.	4,000	124,000
1	id.	»	3,600
63	id.	3,300	207,900
123	id.	3,000	369,000
306			1,243,210

PHILADELPHIE (Pennsylvanie).

74 Instituteurs, 1,230 Institutrices. — Total : 1,304. — Dépenses : 2,703,400 fr.

TRAITEMENTS.

1	Instituteur.		11,250
7	id	0,000	63,000
32	id	7,900	252,800
3	id	6,000	18,000
7	id	5,000	35,000
4	id	4,500	18,000
2	id	3,750	7,500
16	id	3,500	56,000
1	id		3,000
1	id		2,000
25	Institutrices.	3,750	93,750
10	id	3,000	30,000
127	id	2,250	285,750
193	id	2,000	386,000
51	id	1,900	96,900
98	id	1,800	176,400
1	id	1,750	1,750
295	id	1,700	501,500
199	id	1,600	318,400
230	id	1,500	345,000
1	id		1,400
1304			2,703,400

PITTSBOURG (PENNSYLVANIE).

15 Instituteurs, 116 Institutrices. — Total : 131. — Dépenses : 358,825 fr.

TRAITEMENTS.

1	Instituteur à		8,250
2	id.	7,250	14,500
9	id.	6,750	60,750
	A reporter. . . .		83,500

	Report. . . .		83,500
1	Instituteur.	5,000	5,000
1	id.		1,625
1	id.		1,200
1	Institutrice.		3,125
25	id.	2,625	65,625
30	id.	2,375	71,250
60	id.	2,125	127,500
131			358,825

SAN-FRANCISCO (CALIFORNIE).

1 Surintendant, 30 Instituteurs, 210 Institutrices. — Total : 241. — Dépenses : 1,139,450 fr.

TRAITEMENTS.

1	Surintendant		20,000
2	Instituteurs à.	12,500	25,000
10	id.	10,500	105,000
6	id.	9,000	54,000
6	id.	7,500	45,000
1	id.	»	6,000
1	id.	»	3,600
4	id.	3,000	12,000
1	Institutrice.	»	6,900
13	id.	6,000	78,000
3	id.	5,400	16,200
3	id.	5,100	15,300
10	id.	5,000	50,000
4	id.	4,800	19,200
6	id.	4,500	27,000
4	id.	4,350	17,400
3	id.	4,200	12,600
129	id.	4,050	522,450
6	id.	3,300	19,800
28	id.	3,000	84,000
241			1,139,450

SACRAMENTO (CALIFORNIE).

1 Surintendant, 4 Instituteurs, 27 Institutrices. — Total : 32. — Dépenses : 116,250 fr.

TRAITEMENTS.

1	Surintendant		10,000
1	Instituteur		7,500
1	id.		6,750
1	id.		4,500
1	id.		1,750
4	Institutrices à	4,250	17,000
7	id.	4,000	28,000
1	id.	»	4,250
3	id.	3,750	11,250
4	id.	2,250	9,000
7	id.	1,750	12,250
1	id.	»	4,000
32			116,250

SPRINGFIELD (MASSACHUSETTS).

1 Surintendant, 9 Instituteurs, 76 Institutrices. — Total : 86. — Dépenses : 224,000 fr.

TRAITEMENTS.

1	Surintendant		10,500
1	Instituteur		10,000
5	Instituteurs à	7,500	37,500
1	id.	»	4,500
1	Maître de musique	»	5,500
1	Calligraphe	»	4,000
4	Institutrices à	2,750	11,000
1	id.	»	2,500
7	id.	2,250	15,750
	A reporter		101,250

	Report . . .		101,250
49	Institutrices.	2,000	98,000
4	id.	1,875	7,500
1	id.	»	1,750
4	id.	1,625	6,500
6	id.	1,500	9,000
86			224,000

SAINT-LOUIS (MISSOURI).

1 Surintendant, 2 Sous-Surintendants, 25 Instituteurs, 252 Institutrices.—Total : 280.—Dépenses : 1,059,400 fr.

TRAITEMENTS.

1	Surintendant		17,500
1	Sous-Surintendant		12,500
1	id.		10,000
1	Instituteur à		13,750
1	id.		11,250
8	id.	10,000	80,000
4	id.	9,500	38,000
5	id.	9,000	45,000
3	id.	7,500	22,500
3	id.	6,500	19,500
1	Institutrice	»	10,000
1	id.	»	6,000
16	id.	5,000	80,000
6	id.	4,500	27,000
12	id.	3,750	45,000
9	id.	3,500	31,500
24	id.	3,250	78,000
106	id.	3,000	318,000
36	id.	2,650	95,400
37	id.	2,500	92,500
1	id.	»	1,750
2	id.	1,500	3,000
1	id.	»	1,250
280			1,059,400

SAINT-PAUL (MINNESOTA).

1 Surintendant, 5 Instituteurs, 23 Institutrices. — Total : 29. — Dépenses : 72,000 fr.

TRAITEMENTS.

1	Surintendant		3,000
1	Instituteur		5,500
4	id	5,000	20,000
3	Institutrices à	2,250	6,750
7	id.	2,000	14,000
13	id.	1,750	22,750
29			72,000

SYRACUSE (NEW-YORK).

1 Surintendant, 17 Instituteurs, 123 Institutrices. — Total : 141. — Dépenses : 289,575 fr.

TRAITEMENTS.

1	Surintendant		7,500
1	Instituteur		7,000
4	id.	6,000	24,000
12	id.	3,000	36,000
17	Institutrices à	2,500	42,500
1	id.	»	2,375
4	id.	2,250	9,000
29	id.	2,000	58,000
30	id.	1,650	49,500
14	id.	1,550	21,700
8	id.	1,500	12,800
20	id.	1,000	20,000
141			289,575

TROY (NEW-YORK).

1 Surintendant, 10 Instituteurs, 38 Institutrices. — Total : 99. — Dépenses : 196 250 fr.

TRAITEMENTS.

1	Surintendant		9,000
1	Instituteur		6,500
4	id.	5,000	20,000
3	id.	4,750	14,250
1	id.	»	4,500
1	id.	»	4,000
1	Institutrice	»	2,500
20	id.	2.000	40,000
27	id.	1,500	40,500
40	id.	1,375	55,000
99			196,250

WASHINGTON (DISTRICT DE COLOMBIE).

4 Instituteurs, 92 Institutrices. — Total : 96. — Dépenses : 392,750 fr.

TRAITEMENTS.

4	Instituteurs à	9,000	36,000
4	Institutrices	6,000	24,000
4	id.	5,000	20,000
3	id.	4,500	13,500
30	id.	4,000	120,000
47	id.	3,750	176,000
4	Sous-Institutrices	750	3,000
96			392,750

WORCESTER (MASSACHUSETTS).

1 Surintendant, 5 Instituteurs, 102 Institutrices. — Total : 108. — Dépenses, 324,625 fr.

TRAITEMENTS.

1	Surintendant		12,500
1	Instituteur		12,500
1	id		8,500
2	id.	7,500	15,000
1	id.	»	7,000
1	Institutrice	»	4,000
4	id.	3,500	14,000
1	id.	»	3,000
21	id.	2,875	60,375
21	id.	2,750	57,750
37	id.	2,500	97,500
10	id.	2,290	22,500
5	id.	2,000	10,000
108			324,525

RÉCAPITULATION

Nombre des cités. . 42

TRAITEMENTS :

		Total.	Moyenne.	
Surintendants. . . .	31	365,750 fr.	11,798 fr.	»
Sous-Surintendants.	7	117,500	16,785	70
Instituteurs.	901	7,670,325	8,513	12
Institutrices.	8,220	22,294,675	2,712	25

II

PROGRAMMES DES ÉCOLES PUBLIQUES DE BOSTON (MASSACHUSETTS).

I

ÉCOLE PRIMAIRE (6 *degrés*).

6e DEGRÉ.

Le premier livre de lecture de Hillard, jusqu'à la page 30; tableaux de lecture n° 11; les mots et les sons élémentaires, répétés après le maître, n° 1; nom et son de chaque lettre, voyelles brèves et voyelles longues, n° 15; lecture des mots, en séparant les lettres et les sons, et des mots entiers, nos 9 et 10; revue de l'alphabet, pour y distinguer les formes des lettres; n° 5, lignes et figures planes; n° 2, analyse des formes des lettres capitales; diverses parties dont elles se composent.

Écriture sur ardoises, copier les lettres imprimées, les lignes droites et les figures.

Idées des nombres, jusqu'à dix, d'après la vue des objets dont on fait le compte.

Récitation de pièces de vers et de maximes.

Leçons d'objets. — Distinguer, dans les objets mis sous les yeux, la forme et la couleur; nommer les animaux mis sous les yeux, ou dont les tableaux présentent les images.

Chant, de cinq à dix minutes, au moins deux fois par jour; exercices physiques de cinq à dix minutes, matin et soir.

5e DEGRÉ.

Suite du premier livre de lecture de Hillard, *Mon premier livre*, l'épellation jusqu'à la 24e page, lecture jusqu'à la 70e.

Tableaux nos 19 et 20; no 6, nommer et montrer les figures et leurs parties; nos 11 et 14, épellation des mots et distinction des sons.

Ardoises, revue des exercices de la 6e classe; écrire les lettres capitales, des mots courts; dessins des figures curvilignes.

Compter des objets de 2 à 100.

Vers et maximes.

Leçons d'objets, forme, étendue, couleur, animaux et plantes.

Chant, exercices physiques, comme ci-dessus.

4e DEGRÉ.

Mon premier livre, lu et épelé en entier, le second livre de Hillard, jusqu'à la page 50; épeler les mots disposés en colonnes; mots extraits du livre; revue des numéros 5 et 6; description ou analyse des lignes et des figures; revue des nos 11 et 13; apprendre par cœur les nos 12 et 20; no 6, nommer et détailler les figures; apprendre sur le tableau les nos 12 et 20, épeler les nos 17 et 18; ponctuation, ardoises, mêmes exercices que dans la 5e classe.

Compter des objets réels; les compter par 3 avec les chiffres, par 2 jusqu'à 100 et par 3 jusqu'à 50.

Vers et maximes; leçons d'objets, animaux et plantes; chant, exercices physiques.

3e DEGRÉ.

Fin du livre de Hillard; lectures, explications et interrogations sur la lecture et la prononciation des mots; ques-

tions sur la signification; nos 5, 6, 11, 12, 13, 14 et 20, signes de ponctuation.

Ardoises, mots écrits, figures dessinées, exercices sur le tableau noir.

Arithmétique des écoles primaires, par Eaton, questions diverses sur l'addition et la soustraction des nombres; applications pratiques; idée de la multiplication développée par l'usage des nombres; écrire des nombres sur l'ardoise.

Vers et maximes, les résumer; leçons d'objets, les cinq sens; chant et exercices physiques.

2e DEGRÉ.

Troisième livre de Hillard (*third primary reader*), jusqu'à la page 100; lecture de mots longs et difficiles; conversation sur le sens et la signification des mots lus.

Arithmétique, tables d'addition, soustraction et multiplication apprises et récitées, applications pratiques de ces règles; tableaux de lecture; définition et décomposition des mots.

Ardoises, écrire des lettres capitales, dessins de figures planes et de solides, exemples fournis par les tableaux, chiffres romains.

Vers et maximes; leçons d'objets, principaux phénomènes de la nature; chant, exercices comme ci-dessus.

1er DEGRÉ.

Troisième livre de Hillard, dernière partie; définitions, explications, épellation par lettres et par sons; questions sur la ponctuation, l'emploi des lettres capitales; signification des mots.

Arithmétique, tables de la multiplication et de la division jusqu'à 12; écrire les nombres jusqu'à 1,000; compter par 3 et par 4, de 1 à 100 et de 100 à 1; applications pratiques.

Tableaux, exercices sur les nos 11 et 12.

Ardoises, écriture des mots, le nom de l'élève, mots des tableaux, dessin d'objets.

Vers et maximes, revues abrégées; leçons de choses, objets de commerce, professions, propriétés des objets, classifications, usages des objets, leur provenance, leur mode de production ou de fabrication.

II

CLASSES DE GRAMMAIRE (4 *degrés*).

4e DEGRÉ.

Le livre d'épellation de Worcester, quatrième livre de Hillard (*Hillard's fourth reader*); écriture d'après les modèles adoptés par le comité; dessin d'après le *Bartholomews drawing books;* arithmétique (*Eaton's intellectual arithmetic*); calculs sur l'ardoise et le tableau noir; géographie élémentaire (*Warren's primary geography*).

Musique vocale.

3e DEGRÉ.

Worcester et Hillard (suite), *Hillard's intermediate reader*, arithmétique, dessin, géographie, grammaire anglaise (*Kerl's english grammar*).

Musique vocale.

2e DEGRÉ.

Lecture, épellation, écriture, comme pour les 4e et 3e degrés; géographie de Warren; dessin de cartes sur l'ardoise, le tableau noir et le papier; grammaire anglaise (*Kerl's comprehensive english grammar*), exercices de composition

et de déclamation; histoire des États-Unis (*Swan's first lessons*); musique; dessin.

1er DEGRÉ.

Épellation d'après le livre d'Adam (*spelling book for advanced classes*), le sixième livre de lecture de Hillard; arithmétique; composition, déclamation; dessin; usage du grand dictionnaire de Worcester; tenue des livres en partie simple. Histoire (*Worcester history*), manuel de morale (*Hall's manual of moral*), physique et histoire naturelle (*Hooker's natural philosophy*), usage des instruments de physique appartenant à l'école, dans la première division au moins; musique vocale deux fois par semaine, une demi-heure pour chaque leçon.

ÉCOLE SUPÉRIEURE DES FILLES

The Girls' High school (3 *années*).

1re ANNÉE. — *Junior class.*

Continuation de la lecture et de l'écriture, arithmétique, géographie et grammaire élémentaires (revue), géographie physique, histoire naturelle, analyse du langage, phrases et propositions, synonymes, rhétorique, exercices de composition en anglais, histoire, principes de la langue latine, dessin, musique.

2e ANNÉE. — *Middle class.*

Histoire naturelle (suite), littérature anglaise, algèbre, philosophie morale, langue latine, langue française (ensei-

gnement donné par un Français ou une Française), rhétorique, composition, leçons de physiologie, histoire générale, dessin, musique vocale, lecture des classiques anglais, exercices de critique littéraire.

3e ANNÉE. — *Senior class.*

Langue latine, langue française, géométrie, histoire générale, philosophie de l'entendement humain, leçons d'astronomie, de chimie, examen critique et analytique des meilleurs écrivains anglais, instructions sur la pratique et les théories de l'enseignement, musique vocale, leçons formant les professeurs de musique.

ÉCOLE SUPÉRIEURE CLASSIQUE

English High School (3 *années*, 3 *degrés*).

1re ANNÉE. — 3e DEGRÉ.

Revue des études préparatoires, d'après les livres de textes employés dans les écoles de grammaire, géographie ancienne, histoire générale (*Worcester's general history*), algèbre (*Sherwin's algebra*), langue française, dessin.

2e ANNÉE. — 2e DEGRÉ.

Algèbre (suite), langue française, dessin, géométrie de Legendre, tenue des livres, rhétorique de Blair, constitution des États-Unis, trigonométrie et ses applications au levé des plans, à la navigation, à la mesure des corps, aux calculs astronomiques; preuves du christianisme (*Paley's evidences of christianity*).

3e ANNÉE. — 1er DEGRÉ.

Trigonométrie, dessin, astronomie, histoire naturelle, philosophie, morale, économie politique, théologie naturelle, littérature anglaise (*Shaw's lectures on english literature*), langue française, langue espagnole, pour les élèves ayant acquis une connaissance suffisante de la langue française, géographie physique de Warren.

Les élèves, qui continuent leurs études pendant une quatrième année, étudient : l'astronomie, la philosophie intellectuelle (psychologie), la logique, l'espagnol, la géologie, la chimie, la mécanique appliquée.

Dans les classes des différents degrés, les élèves joignent aux études précédentes : la composition et la déclamation, la calligraphie, la lecture et la grammaire anglaise, de manière à ce que ces parties fondamentales et essentielles de l'enseignement des écoles publiques ne laissent rien à désirer.

ÉCOLE LATINE DE GRAMMAIRE

Latin Grammar School (6 *années*, 6 *degrés*).

1re ANNÉE. — 6e DEGRÉ.

Grammaire latine (*Andrew's latin reader and latin lessons*), grammaire anglaise, arithmétique, géographie (*Mitchell's geographical questions*), déclamation, calligraphie.

2e ANNÉE. — 5e DEGRÉ.

Continuation des mêmes études. *De Viris illustribus Romæ*. Traductions écrites. *Cornelius Nepos*. Thèmes latins (*Arnold's latin prose composition*).

3e ANNÉE. — 4e DEGRÉ.

Mêmes études continuées, grammaire grecque, *Commentaires de César*, grammaire française, conversations et compositions en français.

4e ANNÉE. — 3e DEGRÉ.

Mêmes études continuées, les *Métamorphoses d'Ovide*, traduction d'auteurs grecs (*Arnold's Greek prose compositions* (*Felton's Greek reader*), algèbre, compositions en anglais.

5e ANNÉE. — 2e DEGRÉ.

Continuation des mêmes études, *Virgile*, éléments de l'histoire générale, thèmes latins.

6e ANNÉE. — 1er DEGRÉ.

Continuation, géométrie, *Discours de Cicéron*, vers latins, compositions en français, histoire et géographie anciennes.

Livres classiques employés : *Lexique latin*, de Leverett, ou l'abrégé de cet ouvrage, par Gardner ; *Lexique latin*, d'Andrews ; *Lexique grec*, de Liddell et Scott ; *Dictionnaire des écoles*, de Worcester ; *Dictionnaire classique*, de Smith ; *Dictionnaire des antiquités*, par le même ; *Manuel classique*, de Baird ; *Traité de géographie physique*, de Warren ou de Cartle, avec atlas. L'usage des traductions interlinéaires est interdit.

PROGRAMME
DES ÉCOLES PUBLIQUES DE NEW-BEDFORD
(MASSACHUSETTS).

I

ÉCOLES PRIMAIRES (3 *années*, 3 *degrés*).

1re ANNÉE. — 3e DEGRÉ.

Le corps humain, ses parties principales, leurs usages, objets usuels, forme, étendue, couleurs, propriétés les plus apparentes.

Lecture et écriture. — Commencer par les sons élémentaires, les noms des lettres d'après des tableaux ou des cartes; continuer jusqu'à la 70e leçon du premier livre de lecture (*primer*), deux leçons chaque jour.

Exercices vocaux. — Gymnastique de la voix, musique, deux leçons par jour de quelques minutes seulement.

Exercices physiques, de 3 à 5 minutes, quatre fois par jour; impression de lettres, de monosyllabes faciles.

Vers et maximes, appris et récités.

2e ANNÉE. — 2e DEGRÉ.

Animaux sauvages, arbres, fleurs, couleurs secondaires, divisions du temps, revue des leçons du degré précédent.

Lecture et écriture. — Fin du premier livre; le deuxième livre jusqu'à la 31e leçon, épellation des mots, lecture rapide de mots indiqués sur les cartes ou les tableaux noirs, questions sur la signification de ce qui est lu.

Dessin sur les ardoises.

Exercices sur les nombres, chiffres romains jusqu'à 100, *vers et maximes*, morale et bonnes manières, musique, gymnastique.

1re ANNÉE. — 1er DEGRÉ.

Classification générale des animaux, qualités, propriétés caractéristiques des objets, rapports et contrastes, ombres et couleurs, lignes et angles, etc.

Lecture, épellation. — Le 2e livre de lecture, revu et complété, lettres et sons jusqu'à la page 45, définitions, usage des lettres capitales.

Dessin, écriture.—Continuation des exercices précédents, simples compositions écrites.

Nombres. — Tables d'addition, de soustraction, de multiplication, numération, simples problèmes d'arithmétique mentale, habitude du calcul.

Mêmes exercices de musique, morale et bonnes manières, vers et maximes.

II

CLASSES DE GRAMMAIRE.

1re ANNÉE. — 5e DEGRÉ.

Enseignement oral. — Revue, marchandises, outils, matériaux, objets de consommation, figures planes, le cercle et ses parties, résumés.

Lecture et épellation. — Troisième livre de lecture, fréquents exercices d'énonciation, combinaisons de consonnes.

Dessin. — Enseignement progressif, reproduction par

l'élève de figures dessinées par le maître sur le tableau noir, dessin de cartes.

Écriture. — Usage de la plume et du papier.

Arithmétique. — Division, système décimal, nombres entiers et décimaux, calculs appliqués à des opérations pratiques, habitude de calculer de tête avec facilité et promptitude.

Géographie. — Géographie élémentaire jusqu'à l'Amérique du Sud.

Chant, morale et bonnes manières, exercices vocaux, exercices physiques,

Le temps donné à chaque exercice est ainsi fixé pour chaque semaine :

Enseignement oral, 2 heures; lecture, 5 heures 1/2; épellation, 4 heures; arithmétique, 4 heures 1/2; géographie, 3 heures; chant, 1 heure; écriture, 1 heure 1/2; dessin, 1 heure 1/2; composition, 2 heures; exercices vocaux et gymnastiques, trois ou quatre fois par jour, pendant 3 à 4 minutes.

2e ANNÉE. — 4e DEGRÉ.

Enseignement oral. — Solides rectangulaires et sphériques, propriétés des corps; lois du mouvement; notices historiques (Christophe Colomb, Philippe II, Samuel Adams, Washington, Franklin).

Lecture et épellation. —Le livre de lecture intermédiaire, études de prononciation, définitions, analyse de style, figures, d'après les livres d'histoire servant de textes, éléments de grammaire, parties du discours et leurs usages, le tout enseigné oralement.

Dessin. — Exercices se rapportant aux leçons orales de géométrie, dessin de cartes géographiques, dessins d'animaux, de petits tableaux comparés à la nature.

Écriture.

Arithmétique. — Calcul des moyennes; opérations sur

les fractions, recherche du plus grand diviseur commun, calcul de tête.

Géographie. — Dessin de cartes.

Compositions, déclamations, récitations, musique, etc. Comme ci-dessus.

3e ANNÉE. — 3e DEGRÉ.

Enseignement oral. — Métaux et minéraux, l'air, l'eau, respiration, circulation, digestion.

Gouvernement des États-Unis.

Notices historiques.—Lincoln, Grant, Sherman, Shéridan.

Lecture, épellation. — Le livre de lecture intermédiaire, histoire.

Grammaire. — Noms et adjectifs.

Arithmétique. — Opérations sur les nombres composés, exercices de calcul rapide.

Géographie. — Europe, géographie physique et descriptive, relations commerciales entre les divers pays.

Histoire de la révolution des États-Unis.

Dessin. — Compositions, exercices vocaux, comme ci-dessus.

4e ANNÉE. — 2e DEGRÉ.

Enseignement oral. — Mécanique, électricité, magnétisme, acoustique, lumière, chaleur.

Notices historiques. — Alfred, Elizabeth, Shakespeare, Milton, Napoléon Ier, Jefferson, Webster, Calhoun, Clay.

Physiologie.

Grammaire. — Jusqu'au verbe.

Arithmétique. — Change, calcul mental.

Géographie. — Jusqu'à l'Afrique, dessins de cartes faits de mémoire.

Écriture. — Tenue des livres.

Histoire de la constitution des États-Unis; revues, exercices de composition, de déclamation, comme ci-dessus.

5e ANNÉE. — 1er DEGRÉ.

Enseignement oral.—Géologie, météorologie, astronomie.

Notices historiques. — Démosthènes, Socrate, Jules César, Cicéron, Mahomet, Pierre le Grand. — Babylone, Ninive, Herculanum et Pompéi, Rome, Jérusalem, Athènes.

Compositions, récitations, résumés, revues écrites.

Lecture et épellation. — Cinquième livre de lecture, analyse des mots composés, usages et significations des affixes et préfixes.

Grammaire. — Analyse.

Géographie physique. — Usage des sphères.

Histoire. — Continuation.

Arithmétique (continuation). — Raisons et rapports, règles de proportion, simples, composées; calcul de tête, combinaisons de nombres par séries; écriture, tenue des livres.

PROGRAMME DES ÉCOLES DE CHICAGO (ILLINOIS).

(10 *degrés.*)

10e DEGRÉ.

Enseignement oral. — Le corps humain et ses différentes parties, les cinq sens, objets communs, leur étendue, leur couleur et leurs propriétés principales.

Morale et bonnes manières.

Lecture au tableau noir et d'après les cartes; exercices

d'épellation, lettres et sons, jusqu'à ce que l'élève puisse nommer à première vue et épeler correctement les cent premiers mots du 1er livre de lecture. — Deux ou trois leçons chaque jour.

Nombres de 1 à 60, exercices d'addition; dessin sur l'ardoise, imitation de figures simples, de lettres et autres objets esquissés par l'instituteur. — Écrire les mots lus, chiffres arabes jusqu'à 20, deux ou trois exercices par jour; chants, exercices physiques renouvelés à chaque demi-heure, de 3 à 5 minutes.

(Les leçons ne doivent pas durer plus de 15 minutes chacune; pour la plupart, 10 minutes sont suffisantes.)

9e DEGRÉ.

Enseignement oral. — Animaux domestiques, arbres, couleurs, les trois règnes de la nature. — Morale et bonnes manières.

Lecture et épellation. — Continuation des exercices sur le tableau et les cartes, revue des leçons précédentes, pauses, périodes, phrases, ponctuation.

Compter de un à cent, chiffres arabes de 1 à 100, chiffres romains jusqu'à L, séries de nombres, exercices de calcul.

Dessin, exercices deux fois chaque jour; lettres et mots imprimés et écrits, chants, exercices physiques comme ci-dessus, cinq par jour au moins.

8e DEGRÉ.

Enseignement oral. — Animaux sauvages, couleurs secondaires, plantes, végétaux, divisions du temps, morale et bonnes manières.

Lecture et épellation. — Continuation des exercices précédents, ponctuation, définitions, explication des mots;

voyelles, consonnes, leurs combinaisons; — épellation des mots disposés en colonnes ou des mots pris dans les livres de textes.

Dessin et écriture. — Sur l'ardoise et le papier.

Arithmétique. — Tables d'addition et de soustraction, exercices sur les chiffres romains de I à C.

Chants, exercices physiques.

7e DEGRÉ.

Enseignement oral. — Marchandises, instruments, matériaux, lignes, angles, classification générale des animaux, ombres et couleurs. — Morale et bonnes manières.

Lecture et épellation. — Le 2e livre de lecture, ponctuation, explications et définitions faites avec soin, prononciation des mots de la langue les plus difficiles.

Dessin et écriture, impression avec des caractères. Arithmétique, multiplication et division par chiffres arabes et chiffres romains, jusqu'à 500. Séries de nombres ajoutés, retranchés.

Chants, exercices, etc.

6e DEGRÉ.

Enseignement oral. — Objets de consommation, produits indigènes et étrangers, figures planes, le cercle et ses divisions, les fleurs et les fruits. — Morale et bonnes manières.

Lecture et épellation. — Continuation des précédents exercices, dessin sur l'ardoise ou le papier, d'après des modèles pris dans des livres.

Arithmétique élémentaire. — Continuation des précédents exercices.

5e DEGRÉ.

Enseignement oral. — Revue des leçons précédentes, poids et mesures, solides parallélipipèdes et sphériques.— Morale et bonnes manières.

Lecture et épellation. — Continuation.

Dictées. — Règles de la ponctuation, usage des lettres capitales.

Dessin. — Comme dans le 4e degré.

Écriture. — Usage des plumes et de l'encre.

Arithmétique mentale. — Lecture des nombres, chiffres arabes de 1 à 1,000,000, romains jusqu'à 2,000.

Exercices sur les combinaisons de séries de nombres.

Géographie des Etats-Unis , dessin de cartes. — Déclamations et récitations.

Chant, exercices gymnastiques.

4e DEGRÉ.

Enseignement oral. — Propriétés de la matière, mouvement; drapeau national, costumes militaires, armes et armées; Notices historiques : Philippe, Colomb, Cortez, Pocahontas, Washington, Franklin. Morale et bonnes manières. Continuation de la géographie, dessin de cartes, constructions de phrases, enseignement oral de la *grammaire anglaise.*

Continuation des exercices de lecture, d'écriture, de dessin, de chant, de déclamation et de composition.

Arithmétique, opérations sur les fractions.

3e DEGRÉ.

Enseignement oral. — Air, eau, respiration, circulation, digestion.

Gouvernement national, les sept merveilles du monde.

Notices historiques : Socrate, César, Mahomet, Cromwell, Pierre le Grand.

Géographie, États de l'Ouest.

Exercices précédents continués.

2e DEGRÉ.

Enseignement oral. — Electricité, magnétisme, acoustique; lumière, calorique. Notices historiques : Démosthènes, Cicéron, Guillaume Tell, Webster, Calhoun et Clay.

Grammaire jusqu'à la syntaxe.

Compositions, extraits, résumés écrits.

Géographie jusqu'à l'Asie.

Dessins de cartes faits de mémoire.

Histoire des Etats-Unis jusqu'à la Révolution.

Continuation des autres exercices énumérés ci-dessus.

1er DEGRÉ.

Enseignement oral. — Géologie, météorologie, astronomie populaire. Notices historiques : Babylone, Ninive, Herculanum, Pompéi, Jérusalem, Athènes, Carthage, Rome.

Grammaire.—Syntaxe, analyses, compositions, résumés.

Géographie. — Dessin de la mappemonde, usage des globes terrestres.

Histoire des Etats-Unis revue et complétée.

Les autres exercices continués.

ÉCOLE NORMALE DE SAINT-LOUIS (MISSOURI).

1re ANNÉE.

Arithmétique écrite et mentale, géographie topographique et politique, construction de cartes, géographie, phy-

sique, grammaire anglaise, composition, musique vocale, dessin, calligraphie, épellation, lecture, prononciation, exercices sur les sons élémentaires de la langue, lectures choisies, considérations littéraires, critique des textes au point de vue de la pensée et de l'expression, langue latine, anatomie du corps humain et physiologie.

Sur toutes ces parties, études de méthodes à employer dans l'enseignement.

2e ANNÉE.

Algèbre, constitution et histoire des États-Unis, théorie et pratique de la lecture, de la lecture à haute voix, conversations littéraires, discussions, composition, musique vocale, dessin, calligraphie, épellation, géométrie, psychologie, logique, physique, histoire naturelle.

Histoire de la littérature anglaise, critique littéraire, théorie de l'enseignement, application aux leçons des choses.

Exercices callisthéniques.

Leçons faites aux élèves des écoles sur des sujets donnés.

Des diplômes sont délivrés par le bureau des directeurs aux candidats ayant servi et achevé avec succès le cours entier.

ÉCOLE SUPÉRIEURE (HIGH SHOOL).

1re ANNÉE.

1er *et* 2e *Trimestres.* — Algèbre, allemand ou latin, analyse grammaticale, dessin.

3e *et* 4e *Trimestres.* — Algèbre, allemand ou latin, géographie physique.

2e ANNÉE.

1er *et* 2e *Trimestres.* — Géométrie, allemand ou latin, histoire naturelle, dessin, tenue des livres.

3e *et* 4e *Trimestres.* — Géométrie, géographie ancienne, chimie, allemand ou latin; dessin.

3e ANNÉE.

1er *Trimestre.* — Trigonométrie plane, botanique, psychologie, latin ou français et allemand.

2e *Trimestre.* — Arpentage, zoologie, physiologie, latin ou français et allemand, histoire de l'empire romain.

3e *Trimestre.* — Trigonométrie sphérique, navigation, zoologie, astronomie, latin ou français, allemand, histoire du moyen âge.

4e *Trimestre.*—Génie civil, botanique, astronomie, latin ou français, allemand, histoire de l'Europe moderne.

4e ANNÉE.

1er *et* 2e *Trimestres.* — Géométrie analytique, Shakespeare, latin ou allemand, français, philosophie, langue et littérature anglaise.

3e *Trimestre.* — Calcul infinitésimal, latin ou allemand, français, philosophie morale, langue et littérature anglaises.

DIVISION CLASSIQUE.

1re ANNÉE.

1er *Trimestre.* — Le premier livre de latin d'Arnold, éléments (*Principia* de Smith), *César*, langue grecque, premier livre), géométrie, dessin.

2e *Trimestre.*— Latin (*Principia* de Smith), *César*, grammaire latine, algèbre, analyse grammaticale, dessin.

3e *et* 4e *Trimestres.* — Latin et grec, continués d'après les mêmes livres de texte, algèbre, géographie physique, dessin.

2e ANNÉE.

1er *et* 2e *Trimestres.* — Latin et grec, *César*, géométrie, dessin.

3e *et* 4e *Trimestres.* — Latin et grec, *César, Salluste*, géographie ancienne, dessin.

3e ANNÉE.

1er *Trimestre.* — Compositions latines, explication de Cicéron, leçons de grec, histoire ancienne.

2e *Trimestre.* — Latin et grec, mêmes auteurs, histoire de l'Empire romain.

3e *et* 4e *Trimestres.*—Latin et grec, mêmes auteurs, histoire du moyen âge, histoire de l'Europe moderne.

4e ANNÉE.

1er *et* 2e *Trimestres.* — L'*Énéide*, l'*Anabase*, grammaire grecque et latine, compositions, Shakespeare, langue et littérature anglaises.

3e *et* 4e *Trimestres.* — *Énéide, Homère, Shakespeare*, constitution des États-Unis, langue et littérature anglaises.

III

INSTRUCTIONS DONNÉES AUX INSTITUTEURS PAR LE BUREAU D'ÉDUCATION DE LOUISVILLE (KENTUCKY).

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

« Toute connaissance dérive de l'expérience. »

Développement des idées. — Les élèves doivent être habitués à porter leur attention sur tous les objets dont la connaissance est propre à exercer leurs facultés intellectuelles dans l'ordre de leur développement naturel.

L'acquisition de ces connaissances doit être pour l'âme le fondement et le point de départ de tout progrès futur. Comme les faits scientifiques élémentaires se lient aux circonstances ordinaires de la vie quotidienne et s'accomplissent sous les yeux des enfants, ils doivent être le sujet des premiers enseignements qui leur sont donnés. Le devoir des maîtres est donc d'exposer oralement les éléments de la science, de telle sorte qu'ils soient immédiatement compris par les enfants et qu'ils puissent leur servir à rendre leur expérience aussi étendue qu'il est possible ; et, comme les idées ne se forment dans l'esprit d'une manière bien claire que lorsqu'elles sont exprimées par des mots convenables, les élèves devront être habitués de bonne heure à

exprimer dans un langage correct le résultat de leurs observations.

Langage. — L'usage complet des facultés humaines n'est possible que par l'habitude prise de s'exprimer correctement; c'est la condition indispensable de toute culture intellectuelle; c'est l'intermédiaire obligé pour toutes les relations de l'existence; on ne serait trop insister sur l'importance du langage considéré comme l'instrument le plus puissant du perfectionnement de l'esprit.

Il est donc expressément enjoint aux maîtres de donner tous leurs soins à la culture des facultés perceptives poussée aussi loin que possible, en fournissant à l'esprit des enfants le plus grand nombre d'idées claires et positives, puisque ce sont les véritables éléments de la science et l'âme du langage. Mais, pour que le maître puisse bien déterminer le degré d'instruction exigé pour l'étude du langage, il faut qu'il sache quelles idées sont suffisamment développées dans l'esprit des élèves, et quelles sont celles qui n'y existent que d'une manière partielle ou incomplète; il ne peut s'en assurer que par des exercices qui consistent à porter la conversation sur les choses qui leur sont les plus familières ou qui les intéressent le plus.

Lecture. — Il est convenable de ne s'occuper que d'une seule chose à la fois. Il convient aussi, pour éviter la monotonie, d'enseigner chaque jour diverses branches de la science, par la raison que toutes ont entre elles des rapports nécessaires. Le langage parlé offre des secours utiles au langage écrit, et celui-ci fait connaître à l'élève de nouveaux mots et de nouvelles formes d'expressions. C'est pourquoi les maîtres devront exposer aussitôt que possible dans leurs classes respectives le sujet de leurs leçons, en se conformant avec le plus grand soin à l'ordre de la nature; c'est-à-dire en commençant par les idées avant d'arriver aux mots, en montrant d'abord un objet complet avant d'en

faire distinguer les parties. Ils montreront donc à leurs élèves les mots écrits ou imprimés correspondant aux idées qui existent déjà dans leur esprit, étant bien persuadés qu'ils percevront et reconnaîtront ces mots absolument comme ils perçoivent et reconnaissent les objets qu'ils désignent. Il y aura donc entre le mot écrit et l'objet la même association qui se produit entre l'objet lui-même et le nom sous lequel on le désigne. De cette manière, un petit nombre de mots simples et de courtes phrases pourront être appris sans l'ennui inutile que cause l'enseignement de l'alphabet. Il y a une infinité de moyens employés par un maître habile pour tirer parti de cette méthode. Il est inutile d'entrer à ce sujet dans de trop minutieux détails; mais aussitôt que les enfants auront contracté l'habitude de lire facilement des mots et des phrases, le maître devra leur faire connaître le moyen de lire avec intelligence, en lisant devant eux les phrases qu'il leur fait répéter, ayant soin de corriger toutes les mauvaises habitudes, de veiller à ce que les intonations soient bonnes, douces, musicales et justes.

Il ne devra jamais se lasser de faire en sorte que les enfants comprennent le sens et la signification de ce qu'ils doivent lire, et qu'ils lisent de manière à faire voir qu'ils comprennent.

Épellation. — Quand les idées ont été suffisamment développées, et que les mots imprimés qui les représentent s'y sont entièrement associés, que les élèves les prononcent promptement et sans difficulté, le maître appellera leur attention sur les éléments ou lettres dont ces mots se composent. Sur ce point, trois choses sont à considérer : la forme des lettres, leur nom et leur son. Ici l'on devra se tenir en garde contre l'erreur que la prononciation d'un mot est la somme des sons des lettres combinées; les lettres ont des noms que l'on doit énoncer lorsque l'on épelle; mais elles représentent des sons, et la prononciation est, à

proprement parler, la *combinaison de ces sons*. Il n'y a pas dans tout le cours des études un point qui requière de la part du maître une plus grande exactitude; il devra expliquer ce point de la manière la plus claire, et s'empresser de montrer la différence qui existe entre le nom donné à la lettre et le son qu'elle représente. Il démontrera le fait en prononçant la voyelle, et en choisissant ensuite une des consonnes les plus difficiles pour la joindre à une voyelle. Il fera comprendre ainsi que la voyelle est ainsi nommée parce qu'elle se produit par une simple émission de la voix, sans qu'il y ait aucun changement dans ses organes; tandis qu'une consonne ne peut se prononcer distinctement qu'en se combinant avec le son d'une voyelle.

Le meilleur moyen de faire bien épeler, c'est d'apprendre aux élèves à former sur des ardoises des mots et des lettres.

Écriture. — Les lettres imprimées ou écrites ont les mêmes noms et les mêmes qualités; elles ne diffèrent que par leurs formes; les élèves traceront sur les ardoises les unes et les autres. Ils seront exercés à tracer des lettres capitales et de petites lettres, en distinguant la forme, la grosseur, l'inclinaison, le haut, le bas et leurs combinaisons dans les mots. Les maîtres devront veiller à ce que les enfants ne contractent aucune mauvaise habitude quant à la manière de s'asseoir au pupitre ou de tenir le crayon; ils surveilleront leur tenue, leur maintien, leur usage du crayon, faisant en sorte qu'ils puissent mouvoir naturellement, librement et sans effort le bras, la main et les doigts.

Nombres. — Les élèves seront conduits à se faire une idée claire et juste des nombres en commençant par les unités concrètes; c'est-à-dire en considérant un objet ou une collection d'objets, et en voyant que chaque nombre au-dessus de l'unité se forme par l'addition d'un objet à l'objet

précédent ; à force de répéter cet exercice, il passera naturellement du nombre concret au nombre abstrait : l'enfant compte par deux, par trois, par quatre objets vus ensemble. Dans cette étude, c'est moins la rapidité de la conception qui importe que la connaissance claire et distincte de la valeur ou du montant des objets, par suite de leur augmentation ou de leur diminution. Les quatre opérations leur sont enseignées d'après des objets ajoutés, soustraits, etc. Puis ils seront exercés à distinguer les signes arabes ou romains exprimant les quantités, et à faire avec eux les opérations pour lesquelles la vue des objets les a suffisamment préparés.

Morale et bonnes manières. — Les écrivains sacrés, les historiens et les poëtes sont unanimes pour attester l'importance de cette partie de l'éducation. Une foule de maximes expriment la nécessité de donner de bonne heure des habitudes que l'on conservera pendant tout le reste de la vie ; la culture des facultés morales vise à quelque chose de plus élevé qu'une simple occupation. Ce n'est ni par un enseignement spécial, ni par des leçons directes s'adressant à la mémoire, et répétées dans des temps fixes et déterminés, que le maître peut et doit développer dans les âmes le sentiment moral ; il doit saisir à propos toutes les occasions qui se présentent pour agir sur les âmes tendres susceptibles de recevoir toutes les bonnes impressions, toutes les directions justes : récits, détails biographiques, anecdotes, circonstances de la vie réelle ; c'est ainsi que les enfants sont habitués à apprécier ce qui est droit et honnête. L'enseignement des règles de la morale peut avoir son utilité en certaines occasions ; mais les exemples d'actes vertueux, accomplis par les enfants eux-mêmes ou en leur présence, leur font bien mieux distinguer et aimer le devoir. Quant aux manières, il ne s'agit pas de ces lois conventionnelles, de ces usages extérieurs pour lesquels la mode exerce beaucoup d'influence ; c'est par la sincérité,

l'amabilité et la grâce du caractère que l'on contracte l'habitude d'une tenue convenable et d'un maintien distingué. Quand on a le bonheur de posséder ces qualités précieuses, qui sont l'ornement de la société humaine, les bonnes manières ne sont que l'expression extérieure de la vie morale sur laquelle se moulent en quelque sorte les actes, les mouvements, les gestes et la tenue générale de tout le corps.

I

LEÇONS DE CHOSES.

(*Lessons on objects.*)

Programme du manuel d'instruction élémentaire de Sheldon, contenant un cours gradué de *Leçons des choses* destiné à exercer les sens et à développer les facultés intellectuelles des enfants.

1. — LES COULEURS.

Distinction des couleurs. — Leurs noms. — Couleurs des fleurs, des oiseaux, des insectes, des fruits. — Harmonie des couleurs.—Couleurs primitives. — Couleurs composées.

2. — LES FORMES.

Surfaces. — Solides. — Ligne droite, ligne courbe, ligne perpendiculaire. — Parallèles. — Triangles. — Polygones. —Cercles.—Cylindres. — Cones. — Pyramides. — Sphère.

3. — OBJETS.

1. Noms. — Arrangement. — Parties diverses. — Qualités essentielles et distinctives. — Usages. — Qualités moins apparentes. — 2. Rapports entre les formes, les propriétés et leur usage. — 3. Comparaisons des objets quant à leurs propriétés. — 4. Classification des objets. — Genres, espèces.

4. — NOMBRES.

Objets montrés, livres, boules, plumes, etc., un par un, deux par deux, trois par trois, etc. — Idée des nombres un, deux, trois, ainsi donnée. — Ordre de succession des nombres, premier, second, troisième, etc. — Accroissement graduel des nombres, de un à dix, représenté aux yeux par des lignes, des boules, etc. — Addition, soustraction, multiplication et division opérées sur les mêmes objets visibles et tangibles. — Fractions. — Idem. — Signes des nombres. — Chiffres. — Opérations faites à l'aide de ces signes. — Opérations mentales sur les nombres entiers et sur les fractions.

5. — DIMENSIONS.

Collections d'objets de même nature et de grandeur inégale. — Grandeur et petitesse relatives. — Notions de la longueur, de la largeur, de l'épaisseur, de l'étroitesse, de la minceur, hauteur, profondeur. — Comparaison des objets quant à leurs dimensions. — Nécessité d'une mesure commune. — Le pied, le pouce, etc.

6. — LE POIDS.

Objets comparés quant à leur poids. — Rapport entre le poids et le volume. — La livre, la demi-livre, etc.

7. — LE SON.

Sons divers.—La voix humaine. — Cris des animaux. — Cloche.—Tambour.—Verre plein.—Verre vide.—Éducation de l'oreille. — Bruits. — Les mains frappées. — Sons réguliers. — Lents. — Rapides.— Idée des temps. — Chants. — Mélodies. — Intensité, acuïté, gravité des sons.

8. — LANGAGE.

Enseignement pratique indirect, consistant à reprendre les locutions vicieuses, les expressions fausses et incorrectes que pourraient employer les enfants en répondant aux questions qui leur sont faites, ou en donnant les explications qu'on leur demande. — Enseignement plus direct. — Formation de phrases ou propositions à l'aide des mots exprimant les objets et leurs qualités. — Réduire à une seule phrase plusieurs propositions attribuant des qualités diverses à un seul objet, ou une même qualité à plusieurs objets. — Emploi des verbes *être* et *avoir*. — Des mots exprimant l'action.

9. — LECTURE.

Sons et articulations donnés par le maître et répétés par l'enfant. — Alphabet. — Lettres capitales. — Voyelles brèves, longues. — Lettres muettes. — Lectures dans les livres. — Lectures individuelles, simultanées. — Exercices pratiques sur des tableaux.

10. — DICTÉES.

Lettres écrites sur le tableau noir par le maître, reproduites sur l'ardoise par les élèves — Reproduction de la lettre imprimée d'abord, puis de la lettre écrite. — Dictées de mots. — Homonymes (*all*, *awl*, *piece*, *peace*, etc.) — Mots écrits de la même manière et différemment prononcés : *hail*, grêle, *hail*, appeler.

11. — PRÉPARATION A L'ÉTUDE DE LA GÉOGRAPHIE.

Topographie de la classe. — Positions des objets. — Ses parties. — Orientation. — Les quatre points cardinaux et semi-cardinaux. — Bornes de la classe. — La cour de ré-

création. — Distances relatives de chacune des parties de la classe.— Cartes de la classe, de diverses dimensions. — Echelle. — Longueur d'un mille. — Carte des lieux environnants. — La terre. — Les montagnes, chaîne de montagnes. — Vallées. — Rivières. — La mer.

12. — LE CORPS HUMAIN.

Les différentes parties du corps. — Les membres inférieurs et supérieurs. — Comparaison avec ceux des animaux. — Le chien, le chat, le cheval. — Jointures, articulations. — Les pieds, les bras, les mains. — La tête.— Les yeux, le sens de la vue. — Le nez. — Sens du toucher. — La bouche, organe de la parole. — Les oreilles, les cheveux, etc., etc. — Rapports et différences.

13. — LES ANIMAUX.

Observations générales. — Parties des animaux. — Leur nombre, leur position, leurs usages. — Manière de vivre, habitation. — Nourriture. — Actions. — Voix. — Grands et petits animaux. — Oiseaux. — Animaux sauvages, domestiques. — Mammifères. — Poissons. — Reptiles.

14. — LES PLANTES.

Leurs différentes parties.—Racines. — Graines. — Séve. — Gommes. — La feuille, la fleur, le fruit.

15. — ENSEIGNEMENT MORAL.

Le but de cet enseignement est d'éveiller le sens moral en produisant sur l'âme de l'enfant des impressions qui le conduisent à distinguer et à nommer les qualités morales, puis à apprécier les actes qui constituent un caractère mo-

ral. Il en déduira plus tard les principes moraux. — Conduite des enfants à la maison, dans la classe, pendant les récréations, à l'église, dans les rues. — Leurs rapports avec leurs parents, leurs maîtres, leurs condisciples. — Tableaux et récits faisant comprendre en quoi consistent la justice, le respect, la piété filiale, le dévouement, la fidélité, le patriotisme, la reconnaissance, la sincérité, la confiance en soi-même, le courage, etc., etc.

APPENDICE

DEUXIÈME PARTIE

COLLÉGES, UNIVERSITÉS, ÉCOLES SPÉCIALES

I

PROGRAMME DES ÉTUDES DU COLLÉGE HARVARD UNIVERSITÉ DE CAMBRIDGE

CONDITIONS D'ADMISSION

AUTEURS LATINS.

Tout Virgile.
Commentaires de César, en entier.
Discours choisis de Cicéron.
Grammaire latine, y compris la prosodie.
Dictée latine.

AUTEURS GRECS.

Choix d'auteurs grecs, par Felton : l'*Anabase* de Xénophon, en entier, et les trois premiers livres de l'*Iliade* (sauf la nomenclature des vaisseaux contenue dans le deuxième livre).

Grammaire grecque, avec la prosodie et la versification.

Dictée grecque, avec les accents.

MATHÉMATIQUES.

En arithmétique, le système métrique des poids et mesures.

Les éléments de l'algèbre, y compris les équations du second degré.

En géométrie plane élémentaire, les treize premiers chapitres du traité du professeur Peirce.

HISTOIRE.

Géographie ancienne et moderne, de Mitchell; Abrégé de l'histoire grecque, par Smith, ou Histoire de la Grèce, par Swell, et l'Histoire de Rome, d'après les éléments d'histoire, par Worcester.

Lecture en anglais à haute voix.

COURS D'ÉTUDES

PREMIÈRE ANNÉE.

1er *Semestre.*

1. *Grec.* — Mémoires de Xénophon. — *Odyssée* d'Homère. — Modes et temps grecs de Goodwin. — Thèmes grecs.
2. *Latin.*—Tite-Live (choix de Lincoln), lettres de Cicéron. — Manuel élémentaire des antiquités romaines, par Ramsay.—La Grammaire de Zumpt.— Thèmes latins.
3. *Mathématiques.* — Géométrie de Peirce. — Les premiers principes d'algèbre, par Peirce.

4. *Français.* — Grammaire d'Otto.—Molière. — Racine.— Comédies modernes françaises.
5. *Élocution.*
6. *Philosophie morale.* — Premiers principes de morale, par Champlin. — Preuves du christianisme, par Bulfinch.
7. *Enseignement complémentaire.* — Conférences.

2e *Semestre.*

1. *Grec.* Lysias. — *Odyssée* d'Homère. — *Anabase* d'Arrien. — Antiquités grecques. — Modes et temps de Goodwin. — Thèmes grecs.
2. *Latin.* — Horace (odes et épodes). — *Tusculanes* de Cicéron. — Grammaire de Zumpt. — Manuel élémentaire des antiquités romaines, de Ramsay.— Thèmes latins.
3. *Mathématiques.* — Fin de l'algèbre de Peirce, y compris les logarithmes. — Trigonométrie plane de Peirce.
4. *Histoire de France* et *Histoire grecque*, par Duruy.
5. *Élocution.*

DEUXIÈME ANNÉE.

1er *Semestre.*

1. *Rhétorique.* — *Philosophie de la rhétorique*, par Campbell (second livre). — Thèmes.
2. *Histoire.* — Histoire romaine.
3. *Chimie.*
4. *Élocution.*
5. *Français.* — Histoire de la littérature française.

COMPOSITIONS CHOISIES (*études spéciales*).

1. *Mathématiques pures.* — Géométrie plane et sphérique, navigation et levé de plans, de Peirce, avec les tables

de Bowditch. — Sections coniques de Puckle. — Sections coniques de Salmon.

2. *Mathématiques appliquées.*—Trigonométrie plane et levé de plans de Peirce, avec les tables de Bowditch. — Mécanique, de Smith.

3. *Grec.* — Le *Prométhée* d'Eschyle, — Les *Oiseaux* d'Aristophane. — Historiens grecs de Felton. — Thèmes grecs.

4. *Latin.* — Les *Offices* de Cicéron. — Quintilien. — Grammaire de Zumpt. — Thèmes latins.

2e *Semestre.*

1. *Rhétorique.* — Rhétorique de Whately. — Dissertations — Lectures choisies dans la littérature anglaise.

2. *Philosophie.* — Philosophie de l'entendement humain, par Dugald Stewart.

3. *Chimie.* — Eléments de chimie d'Elliot et de Storer. — Lectures.

4. *Allemand.* — Manuel de Krauss. — Le lecteur de Rolker.

5. *Élocution.*

COMPOSITIONS CHOISIES (*études spéciales*).

1. *Mathématiques pures.* — Sections coniques de Puckler. — Sections coniques de Salmon.

2. *Mathématiques appliquées.* — Sections coniques. — Mécanique de Smith. — Principes élémentaires de dynamique, par Goodwin.

3. *Grec.* — Démosthènes. — *Histoire de la Grèce*, par Grote (11e vol., chap. 86 à 90). — Lysias. — Compositions grecques.

4. *Latin.* — Térence. — Cicéron. — Horace. — Thèmes latins.

TROISIÈME ANNÉE.

1er *Semestre.*

1. *Physique.* — *Astronomie*, de Herschell, dernière édition — Lectures sur la mécanique [1].
2. *Rhétorique.* — Dissertations.
3. *Chimie.* — Lectures.

COMPOSITIONS CHOISIES (*études spéciales*).

1. *Mathématiques.* — *Algèbre*, de Peirce, chap. VIII. — *Courbes et fonctions*, de Peirce, vol. I et II.
2. *Histoire ancienne.* — Polybe. — Composition grecque.
3. *Grec.* — Discours d'Eschine et de Démosthènes sur la couronne.
4. *Latin.* — *Lettres* de Pline. — Martial. — Thèmes. — Improvisation latine.
5. *Chimie.* — Analyse qualitative de Galloway, avec manipulations dans le laboratoire.
6. *Histoire naturelle.*
7. *Langue anglaise.* — *Analecta anglo-saxonica*, par Thorpe. —Spécimens de vieil anglais, par Morris. — La Bible. — Spencer. — Shakespeare.
8. *Allemand.* — Manuel de Krauss.
9. *Espagnol.* — *Gil-Blas.* — Grammaire et exercices de Joss (édition de Sales).
10. *Italien.* — *La Rosa dell' Alpi* Dall' Ongaro. — Grammaire et exercices de Cuorre.

2e *Semestre.*

1. *Philosophie.* — Etude des lois.
2. *Physique.* — Cours de philosophie naturelle de Lardner

1. Cours complet en deux années.

optique). — Lectures sur l'hydrostatique. — Pneumatique, etc.

ÉTUDES SPÉCIALES.

1. *Mathématiques.* — *Courbes et fonctions*, de Peirce, vol. I et II.
2. *Histoire ancienne.* — Plutarque.
3. *Grec.* — L'*Électre* de Sophocle. — Platon. — Compositions grecques.
4. *Latin.* — Plaute. — Exercices écrits et improvisations latines.
5. *Chimie.* — Analyse qualitative de Galloway, avec manipulations au laboratoire.
6. *Histoire naturelle.*
7. *Langue anglaise.* — Suite des études du 1er semestre.
8. *Allemand.* — *Deutsches Balladenbuch*, par Simonson.
9. *Espagnol.* — *Don Quichotte* (édition Sales).

QUATRIÈME ANNÉE.

1er *Semestre.*

1. *Logique et Philosophie.* — Logique de Bowen. — Économie politique de Bowen. — Philosophie du droit.
2. *Physique.* — Lectures sur l'optique et l'acoustique.
3. *Histoire.* — Histoire constitutionnelle des Etats-Unis.

ÉTUDES SPÉCIALES TRANSCENDANTES.

1. *Mathématiques.* — *Courbes et fonctions*, de Peirce.
2. *Grec.* — L'*Agamemnon* d'Eschyle. — L'*Antigone* de Sophocle. — Compositions.
3. *Latin.* — Quintilien. — Discours de Cicéron contre Verrès. — Exercices latins et improvisations.
4. *Allemand.* — *Guillaume-Tell* de Schiller. — *Faust*, de Goëthe. — Grammaire.

5. *Espagnol.* — *Gil Blas.* Grammaire de Sales.
6. *Italien.* — Dall' Ongaro, *La Rosa dell' Alpi.* — Grammaire et exercices de Cuorre.
7. *Littérature moderne.* — Lectures.
8. *Grec* ancien. — Grec moderne.
9. *Géologie.* — Lectures.
10. *Anatomie.* — Lectures.

2e *semestre.*

1. *Philosophie.* — Métaphysique d'Hamilton. — Éthique et métaphysique de Bowen.
2. *Histoire.* — Histoire moderne.
3. *Instruction religieuse.*
4. *Rhétorique.* — Dissertations.

ÉTUDES SPÉCIALES ET TRANSCENDANTES.

1. *Mathématiques.* — Mécanique analytique de Peirce.
2. *Grec.* — Thucydide. — Compositions grecques.
3. *Latin.* — *Lucrèce.* — Exercices latins écrits et improvisations.
4. *Allemand.* — *Faust* de Goëthe. — Grammaire d'Otto. — *Emilia Galotti* et le *Laocoon* de Lessing.
5. *Espagnol.* — *El principe Constante.* — *El Magico Prodigioso.*
6. *Italien.* — Dante.
7. *Zoologie.* — Lectures.
8. *Littérature moderne.* — Lectures.
9. *Grec ancien et moderne.*

Langue hébraïque par le professeur Noyes (cours facultatif).

Indépendamment des cours réguliers, des conférences scientifiques et littéraires sont faites aux élèves pendant les deux semestres de l'année.

COURS OBLIGATOIRES ET COURS FACULTATIFS.

I. — Les études et les cours de première année sont obligatoires.

II. — Les études obligatoires, pour la seconde année, sont la chimie et l'allemand (auxquels on consacre deux heures par semaine pendant toute l'année), l'histoire, la rhétorique et la philosophie (deux heures chacune par semaine pendant un semestre). Les études facultatives sont le grec, le latin, les mathématiques pures et les mathématiques appliquées; parmi ces dernières, chaque élève est tenu d'en choisir *deux*.

III. — Les cours obligatoires, pour la troisième année, sont la philosophie (deux heures par semaine) et la physique (trois heures par semaine). Les cours facultatifs sont le grec, le latin, les mathématiques, l'histoire ancienne (dans le texte grec), la chimie, l'histoire naturelle, la langue anglaise et l'allemand. Chaque élève peut suivre deux ou trois de ces cours facultatifs, et il reçoit un jeton de présence.

Ces cours auront lieu trois fois par semaine.

L'espagnol et l'italien peuvent être considérés comme non obligatoires (mais sans jetons). Chacun de ces exercices a lieu deux fois par semaine ; ils sont obligatoires pour ceux qui se proposent de les poursuivre pendant la quatrième année.

IV. — Les cours obligatoires de quatrième année sont l'histoire, la philosophie et l'éthique (en tout cinq heures par semaine). Les cours facultatifs seront le grec, le latin, les mathématiques, la physique appliquée, la chimie, l'histoire, la philosophie et les langues vivantes (le français, l'allemand, l'italien et l'espagnol). Chacun de ces cours aura lieu trois fois par semaine. Un jeton de présence est donné à l'élève qui suit deux ou trois de ces cours. Les élèves qui préfèrent se distinguer d'une façon spéciale dans deux de ces cours peuvent y consacrer les neuf heures qui

leur sont accordées à certaines conditions. On ne donne de jetons pour les langues vivantes, pendant cette quatrième année, qu'aux élèves les plus avancés de la classe.

Les lectures, les dissertations, l'étude du droit, l'étude de l'art oratoire sont obligatoires.

EXAMENS.

Chaque classe subit annuellement un examen écrit sur toutes les études. Un comité est choisi par les inspecteurs, et le résultat de cet examen a une grande influence sur le rang assigné à l'élève, et quelquefois sur son séjour au collége.

MUSIQUE.

On enseigne la musique aux aspirants qui désirent l'apprendre et qui en possèdent suffisamment les premiers principes.

Cette instruction comprend la musique vocale et des leçons sur le plain-chant et le contre-point.

Le gymnase est ouvert à tous les membres de l'Université.

II

STATISTIQUE RELIGIEUSE DES ÉTATS-UNIS (1868).

Sur une population de 37,500,000 habitants, 30,000,000 environ appartiennent aux différents cultes protestants, 7,490,000 au catholicisme romain, et 10,000 à l'Église grecque.

CULTE CATHOLIQUE.

Les 7 archevêchés ayant leurs siéges à New-York, Baltimore, Cincinnati, Saint-Louis, la Nouvelle-Orléans, San-Francisco, Oregon-City, se composent de 46 évêchés ou diocèses répartis de la manière suivante :

Province de Baltimore : Charleston, Erié, Harrisbourg, Philadelphie, Pittsbourg, Richmond, Savannah, Scranton, Wheeling et Wilmington. (Etats de Maryland, Pennsylvanie, Delaware, Virginie, Deux-Carolines, Géorgie et Floride Orientale.)

Province de Cincinnati : Cleveland, Columbus, Corington, Détroit, Fort-Wayne, Louisville, Marquette et Vincennes. (Etats d'Ohio, Indiana, Michigan et Kentucky.)

Province de la Nouvelle-Orléans : Galveston', Little-Rock, Mobile, Natchez et Natchitoches. (Etats de Louisiane, Alabama, Mississipi, Texas et Arkansas.)

Province de New-York : Albany, Boston, Brooklyn, Buffalo, Burlington, Hartford, Newark, Portland, Rochester. (New-England, New-Jersey.)

Province d'Oregon-City : Nesqualy, Ile de Vancouver, Vicariat de la Colombie anglaise.

Province de Saint-Louis : Alton, Chicago, Dubuque, Greenbay, La Crosse, Milwaukee, Nashville, Santa-Fé, Saint-Joseph, Saint-Paul. (Etats de Missouri, Tennessee, Illinois, Wisconsin, Iowa, Kansas, Nebraska, Minnesota, Dacota, Nouveau-Mexique, Colorado, Arizona et le territoire indien.)

Province de San-Francisco : Grass-Valley, Monterey et Los Angelos. (Etats de Californie, de Nevada et le territoire Oriental du Rio Colorado.)

CULTE PROTESTANT.

1. — *Baptistes* : 1,857,055 [1].

Baptistes réguliers.	1,094,806.
Associations, 609. Eglises, 12,955.	
Baptistes de la libre volonté.	59,211.
Eglises, 1,276. Ministres, 1,100.	
Baptistes de l'Anti-Mission.	105,000.
Id. des Six Principes	3,000.
Id. du Septième Jour	7,038.
Eglise de Dieu ou Winebrenariens. .	32,000.
Disciples ou Campbellistes.	500,000.
Tunkers	20,000.
Mennonites	36,000.

2. — *Congrégationalistes*, 291,042.

Nombre des Congrégationalistes : 201,042. Ministres, 3,971. Nombre des enfants ayant suivi en 1869 les écoles du dimanche, 339,205.

3. — *Les Quakers ou amis* (*the Friends*), 100,000.

Nombre : 100,000. Les Amis de la secte des Hicksites, ou *Liberal Friends*, 10,000.

4. — *Luthériens* (1868), 350,088.

Divisés en quatre groupes :

1. Synodes associés au Synode général. . . .	86.770
2. Synodes du Concile général.	133,290
A reporter. . . .	220,060

1. Ces chiffres ne s'appliquent pas à la totalité des hommes, femmes ou enfants appartenant à chaque culte; ils ne comprennent que les *communiants* ou *fidèles* inscrits régulièrement et faisant partie des assemblées ou des congrégations.

Report. . . .	220,000
3. Synodes associés au Concile général de l'Amérique du Nord.	17,112
4. Synodes indépendants	112,910
	350,022

Les Luthériens forment 51 synodes, ayant 1792 ministres, 3,182 églises, et 350,088 membres.

5. — *Méthodistes* (1868) 1,757,378.

I. — Eglise épiscopale méthodiste des Etats-Unis, 1,255,115, Conférences, 71.

L'église compte 9 évêques, 8,481 prédicateurs ambulants, 9,899 prédicateurs résidants; en tout, 18,380. Eglises, 11,692; 3,810 cures (*personnages*). Valeur des églises, 208,464,610 fr. Valeur des cures, 31,379,895 fr. Écoles du dimanche, 79,425; maîtres des écoles du dimanche, 908,330; élèves de ces écoles, 5,725,835. Dons volontaires, 4,549,810.

Dans le Sud, le nombre des méthodistes appartenant à la race blanche était, en 1867, de 472,484, et des méthodistes appartenant à la race nègre, de 54,172; méthodistes indiens, 1,851; 9 évêques, 2,389 prédicateurs ambulants, 3,952 résidants.

II. — Eglise épiscopale méthodiste africaine, 200,000 membres, 500 prédicateurs ambulants, 15,000 prédicateurs résidants.

III. — Eglise méthodiste africaine de Zion, 164,000 membres, 694 prédicateurs ambulants.

IV. — Eglise méthodiste et protestants méthodistes, 49,030 membres; 621 prédicateurs ambulants; 444 prédicateurs résidants. Les méthodistes protestants du Sud comptent 72,000 membres et 423 prédicateurs.

V. — Association évangélique (1868)), 15 conférences,

62,314 membres, 500 prédicateurs missionnaires, 377 résidants.

VI. — Association wesleyenne, 20,000 membres et 250 ministres.

VII. — Les libres méthodistes, 4,889 membres et 85 ministres.

VIII. — Les méthodistes primitifs, 2,000 membres et 20 prédicateurs.

6. — *Frères Moraves* : 13,215.

L'Église des Moraves est divisée en quatre provinces : celle de l'Amérique du Nord compte 7,693 membres ; celle du Sud, 5,522 ; celle de la Grande-Bretagne, 9,886, et enfin celle de l'Europe continentale, 1,809.

7. — *Église de la Nouvelle-Jérusalem ou de Swedenborg.*

9 associations réunies chaque année en assemblée générale (*general convention*).

8. — *Presbytériens* (1868) : 697,335.

I. — Presbytériens de l'ancienne école, 252,555 ; synodes, 26 ; assemblées ou presbytères, 142 ; licenciés, 223 ; candidats, 326 ; membres, 2,330 ; églises, 2,737 ; contributions pour le soutien de l'Église, 21,447,975 fr.

II. — Presbytériens de la nouvelle école, 168,932 ; synodes, 23 ; séminaires, 111 ; ministres, 1,800 ; églises, 1,590,

III. — Presbytériens unis, 65,612 membres.

IV. — Église presbytérienne du Sud, 10 synodes, 48

séminaires ou presbytériens. 837 ministres et licenciés; 1,309 églises, 76,949 membres.

V. — Presbytériens de Cumberland, 25 synodes, 1,200 ministres et 125,000 membres ou communiants.
VI. — Presbytériens réformés, 2 directions: l'ancienne, ayant 8 presbytères, 77 ministres, 8,487 membres; la nouvelle, 63 ministres et 581 membres.

9. — *Églises réformées*, 225,573.

2 divisions: l'Église réformée proprement dite, comptant 469 ministres, 7 candidats, 37,090 familles, élèves 47,981; contributions pour le soutien du culte, 1,022,460 fr.; — l'église réformée allemande, 3 synodes, 31 classes, 505 ministres, 1,181 congrégations, 115,483 membres; élèves des écoles du dimanche, 44,425 (1869).

10. — *Unitairiens.*

315 sociétés, 383 ministres. Dans les deux dernières années, 51 églises unitairiennes ont été construites ou réparées.

11. — *Les Frères unis dans le Christ*, 108,122.

5 évêques, 1,334 églises, 25 cures, 864 prêcheurs ambulants, 4,618 prêcheurs locaux, 3,663 associations, 108,122 membres, 2,268 écoles du dimanche, 106,002 élèves de ces écoles; contributions, 2,630,000 fr.

12. — *Universalistes.*

79 associations.

Il existe de plus un grand nombre de sectes nouvelles, dont on n'a pas encore de statistique officielle, tels sont, par exemple, les Mormons, ou *saints du dernier jour*, établis aujourd'hui dans l'Utah, autour du Lac-Salé, au nom-

bre de 160,000, dit-on, ayant 106 établissements (1865); les *Shakers* (trembleurs), ou croyant à une seconde venue du Christ, dont le siége principal est au Mont-Lebanon, ayant 18 établissements réunissant en tout de 6 à 7,000 adhérents, les *Spirites*, les *Perfectionnistes* d'Oneida-Creek, les *Voyantes* ou *Elisabethaines*, *les Tunkers*, etc., etc.

III

LA PRESSE DES ÉTATS-UNIS EN 1868.

Il se publie dans les trente-sept États de l'Union américaine, le district de Colombie et les onze États des territoires qui ne sont pas encore incorporés, 5,655 journaux, dont 3,982 sont politiques; 673 traitent des sujets religieux, littéraires ou scientifiques.

Sur ces 4,655 journaux, 492 sont quotidiens, 121 se publient trois fois par semaine, 92 deux fois, 3,650 une fois, 249 sont mensuels et 24 trimestriels.

4,413 sont écrits en anglais, 204 en allemand, 21 en français, 5 en suédois, 3 en espagnol, 2 en hollandais, 2 en italien, 1 en norwégien et 1 en chinois.

Les journaux de l'Union non politiques se classent de la manière suivante: religion, 248; littérature, 184; agriculture, 66; commerce, 96; médecine, 25; éducation, 24; sciences exactes, 14; franc-maçonnerie, 10; mines et industrie, 9; musique, 8; jurisprudence, 4; chimie, 2; art militaire, 1.

C'est l'État de New-York qui offre à la fois le plus grand

nombre d'écrits périodiques et le plus de variété dans les matières qu'ils traitent. Sa part est de 628 journaux, dont 589 sont écrits en anglais, 29 en allemand, 5 en français, 1 en espagnol et 1 en italien.

Sur ces 628 journaux, 55 sont consacrés à la religion, 52 à la littérature, 25 au commerce, 9 à l'agriculture, 6 aux sciences, 4 à la franc-maçonnerie, 3 à l'éducation, 2 à la médecine, 2 à la législation, 2 à la musique, 4 à l'industrie, 1 à la chimie, 1 à l'art militaire.

Après l'État de New-York, c'est la Pennsylvanie qui tient le premier rang en ce qui concerne la presse périodique. Elle a 497 journaux, sur lesquels 47 sont écrits en allemand; 372 sont consacrés à la politique, 66 à la religion, 32 à la littérature, 15 au commerce, 9 à la médecine, 8 aux sciences exactes, 5 à l'agriculture, 4 à l'industrie, 3 à l'éducation, 1 à la chimie.

C'est dans les États de l'Ouest, dont les progrès en tous genres ont été si rapides, que ce besoin de la publicité due aux journaux reçoit la plus ample satisfaction.

Il y en a 380 dans l'Illinois, 324 dans l'Ohio, 200 dans l'Indiana, 188 dans le Missouri, 181 dans l'Iowa, 174 dans le Michigan, 144 dans le Wisconsin, 149 dans la Californie.

La progression dans le nombre et l'importance des journaux a suivi celle de la population dont l'accroissement a pris, depuis dix ans surtout, des proportions formidables.

En 1835, un des plus grands journaux publiés aujourd'hui à New-York était imprimé sur une feuille de papier d'un pied carré environ, et contenait 16 colonnes. A cette époque, la ville de New-York et ses faubourgs ne contenaient pas plus de 200,000 habitants; l'Almanach des adresses portait 31,000 noms, et il arrivait chaque année environ 2,000 émigrants.

Aujourd'hui, cette population dépasse 1 million et demi d'habitants; l'Almanach contient 500,000 noms, et l'émigration atteint le chiffre 350,000. Il arrive quelquefois

en un seul jour dans le port de New-York autant d'émigrants qu'il en débarquait en une année, il y a trente ans.

En 1850, d'après le *census* officiel, le nombre des journaux était de 2,536; en 1860, il atteignait le chiffre de 4,000, il sera bientôt de 6,000. Il se tirait, en 1850, 500,000,000 d'exemplaires; en 1860, 927,952,000; et, aujourd'hui, 1,200 millions ; c'est environ trente exemplaires par chaque habitant[1].

Il se publie donc, dans les États-Unis d'Amérique, plus de journaux que dans tous les États de l'Europe, dont la population est dix fois plus considérable.

La publication d'un journal est une grande affaire. Il n'est pas de spectacle plus intéressant que celui des magnifiques établissements typographiques où s'impriment ceux qui, comme le *New-York Times*, le *Morning Herald*, le *Sun* ou l'*Evening Star*, se tirent à plus de 100,000 exemplaires.

Les machines mises en mouvement pour cet immense travail pourraient imprimer en une heure 30,000 de ces énormes in-folio, composés de 48 colonnes de matière serrée, auxquels s'ajoutent souvent des suppléments de 24 colonnes. Dans les ateliers, 500 compositeurs peuvent travailler à leur aise. Les divers départements de cette vaste administration communiquent entre eux au moyen d'un ingénieux mécanisme permettant aux compositeurs de fournir des copies à la presse, sans avoir à transporter eux-mêmes leur travail, et aux administrateurs du journal d'obtenir à l'instant tous les renseignements dont ils ont besoin. Les ordres peuvent être aussi vite exécutés que donnés.

1. Ces détails statistiques sur la presse, recueillis en 1868 par M. Angerer, secrétaire du département de l'éducation, à Washington, très-exacts alors, ne le sont plus aujourd'hui. Le progrès qui s'accomplit en toutes choses dérange singulièrement les calculs de la statistique. Ils se trouvent constamment au-dessous de la vérité, et, après un intervalle de deux ans, les faits ne sont plus les mêmes.

A de si puissants moyens d'exécution il faudrait ajouter toutes les ressources dont disposent les directeurs pour obtenir des informations en tout genre. Ils ont des voyageurs, des correspondants nombreux, et des appareils télégraphiques, établis dans leurs bureaux mêmes, les mettent en communication avec les lieux les plus éloignés. Quant à leur influence, il est facile de s'en faire une idée quand on connaît avec quel soin ils sont rédigés. Ce ne sont pas de simples chroniques d'événements passagers ; ce sont de véritables encyclopédies où toutes les questions sont discutées et qui fournissent des renseignements sur toutes les matières qui peuvent intéresser leurs lecteurs. Tout ce qui se fait dans le monde est passé en revue par les grands journaux, grâce aux correspondances qu'ils ont établies jusque dans les contrées les plus éloignées.

Il n'est aucune nation qui compte un aussi grand nombre de lecteurs de journaux que l'Amérique. En Europe, il n'est pas rare que plusieurs familles se réunissent pour recevoir un journal. Aux États-Unis, le nombre des gens qui en achètent une demi-douzaine chaque jour est incalculable. On peut juger de l'influence que la presse exerce sur l'instruction et sur l'éducation générale de toutes les classes de la société.

IV

Tableau sommaire des établissements d'instruction publique dans les trente-sept États et les onze territoires des États-Unis [1] et le district de Columbia.

I. — ALABAMA.

Capitale : Montgomery. — Population en 1866 : 946,244 habit.

D'après le census de 1860, il y avait dans l'État d'Alabama 17 colléges réunissant 2,120 étudiants, et 206 académies et écoles privées. Un bureau d'éducation est chargé de l'organisation des écoles publiques et de l'administration des fonds. Indépendamment du *school fund* et des taxes générales, il se perçoit au bénéfice des écoles des taxes sur les chemins de fer, la navigation, les banques et les compagnies d'assurances.

II. — ARKANSAS.

Capitale : Little-Rock. — Population en 1860 : 823,138 habit.

4 colléges réunissent 225 étudiants, ayant un revenu de 27,925 fr.

727 écoles publiques, ayant 19,242 élèves, un revenu de 603,065 fr.

109 académies et autres écoles supérieures, 4,415 élèves, un revenu de 340,730 fr.

1. D'après le census de 1860, les notes fournies par M. H. Barnard et le *American Year Book* de 1869.

III. — CALIFORNIE.

Capitale : Sacramento. — Population en 1866 : 470,597 habit.

Le nombre des élèves de 5 à 15 ans est de 94,761, savoir : 92,409 blancs, 709 nègres, 1,231 Indiens, 412 Chinois.

1,083 écoles : du 1er degré, 174; du 2e degré, 432; du 3e degré, 477; *high schools*, 16; école normale, 1.

61,227 élèves : 31,943 garçons, 29,284 filles. 616 instituteurs, 773 institutrices. Salaire moyen par mois : pour les instituteurs, 385 fr.; pour les institutrices, 370 fr.

Dépenses pour les salaires, 3,480,551 fr. 40; pour les bâtiments, 1,190,053 fr. 20. — Total, 4,670,604 fr. 60.

Il y a 14,029 élèves dans les écoles privées.

A San-Francisco, 10 *high schools*, 1 *grammar school*, 152 écoles primaires.

Sacramento a 15 écoles : 1 *high school*, 1 *grammar school*, 2 écoles intermédiaires, 7 écoles primaires, 1 école d'enfants de couleur, 1 non graduée. Les enfants au-dessous de 15 ans sont au nombre de 3,943 : blancs, 3,782; de couleur, 102; Indiens, 14; Chinois, 45.

Le prix moyen payé pour les élèves est de 51 fr. par an dans les écoles primaires; 82 fr. dans les écoles intermédiaires, 146 fr. dans les écoles de grammaire; 184 fr. dans les écoles non graduées, 137 fr. dans les écoles d'enfants de couleur, et de 305 fr. dans les *high schools*.

IV. — CONNECTICUT.

Capitales : Hartford et New-Haven. — Population en 1860. 823,147 habit.

Cet État possède 3 colléges : celui d'Yale, à New-Haven (congrégationaliste); celui de la Trinité, à Hartford (épiscopal); l'université Wesleyenne, à Middletown (méthodiste). Le collége d'Yale a de plus un séminaire théologique, une école de droit, une école de médecine ou école

scientifique fondée par M. Sheffield, une école des beaux-arts due aux libéralités de M. Street.

Un institut théologique, aussi congrégationaliste, est établi à Hartford, une école théologique à Middletown (épiscopale), une académie épiscopale à Cheshire et un institut littéraire à Suffield.

A ce même État appartiennent 25 académies incorporées et un grand nombre de *high schools*.

Le Connecticut a 8 cités et 163 villes, divisées en 1,620 districts d'écoles.

L'école normale de l'État a été établie à New-Britain.

Écoles de districts, 1,645.

Nombre des enfants de 4 à 16 ans, 123,650; enregistrés, 73,865; élèves des écoles privées, 10,923; instituteurs, 139; institutrices, 2,023; salaires par mois pour les instituteurs, 260 fr.; pour les institutrices, 125. — Total des dépenses : 4,813,640 fr.

Recettes. — *State fund*, 680,075 fr.; *deposit fund*, 224,805 fr.; taxes des villes, 748,405 fr.; taxe des districts, 2,334,655 fr.; rétributions scolaires, 445,300 fr.; recettes diverses, 499,905 fr.

V. — DELAWARE.

Capitale : Dover. — Population en 1860 : 112,216 habit.

Deux colléges : celui de Delaware, pour l'enseignement de l'agriculture; le collége Sainte-Marie, à Wilmington; une école normale. Les écoles publiques sont en voie d'organisation.

VI. — FLORIDE.

Capitale : Tallahasse. — Population en 1860 : 350,000 habit.

Deux séminaires reçoivent des subventions de l'État. La législature a donné aux écoles publiques une organisation semblable à celle des autres États.

VII. — GÉORGIE.

Capitale : Atlanta. — Population en 1860 : 1,507,206 habit.

33 colléges ayant 3,302 étudiants et un revenu de 839,655 fr.; 242 académies et institutions privées, réunissant 11,075 élèves et ayant un revenu de 1,186,865 fr.

Tous ces établissements, fermés pendant la guerre, se reconstituent.

L'université d'Athènes, fondée en 1801, comprend, depuis sa réorganisation : le collége Franklin, conférant les grades de bachelier ès arts, bachelier en droit, bachelier ès sciences, d'ingénieur civil et de maître ès arts. Il possède une bibliothèque de 17,000 volumes.

A Milledgiville, l'université d'Oglethorpe (presbytérienne); à Renfield, l'université de Mercer (baptiste); à Oxford, le collége d'Emory (méthodiste); à Macon, un collége de filles très-florissant.

D'après la constitution de 1867, une forte et complète organisation est donnée aux écoles publiques dans chaque district.

VIII. — ILLINOIS.

Capitale : Springfield. — Population en 1865 : 2,141,510 habit.

Plus de 30 institutions de plein exercice, portant les noms d'universités et de colléges, conférant tous les grades.

Université industrielle entre les villes de Champaign et d'Urbana, établie en 1868; ferme de 1,000 acres. École normale à Bloomington.

Écoles publiques, 9,945; élèves, 614,659; instituteurs, 6,825; institutrices, 10,454; 628 écoles graduées; 640 écoles privées réunissant 20,907 élèves.

Salaires des instituteurs, 1,200 fr. par mois; des institutrices, 550 fr. par mois. Recettes, 22,225,650 fr.; *school fund*, 272,825 fr.; *state fund*, 3,750,000 fr. Taxes de dis-

tricts, 13,946,675. Produits des amendes et forfaitures, 165,635 fr. Recettes diverses, 1,864,225 fr.

École normale de l'État : nombre des élèves, 327 (121 garçons, 206 filles).

La ville de Chicago possède une université, une école supérieure, *high school*, dont l'enseignement est celui des colléges, 6 écoles de grammaire et 30 écoles primaires.

Le nombre des élèves dans ces dernières écoles était, en 1868, de 29,956, sur lesquels 4,226 appartenant à des familles étrangères, représentant 54 nations différentes.

Les écoles de grammaire comptent 335 institutrices et 19 instituteurs.

On compte qu'il y a dans la ville 64,229 enfants de 6 à 21 ans.

L'école supérieure a une division générale et une école normale, avec un cours collégial de quatre années, enseignant les langues anciennes et les langues modernes. L'école normale compte 61 élèves; et l'école supérieure, 496. Elle a des élèves des deux sexes. Les premières classes sont faites par des femmes.

Les écoles du soir sont fréquentées par 3,665 élèves.

Les salaires payés aux instituteurs sont assez élevés, sans être exagérés. Le principal de l'école supérieure reçoit un traitement de 12,500 fr.; les femmes qui l'assistent, chacune 5,000 fr.

Le principal d'une école de grammaire reçoit 10,000 fr. après 3 ans de services, et les femmes 3,500 fr.

La valeur des édifices scolaires est de 4,000,000 de fr.

On a commencé à faire entrer l'enseignement de l'allemand dans le cours régulier d'études pour les écoles de grammaire.

L'enseignement de la musique et de la gymnastique y est aussi introduit.

Le *school fund* de la cité, consistant en immeubles (*real estate*), est de 4,038,750 fr.

Chicago possède en outre un grand nombre d'institutions privées, des séminaires théologiques primaires, ap-

partenant soit au culte catholique romain, soit à diverses congrégations protestantes.

IX. — INDIANA.

Capitale : Indianopolis. — Population en 1860 : 1,350,428 habit.

Université de l'État à Bloomington, avec une école de droit. Écoles normales à Indianopolis, Fort-Wayne, Evansville. Le fonds des écoles, un des plus considérables des États-Unis, est de 38,067,450 fr. Il atteindra prochainement le chiffre de 50 millions de francs.

9,945 écoles de districts. Enfants de 6 à 21 ans, 559,778; portés sur les registres des écoles, 402,805. Dans les écoles primaires, 390,714; dans les *high schools*, 12,098; dans les écoles privées, 42,322. Instituteurs, 5,330; institutrices, 4,163.

Salaires : instituteurs, dans les écoles primaires, 183 fr. par mois; dans les *high schools*, 310 fr.; institutrices dans les écoles primaires, 132 fr.; dans les *high schools*, 166 fr.

Bibliothèques des districts, 265,388 volumes; livres donnés en lecture dans le cours de l'année, 84,957.

X. — IOWA.

Capitale : Desmoines. — Population en 1869 : 1,011,952 habit.

Université dont le revenu est de 91,585 fr. Écoles normales. 431 réunions d'instituteurs réunissant 21,600 personnes. 8 colléges. 50 académies et séminaires. Collége d'agriculture avec une ferme de 648 acres.

Écoles publiques : 1,321 districts; sous-districts, 6,168. 6,229 écoles. Enfants de 5 à 21 ans, 372,969; élèves enregistrés, 257,281. 3,676 instituteurs, 6,667 institutrices.

Salaires : Instituteurs, 45 fr. par semaine; institutrices, 32 fr.

Bibliothèque des districts ; 9,303 volumes.

Capital du fonds des écoles, 21,372,905 fr. Dépense annuelle pour les écoles publiques, 10,365,990 fr.

XI. — KANSAS.

Capitale : Topeka. — Population en 1860 : 107,206 habit.

Université de l'État à Lawrence. Collége d'agriculture. Collége militaire. École normale à Emporia, 123 élèves. École modèle, 27. Plusieurs institutions privées ou fondées par des corporations religieuses. Écoles publiques, 1,172. Écoles des districts. Personnes de 5 à 21 ans, 62,838; élèves enregistrés, 39,449 ; élèves des écoles privées, 4,243; élèves des académies et des colléges, 43,692. Instituteurs, 541; institutrices, 664. Traitements pour 1 mois : instituteurs, 165 fr.; institutrices, 130 fr. Dépenses pour les écoles : 1,479,235 fr.

XII. — KENTUCKY.

Capitale : Franckfort. — Population en 1860 : 1,155,684 habit.

1 université, 1 collége d'agriculture. L'université de Kentucky possède un capital de 3,250,000 fr.

Écoles publiques : élèves inscrits, 170,405 ; écoles des districts, 4,461.

XIII. — LOUISIANE.

Capitale : Nouvelle-Orléans. — Population en 1860 : 708,002 habit.

Université à la Nouvelle-Orléans; collége de Jackson (méthodiste); plusieurs écoles et académies privées; école normale.

Écoles publiques de la Nouvelle-Orléans, 55 écoles : 3 *high schools*, 36 écoles de districts pour les blancs et 16 pour les enfants de couleur. 314 instituteurs: 262 pour les blancs, 52 pour les enfants de couleur.

Élèves enregistrés, 21,640 : blancs, 17,163; enfants de couleur, 4,477.

Traitements des instituteurs, 1,155,275 fr.

Dépenses pour les écoles, 2,175,000 fr.

XIV. — MAINE.

Capitale : Augusta. — Population en 1860 : 628,279 habit.

2 colléges : collége Bowdoin, collége Waterville; séminaire théologique; 70 académies et institutions privées; collége d'agriculture et des arts mécaniques; 2 écoles normales, à Farmington et à Castine.

Écoles publiques, 3,843; nombre des enfants de 4 à 21 ans, 212,309; élèves enregistrés, 129,848. Instituteurs, 1,557; institutrices, 2,042. Salaires : instituteurs, 190 fr. par mois; institutrices, 100 fr.

Dépenses totales pour les écoles publiques, 4,680,670 fr., dont 203,070 fr. sont donnés aux académies et aux écoles privées.

XV. — MARYLAND.

Capitale : Annapolis. — Population : 687,049 habit.

Les colléges qui reçoivent des allocations de l'État sont ceux de Saint-Jean, à Annapolis; de Washington, comté de Kent; collége d'agriculture, comté du Prince-George; collége de jeunes filles, à Baltimore.

École normale, école modèle, *teachers' institute*.

Écoles publiques, 1,279; élèves inscrits, 71,060; instituteurs, 892; institutrices, 666.

Dépenses pour les écoles publiques, 2,181,025 fr.

Élèves classés par branches d'études : épellation, 46,255; lecture, 40,005; écriture, 32,588; arithmétique, 29,119; géographie, 1,881; grammaire anglaise, 10,591; histoire, 5,960; tenue des livres, 486; algèbre, 500; histoire naturelle, 1,099; botanique, 68; rhétorique et composition,

168; musique vocale, 1,000; géométrie, 14; latin, 83; grec, 7.

XVI. — MASSACHUSETTS.

Capitale : Boston. — Population en 1865 : 1,267,031 habit.

L'université d'Harvard, à Cambridge, le plus ancien collége du pays, avec facultés de théologie, de droit, de médecine, de philosophie et de sciences.

École scientifique, fondée par l'abbé Lawrence, ayant la plus belle collection zoologique du pays; séminaires théologiques à Andover, Cambridge et Newton.

4 écoles normales : 2 pour les instituteurs des deux sexes et 2 pour les femmes seulement; 1 *high school* et 1 école modèle pour les filles, à Boston.

Enfants de 5 à 15 ans, 261,498; inscrits dans les écoles, 237,364; écoles de districts, 4,838. Instituteurs, 936; institutrices, 4,871. Salaires pour les instituteurs, 335 fr. par mois; pour les institutrices, 130 fr.

Dépense totale des écoles publiques pour le personnel, 12,658,700 fr.

55 académies incorporées, ayant 3,696 élèves; 553 écoles privées, réunissant 14,417 élèves.

Écoles normales : Framingham, 58 élèves des deux sexes; Bridgewater, 46; Salem, 82, et Westfield, 84.

XVII. — MICHIGAN.

Capitale : Lansing. — Population en 1864 : 803,745 habit.

Université de Michigan, à Ann-Arbor, très-renommée : littérature, médecine, droit; 1,255 élèves.

Collége d'agriculture, école normale, à Ypsilanti, avec une école primaire annexée.

Écoles publiques, 4,744; enfants de 5 à 20 ans, 338,244; enregistrés dans les écoles, 243,161.

Instituteurs, 2,007; institutrices, 7,377. Salaires pour les instituteurs, 220 fr. par mois; institutrices, 88 fr.

Bibliothèques des villes, 181; bibliothèques rurales, 1,472, réunissant un nombre total de 140,469 volumes.

257 écoles privées, ayant 10,703 élèves.

Dépense totale pour les écoles publiques, 10,005,700 fr.

XVIII. — MINNÉSOTA.

Capitale : Saint-Paul. — Population en 1867 : 400,000 habit.

École normale florissante à Winona. La construction de l'école a coûté 500,000 fr.; elle doit recevoir 650 élèves : 250 pour l'école normale, 200 pour l'école modèle, 200 pour les classes pratiques.

23 réunions d'instituteurs (*teachers' institute*), en 18 différents comtés, ont été tenues en 1867 et ont réuni, en moyenne, 772 instituteurs.

Écoles publiques, 2,635. Enfants de 5 à 21 ans, 114,421; inscrits dans les écoles, 45,807.

Instituteurs, 749; institutrices, 1,836. Salaires : instituteurs, 175 fr. par mois; institutrices, 110 fr.

Dépense totale, 6,655,810 fr.

Écoles privées, 50. Élèves, 4,316 : garçons, 2,228; filles, 2,088.

XIX. — MISSISSIPI.

Capitale : Jackson. — Population en 1860 : 791,305 habit.

Université, ayant 200 étudiants.

13 colléges, avec 856 étudiants.

Écoles publiques, 1,116; élèves, 30,970. — Revenu des écoles, 1,928,365 fr.

169 académies et autres écoles, réunissant 7,974 élèves, avec un revenu de 1,567,610 fr.

Toutes ces institutions, qui existaient avant la guerre, ont dû se reconstituer depuis 1865.

XX. — MISSOURI.

Capitale : Jefferson-City. — Population en 1860 : 1,182,012 habit.

Université, collége des sciences et lettres, école normale

à Marionville; école normale privée à Kirksville; école de droit, école d'agriculture.

Écoles publiques, 4,846; enfants de 5 à 21 ans, 476,192; enregistrés dans les écoles, 169,270; *high schools*, 99.

Instituteurs, 2,982; institutrices, 3,280. Salaires : pour les instituteurs, 175 fr.; institutrices, 115 fr. par mois.

Dépense totale pour les écoles : 5,370,705 fr.

Saint-Louis.—Population en novembre 1866 : 204,000 h. Enfants de 6 à 16 ans, 40,800.

Instituteurs, 21; institutrices, 208. — Élèves des deux sexes, 15,291.

Ecole normale de filles, 65 élèves; *high schools* : garçons, 116; filles, 165.

Écoles de districts, 14,851; enfants de couleur : garçons, 185; filles, 252.

Dépense totale : 905,385 fr.

XXI. — NEBRASKA (incorporé à l'Union en 1867; étendue : 75,995 milles carrés).

Capitale : Omaha. — Population en 1860 : 28,842 habit.

École normale à Peru.

Organisation des écoles publiques par un bureau d'éducation.

XXII. — NEVADA (étendue, 112,190 mille carrés; organisé comme territoire, 1861, et incorporé à l'Union en 1864.

Capitale : Carson-City. — Population en 1860 : 6,857 habit.

L'organisation des écoles publiques est en ce moment confiée à un bureau d'éducation, ayant reçu du Congrès, à cet effet, 3,661,680 acres de terres.

L'exploitation des mines d'or, d'argent et de cuivre que possède cet État, et qui donne des produits immenses, attire une population toujours croissante. Elle était de 6,857

en 1860, de 17,000 en 1861; elle en a aujourd'hui plus de 50,000.

XIII. — NEW-HAMPSHIRE.

Capitale : Concord. — Population en 1860 : 326,073 habit.

Collége Darmouth, fondé en 1769, avec départements académique, médical et scientifique, école d'agriculture, d'architecture, des mines.

61 académies florissantes.

Écoles publiques, en 1869, 2,487; élèves inscrits, 77,138; instituteurs, 477; institutrices, 2,465. Salaires : instituteurs, 170 fr.; institutrices, 100 fr.

Réunions d'instituteurs, 1,058 assistants. Bibliothèques, 55,079 volumes.

Dépense totale des écoles publiques : 1,567,325 fr.

XXIV. — NEW-JERSEY.

Capitale : Trenton. — Population en 1860 : 692,035 habit.

Collége de New-Jersey, à Princeton, fondé en 1746.

Collége d'agriculture, réuni au *Rutger's collége*, à Brunswick.

École normale, à Trenton. — École normale préparatoire, à Beverley.

Écoles publiques, 1,972; enfants de 5 à 18 ans, 197,454; enregistrés, 137,809; instituteurs, 821; institutrices, 1,478.

Écoles privées, réunissant 12,681 élèves.

Dépensepour les écoles publiques : 4,423,650 fr.

XXV. — NEW-YORK.

Capitale : Albany. — Population en 1865 : 3,880,735 habit.

23 colléges, dont le plus ancien est celui de *Columbia*, incorporé en 1754, ayant quatre départements : académique, de droit, de médecine et des mines.

Université de la cité de New-York, avec des écoles de beaux-arts, de génie civil, d'architecture, de chimie

théorique et pratique, et de droit. — Collége de la cité.

L'université de Cornell, à Ithaca, créée en 1865, est très-remarquable par sa large organisation.

Le *Rutger's female college*, à New-York, le *Vassar female college*, à Poughkeepsie, le *Packer collegiate institute*, à Brooklyn, sont des institutions de jeunes filles extrêmement florissantes [1].

4 écoles normales. C'est dans celle d'Oswégo que les leçons de choses ont été instituées pour la première fois.

81 académies, comptant 34,661 élèves, ont été visitées en 1868 par le bureau des agents. Écoles privées, 1,433; élèves, 72,201.

Écoles publiques, 11,722; élèves inscrits, de 5 à 21 ans, 419,957 sur 949,203.

Instituteurs, 5,271; institutrices, 21,218. Salaires : dans les villes, 75 fr. par semaine; dans les districts, 40 fr.

Dépense en 1869 pour les écoles publiques, 38,415,005 fr.

Le nombre total des élèves des différents établissements, dans l'État de New-York, est de 1,058,105.

XXVI. — NORTH-CAROLINA.

Capitale : Raleigh. — Population en 1860 : 992,622 habit.

Université florissante avant la guerre, à reconstituer aujourd'hui.

Les écoles publiques, avant 1860, avaient un fonds de la valeur de 12,500,000 fr.

On s'occupe activement de réparer, en ce qui concerne l'enseignement public, les désastres de la guerre.

XXVII. — OHIO.

Capitale : Columbus. — Population en 1860 : 2,339,511 habit.

26 colléges, 43 institutions de filles, 65 académies et

1. *Voir*, p. 96 et suiv., les détails donnés sur ces trois établissements.

écoles normales, 647 écoles privées comptant 26,450 élèves. 857 professeurs.

Nombre des personnes de 5 à 21 ans, 995,250 : race blanche, 494,458 hommes, 477,247 femmes ; de couleur, 12,026 hommes, 11,519 femmes.

Écoles publiques, 12,462; élèves inscrits, 704,747.

Instituteurs, 8,348; institutrices, 13,220. Salaires : instituteurs, 190 fr. par mois; dans les écoles primaires, 140 fr.; dans les classes d'anglais et d'allemand, 260 fr.; dans les écoles d'enfants de couleur, 190 fr.; — institutrices : écoles primaires, 120 fr.; *high schools*, 225 fr.; anglais et allemand, 175 fr.; écoles d'enfants de couleur, 140 fr.

Dépense des écoles, 23,817,320 fr.

XXVIII. — ORÉGON (organisé en territoire en 1848, en État en 1859).

Capitale : Salem. — Population : 52,465 habit.

Collége principal à Salem, université de Willamette, fondée en 1853.

Le système des écoles publiques est le même à peu près que celles de l'Est.

XIX. — PENNSYLVANIE

Capitale : Harrisbourg. — Population en 1860 : 2,906,115 habit.

14 colléges, 112 professeurs, 2,120 étudiants. Bibliothèques, 94,236 volumes.

32 académies, 190 maîtres, 4,444 élèves des deux sexes. Bibliothèques, 21,959 volumes.

Collége d'agriculture, avec 3 fermes expérimentales, achetées en 1868 au prix de 219,445 fr.

Les 66 comtés de l'État sont divisés, au point de vue des écoles, en 1,889 districts.

L'État se divise, d'après une loi de 1867, en 12 circonscriptions, ayant chacune une école normale, contenant 1,000 adultes, des logements et des réfectoires pour 300

étudiants au moins, une bibliothèque, des collections scientifiques, 6 professeurs et une école pratique de 100 élèves.

Ecoles publiques, 13,435; élèves inscrits, 789,389.

Instituteurs, 6,698; institutrices, 9,825. Salaires, 175 fr. par mois pour les instituteurs; 135 fr. pour les institutrices. Dépense totale pour les écoles publiques, 25,803,750 fr. Écoles privées, 26,739.

A Philadelphie, 374 écoles 2 *high schools*, 60 *grammar schools*, 69 écoles secondaires, 187 écoles primaires (56 non classées). — Instituteurs, 79; institutrices, 1,235. — Élèves de 5 à 21 ans, 129,226; enregistrés, 66,333.

C'est à Philadelphie que le français Stephen Girard a fondé, moyennant un legs de 10,000,000 de fr., le célèbre collége d'orphelins qui porte son nom.

École normale de Millersville : 17 professeurs (10 hommes, 7 femmes); 652 élèves; 428 garçons, 224 filles. École modèle, 160 élèves. Bibliothèque, 3,900 volumes.

École normale à Edinboro; 12 maîtres (5 hommes, 7 femmes). Élèves, 425. École modèle, 138. Bibliothèque, 1,456 volumes.

École normale à Mansfield : 9 maîtres, 282 élèves des deux sexes. École modèle, 123. Bibliothèque, 630 volumes.

École normale de Kutztown, à Kutztown : 13 professeurs, 243 élèves des deux sexes. École modèle, 60. Bibliothèque, 1,000 volumes.

XXX. — RHODE-ISLAND.

Capitales : Providence et Newport. — Population en 1865 : 184,965 habit.

Université de Brown, fondée en 1764.

1 école normale. — 2 académies.

Écoles publiques, 515; enfants de 1 à 15 ans, 56,934; inscrits, 30,780. Instituteurs, 156; institutrices, 505.

Dépense générale : 1,624,150 fr.

XXXI. — SOUTH-CAROLINA.

Capitale : Columbia. — Population en 1860 : 703,708 habit.

La nouvelle constitution exige l'établissement d'un système uniforme d'écoles gratuites, la division en districts, l'instruction obligatoire de tous les enfants de 6 à 16 ans, une école normale et une école d'agriculture, une université.

XXXII. — TENNESSEE.

Capitale : Nashville. — Population en 1860 . 1,109,301 habit

Colléges Washington, Greenville et Blount. A Knoxville, université, académies et écoles supérieures.

Système des écoles gratuites, établi depuis la fin de la guerre. La bibliothèque de l'État contient 17,000 volumes.

XXXIII. — TEXAS.

Capitale : Austin. — Population en 1860 : 604,215 habit.

Bureau d'éducation établi en 1867.

Le comité de reconstruction s'occupe d'organiser un système d'écoles analogues à celles de l'Est et de l'Ouest.

Sur les 200,000 enfants en âge de suivre les écoles, il n'y en a aujourd'hui que 20,000 d'inscrits.

XXXIV. — VERMONT.

Capitale : Montpellier. — Population en 1860 : 315,098 habit.

Université de Vermont, à Burlington, augmentée d'une école d'agriculture, ayant reçu du gouvernement général 150,000 acres de terre.

3 écoles normales (congrégationalistes) établies dans chacun des districts.

Écoles supérieures, 348, ayant 9,264 élèves, 58 académies.

Écoles publiques, 3,260; enfants de 4 à 18 ans, 82,362; élèves inscrits, 74,408.

Dépenses : 2,403,965 fr.

École normale, 252 élèves des deux sexes, en 1868.

XXXV. — VIRGINIE.

Capitale : Richmond. — Population : 1,596,318 habit.

En 1860, on comptait dans cet État 23 colléges, réunissant 2,824 élèves et ayant un revenu de 1,234,700 fr.

Le collége de William et Mary, détruit en 1862, a été reconstruit en 1865.

Le collége de Washington vient aussi de se reconstituer.

L'université de Virginie comptait avant la guerre 600 étudiants.

On n'a pas encore mis en vigueur un système d'écoles publiques gratuites.

XXXVI. — WEST-VIRGINIE.

Capitale : Wheeling. — Population en 1860 : 376,688 habit.

3 écoles normales à Guyandotte, West-Liberty et Fairmont.

Collége d'agriculture à Morgantown, depuis 1867.

Écoles publiques, 1,140 : personnes de 6 à 21 ans (blancs et noirs), 115,340 ; inscrites, 35,304; instituteurs, 818; institutrices, 404.

Dépenses : 860,115 fr.

XXXVII. — WISCONSIN.

Capitale : Madison. — Population en 1860 : 775,881 habit.

Université embrassant un collége des lettres, un collége des arts, un collége préparatoire, un collége pour les jeunes filles. — 1,415 étudiants.

École d'agriculture; ferme expérimentale de 225 acres.

Écoles normales, ayant un capital de 3,000,000 de francs.

établies à Madison, Platteville, Whitewater, Storeghton, Oshkosh et Sheboygon.

42 réunions d'instituteurs (*Teacher's institutes*), en 1867, ayant attiré 1,604 instituteurs et institutrices.

Écoles publiques, 3,770; élèves inscrits, 239,945.

Instituteurs et institutrices, 5,059. Traitements : instituteurs, 205 fr. par mois; institutrices, 130 fr.

Écoles privées, 15,403 élèves.

Dépense totale : 10,481,555.

XXXVIII. — TERRITOIRE D'ALASKA [1].

Capitale : Sitka ou New-Archangel. — Population : 75,000, en 1863, y compris les Indiens, qui comptent pour 65,000.

Cédé par l'empereur de Russie, en 1867, pour la somme de 36,000,000.

Rien encore de particulier pour les écoles.

XXXIX. — TERRITOIRE D'ARIZONA.

Capitale : Tuscon. — Population en 1866 : 20,000 habit., sans compter les Indiens.

XL. — TERRITOIRE DE COLORADO.

Capitale : Denver-City. — Population en 1860 : 34,277 habit.

Écoles publiques en voie d'organisation par les soins du surintendant de l'instruction publique.

XLI. — TERRITOIRE DE DACOTA.

Capitale : Yancton. — Population en 1860 : 4,887 habit.

En 1864, il n'y avait aucune école publique. En 1868, un système d'éducation publique a été organisé. Les progrès de l'instruction ont été rapides, grâce aux larges subventions données par le gouvernement des États-Unis. Dans le comté de Pembina, école d'arts et métiers, pour les enfants des Indiens Ponca. Dépense, 87,500 fr. Séminaire à Dacota, sous le patronage de l'Église protestante épis-

1. Les territoires, au nombre de 11, occupent une surface de 71,803,272 acres.

copale. C'est la première *high school* établie dans ce pays.

Écoles privées, 2 ; élèves, 160 ; écoles publiques, 34 ; élèves inscrits, 970. Instituteurs des deux sexes, 23.

XLII. — TERRITOIRE D'IDAHO.

Capitale : Boise-City. — Population en 1867 : 20,000 habit.

Système d'écoles publiques organisé. Enfants en âge de les suivre, 1,500. 14 écoles sont établies dans 8 comtés. — Dépenses pour le soutien de ces écoles, 39,630 fr.

XLIII. — TERRITOIRE INDIEN.

Capitale : Tahlequah. — Population en 1860 : 9,761 habit.

Quelques peuplades indiennes, ayant un commencement de civilisation, ont établi des écoles, des églises et une sorte de gouvernement régulier.

XLIV. — TERRITOIRE DE MONTANA.

Capitale : Virginia-City. — Population en 1868 : 20,000 habit.

Renseignements incomplets sur les écoles. — Dans les comtés d'Edgerton et de Madison, une quinzaine d'écoles ont été organisées par le Comité d'éducation, dirigé par un surintendant.

XLV. — TERRITOIRE DU NOUVEAU-MEXIQUE.

Capitale : Santa-Fé. — Population en 1860 : 83,009 habit.

1 collége, avec 170 étudiants ; 17 écoles publiques, ayant 235 élèves ; 2 académies, ayant 110 élèves. En 1868, sur 93,516 habitants, 57,233 ne savent ni lire ni écrire ; les seules écoles gratuites étaient celles des sœurs de charité (culte catholique romain).

XLVI. — TERRITOIRE D'UTAH.

Capitale : Great-Salt-Lake-City. — Population : en 1860, 40,273 habit.; en 1867, 130,000 habit.

L'université de Déseret est le principal établissement d'instruction publique. Aucun système régulier d'instruction n'y existe encore.

La population se compose en presque totalité de la secte religieuse dont les membres, qui s'appellent les *saints du dernier jour*, sont plus connus sous le nom de *Mormons*.

XLVII. — TERRITOIRE DE WASHINGTON.

Capitale : Olympia, — Population en 1863 : 12,519 habit.

Université fondée en 1862, dotée par le gouvernement de 46,080 acres de terres.

En 1860, 46 écoles publiques, ayant 879 élèves ; 6 académies ayant 159 élèves.

XLVIII. — TERRITOIRE DE WYOMING.

Commandement militaire.

DISTRICT DE COLOMBIE.

Population en 1867 : 120,996 habit.

Ce district, qui embrassait originairement une surface de 10 milles carrés situés sur les deux rives du Potomac, a été cédé au gouvernement général, en 1770, par les États de Maryland et de Virginie. Il est devenu, depuis 1800, le siége du gouvernement central des États-Unis. Il a pour capitale Washington.

Écoles publiques, 168.

Les enfants de 4 à 18 ans sont au nombre de 33,115; enregistrés dans les écoles, 8,420.

Instituteurs, 8 ; institutrices, 161. Écoles privées, ayant 5,584 élèves.

Dépenses pour l'instruction publique, 7,607,060 fr.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

PRÉFACE . . . . . de I à VIII

AVANT-PROPOS. — Objet, nature et importance de l'éducation publique aux États-Unis. — Ses rapports avec la constitution politique. . . . . de 1 à 16

PREMIÈRE PARTIE

ÉCOLES PUBLIQUES

CHAP. Ier. Budget de l'instruction publique. — *State fund*; *Agricultural fund*. — Taxes locales. — Évaluation approximative des sommes consacrées à l'éducation nationale. 17

CHAP. II. Administration des écoles. — Mode d'élection et devoirs des comités, des commissaires, des curateurs ou syndics (*trustees*), surintendants et inspecteurs des écoles. 31

CHAP. III. Classification des écoles. — Écoles graduées. — Écoles de grammaire. — Écoles supérieures, anglaises ou latines (*english high schools*, *latin high schools*). — Aspect général des écoles.. 40

CHAP. IV. Enseignement primaire. — Son caractère général. — Lecture écriture, calcul, dessin, géographie.. 51

CHAP. V. Leçons de choses (*Lessons on objects*). 64

CHAP. VI. Écoles de grammaire. — Écoles supérieures (*high schools*). — Académies. 77
CHAP. VII. Enseignement supérieur des jeunes filles. — *Packer Institute*. — *Rutger's female college*. — *Vassar college*. 96
CHAP. VIII. Coéducation des sexes. — Collége d'Oberlin. . 119
CHAP. IX. Écoles pour les enfants de couleur (*Colored schools*). 140
CHAP. X. L'instruction obligatoire. — Lois sur l'absentéisme et le vagabondage. — *Compulsory education*. 156
CHAP. XI. Position sociale des instituteurs et des institutrices. — Discipline. — Abolition des *ratebills* et des peines corporelles. 174
CHAP. XII. Conférences des instituteurs (*Teachers' institutes*). — Écoles normales. 187
CHAP. XIII. Appréciation générale de l'éducation publique aux États-Unis. 198

DEUXIÈME PARTIE

COLLÉGES, UNIVERSITÉS, ÉCOLES SPÉCIALES

Aperçu général. 215
CHAP. Ier. Colléges et universités d'Harvare et d'Yale. . . 240
CHAP. II. Colléges de la cité de New-York. — Columbia collége. — Université de la ville de New-York. 271
CHAP. III. Collége Darmouth. — Universités de La Fayette et d'Ann-Arbor. 295
CHAP. IV. Collége Cornell. — Université d'Ithaca. 318
CHAP. V. Écoles d'agriculture et d'industrie. — Boston, Amherst, Pennsylvanie, Michigan. 332
Conclusion. 355

APPENDICE

PREMIÈRE PARTIE

ÉCOLES PUBLIQUES

États des traitements des surintendants, des instituteurs et des institutrices dans les principales villes des États-Unis. 369
Programmes des écoles publiques de Boston (Massachusetts). 396
Programmes des écoles publiques de New-Bedford. . . . 404
Programmes des écoles de Chicago (Illinois). 408
École normale de Saint-Louis. 412
Instructions données aux instituteurs par le bureau d'éducation de Louisville. 416
Leçons de choses (Manuel de Sheldon).. 422

DEUXIÈME PARTIE

COLLÉGES, UNIVERSITÉS, ÉCOLES SPÉCIALES

Programme des études du collége Harvard (université de Cambridge). 427
Statistique religieuse des États-Unis. 435
La presse aux États-Unis en 1868. 441
Tableau sommaire des établissements d'instruction publique dans les trente-sept États et les onze territoires des États-Unis et le district de Columbia. 445

Paris. — Imprimerie VIÉVILLE et CAPIOMONT, rue des Poitevins, 6.

NOUVELLES PUBLICATIONS DE LA MÊME LIBRAIRIE

LAPRADE (V. DE)

L'Éducation homicide. Plaidoyer en faveur de l'Enfance. 1 vol. in-12. 6 fr. 50
Le Baccalauréat et les études classiques. 1 vol. in-12..... 1 fr. 50

BERSOT (ERN.)

Morale et politique. 2e édit. 1 vol. in-12..... 3 fr. 50
Essais de philosophie et de morale. 2e édit. 2 vol. in-12..... 7 fr. »

SAINT-RENÉ TAILLANDIER

Bohême et Hongrie. Tchèques et Magyars, etc., 2e édit. 1 vol. in-12. 3 fr. 50
Drames et romans de la vie littéraire. 1 vol..... 3 fr. »

CHASSANG

Le Spiritualisme et l'idéal dans l'art et la poésie des Grecs. 2e édition. 1 vol. in-12..... 3 fr. 50
Apollonius de Tyane. Sa vie, ses voyages, ses prodiges par Philostrate et ses lettres, trad. du grec, avec notes, etc. 2e édit. 1 vol. in-12..... 3 fr. 50
Histoire du Roman dans l'antiquité grecque et latine. (*Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions.*) Nouv. édit. 1 vol. in-12..... 3 fr. 50

CHAIGNET

La Vie et les Écrits de Platon. 1 fort vol. in-12..... 4 fr. »
Vie de Socrate. 1 vol. in-12..... 3 fr. »

DESJARDINS (ALBERT)

Les Moralistes français au XVIe siècle. (*Ouvrage couronné par l'Institut.*) 2e édit. 1 vol. in-12..... 4 fr. »

AMPÈRE (J.-J.)

Formation de la langue française. Complément de l'**Histoire littéraire de la France.** 3e édition revue et annotée. 1 fort vol. in-12..... 4 fr. »
Histoire littéraire de la France avant et sous Charlemagne. 3e édition revue. 3 vol. in-12..... 10 fr. 50

LITTRÉ

Histoire de la langue française. 5e edit. 2 vol. in-12..... 7 fr. »
Études sur les Barbares et le moyen âge. 2e édit. 1 vol. in-12..... 3 fr. 50

AD. FRANCK

Philosophie et religion. 2e édition. 1 vol. in-12..... 3 fr. 50

GANDAR

Bossuet orateur. (*Ouvrage couronné par l'Académie française.*) 2e édit. 1 vol. in-12..... 3 fr. 50
Choix de sermons de la jeunesse de Bossuet. 2e édit. 1 vol. in-12.. 3 fr. 50
Lettres et Souvenirs d'enseignement. 2 vol. in-8..... 16 fr. »

MICHAUD (L'ABBÉ)

Guillaume de Champeaux et les Écoles de Paris au XIIe siècle. 2e édition. 1 vol. in-12..... 3 fr. 50

NOURRISSON (F.)

Tableau des Progrès de la pensée humaine depuis Thalès jusqu'à Hegel. 4e édit. augmentée. 1 vol. in-12..... 4 fr. »
Philosophie de saint Augustin. (*Ouvrage couronné par l'Institut.*) 2e édit. 2 vol. in-12..... 7 fr. »
La Politique de Bossuet. 1 vol. in-12..... 3 fr. »

Paris. — Imprimerie Viéville et Capiomont, rue des Poitevins, 6.

APR 0 - 1931